TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 434 — DERNIÈRE ÉDITION — MARDI 3 NOVEMBRE 1981

Après le congrès de Valence

La « Pravda » fait l'éloge du P.S.

LIRE PAGE 7



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,20 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 23 PARIS
Télex Paris nº 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le difficile exercice de la démocratie en Tunisie

L'exercice de la démocratie n'est pas chose aisée. On vient de le constater en Tunisie. Après vingt-cinq ans de règne sans partage, le pouvoir avait décidé, non sans courage, d'ouvrir la porte au pluralisme après avoir pratiqué de fait le monopartisme, jugé nécessaire pour édifier un jeune Etat moderne au lendemain de son accession à l'indépendance. Malgré quelques incidents comparables à ceux que l'on enregistre dans de vieilles démocraties occidentales, les courants de l'opposition avaient pu défendre librement leur programme et critiquer le régime pendant la campagne électorale. Les Tunisiens ont donc vécu quinze jours durant une expérience si rare dans le tiers-monde qu'elle était suivie avec intérêt et sympathie par l'Europe, avec réserve sinon appréhension par des Etats voisins, où domine toujours un parti unique.

Les irrégularités que l'opposition a relevées dans le scrutin de dimanche, marqué par une grande affluence, illustrent précisément les difficultés qu'il y a à faire prévaloir les bonnes intentions sur les pesanteurs sociologiques, les mauvaises habitudes de l'administration et le réflexe unanimiste des représentants de l'Etat. Rien n'obligeait le gouvernement à organiser dans l'immédiat ces élections. Il l'a fait pour tenir compte du degré de développement du pays et des vœux d'une population qui compte environ 60 % de jeunes de moins de vingt et un ans. La Tunisie, qui au sein du monde arabe et islamique a su, sous l'impulsion de M. Bourguiba, se montrer novatrice sur le plan de la culture, de l'éducation et de l'émancipation de la femme, a voulu être également un pays précurseur dans le domaine électoral.

Le pouvoir a sans doute aussi voulu renforcer les bases du régime en incitant à se renouveler par l'émulation un parti socialiste destourien sclérosé, qui n'attirait plus les jeunes. Ceux-ci s'étaient engagés dans l'action syndicale, mais les coups portés à l'Union générale des travailleurs tunisiens après les événements sanglants du 26 janvier 1978 les avaient orientés vers la contestation gauchiste ou vers les mosquées. Pour l'équipe dirigeante, le multipartisme devait être un barrage opposé à la montée de la vague intégriste. Ainsi, après l'expérience du socialisme des années 60, fondé sur les coopératives, et l'expérience libérale des années 70, qui semblent toute deux avoir échoué faute de démocratie, le régime se proposait-il d'allier socialisme et démocratie dans la décennie 80.

Il ne fait guère de doute que, au sein de l'équipe dirigeante, des nostalgiques d'un monolithisme qui paraît totalement dépassé ne cherchent à freiner, sinon à saboter, le processus démocratique encore fragile, dont l'échec risquerait de rejaillir principalement sur le premier ministre, M. Mohammed Mzali, qui sera le successeur automatique du chef de l'Etat, aux termes de la Constitution. Cela étant, quel que soit le résultat du scrutin, l'évolution des mœurs politiques aura été accélérée par cette élection, et l'on peut penser que le peuple tunisien accepterait difficilement un retour en arrière.

(Lire nos informations page 3.)

Le sommet franco-africain

Paris veut élaborer « un style nouveau de rapports » avec le continent noir

La conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique se réunira mardi 3 et mercredi 4 novembre, à Paris, sous la présidence de M. Mitterrand. Les représentants de vingt-neuf pays, dont vingt chefs d'Etat, doivent y participer. Le plus attendu d'entre eux est sans doute M. Goukouni Oueddeï, président du gouvernement d'union nationale de transition du Tchad.

M. Mitterrand devait prononcer un discours d'ouverture mardi matin, au cours de la première des trois séances plénières d'une durée de deux heures chacune. Il devait offrir le soir un dîner en l'honneur de ses hôtes. Les ministres des affaires étrangères devaient se réunir, ce lundi, pour une séance préparatoire suivie d'un dîner offert par M. Cheysson.

Selon le porte-parole de l'Elysée, M. Vauzelle, ce huitième sommet franco-africain devrait permettre d'élaborer un « style nouveau de rapports ». « La coopération franco-africaine doit être exemplaire, la page du néo-colonialisme est tournée », a-t-il notamment expliqué. Pour la première fois, des observateurs égyptien et tunisien seront présents.

La conférence franco-africaine revêt une grande importance dans la mesure où elle doit permettre au président de la République et à la majorité de ses interlocuteurs de faire le point de six mois d'évolution des rapports entre la France et les Etats du continent noir.

En politique étrangère, et plus particulièrement dans le domaine des relations franco-africaines, le président de la République s'est moins attaché à innover ou à bouleverser qu'à maintenir et à rassurer. En dépit des déclarations officielles faites par la plupart des dirigeants africains au lendemain de l'élection présidentielle, un sentiment d'inquiétude prévalait dans quelques capitales sud-sahariennes. On y redoutait particulièrement que, en conformité avec certains points du programme du parti socialiste, la France n'en vînt à déstabiliser un grand nombre de régimes africains. Bref, à l'interventionnisme de l'époque giscardienne, destiné à maintenir des dirigeants impopulaires mais considérés comme des interlocuteurs sûrs pour Paris, on redoutait dans les instances dirigeantes d'Afrique que ne succède un interventionnisme qui aurait pour objet d'évincer du pouvoir ceux des responsables qui passaient pour violer trop aisément les droits de l'homme.

Avec adresse et fermeté, M. Mitterrand s'est immédiatement employé à nouer des contacts personnels et directs avec l'ensemble de ses homologues africains, en évitant toute exclusive. Respectueux de la souveraineté de ses interlocuteurs, traitant avec eux dans un souci d'égalité, il a refusé de céder à la tentation de jeter l'anathème ou le discrédit sur tel ou tel pays, insistant sur le fait que les Africains demeuraient seuls juges de la nature du régime dont ils entendaient se doter ou souhaitaient, éventuellement, se défaire.

C'est dans cet esprit qu'à la déception de certains membres de l'ancien secrétariat national aux relations internationales du parti socialiste, le président de la République a tourné le dos à toute forme de discrimination entre ses partenaires africains.

PHILIPPE DECRAENE.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Santé

Il vaut mieux être riche et malade que pauvre et bien portant. C'est la réflexion que pourront se faire bien des détenus lorsqu'ils apprendront que M. Paul Pétridès, le célèbre marchand de tableaux condamné il y a six mois à quatre ans de prison n'a pas passé, depuis, une seule heure en prison. En raison de son grand âge et de son état de santé.

La justice participe à sa manière à la défense du patrimoine culturel de la France.

Quant aux jeunes gens condamnés récemment à Lyon à quinze mois de prison ferme pour avoir brûlé une voiture, ils se portent bien, merci !

BRUNO FRAPPAT.

Le déficit de la Sécurité sociale

Le plan de financement est reporté d'une semaine

Le prochain conseil des ministres ne traitera pas du difficile problème qu'est le financement de la Sécurité sociale. Les recettes supplémentaires nécessaires pour combler un déficit de 30 milliards de francs, en 1981 et 1982, ainsi que des améliorations de prestations, seront fixées au conseil des ministres suivant : le mardi 10 novembre.

Deux raisons sont à l'origine de ce report : d'une part, la suppression d'un conseil des ministres, le 21 octobre, en raison du voyage de M. Mitterrand à Cancun, et l'accumulation, voire l'« embouteillage », des dossiers brûlants que doit examiner le gouvernement ; d'autre part, les difficultés que rencontrent les divers ministres pour bâtir un projet cohérent, encore que, *officieusement*, on indique qu'il *« n'y a plus aucun problème »*, un consensus s'étant dégagé lors d'un récent conseil interministériel.

La tâche du gouvernement n'en reste pas moins délicate. Héritant d'une situation économique qui explique en grande partie le déficit du régime général des salariés (— 7 milliards de francs en 1981, et — 24 milliards de francs en 1982), les ministres intéressés doivent à la fois boucher les trous et tenter de respecter autant que faire se peut les promesses électorales visant à rendre la Sécurité sociale plus juste et plus démocratique.

Obligés de rechercher des recettes supplémentaires, ils doivent aussi faire appel à la solidarité nationale, ce qui exige un effort contributif ne se limitant pas aux salariés — cela provoquerait la colère des syndicats — sans pour autant briser le ressort des chefs d'entreprise, des épargnants et des investisseurs. Une attaque de front des non-salariés risquerait en effet de ruiner la bataille pour l'emploi et, par ricochet, d'accroître à nouveau le déséquilibre financier de la Sécurité sociale, provoqué en partie par l'aggravation du nombre des chômeurs qui ne cotisent pas. Une partie de bras de fer — à la loyale — s'est engagée entre ministres de l'économie, du budget et de la solidarité.

Le gouvernement envisage de présenter un ensemble de mesures positives et négatives. D'un côté, la modification de la composition des caisses, avec le retour à l'élection des administrateurs et un poids plus grand donné aux syndicats ainsi qu'une amélioration des prestations pour les soins dentaires et l'optique. De l'autre, des recettes qui pourraient comprendre une majoration d'un point des cotisations salariales (12 à 13 milliards de francs), un déplafonnement de plusieurs points des cotisations patronales (environ 7 milliards de francs), et un petit effort des contribuables par la voie budgétaire (quelques milliards de francs). A la fin de la semaine dernière, un conseil interministériel, d'accord sur l'essentiel, n'aurait pu fixer la répartition définitive de l'effort contributif. Préférant prendre le temps de la réflexion, le gouvernement a donc choisi de retarder d'une semaine sa décision.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Un rapport au président de la République

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1989 POURRAIT ÊTRE ORGANISÉE SIMULTANÉMENT DANS PLUSIEURS RÉGIONS

(LIRE PAGE 37)

POINT

Se rallier sans se renier

M. Rocard affirme n'avoir qu'une idée en tête : la réussite du septennat de M. Mitterrand. Il n'y a, selon lui, pas d'autre « calcul » possible. Solidaires au gouvernement, comment les socialistes pourraient-ils éviter de l'être dans l'échec ? Il n'y a donc pas lieu de soupçonner M. Rocard de nourrir de noires arrière-pensées.

Candidat « conditionnel » à l'élection présidentielle, il y a un an, le maire de Conflans-Sainte-Honorine sait qu'il ne pourrait l'être de nouveau, dans sept ans, que si, d'ici là, M. Mitterrand a effectivement réussi ; la réussite pouvant seule ouvrir la voie à une succession socialiste.

Sans doute, dans l'immédiat, le ministre du Plan se satisfait-il d'être, par ses attributions ministérielles, chargé de l'avenir, sans avoir de responsabilité « engagée sur le court terme » : cela lui évite tout risque d'impopularité. Sa « cote » reste, en effet, au plus haut.

Et l'on devrait se réjouir, à l'Elysée comme à Matignon, de voir que celle-ci est mise au service d'une politique. M. Rocard s'attache à éviter toute dissonance ou discordance avec le discours et la politique du gouvernement, en distinguant les « convictions » des « techniques d'exécution » : les premières sont communes à tous les socialistes, les secondes peuvent faire l'objet de débats.

Qu'il s'agisse des nationalisations — qu'il approuve — ou de la lutte des classes — qu'il constate, — M. Rocard a montré qu'il souhaite arrondir les angles.

Se rallier — notamment à l'idée (mitterrandiste s'il en est) que la stratégie politique l'emporte sur les contraintes économiques — ne signifie pas se renier : à chaque fois que cela est possible, le ministre du Plan s'efforce de souligner la nécessité d'une transformation sociale d'autant plus progressive et lente danc son déroulement qu'elle se veut hardie et radicale dans son objectif.

Le premier ministre a entrepris une campagne d'explication de la politique gouvernementale. Il serait bien avisé d'y associer le ministre du Plan.

(Lire page 7.)

Le « cas Jaruzelski » ou la tentation militaire

par MICHEL TATU

La nomination du général Jaruzelski à la tête du parti polonais crée un précédent dont la portée dépasse de loin les frontières de la Pologne. Même si tout ce qui se passe dans ce pays depuis plus d'un an est sans précédent dans le monde communiste et, pour le moment, non transposable ailleurs, la mutation intervenue n'en soulève pas moins d'importantes questions pour l'avenir des institutions dans les régimes concernés.

Jusqu'à présent, la tradition était exactement inverse. C'était le parti triomphant qui s'appropriait l'armée, le « guide » suprême de ce parti et de la révolution qui cumulait avec ses fonctions à la tête de l'Etat celle de commandant en chef des forces armées et de ministre de la défense, sans oublier les étoiles du maréchal et les décorations du héros. Brejnev, Kim Il-sung, Ceaucescu et d'autres « stratèges géniaux » en sont, après Staline et à des degrés divers, les exemples vivants. A Varsovie, au contraire, c'est un militaire professionnel, non pas un faux général aux étoiles « politiques », qui s'installe à la tête du parti après avoir dirigé pendant huit mois — et c'était déjà une innovation — le gouvernement.

Sans doute le général a-t-il été pendant quelque temps, dans les années 60, chef du département politique de l'armée, avant de devenir ministre de la défense. Mais cela ne donne pas pour autant un profil d'apparatchik à ce descendant de hobereaux polonais, devenu communiste un peu par hasard à la faveur de la guerre et d'une résistance pas très volontaire en U.R.S.S. De toute façon, on ne peut pas attendre d'un militaire professionnel les réflexes, habitudes et méthodes de pensée acquis après des années de carrière dans l'appareil, au service d'une machine qui, par définition, ne conçoit de source du pouvoir ailleurs que dans le parti et ses « secrétaires ». Même un Gomulka, sans parler d'un Gierek, avait ces réflexes. Et l'on cherche en vain dans tout le mouvement communiste le cas d'un parti au pouvoir où les mêmes secrétaires se soient résolus à confier le pouvoir à quelqu'un qui ne serait pas sorti de leurs rangs.

(Lire la suite page 2 et nos autres informations page 4.)

JEAN-CLAUDE AUVRAY A BALE

« Rigoletto » chez les gangsters

Il Duca, petit Italien issu des bandes de voyous, règne en maître sur Manhattan. Il a su s'élever, en quelques années, au sommet de la dynastie du crime composée de tueurs, de prostituées, de policiers complices et de maires achetés... Son rival en affaires est un certain Monterone, tout-puissant à Brooklyn, et son âme damnée, le cerveau du gang, le trésorier machiavélique, a nom Rigoletto.

C'est de cette manière que le metteur en scène français Jean-Claude Auvray présentait, le 31 octobre, l'œuvre la plus populaire de Verdi, à Bâle, au Stadttheater, qui est un complexe ultra-moderne inauguré en 1975, comportant trois scènes qui fonctionnent à plein rendement sept jours sur sept, avec des troupes permanentes d'opéra, de comédie et de ballet, et où l'on se paie le luxe de répéter pendant six semaines ; un modèle à faire rêver les directeurs de théâtre français !

Ce *Rigoletto* chez les gangsters a bien suscité quelques sifflets de convenance, mais surtout déchaîné une tempête d'enthousiasme, répercutée par la superbe acoustique de cette petite salle de mille places, où l'on vit les spectacles dans une étonnante intimité, comme happé par la vaste scène (23 mètres d'ouverture, 38 mètres de profondeur). Chicago, pardon New-York 1930, on y était, captivé par une représentation d'une excellente qualité et d'une rigueur exceptionnelle.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 15.)

Le Monde

idées

POLOGNE

Retour de Pologne, Georges Duby constate la cassure intervenue entre un peuple et les doctrinaires qui le gouvernent et craint que la guerre civile ne soit aux portes. Michel Tatu se demande si la « tentation militaire » qu'illustre la nomination du général Jaruzelski à la tête du parti polonais ne risque pas d'effleurer l'U.R.S.S. à l'heure de la succession de M. Brejnev. Et Jiri Pelikan s'étonne que la démonstration de solidarité avec la Pologne, en Occident, n'ait jamais l'ampleur ni la netteté qui sont de mise lorsqu'il s'agit par exemple des droits de l'homme en Amérique latine ou en Afrique.

La faillite des doctrinaires

par GEORGES DUBY (*)

JE reviens de Pologne. Qui veut comprendre ce qui s'y passe doit évidemment y aller, mais aussi, évidemment, se méfier d'impressions de voyage. Cependant, historien familier de ce pays, informé par des amis historiens eux-mêmes engagés dans les affaires publiques, bien renseignés, critiques, je crois avoir recueilli des informations qu'il est légitime, et nécessaire, de communiquer.

J'ai toujours vu, dans les villes polonaises, des queues devant les boucheries. Il n'y en a plus : il n'y a plus du tout de viande. Aujourd'hui, tout manque : le beurre, les chaussettes, l'essence, l'équipement des salles d'opération, un lait qui soit nourrissant, le poisson, les allumettes. Sauf les choux et les pommes. Même la vodka. La pénurie, ces derniers jours d'octobre, devient proprement insupportable. Cela dans un pays sans chômeurs, couvert d'immenses usines, où les campagnes sont souvent fertiles. Pourquoi ? *A cette question, on entend chez* nous plusieurs réponses. J'écarte aussitôt l'une d'elles, celle qui met en cause des défauts qui seraient spécifiquement polonais, le laisser-aller, le désordre : argument dérisoire à qui connaît un peu les intellectuels de Pologne et les travailleurs immigrés en France. Je retiens deux seulement de ces réponses. J'ai devoir de les réfuter.

1) La pénurie ne résulte plus directement des ponctions opérées par l'Union soviétique. Mes informateurs ne sont pas suspects d'indulgence. Ils m'ont assuré que les Russes ont cessé de prendre à pleines mains. Il y a bien sûr les *commandes passées*, ces navires payés en roubles convertibles, alors qu'il a fallu dépenser des dollars pour les équiper. Mais l'U.R.S.S. fournit le coton, le pétrole à des prix très inférieurs aux cours mondiaux. Certes, elle peut à tout moment interrompre ces approvisionnements, et c'est pour elle un moyen de pression très efficace, beaucoup plus utile que la menace d'intervention armée. Les Russes souhaitent *éviter celle-ci, soucieux qu'ils sont* de ne point contrarier le développement, en Europe occidentale, d'un mouvement pacifiste qui sert si bien leurs intérêts vitaux.

2) Solidarité n'est pas non plus responsable d'une aggravation de la pénurie. Ici, il faut s'étendre un peu :

a) Lech Walesa a déconcerté à Paris : ce leader sort du peuple travailleur, parle son langage et pense comme lui. *Par idées simples*. Dans le mouvement dont il anime la vitalité prodigieuse s'incarne, en effet, la classe ouvrière, tout entière rassemblée pour défendre ses droits. *Tenant ses distances* à l'égard des intellectuels qu'elle eut la sagesse de prendre pour experts, mais non pour chaperons.

Un de mes interlocuteurs, membre à la fois du parti communiste et de Solidarité (puisque la double appartenance n'est pas encore formellement condamnée), insistait sur ce qu'il y a de révolutionnaire dans ce syndicat. Le dénoncer comme contre-révolutionnaire est manifestement pervers. Solidarité demande des comptes, la « transparence », à ceux qui gèrent l'Etat, c'est-à-dire l'outil de travail. Elle ne demande pas le retour au passé. Elle *ne rêve pas* de rompre l'équilibre de Yalta. L'agressivité antisémite, le vieux démon que l'on voir resurgir, n'est pas son fait ; *elle en est la cible, car quelques-*uns de ses experts sont juifs. Ses adhérents vont à la messe. On les a vue recevoir à genoux la communion devant les grilles fermées de l'usine Lénine, durant les grèves d'août 1980 à Gdansk. Cela tient aux structures culturelles de la Pologne et ne veut nullement dire que les ouvriers sont les valets du Vatican ni qu'ils se laissent manœuvrer *par les prêtres*. Ils ne sont asservis à personne. Pas plus à l'Eglise qu'au *parti, qui les rejette, se recroqueville, réduit à une carcasse vide*.

b) Les ouvriers de Solidarité veulent travailler. Ils réclament le samedi libre, parce que leurs horaires sont les plus lourds d'Europe, parce qu'on le leur a promis depuis trop longtemps et qu'ils sont las d'être bernés. Ils voudraient travailler en effet à la production cinq jours par semaine, et non pas deux ou trois, faute d'énergie, de matière première, *de pièces de rechange. Ils voudraient surtout que leur labeur* ne soit pas payé en monnaie de singe. C'est-à-dire en zlotys.

c) De zlotys, les lessiveuses paysannes sont pleines. Mais quand l'entrepreneur agricole veut s'en servir en ville pour acheter quoi que ce soit, il piétine devant des boutiques vides et revient avec son argent. Pourquoi vendrait-il ? Il s'engraisse, il engraisse ses chevaux aux fesses luisantes : pénurie alimentaire. Mais cette pénurie bloque la productivité industrielle. Pourquoi les mineurs de Silésie accepteraient-ils les heures supplémentaires qu'on leur propose à des taux mirifiques (*car accroître un peu la* production charbonnière permettrait peut-être de sortir du trou) ? Les mineurs n'ont pas besoin de monnaie ; ils veulent se nourrir et nourrir leurs enfants. Solidarité est née d'une *réaction* salubre du monde du travail devant l'incurie d'un appareil qui se prétend l'émanation de la classe ouvrière, devant une politique économique apparemment absurde et devant le despotisme impuissant des bureaucraties locales.

J'ai voulu rectifier des assertions *que je juge inexactes et trompeuses*. Je n'ai nulle compétence pour désigner ce qui conduisit à ce dénuement tragique. Pesanteurs rurales, *gaspillage, égoïsme ? Place doit* être faite à ces facteurs. Mais selon ceux qui m'ont parlé, l'une des causes essentielles serait dans l'effet déséquilibrant d'une planification irréaliste. Ce qui se passe de*puis quelques mois en Pologne in*vite à méditer sur la cassure entre un peuple et les doctrinaires qui le gouvernent, qui ont usé des pleins pouvoirs dont ils sont nantis pour appliquer des théories, qui se sont entêtés, n'ont pas voulu admettre l'échec, et qui, désormais totalement coupés de la société, exclus par elle, s'accrochent à ces pouvoirs et ne les lâcheront pas, quoi qu'il en coûte.

Mais il ne s'agit pas seulement, pour notre propre gouverne, de pousser l'analyse d'un tel processus. Car le froid vient. L'agitation s'étend. L'émeute de la misère peut éclater. Qu'adviendrait-il ? La guerre *civile — je cite mot à mot ce qu'on* m'a répondu, — par conséquent l'intervention soviétique. Mais l'armée rouge, sans doute, n'ouvrirait pas le feu. Elle distribuerait des vivres. Ces vivres dont, en faisant la queue, le Polonais moyen pense naïvement que les entrepôts d'Etat sont pleins.

(*) Membre de l'Institut.

Prague-Varsovie-Paris

par JIRI PELIKAN (*)

EN observant l'attitude d'une partie de l'opinion et des hommes politiques occidentaux à l'égard des événements de Pologne, on n'échappe pas au sentiment étrange que c'est un handicap pour ce pays de se trouver en Europe. Si des transformations d'une *telle profondeur* révolutionnaire et sous une telle menace extérieure se déroulaient dans une nation d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie, la gauche occidentale n'adopterait pas seulement des résolutions de solidarité, elle organiserait des démonstrations dans la rue, des marches, des *sit-in* et même des grèves. Pour les ouvriers polonais, on se limite aux déclarations timides, on avance des conseils de calme, de modération, on lance des appels à se mettre « finalement » au travail. Comprenons-nous : je suis parfaitement d'accord avec les campagnes de solidarité de la gauche, *avec les mouvements de libération* nationale et révolutionnaires dans les pays du tiers-monde. Mais c'est le déséquilibre des réactions qui me préoccupe.

Comment — nous demande-t-on en Occident — les forces de la gauche occidentale peuvent-elles soutenir les processus du renouveau et des réformes dans les pays de l'Est ? Ces processus peuvent-ils se développer sans conflit avec l'U.R.S.S. avec tous les risques de « déstabilisation » de l'Europe ? Est-il possible — demande-t-on en Europe de l'Est — d'être solidaire à la fois des porteurs de renouveau et de leurs liqui*dateurs* ?

Telles sont les questions essentielles auxquelles ont essayé de répondre une centaine de représentants des différents mouvements de la gauche occidentale, *y compris de nombreux* communistes et socialistes italiens, espagnols, français et d'autres, ensemble, avec une vingtaine de militants du « printemps de Prague » et des participants polonais, hongrois et soviétiques au colloque international sur « Les leçons du « printemps de Prague » 1968 et les perspectives actuelles de *développement* démocratique du socialisme » qui s'est réuni les 22 et 23 octobre à Paris.

L'importance de ces problèmes prouve qu'il ne s'agit pas du tout d'une commémoration des événements de Tchécoslovaquie en 1968, mais d'une tentative de réflexion commune et critique sur la nature de la crise profonde du modèle soviétique du socialisme. Car, malgré des différences importantes, et de forme et de contenu, dans le mouvement du renouveau en Tchécoslovaquie en 1968 et en Pologne en 1980-1981, il y a une aspiration commune à tous les pays du socialisme réel : la nécessité de lier le socialisme avec la démocratie.

Peut-on — et comment — réaliser un tel socialisme différent du modèle soviétique : pluraliste et autogestionnaire ? Cette question ne se pose pas seulement pour les pays de l'Est, mais aussi pour *la gauche occidentale*. Il serait illusoire de penser qu'on peut aboutir au socialisme en liberté en Occident sans des changements démocratiques dans le bloc soviétique.

La gauche occidentale se trouve donc devant un choix difficile : elle sent la nécessité des changements dans les pays de l'Est et en même temps elle considère l'U.R.S.S. comme un partenaire indispensable pour les négociations sur le désarmement. Mais les partis du mouvement ouvrier ne doivent pas identifier leur rôle avec celui des gouvernements, même s'ils y participent. Ni oublier que leurs alliés naturels ne *sont pas les gouvernements* de l'Est, mais les mouvements et les les citoyens qui, dans ces pays, se battent pour les mêmes principes du socialisme démocratique qui leur sont chers. Comment ne pas *éprouver d'inquiétude devant* le fait que tandis que M. Brejnev reçoit les représentants des partis sociaux-démocrates à Moscou et envoie ses messages aux partis de l'Internationale socialiste pour proposer une action commune pour la paix, les militants du socialisme démocratique sont persécutés et condamnés à de lourdes peines de prison, comme Rudolf Battek et une vingtaine de socialistes convaincus attendant à Prague depuis le mois de mai un procès politique !

Il est bon qu'il y ait des marches pour la paix, il est moins bon que les citoyens des pays de l'Est ne puissent pas eux aussi manifester librement leur volonté de paix et de liberté pour créer un vrai mouvement européen pour la paix, qui ne serait pas à sens unique. Mais *surtout* il n'est pas bon qu'il n'y ait pas de marches et de *démonstrations* pour la défense de la Pologne et contre la répression à Prague. Car si les peuples de l'Europe de l'Est ont l'impression d'être oubliés et sacrifiés pour le maintien de la *« stabilité » et si en particulier* la tentative courageuse de renouveau en Pologne reste isolée ou pire si elle est étouffée avec la passivité du reste du monde, toute évolution des pays de l'Est sera bloquée et l'expérience socialiste en France courra aussi un danger mortel. Le *statu quo* politique en Europe sera rétabli et l'ordre — le vieil ordre, bien sûr — régnera demain à Varsovie et après-demain à Paris.

(*) Député socialiste italien au Parlement européen, directeur de *Listy*, la revue de l'opposition socialiste tchécoslovaque.

Le « cas Jaruzelski » ou la tentation militaire

(Suite de la première page).

Sans suspecter la sincérité de l'engagement pris par le général Jaruzelski de sauvegarder les prérogatives du parti et le système politique hérité du grand frère soviétique, il faut bien en conclure que la faillite de l'appareil se trouve ainsi confirmée sur le plan institutionnel, après l'avoir été sur les plans économique et politique. La prise en charge par l'armée ces derniers jours de tâches assumées auparavant par le parti sur le plan local n'a fait qu'accentuer la tendance.

Mais l'événement attire aussi l'attention sur le phénomène militaire en pays communiste, plus exactement sur *la double tentation à laquelle il peut* donner lieu en cas de crise ; celle des dirigeants politiques, d'une part, qui peuvent être amenés à confier le pouvoir à la seule institution demeurée debout dans la tour*mente, celle des militaires eux*-mêmes, d'autre part, qui, à plus lointaine échéance encore, pourraient se trouver enclins à prendre les devants.

Si le recours à l'armée apparaît comme une option commode, ce n'est pas seulement parce que celle-ci dispose, avec la police, de la force. Quand toutes les institutions s'effondrent (et il suffit de peu de chose en régime communiste pour faire basculer les institutions, parti *compris, dans un jeu démocratique* incompatible avec le maintien du système), l'armée est la seule à échapper à l'anarchie : préservée par ses structures hiérarchiques, légitime en elle-même et par elle-même (elle n'a pas besoin, comme le parti, de justifier quotidiennement son existence par une idéologie de type incantatoire et le maniement d'une « langue de bois » aussi rigide que fragile), elle survit aux crises sans avoir à se transformer, sauf éventuellement à secouer l'excès de la tutelle exercée sur elle par le parti et ses commissaires politiques. Bien mieux, c'est elle qui recueille tout naturellement la partie « utile » de l'héritage idéologique du parti, les grandes valeurs nécessaires au maintien d'un régime autoritaire : le patriotisme, le besoin d'ordre, la continuité des alliances et d'un « socialisme » de toute manière « réalisé ».

La même tentation ne s'est pas présentée dans les crises précédentes de Tchécoslovaquie et de Hongrie, les interventions soviétiques ayant devancé cette étape ou l'ayant rendue sans objet. On ne peut donc que spéculer sur les scénarios possibles ailleurs, même et surtout si la crise survient dans le pays où une telle intervention extérieure est, par définition, exclue, c'est-à-dire en Union soviétique elle-même.

La succession à Moscou

Pourtant, cette spéculation n'est pas inutile au moment où les septuagénaires du politburo parviennent très paisiblement — trop paisiblement, et au prix d'un immobilisme total au sommet de l'Etat et du parti — au terme du mandat « biologique » qu'ils se sont arrogé.

Déjà, la militarisation croissante de l'économie soviétique depuis quinze ans, la concentration de ce qui reste de dynamisme dans le système vers l'expansion extérieure et le surarmement n'ont pas pu ne pas renforcer le poids des militaires dans les mécanismes de prise de décision (1). Depuis longtemps déjà, et *a fortiori* dans l'avenir, la solution d'aucune crise de succession n'est concevable sans l'assentiment tacite ou actif des militaires et de la police.

Or tout indique que la succession des dirigeants actuels (non seulement celle de M. Brejnev, mais par exemple celle d'un Souslov, qui joue depuis près d'un quart de siècle le rôle clé d'arbitre et de « faiseur de rois ») sera plus rude que toutes celles que le pays a connues depuis la mort de Lénine : la vacance, dans un court laps de temps, de nombreux postes de première importance créera un appel d'air propice aux ambitions et aux compétitions parmi la génération de dirigeants moyens qui a *attendu* son tour plus que de raison. Or les problèmes causés par les tensions internes du système, par le poids de la course aux armements et des *engagements extérieurs créent* à cette compétition une toile de fond encore plus redoutable que par le passé. L'Union soviétique ne peut pas se permettre, même pendant quinze jours, le dixième des troubles que la Pologne connaît depuis plus d'un an : le maintien de l'empire en dépend.

C'est bien pourquoi la solution militaire ne saurait être absente, là non plus, de l'équation. Elle risque d'apparaître non seulement comme le seul recours possible en cas de désunion des épigones, mais aussi comme une tentation si le maintien au pouvoir du parti et de son appareil devait signifier la perpétuation de l'immobilisme actuel. Après tout, si le parti soviétique est encore parfaitement capable d'assurer le maintien de l'ordre public et le fonctionnement de l'administration, il lui faut de plus en plus avouer son échec dans ce qui était, au départ, sa prin*cipale mission : assurer en théorie* le « passage au communisme » — concrètement le progrès continu de l'économie et du niveau de vie, au point de *« rattraper et dépasser »* l'Occident capitaliste — fournir une *image de plus en plus séduisante du « socialisme réel »* et convertir le monde extérieur, y compris les sociétés développées, à la révolution communiste. Au lieu de cela, le parti freine toute réforme et tout renouvellement à l'intérieur, vide le pays de son élite culturelle et étend son influence à l'étranger beaucoup plus par sa présence militaire que par son idéologie. Tout se passe comme si, de l'élément révolutionnaire, tyrannique mais dynamique, qu'il était dans le passé, le parti était devenu une structure toujours tyrannique mais parasitaire, celle qui empêche le progrès.

Ce blocage pourrait finir par constituer une tentation, notamment chez les militaires. Depuis les débuts de l'ère Brejnev et jusqu'à aujourd'hui, ceux-ci n'ont pas eu à se plaindre du parti, qui ne leur a pas refusé grand-chose. Il leur faudra bien découvrir néanmoins que l'immobilisme de l'appareil politique en place, son *refus* d'entreprendre toute réforme économique digne de ce nom, entrave le progrès de la production dont dépend l'effort militaire, y compris et surtout l'innovation technologique qui *décidera en fin de compte de l'issue* de la course aux armements relancée par M. Reagan. En outre, les militaires et les policiers sont fort conscients des tensions internes dans la *société, bien au courant* maintenant des *problèmes* de politique extérieure en raison même du rôle qu'on *leur fait jouer à l'étranger*. Contraints *au modernisme* par leur mission même, ils incarnent, face à un parti fossilisé, le dynamisme potentiel de la société.

Sans doute, depuis les *affaires* Toukhatchevski en 1938 et Joukov en 1957, le parti a toujours veillé à écarter les moindres velléités de « bonapartisme ». Nul doute qu'il restera tout aussi vigilant à l'avenir, aussi longtemps du moins qu'il parviendra, au sommet, à rester uni et que l'ordre ne sera pas menacé dans le pays. Mais si ces deux conditions cessaient d'être remplies un jour, par exemple à la faveur d'une crise de succession ou de graves désaccords sur la ligne à suivre, alors il faudra peut-être se souvenir du « cas Jaruzelski » et de l'espèce de « nuit du 4 août » à laquelle viennent de se livrer les apparatchiki polonais...

MICHEL TATU.

(1) Cornelius Castoriadis décrit dans son livre *Devant la guerre* (Fayard) les progrès de ce qu'il appelle la « stratocratie ».

Le Monde

étranger

AFRIQUE

Tunisie

L'opposition dénonce de graves irrégularités dans le déroulement des élections législatives

De nos envoyés spéciaux

Tunis. — Les élections législatives tunisiennes, qui semblaient devoir se dérouler normalement, ont été entachées, dimanche 1er novembre, de divers incidents qui risquent de laisser planer un doute sur leur absolue régularité.

Les résultats de la consultation, qui a été marquée par une participation de 75 à 80 %, ne devaient être connus au plus tôt que dans l'après-midi de lundi. Ils ont, d'ores et déjà, été contestés par les trois formations de l'opposition qui se présentaient face au Front national constitué par le parti socialiste destourien et l'Union générale des travailleurs tunisiens.

Alors que le scrutin était au milieu de son déroulement, ces formations lançaient, au cours d'une conférence de presse commune, de graves accusations contre le pouvoir. Celui-ci se voyait reprocher ni plus ni moins d'avoir *« violé la loi électorale et la loi tout court »*.

S'appuyant sur des témoins, MM. Mohamed Harmel, secrétaire général du parti communiste (P.C.T.), Ahmed Mestiri, secrétaire général du Mouvement des démocrates socialistes (M.D.S.), et Mahmoud Tounsi, représentant du Mouvement de l'unité populaire (MUP), ont, pendant près de deux heures, rapporté des faits pour le moins troublants.

C'est ainsi que, avec l'assentiment et souvent même sous la direction des autorités administratives locales et des services de police, des *« pressions et menaces »* auraient été exercées depuis samedi pour favoriser les *« listes rouges »* du Front. La composition des bureaux de vote aurait été modifiée sans justification à la dernière minute. Des présidents de bureau auraient même été remplacés, alors que le scrutin avait débuté. Dans certains bureaux, sans isoloirs, des électeurs auraient été énergiquement incités à *« faire le bon choix »*, tandis que d'autres auraient voté en violation de la loi au nom de plusieurs personnes ; l'un d'entre eux aurait même été en possession de soixante cartes d'électeur. Autre anomalie : les électeurs du M.D.S. à Gafsa auraient eu la surprise de trouver des listes de candidats se présentant à Gabès et vice versa.

Ne pas rompre les ponts

M. Mestiri a donné lecture de la lettre que lui avait adressée un président de bureau de vote. Il expliquait en détail que le délégué (sou-préfet) de Djebel-Jelloud, dans la banlieue sud de la capitale, avait convoqué les cent cinquante responsables des bureaux de sa circonscription, pour leur indiquer *« la marche à suivre »*. Il précisait que, à l'heure du dépouillement, des membres des *« milices du parti »* créeraient des incidents factices afin que la police puisse intervenir et faire évacuer les lieux. Ainsi, les bulletins de l'opposition auraient pu être en toute tranquillité remplacés par ceux du Front.

Mais le principal grief retenu par l'opposition concerne la présence dans les bureaux de vote d'observateurs chargés de veiller au bon déroulement des opérations. Malgré les assurances qui auraient été données la veille par le ministre de l'intérieur, ceux-ci ont dû, à l'ouverture du scrutin, se soumettre à une formalité imprévue consistant à aller demander au siège de la délégation (sous-préfecture), souvent éloigné, une autorisation spéciale qui ne leur était délivrée — si toutefois elle l'était — qu'après une longue attente. Ainsi que nous avons pu le constater, dans toute la banlieue nord et sud de Tunis, de nombreux bureaux sont demeurés durant toute la matinée sans représentants de l'opposition. Selon le M.D.S., sur ses mille cinq cents observateurs désignés dans la capitale, une trentaine seulement ont obtenu cette autorisation et, à Gafsa, le parti communiste n'a eu que quarante observateurs sur les cent quatre-vingts qu'il présentait.

C'est cette situation qui a conduit les trois courants de l'opposition à tenir leur conférence de presse et à annoncer que, tout en maintenant leur participation, ils avaient décidé de retirer tous leurs observateurs, *« laissant au gouvernement toute la responsabilité du scrutin »*. Le ministère de l'intérieur a évidemment réfuté l'ensemble de ces accusations, affirmant que, *« depuis le début de la campagne électorale, l'opposition semblait chercher une mauvaise querelle »*. Selon lui, *« l'abandon du terrain par l'opposition ressemble fort à une manœuvre visant à mettre sur le compte de prétendues irrégularités le peu de voix qu'elle craignait obtenir »*. C'est naturellement l'argument contraire que développent les opposants. Ils assurent que le pouvoir, *« affolé »* par le succès de leur campagne, *« a perdu son sang-froid et s'est livré imprudemment, aux yeux de tous, à toutes les falsifications possibles »*.

Malgré ses protestations, l'opposition, de toute évidence, ne tient pas à rompre les ponts. Les trois courants ont tenu à réaffirmer leur attachement *« au processus démocratique »* et à considérer que la campagne électorale qu'ils ont pu mener tant bien que mal est déjà un acquis important, quel que soit le résultat définitif de la consultation. Ayant nié la régularité du scrutin, ils risquent toutefois de se trouver dans une situation embarrassante au cas où ils auraient quand même des élus : accepteront-ils de les voir siéger dans une Chambre qu'ils considèrent d'avance comme mal élue ? Pour le M.D.S., M. Mestiri répond qu'il reviendra à son comité directeur de se prononcer en temps voulu. Le secrétaire général du P.C.T., M. Harmel, adopte sur cette question une position plus nuancée. Pour lui, ce qui importe, c'est *« d'avoir commencé à faire bouger et réfléchir les citoyens »*. Et d'ajouter : *« Il ne faut pas considérer le processus démocratique comme un cadeau, mais l'entendre comme une lutte qui doit continuer. »*

PAUL BALTA et MICHEL DEURÉ.

Tchad

LA DÉSESCALADE

Le coup de poker de M. Goukouni Oueddeï, qui réclame le rapatriement, dans un délai de deux mois, des forces libyennes stationnées au Tchad, semble rapporter ses premiers dividendes. En effet, parce qu'elles sont *« très satisfaites »* de cette décision, les Forces armées du Nord (FAN) de M. Hissène Habré ont annoncé, dimanche 1er novembre, qu'elles avaient décidé de *« suspendre »* leurs activités militaires dans l'est du pays. En outre, le maréchal Nemeiry, du Soudan, qui appuyait jusqu'ici les FAN, a exprimé sa *« vive satisfaction »* et proposé qu'une unité soudanaise participe à la force interafricaine de paix dont les premiers contingents, selon un porte-parole de l'Organisation de l'unité africaine, débarqueront à N'Djamena dans un délai de six semaines.

Quand on constate, d'autre part, que la détente la plus complète règne dans la capitale tchadienne — à telle enseigne que les réfugiés tchadiens de Kousseri, au Cameroun, reviennent de plus en plus nombreux, — on ne peut que souligner l'habileté avec laquelle le président du Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) du Tchad, dont le mandat expirait en février 1981, a su saisir l'opportunité de tenter de brûler la politesse à ses protecteurs libyens. Ces derniers n'auront même plus le prétexte de contribuer au maintien de l'ordre, puisque M. Hissène Habré a visiblement été contraint de mettre en veilleuse sa guérilla.

Le colonel Kadhafi est d'autant plus gêné que, si l'on en croit l'hebdomadaire *The Times* du Kenya, pays qui exerce actuellement la présidence de l'Organisation de l'unité africaine, plusieurs Etats africains envisageraient de boycotter le prochain sommet de l'Organisation panafricaine, prévu à Tripoli en juillet, au cas où les forces libyennes n'auraient pas évacué le Tchad à cette date.

Jusqu'ici, la seule entorse au silence de la Libye a été, samedi, un commentaire de Radio-Tripoli dénonçant les *« allégations »* de la presse *« réactionnaire occidentale »* à l'*« appel supposé »* du président Goukouni Oueddeï. Soit le colonel Kadhafi est mauvais perdant, soit la partie n'est pas encore entièrement jouée.

J.-C. POMONTI.

Le sommet franco-africain

Paris veut élaborer « un style nouveau de rapports » avec le continent noir

(Suite de la première page).

A ce titre, il a reçu au cours des derniers mois des dirigeants dont les options idéologiques et les méthodes de gouvernement sont fondamentalement différentes.

Pour les mêmes raisons, au mépris des déclarations intempestives d'une petite minorité de cadres du parti, ni le chef de l'Etat lui-même ni aucun membre du cabinet présidentiel n'ont reçu de responsables des mouvements d'opposition. C'est ainsi que ni M. Karl I Bond, qui tente de regrouper sur son nom les opposants au régime zaïrois, ni aucun des hommes qui contestent la légalité du pouvoir établi au Cameroun, au Togo ou aux Comores, par exemple, n'ont pu faire entendre leur voix à l'Elysée. Jusqu'à ce jour, aucun contestataire, quelles que pussent être les sympathies dont il aurait pu bénéficier par ailleurs sur le plan des affinités politiques, ne peut légitimement se prévaloir, directement ou indirectement, de la caution du successeur de M. Giscard d'Estaing.

Le respect des accords

A plusieurs reprises, M. Mitterrand a publiquement expliqué, sans ambiguïté d'aucune sorte, que la France remplirait la totalité de ses obligations en Afrique chaque fois que, dans le cadre légalement établi d'un commun accord, ses partenaires feraient appel à elle. Le président de la République n'a cessé de mettre en harmonie ses propos et ses actes, prouvant ainsi qu'il entendait continuer à privilégier les rapports avec l'Afrique, sans pourtant s'ingérer dans ses affaires.

En décidant, en août, de répondre immédiatement et sans réserve, dans le cadre des accords de défense franco-camerounais, à la demande d'aide militaire formulée par le gouvernement de Yaoundé, il a fait un choix politique d'une importance capitale. En effet, non seulement il a porté un coup d'arrêt brutal à la volonté d'expansionnisme du Nigeria, dont les dirigeants prétendaient, en recourant à la force, résoudre à leur avantage un contentieux frontalier, mais il a montré à l'ensemble de ceux qui étaient liés à la France par des accords d'assistance militaire qu'ils pouvaient avoir confiance en la parole donnée.

Au Centrafrique, où beaucoup de socialistes français n'ont pas renoncé à voir M. Abel Goumba prendre la tête de l'Etat, Paris s'est obstinément refusé à évincer M. David Dacko, qui, de lui-même, a, début septembre, remis tous ses pouvoirs entre les mains du général Kolingba. Certes, le président sortant n'avait pas pu obtenir l'aide financière considérable qu'il exigeait, ce qui a indirectement pesé sur sa décision de se retirer de la scène politique. Mais, à aucun moment, l'ancienne métropole n'est intervenue dans les querelles intestines centrafricaines pour prêter main forte ni à M. Goumba ni à aucun de ses concurrents.

Au Tchad, mettant définitivement fin au flirt avec la rébellion conduite par l'ancien premier ministre, M. Hissène Habré, la France joue également la carte de la légalité. Pour permettre à M. Goukouni Oueddeï, chef du gouvernement d'union nationale de transition (GUNT), de faire face aux pressions de la Libye, une aide économique et financière, technique et militaire lui a été accordée, tandis qu'il bénéficiait de premières fournitures d'armes livrées à N'Djamena par des avions militaires français. En revanche, une intervention au Tchad du type de celle qui fut décidée par le général de Gaulle et par M. Giscard d'Estaing est exclue.

Ce sont les menaces permanentes d'instabilité qui pèsent tant sur le Centrafrique que sur le Tchad et, dans une certaine mesure, sur le Cameroun, où les progrès spectaculaires de l'exploitation pétrolière suscitent de nouvelles convoitises, qui expliquent en partie l'attitude française à l'égard du Gabon. Pour Paris, en effet, Libreville doit, avec Yaoundé, rester le pivot d'une politique militaire française au centre du continent africain. Au demeurant, en dépit des campagnes d'intoxication menées pour provoquer une détérioration des rapports franco-gabonais, les relations entre le président Bongo et M. Mitterrand n'ont jamais été altérées.

Longtemps mise en quarantaine par le pouvoir giscardien, la République populaire du Congo, soucieuse de diversifier ses partenaires internationaux, a suscité à Paris une sympathie nouvelle. M. Cot, ministre délégué à la coopération et au développement, s'est efforcé de mettre au point une politique déjà amorcée lors de l'entrevue du 28 juillet à l'Elysée entre les présidents congolais et français. Ce rapprochement est d'autant plus important qu'il est de nature à faciliter la complète normalisation des relations entre le Congo et le Zaïre, qui ont autrefois connus de sérieux aléas. Le président de la République, qui a reçu la semaine dernière le général Mobutu, pourrait accepter l'offre faite par ce dernier d'utiliser le territoire zaïrois pour y former la nouvelle armée nationale tchadienne, avec le concours d'instructeurs et d'assistants militaires français. Il est, d'autre part, acquis, dans l'esprit des dirigeants zaïrois en tout cas, que la prochaine conférence franco-africaine se déroulera à Kinshasa en 1982.

Procéder par empirisme

Comme le Congo en Afrique centrale, le Benin en Afrique de l'Ouest fait progressivement retour dans la mouvance francophone. Tenu à l'écart par le régime précédent, le président Mathieu Kerekou, qui a été reçu à l'Elysée le 23 septembre, ne se considère plus comme un exclu. Le Benin, qui, depuis son accession à l'indépendance il y a vingt et un ans, n'a reçu la visite d'aucun président de la République française, pourrait bien accueillir l'an prochain M. Mitterrand. Ce déplacement semble d'autant plus vraisemblable que le président Eyadema du Togo a, dit-on, d'ores et déjà invité, le 28 octobre, le président de la République à se rendre en visite officielle à Lomé dans un an.

Le Mali, qu'une junte se réclamant d'un socialisme purement verbal n'est pas encore parvenu à sortir de graves difficultés économiques et financières, réintégrera prochainement l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Cet événement devrait s'accompagner non seulement d'un retour à l'orthodoxie financière, après les errements de la monnaie malienne, mais aussi mettre un terme aux divers trafics commerciaux illicites qui se trouvent à l'origine des désordres de l'économie malienne. La mission effectuée à Bamako, du 17 au 22 octobre, par M. Guy Penne, conseiller à l'Elysée pour les affaires africaines et malgaches, a marqué le stade ultime de cette normalisation attendue depuis plusieurs mois.

Contrairement au vœu d'une minorité désireuse de limiter les assises franco-africaines aux seuls dirigeants francophones, M. Mitterrand s'est finalement rallié à la formule des assises élargies aux observateurs conviés sans tenir compte de critères linguistiques. Il est vrai que, comme les francophones, le Cap-Vert ou la Guinée équatoriale, l'Egypte ou la Sierra-Leone, la Somalie, Sao-Tomé et Principe s'intéressent à la mise en œuvre d'un nouvel ordre économique ou d'un nouvel ordre culturel ainsi qu'à la décolonisation de l'Afrique australe.

S'il est relativement aisé de modifier le cours de la politique étrangère de la France, la politique de coopération met en œuvre un ensemble d'actions et de personnes lentes à réorienter. Il n'est pas possible de changer en quelques mois le personnel coopérant, d'en bouleverser les affectations, de modifier profondément le volume des crédits ou leur répartition. C'est ainsi que, si à l'occasion du dernier comité directeur du Fonds d'aide et de coopération (FAC), début octobre, M. Cot a expliqué les grandes lignes de l'action gouvernementale, les délégués ont en fait approuvé ou rejeté des dossiers de projets établis sous le régime précédent. Depuis mai dernier n'ont encore siégé que les commissions mixtes franco-djiboutienne et franco-congolaise. Les conclusions du séminaire que tiendront en commun, le 8 novembre, les services de MM. Cheysson, ministre des relations extérieures, Delors, ministre des finances, et Cot, orienteront-elles utilement les réformes en cours dans ce domaine — réformes qui feront l'objet d'une communication de M. Cheysson lors du conseil des ministres du 18 novembre ?

Sans donner pour autant dans le laxisme ou l'improvisation, l'Elysée entend procéder par empirisme. Ce choix ne l'éloigne pourtant pas des amitiés traditionnelles, et, quel que soit le degré d'ouverture en direction de l'ancienne Afrique anglaise ou de l'ancienne Afrique portugaise, Abidjan et Dakar demeurent deux des grands pôles de la politique africaine de la France. Les Africains eux-mêmes paraissent généralement satisfaits des options élyséennes. Si les experts du parti socialiste observent — comme au congrès de Valence — un silence à peu près total, dans d'autres milieux ils expriment des avis très divergents. La nouvelle opposition ne ménage pas ses critiques à la présidence et au gouvernement, ni dans les colonnes de la presse ni au Parlement, tandis que dans les rangs d'une partie de la fonction publique se dessine un esprit de fronde.

La dernière manifestation de cette attitude négative émane de certains éléments des services spéciaux, qui n'ont pas hésité à diffuser de fausses informations à propos du Tchad, il y a quelques jours. Il s'agissait, à partir de cette véritable campagne d'intoxication, de ruiner les efforts entrepris par la France à N'Djamena pour soutenir le gouvernement de M. Goukouni Oueddeï en accréditant la thèse de la destitution de ce dernier par les Libyens. Cohérente, réaliste, donc en principe vouée à l'efficacité, la manière dont M. Mitterrand conçoit les rapports franco-africains est visiblement appelée à se heurter encore à de sérieuses difficultés dans sa mise en application.

PHILIPPE DECRAENE.

Angola

DEUX MINISTRES SONT DÉMIS DE LEURS FONCTIONS

Le président Dos Santos a démis de leurs fonctions MM. Gamaliel Martins et Jorge Morais, respectivement ministres du commerce et des pétroles, a rapporté, samedi 31 octobre, citant *« une source officielle angolaise »*, l'agence portugaise de presse ANOP. Cette décision, toujours selon l'ANOP, ferait partie d'*« un remaniement plus large du gouvernement »* de Luanda et serait liée à des cas de corruption dans des opérations de concessions de recherches et de ventes de pétrole. M. Morais était le beau-frère de l'ancien président Agostinho Neto. — *(A.F.P.)*

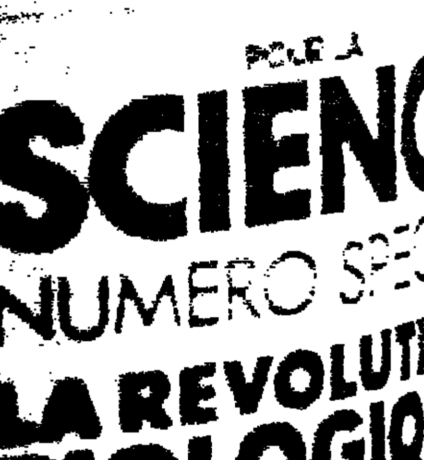
● *M. Boutros Ghali*, ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères, qui représentera l'Egypte au sommet franco-africain de Paris, remettra un message du président Hosni Moubarak à M. Mitterrand. M. Ghali a été chargé par M. Moubarak d'évoquer avec M. Mitterrand — dans le cadre *« des consultations permanentes et amicales »* entre les deux présidents — les derniers développements de la situation au Proche-Orient, la constitution de la force multinationale du Sinaï, et la situation en Afrique. — *(A.F.P.)*

● *M. François Mitterrand* a adressé, dimanche 1er novembre, un télégramme au président Chadli Bendjedid, à l'occasion de la fête nationale algérienne du 1er novembre. *« A l'occasion de la fête nationale de la République algérienne*, écrit le chef de l'Etat, *je vous adresse, en mon nom personnel et au nom du peuple français, les vœux très chaleureux que je forme à votre intention et à celle du peuple algérien. Je suis convaincu que l'approfondissement des relations franco-algériennes, conforme aux aspirations et à l'intérêt de nos deux peuples, favorisera la réalisation des objectifs de paix et de développement auxquels ils sont attachés. »*

« Je me réjouis de pouvoir m'entretenir prochainement avec vous des perspectives ouvertes dans cette voie, à l'occasion de la visite que j'effectuerai dans votre pays », conclut M. Mitterrand, qui doit se rendre en visite officielle en Algérie les 30 novembre et 1er décembre.

● *M. Pierre Messmer*, ancien premier ministre, estime dans *les Dernières Nouvelles d'Alsace* du dimanche 1er novembre : *« La politique africaine de M. Mitterrand est la même que celle de Giscard et elle n'a rien de socialiste. »* Le député R.P.R. de Moselle, qui parle de *« politique de dingue »*, rappelle notamment que le conflit du Tchad ne peut être réglé que par la suppression — notamment de la part de la France — de fournitures d'armes à la Libye.

M. Messmer, qui *« ne voit pas comment sur le plan économique les socialistes peuvent réussir leur opération »*, approuve l'action du ministre de la défense en disant : *« Il a des idées que j'approuve puisque ce sont les miennes. »*





PROCHE-ORIENT

La vente d'avions-radars américains à l'Arabie Saoudite ferait partie d'un vaste plan stratégique dans le Golfe

De notre correspondant

Washington. — Moins d'une semaine après le feu vert du Sénat pour la vente de cinq avions-radars à l'Arabie Saoudite, on commence à discerner plus clairement la signification de ce marché et la nouvelle dimension de la politique américaine au Proche-Orient. Il semble, en effet, que les Etats-Unis aient une double ambition : installer un vaste système de défense dans le golfe Persique et s'appuyer davantage sur Ryad pour prolonger et élargir les accords de Camp David.

M. Ronald Reagan tenait absolument à vendre les avions-radars à l'Arabie Saoudite. Au-delà de sa crédibilité de président et de la crédibilité des Etats-Unis eux-mêmes, Washington craignait surtout d'indisposer Ryad. Car l'Arabie Saoudite lui apparaît comme un allié essentiel depuis la chute du chah d'Iran. C'est son principal fournisseur de pétrole. C'est un pays qui occupe une position stratégique fondamentale, un pays qui a joué un rôle modérateur dans la crise libanaise et évité peut-être une guerre israélo-syrienne au printemps dernier. Enfin, un pays à travers lequel les Etats-Unis pensent pouvoir amener un jour ou l'autre l'O.L.P. à la table des négociations.

Mais les avions-radars avaient leur importance propre. Ils constituaient aux yeux des experts militaires américains le premier élément d'un plan stratégique global dans le Golfe. On le disait à demi-mot jusqu'à présent. Le *Washington Post* du 1er novembre l'explique longuement dans un article-fleuve, qui occupe l'équivalent d'une page entière. La source principale de cet article est un document interne du Pentagone dont M. Reagan se serait discrètement servi pour convaincre des sénateurs hésitants.

Mis en chantier par l'administration Carter, le plan stratégique partirait d'un constat simple : il est impossible de défendre valablement le Golfe sans des bases américaines dans la région. Or, s'ils réclament avec insistance l'aide militaire des Etats-Unis, les pays concernés ne veulent à aucun prix voir flotter sur leur territoire la bannière étoilée.

Les dirigeants américains n'ont pas renoncé à les convaincre, puisque les bases actuelles ou en construction (Egypte, Oman, Somalie Diego-Garcia) sont trop lointaines des puits de pétrole. Mais en attendant, une formule intermédiaire aurait été retenue : la mise en place d'un système de défense général de la région, ainsi que des infrastructures adaptées aux normes du Pentagone, capables d'accueillir des troupes américaines en cas de nécessité.

Selon le document cité par le *Washington Post*, il s'agit de « *développer, avec l'appui des Etats-Unis, un système régional de défense pour l'ensemble du Golfe* ». Plusieurs pays y seraient associés : l'Arabie Saoudite, le Koweït, Oman, Bahreïn, Qatar et les Emirats arabes unis. On prévoirait d'installer le quartier général à Ryad, avec une « *centrale de commande* » ultra-perfectionnée, équipée d'un satellite de communications, qui coûterait environ 5 milliards de dollars. Cette centrale permettrait de coordonner les avions-radars, les F-15 et les missiles sol-air saoudiens, ainsi que l'arrivée éventuelle de troupes américaines. On envisagerait pour cela une série d'infrastructures navales et aériennes dans les différents pays.

L'argent n'est pas un problème, puisque l'Arabie Saoudite financerait une partie des équipements. D'autres matériels seraient prêtés, loués ou simplement entreposés par les Etats-Unis. Quant à l'approbation du Congrès, elle n'est pas nécessaire si les acquisitions d'armes sont inférieures à un certain montant. Washington aurait conseillé à ses alliés de faire des achats « *par petits bouts* », en s'adressant directement à des firmes privées, ou même de se fournir auprès d'autres pays comme la France.

La mise en place de ce système exigerait plusieurs années. Selon le *Post*, la « *centrale de commande* » serait effective à partir de 1990. Les Etats-Unis auraient deux projets à moyen terme : le stationnement permanent de troupes américaines en Arabie Saoudite et l'intégration de l'Egypte à ce plan de défense régional.

Où s'arrêtent les projets réellement en cours ? Où commencent les désirs des stratèges, les manœuvres politiques et les simples suppositions ? Il est difficile de le dire. Mais on comprend mieux maintenant l'importance attachée aux avions-radars et les propos échangés au cours du débat parlementaire. Jérusalem soutenait que ces appareils bouleverseraient l'équilibre stratégique au Proche-Orient, tandis que la Maison Blanche y voyait un renforcement de la sécurité d'Israël.

Un intérêt subit pour le plan Fahd

Aussitôt après le vote du Sénat sur les avions-radars, l'administration Reagan a donné une appréciation positive du plan Fahd. Il s'agirait d'un « *ensemble de propositions très intéressant* », selon un dirigeant américain. Certes, Washington n'en approuve pas tous les termes. Mais ce plan, souligne-t-on, a l'avantage de ne pas être à prendre ou à laisser : ce sont « *des suggestions et des idées* » séparables les unes des autres.

L'administration Reagan a mis trois mois pour s'en apercevoir. En août, le département d'Etat considérait le plan Fahd comme étant essentiellement « *la réaffirmation des positions saoudiennes* ». Que s'est-il passé dans l'intervalle, sinon l'assassinat de Sadate ? Les dirigeants américains misent un peu moins sur Le Caire, un peu plus sur Ryad, et réfléchissent de plus en plus aux suites de Camp David.

M. Reagan doit tenir compte des protestations israéliennes : pour les avions-radars et pour le plan Fahd. L'ambassadeur d'Israël à Washington a clairement fait savoir au secrétaire d'Etat américain qu'un appui, même partiel, des propositions saoudiennes serait considéré comme un moindre soutien des accords de Camp David de la part des Etats-Unis. Et que cela menacerait les négociations entre Le Caire et Jérusalem sur l'autonomie palestinienne dans les territoires occupés. M. Begin l'a dit à son tour, dimanche 1er novembre à la chaîne de télévision A.B.C. (voir ci-contre).

Or les Etats-Unis veulent absolument que le processus de Camp David arrive à son terme. Ils ne seront rassurés que lorsque Israël aura rendu à l'Egypte les derniers territoires occupés du Sinaï, en avril 1982. D'ici là, l'administration Reagan aura une partie difficile. On peut s'attendre à un flou artistique pour rassurer tout le monde et ne couper aucun pont.

ROBERT SOLÉ.

Égypte

SIX CENT CINQUANTE EXTRÉMISTES RELIGIEUX ONT ÉTÉ ARRÊTÉS DEPUIS L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT SADATE

Le Caire (A.F.P.). — Six cent cinquante extrémistes religieux ont été arrêtés depuis l'assassinat, le 6 octobre dernier, du président Sadate, selon un nouveau bilan publié par le quotidien cairote « Al Ahram » dans son édition de lundi 2 novembre. Le dernier bilan faisait état de cinq cent quatre-vingt-sept arrestations.

Selon la presse, la vague d'arrestations, qui s'est étendue sur tout le pays, a permis d'arrêter 95 % des « terroristes ». Les aveux des membres des confréries islamiques arrêtés, poursuit la presse, a permis de démanteler le réseau « terroriste » et de saisir les repaires des intégristes.

On apprend, d'autre part, que le droit de visite, accordé aux familles des détenus arrêtés au début de septembre dernier, dans le cadre de l'enquête sur la « sédition confessionnelle » en Egypte, n'est pas encore devenu effectif. Il y a une dizaine de jours, les autorités égyptiennes avaient annoncé qu'un droit de visite allait être accordé à ces détenus, arrêtés sur ordre de l'ancien président Sadate.

On indique cependant que certains détenus ont pu être contactés par leur famille, en dehors de la prison, lors de leur comparution devant le procureur « socialiste », chargé de l'instruction « politique » dans l'affaire de la « sédition confessionnelle ».

M. BEGIN : le plan Fahd vise à « liquider Israël par étapes »

Le premier ministre israélien, M. Begin, a lancé un appel au président Ronald Reagan, au gouvernement américain et aux pays européens pour qu'ils fassent connaître clairement leur position sur le plan saoudien de paix au Proche-Orient.

M. Begin, interviewé en direct de Jérusalem par la chaîne de télévision américaine A.B.C., a déclaré dimanche 1er novembre : « *Si le prétendu plan de paix saoudien — qui est un plan destiné à liquider Israël par étapes — était adopté par qui que ce soit, ce serait un obstacle majeur au processus de paix. Ce serait dévier complètement des accords de Camp David.* »

« *Des Etats-Unis et d'Europe, nous entendons des voix s'élever en faveur de certains points du plan Fahd* », a-t-il déclaré, poursuivant : « *Ces voix sèment l'inquiétude en Israël.* » « *Le président Reagan et le secrétaire d'Etat Haig*, a-t-il ajouté, *ont répété à plusieurs reprises que les Etats-Unis restaient fidèles aux accords de Camp David. Ils devraient donc rejeter sans absolument aucune réserve les huit points mis en avant par le prince Fahd, car ils vont à l'encontre de la paix.* »

M. Begin a ajouté que les armes à longue portée fournies par l'U.R.S.S. à « *nos ennemis* » placeraient, en cas de retrait israélien sur les frontières de juin 1967, « *la plus grande partie de la population civile israélienne en situation d'otage* ». La création d'un Etat palestinien, a-t-il également dit, deviendrait, aux termes des accords du Fath avec Moscou, une « *base soviétique aux portes de l'Etat juif* ».

Le premier ministre israélien s'est également déclaré inquiet de la volonté affirmée par des hauts fonctionnaires américains de fournir des armes modernes au régime du roi Hussein de Jordanie, qui est arrivé dimanche pour une visite officielle de cinq jours aux Etats-Unis. « *La fourniture d'armes modernes à la Jordanie constitue une menace directe pour Israël* », a-t-il déclaré. Si cette fourniture a lieu, avec la vente à l'Arabie Saoudite d'armes modernes et les fournitures soviétiques à la Syrie et à l'Irak, a-t-il ajouté, « *nous seront entourés au nord et à l'est par sept mille tanks et mille deux cents avions* ».

M. MOUBARAK : une base de dialogue pour l'avenir

Le plan de paix Fahd pour le Moyen-Orient « *pourrait conduire à des relations plus normales dans la région* », a déclaré, dimanche, le président égyptien Hosni Moubarak à un groupe d'hommes d'affaires américains en visite au Caire. Exprimant l'espoir que la diplomatie saoudienne pourrait contribuer à réconcilier l'Egypte et le reste du monde arabe, le nouveau chef de l'Etat a cependant souligné que l'Arabie Saoudite et les autres pays arabes avaient d'abord l'obligation d'accepter les progrès déjà réalisés dans le cadre du processus de paix de Camp David. « *J'attends que les Arabes réexaminent leur attitude. Le moment est critique* », a-t-il dit.

M. Moubarak a ajouté que le plan de paix Fahd contenait certains éléments positifs. « *Il constitue peut-être une base de dialogue à l'avenir, mais pas en ce moment* », a-t-il dit. Il a renouvelé son offre de se rendre à Ryad pour expliquer aux Saoudiens la politique de paix de l'Egypte, mais a précisé qu'un tel voyage devrait être soigneusement préparé. « *Je ne voudrais pas*, a-t-il dit, *créer des problèmes aux Saoudiens qui pourraient ne pas être prêts pour ce pas.* »

Le prince Abdallah Ibn Abdel Aziz, troisième dans l'ordre de succession au trône saoudien, admet, dans une interview publiée cette semaine par *Time Magazine*, que le plan de paix proposé pour le Proche-Orient par le prince Fahd reconnaît implicitement l'existence d'Israël.

« *Notre plan reconnaît le droit à l'existence d'Israël uniquement après l'acceptation d'un Etat palestinien, le retour aux frontières de 1967 et la fin de l'état de belligérance* », déclare le prince Abdallah. « *Si ces conditions sont remplies, la reconnaissance d'Israël sera* de facto. *Comment pouvons-nous leur dénier ce droit ?* » — *(A.F.P., Reuter.)*

● *Une mise au point d'Al Nahar.* — Le quotidien libanais *Al Nahar*, qui avait publié vendredi 30 octobre une interview de M. Yasser Arafat (*le Monde* daté 1er et 2 novembre), laissant entendre que le président de l'organisation de la Palestine était favorable à la coexistence arabo-israélienne, a publié samedi une mise au point. Selon *Al Nahar*, M. Arafat avait déclaré que les propositions saoudiennes de paix présentées en août dernier par le prince Fahd « *parlaient de coexistence, et ceci est quelque chose de nouveau dans la mesure où c'est la première fois que l'Arabie Saoudite parle de coexistence ou emploie ce terme. Pour cette raison, j'ai dit (lors d'une récente visite au Japon) que la déclaration saoudienne comportait des aspects positifs et que nous en discuterions en détail lors du prochain sommet arabe.* » *Al Nahar* a publié samedi 31 une mise au point émanant d'une source autorisée de l'O.L.P. remplaçant l'expression « *Pour cette raison* » par le mot « *mais* ». Cette mise au point laisse entendre que M. Arafat est favorable à certains aspects du plan saoudien, bien que celui-ci parle de coexistence, et non pour cette raison.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA LIGUE ARABE

M. Klibi critique l'intention des pays européens de participer à la force de paix dans le Sinaï

De notre envoyé spécial

Tunis. — M. Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, qui nous a reçus au retour d'une visite à Rome, et avant d'aller à Bagdad assister à la troisième conférence des ministres arabes de la culture, a critiqué l'intention des pays européens, et plus particulièrement de la France, de participer à la force de paix dans le Sinaï.

« *Les pays arabes verront dans ce geste une caution morale apportée aux accords de [Camp] David, même si les Européens s'en défendent*, nous a-t-il déclaré. *Les Arabes ne comprennent pas que les Européens, qui avaient condamné ces accords, donnent l'impression de se raviser et de leur apporter un appui alors qu'ils sont moribonds. Pour notre part, nous regrettons que le capital de confiance de la France, qui s'était acquis au cours des derniers mois, soit entamé par cette initiative. Nous pensons qu'elle avait un autre rôle à jouer avec les Européens et qui est de favoriser l'établissement d'une paix durable en donnant une patrie aux Palestiniens.* »

Parlant du sommet arabe de Fès, M. Klibi estime qu'il ne sera pas ajourné pour permettre à l'Egypte d'y prendre part, car, dit-il, il risquerait d'être renvoyé « *aux calendes... égyptiennes* ». Il souligne que le calendrier de la conférence a été arrêté : 22 et 23 novembre, réunion des ministres des affaires étrangères ; 24, accueil des chefs d'Etat ; 25, journée consacrée à l'ouverture du sommet et à la discussion du problème libanais ; 26 et 27, autres sujets ; 28, clôture. Le secrétaire général souligne que quinze pays ont déjà confirmé leur participation, ce qui, à ses yeux, est déjà extrêmement important.

D'autre part, on indique dans les milieux diplomatiques que les membres du Front de la fermeté se sont concertés et ont décidé de se rendre à Fès, mais n'ont pas encore rendu publique leur position.

En ce qui concerne le plan Fahd pour un règlement au Proche-Orient, M. Klibi affirme qu'aucun pays arabe ne l'a officiellement rejeté et que les réactions négatives qui ont pu être enregistrées se situent au niveau de la presse ou de personnalités. « *Si, comme tout l'indique*, nous dit-il, *ce plan doit être à l'ordre du jour du sommet de Fès, la discussion — qui n'est pas forcément synonyme de désaccord définitif — sera importante, et je suis persuadé qu'elle aboutira à dégager une position arabe unifiée.* »

On indique dans les milieux diplomatiques que le président Assad de Syrie avait fait savoir aux Etats-Unis dès le mois d'août qu'il n'était pas hostile au plan Fahd. Il semblerait que c'est plus pour des raisons tactiques circonstancielles qu'à Damas, et dans d'autres pays du Front de la fermeté, des réserves ont été formulées.

Pour sa part, M. Klibi s'élève contre l'interprétation, qui voit dans le plan Fahd la suite des accords de Camp David : « *C'est un contresens* », affirme-t-il. « *Camp David*, ajoute-t-il, *a été une enterprise machiavélique qui visait à séparer l'Egypte de la famille arabe et à tenter de légaliser l'occupation par Israël de la Cisjordanie et de Jérusalem.* » En revanche, le plan Fahd a, selon lui, le triple mérite de montrer que la position arabe peut s'accommoder de la légalité onusienne en intégrant les résolution votées par l'ONU, de proposer une solution durable acceptable par tous les pays arabes et de s'adresser enfin à l'opinion internationale. — P. B.

AMÉRIQUES

CORRESPONDANCE

Le « suicide » de Salvador Allende

A la suite d'une mise au point parue dans le Monde *du 9 octobre sur le fait qu'il convenait d'ajouter le nom de l'ancien président chilien Salvador Allende sur la liste des chefs d'Etat assassinés, nous avons reçu la « précision » suivante de l'ambassade du Chili en France.*

Cette « précision » est en relation avec la liste des « chefs d'Etat ou de gouvernement assassinés en dix ans », publié dans votre journal daté du 8 octobre (page 2). L'article du 9 octobre signale « qu'il convient d'ajouter le président Allende, bien qu'il n'ait pas été, à proprement parler, victime d'un attentat ». Il est évident que le lecteur ne manquera pas de remarquer l'ambiguïté de cette rédaction. A vrai dire, je pense que cet article a tendance à provoquer la confusion plus qu'il ne « précisera ».

S'il apparaît nécessaire d'inclure l'ancien président Allende à une liste de ce genre, ce serait celle des chefs d'Etat qui se sont suicidés, comme il a été établi par son docteur personnel.

EUROPE

Pologne

A LA SUITE DE PROPOS VIRULENTS

Un dirigeant de Solidarité est inculpé d'« outrage à la République populaire »

De notre correspondant

Varsovie. — Responsable de Solidarité pour la région de Szczecin, M. Marian Jurczyk est le seul dirigeant du syndicat à s'être trouvé à la tête aussi bien des grèves d'août 1980 que de celles de décembre 1970. La quarantaine bien sonnée, plus âgé donc que la plupart de ses camarades, il a, dans son strict costume gris, plus l'allure d'un sévère directeur d'école que de l'ouvrier batailleur qu'il est. Il a été inculpé, dimanche 1er novembre, à la suite de propos virulents, d'« *outrage public à la République populaire de Pologne et à ses organes suprêmes* ».

C'est le premier responsable syndical de ce niveau contre lequel des poursuites judiciaires ont été engagées. Il risque de six mois à huit ans de prison. Sa popularité n'en devrait que croître. Il vient aussi, au détour de cette philippique contre le pouvoir, de révéler un antisémitisme qui ravira ses adversaires les plus acharnés — ces ultra du parti qui s'évertuent à trouver un complot juif derrière la révolution dont M. Jurczyk est une figure de proue.

« *La Diète, le gouvernement et le comité central*, avait notamment dit le syndicaliste dans le discours incriminé, *ne bénéficient d'aucune confiance (...). La société n'a pas d'estime pour ces gens. Il y a de plus en plus de monde pour dire — ce sont des mots forts, mais vrais — qu'ils sont des traîtres à la société polonaise, des légats de Moscou. Ils ne s'intéressent pas à la société polonaise, mais à leurs propres intérêts et à ce qui sera dit au téléphone de Moscou. Tels sont ces messieurs qui nous gouvernent — pas tous, il serait injuste de le dire, — car il y a parmi eux quelques hommes honnêtes et sages.* » D'autres phrases parlaient d'« *échafaud* » pour les responsables des répressions sanglantes de 1956 et de 1970, ou disaient que « *le temps des caresses est révolu* ».

Un compte rendu approximatif

Tenus le 25 octobre, au cours d'une réunion dans une petite usine de la région de Szczecin, ces propos n'ont été rapportés par l'agence officielle PAP qu'au bout de cinq jours, tard dans la soirée de vendredi. Approximatif, ce compte rendu dont les médias font aussitôt grand bruit, date le discours du 28 octobre, jour de la grève nationale d'une heure, et gomme ce qui en atténuait la violence, en particulier la référence aux « *quelques hommes honnêtes* ».

Ces « *erreurs* » tombent très à propos, puisque la Diète, directement mise en cause, siège justement depuis vendredi, et que le parti y fait face à une contestation ouverte des députés non communistes (*le Monde* daté 1er-2 novembre). Samedi matin, son président, M. Gucwa, lit donc, en s'y associant, une protestation indignée que seuls, au demeurant, dix-neuf députés sur quatre cent quatre-vingts ont signée.

Dès dimanche matin, M. Jurczyk adresse une lettre ouverte à M. Gucwa. Il rétablit la vérité sur la date ; proteste contre la manipulation de son texte ; dit que la coopération entre le syndicat et les députés est excellente dans sa région et rappelle — cinglant — que le Parlement a voté toutes les décisions qui ont conduit la Pologne à la faillite. M. Jurczyk, à cet instant, a toujours le beau rôle. Les Polonais, quoi qu'ils pensent de son sens politique, se délectent et rient (« *Il y va fort, mais c'est vrai* »).

L'agence PAP fait amende honorable sur le problème de la date. Le soir, le journal télévisé revient à la charge. Cette fois-ci, on ne cite plus : on fait entendre une bande enregistrée, de toute évidence par les services de sécurité. Interrogé par des journalistes étrangers, M. Jurczyk reconnaît là son propos « *à cent pour cent* ». Tout le monde a distinctement entendu que, s'il y a des « *hommes honnêtes* » dans la classe dirigeante, elle est aussi composée « *aux trois quarts de juifs et de traîtres à notre patrie* », et qu'il « *faut changer ces gens-là* ».

Cette exploitation de la plus navrante des stupidités aura été un petit chef-d'œuvre de machiavélisme particulièrement admirable dans ses différentes étapes savamment ménagées. Jusqu'à maintenant, ni l'appel dramatique lancé, jeudi, par la direction de Solidarité, ni celui que la Diète a adopté samedi n'ont pu arrêter les grèves locales. La commission nationale du syndicat doit se réunir mardi 3 novembre à Gdansk, et ne sait plus trop quoi faire pour reprendre le contrôle de la situation. Les débats promettaient d'être ardus. L'« affaire Jurczyk » ne risque pas d'aider à leur clarification, et, quoi que pensent les dirigeants de Solidarité, ils auront bien du mal à s'en dépêtrer.

BERNARD GUETTA.

Yougoslavie

UN DIRIGEANT DEMANDE QUE M. DJILAS SOIT PRIVÉ DU DROIT DE S'ADRESSER A DES INTERLOCUTEURS ÉTRANGERS

Belgrade (*A.F.P.-U.P.I.*). — Ancien compagnon d'armes de Tito, M. Milovan Djilas, soixante-dix ans, est tombée en disgrâce en 1954. Il a passé près de neuf ans en prison pour ses critiques du régime. Libéré en 1966, l'auteur de *la Nouvelle Classe* et de *Conversations avec Staline* s'était rendu par la suite, à plusieurs reprises, à l'étranger, avant que, en 1970, les autorités ne lui retirent son passeport. Il est périodiquement critiqué dans les *mass media*.

L'agence Tanyoug a diffusé, samedi 31 octobre, les propos tenus quelques jours auparavant par M. Kolj Siroka, président de l'Alliance socialiste. Celui-ci a dénoncé ceux qui cherchent à faire admettre l'idée d'une « *immunité* » pour certains auteurs d'actes hostiles au régime. Il a mentionné « *l'attitude à l'égard de Djilas, qui fait librement des déclarations hostiles* (à la Yougoslavie) *dans la presse étrangère* ». « *Si on estime qu'il ne faut pas le mettre en prison parce qu'il est vieux et malade*, a-t-il dit, *notre société doit au moins le priver du droit de s'adresser à quiconque dans le monde.* »

Pour sa part, M. Djilas a déclaré qu'il recevait actuellement des lettres anonymes menaçant son fils Aleksa, qui vit à Londres et travaille à sa thèse de doctorat. Il estime qu'il s'agit d'une entreprise de la police yougoslave, même si ces missives exigent qu'il coopère avec l'organisation des tchetniks, royalistes serbes extrémistes qui vivent en Europe occidentale.

Grande-Bretagne

Deux ans après l'affaire BLUNT

UNE NOUVELLE POLÉMIQUE ÉCLATE A PROPOS DES ANCIENS ESPIONS

Londres (*A.F.P., Reuter, UPI*). — Le *Sunday Times* a publié le 1er novembre les révélations d'un ancien agent des services secrets britanniques, M. Leo Long, qui a fourni des renseignements à l'Union soviétique pendant la seconde guerre mondiale. M. Long, ancien directeur d'une société de cinéma, aujourd'hui à la retraite, a notamment déclaré qu'il avait appartenu au réseau dirigé par M. Anthony Blunt, devenu conseiller artistique de la reine jusqu'au scandale qui l'a écarté de ce poste en 1979.

Ces révélations ont relancé la polémique au sujet des anciens espions qui seraient protégés par les autorités britanniques. Un député travailliste, M. Leadbitter, a demandé au gouvernement de faire toute la lumière sur cette nouvelle affaire qui, selon lui, porte atteinte à la confiance nationale. M. Long, en effet, a déclaré avoir fait des aveux aux services de renseignements britanniques en 1964, en même temps que M. Blunt, mais n'avoir jamais été poursuivi.

En 1979, le gouvernement avait affirmé à la Chambre des communes que M. Tony Blunt était le seul espion à avoir reçu l'immunité depuis la fin de la deuxième guerre.

● *Plusieurs manifestations en faveur du désarmement* ont eu lieu le samedi 31 octobre en Europe. A Milan, plus de cent mille personnes ont défilé à l'appel des trois principaux syndicats italiens en scandant des slogans antisoviétiques et antiaméricains ; à Francfort, une manifestation organisée par le mouvement de jeunesse de la confédération syndicale D.G.B., dans le cadre d'une « journée pour la paix », a rassemblé trois mille personnes ; enfin, l'agence Reuter, citant l'agence hongroise officiels M.T.I., rapport que de nombreuses manifestations ont eu lieu la semaine dernière en Hongrie contre les projets américains de production de la bombe à neutrons. — *(Reuter, A.P.)*

● *Le parti socialiste ouvrier* (P.S.O.E.) a décidé d'organiser une grande manifestation pacifiste à Madrid le 15 novembre. Les socialistes estiment que plusieurs centaines de milliers de personnes descendront dans la rue pour « *la paix, le désarmement et la liberté* ». — *(A.F.P.)*

ASIE

Singapour

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 1968

Un opposant a été élu député

M. J.B. Jeyaratnam, président du Parti des travailleurs, a été élu député samedi 31 octobre avec six cent cinquante-trois voix d'avance sur le candidat du Parti d'action populaire (PAP) au pouvoir. Il s'agissait de remplacer M. Devan Nair, qui avait démissionné de son mandat après son élection à la présidence de la République (*le Monde* daté 25-26 octobre).

L'élection d'un opposant dans cette île-Etat constitue une véritable surprise ; c'est en effet en 1963 que les derniers membres de l'opposition, à l'époque la gauche du Barisan Sosialis, avaient réussi à remporter plusieurs sièges, avant de boycotter l'Assemblée quelques années plus tard. Depuis 1968, l'opposition, qui se battait en ordre dispersé, avait abandonné le monopole de la représentation parlementaire au PAP de M. Lee Kuan Yew, tout en conservant l'appui d'une fraction non négligeable de l'électorat (entre 30 % et 25 %). Lors des dernières élections législatives, en décembre 1980, M. Jeyaratnam avait fait un score honorable. Très versatile, M. Jeyaratnam a estimé que sa victoire signifiait *« le commencement de la fin pour le PAP »*. Jugement pour le moins prématuré. Mais M. Lee Kuan Yew a estimé la perte de 35 % de voix du candidat officiel *« surprenante »* ; il faudra prendre les mesures qui s'imposent, a-t-il ajouté.

Si le risque n'est pas grand — M. Jeyaratnam fait face à soixante-quatorze députés du PAP. — il ne peut cependant qu'inquiéter l'équipe au pouvoir depuis 1959. En effet, le Parlement, assoupi et peu habitué à poser des questions sur l'action gouvernementale, sera réveillé par les éclats de voix et les critiques du nouveau député, qui n'hésitera pas à interroger les ministres sur des sujets jusqu'alors tabous, comme la défense ou la sécurité.

Les jeunes technocrates et fonctionnaires cooptés parmi les cadres du PAP, s'ils ont des compétences dans leur spécialité, n'ont guère le contact avec la population, qu'avaient leurs aînés. Cette élite choyée semble fort en peine d'acquérir sa propre légitimité et demeure entièrement dépendante de M. Lee, dont la forte personnalité « écrase » littéralement toute vie politique. *« Le message de l'opposition a été entendu »* et le PAP présentera du « sang neuf », déclarait le premier ministre il y a un an (*le Monde* du 25 décembre 1980). L'élection de M. Jeyaratnam montre que M. Lee n'a pas convaincu les électeurs de la circonscription d'Anson. — P. de B.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● DE TRES IMPORTANTES QUANTITES D'ARMES appartenant à des extrémistes de droite ont été saisies par la police dans les environs de Lunebourg, en Basse-Saxe. Le ministre président de ce Land, M. Ernst Albrecht, a qualifié *« d'impressionnante »* cette découverte qui permet selon lui de *« mesurer l'aggravation de l'extrémisme de droite en République fédérale »*. Un des suspects arrêtés après la mise au jour de ces cachets d'armes, Heinz Lembke, a été découvert pendu dans sa cellule, le dimanche 1er novembre. — *(A.F.P., Reuter.)*

El Salvador

● MGR RIVERA Y DAMAS, archevêque de San Salvador, a exprimé des doutes, le dimanche 1er novembre, sur le communiqué officiel des forces armées faisant état de près de « cent quatre-vingts guérilléros tués en une semaine de combats ». Le prélat a estimé que des « civils » avaient été victimes de cette vaste offensive de l'armée sur le fleuve Lempa. — *(A.F.P., Reuter, UPI.)*

Haute-Volta

● LE DROIT DE GREVE A ETE SUPPRIME « jusqu'à nouvel ordre » par décision du Comité militaire de redressement pour le progrès national (C.M.R.P.N.) présidé par le chef de l'Etat, le colonel Saye Zerbo, a annoncé dimanche 1er novembre la radio voltaïque. Par ailleurs, le ministre voltaïque de la fonction publique et du travail, M. Zoungrana, a lancé samedi une sévère mise en garde aux syndicats voltaïques, notamment à la Confédération syndicale voltaïque (C.S.V.) et à son secrétaire général, M. Soumane Toure, lequel, au cours d'une récente réunion du conseil syndical de la C.S.V., avait sévèrement critiqué les autorités militaires et le gouvernement pour les restrictions des libertés syndicales en Haute-Volta depuis le 25 novembre 1981, date du coup d'Etat. — *(A.F.P.)*

Italie

● M. MARCO PANNELLA a été élu, le dimanche 1er novembre, secrétaire général du parti radical. M. Pannella avait abandonné ce poste il y a quatorze ans après avoir conduit la bataille pour la légalisation du divorce en 1963-1964. Il avait été élu député en 1976, puis réélu en 1979. — *(A.F.P.)*

Turquie

● LE PATRIARCHE ARMENIEN Shnork Kaloustian a condamné les attentats commis par des extrémistes arméniens contre des diplomates turcs, au cours d'une messe à la mémoire de ces derniers, célébrée le dimanche 1er novembre, à Istanbul. *« Ces attentats ne servent pas les Arméniens que ce soit ici ou ailleurs »*, a déclaré le chef de l'Eglise arménienne. — *(A.P.)*

DIPLOMATIE

DANS UNE INTERVIEW AU « SPIEGEL »

M. Brejnev assure qu'un conflit nucléaire « prendrait inévitablement un caractère mondial »

Dans un entretien accordé au « Spiegel » et publié ce lundi 2 novembre par l'hebdomadaire ouest-allemand, M. Brejnev apporte plusieurs précisions sur l'attitude soviétique en matière d'armements nucléaires et sur le problème des euro-missiles. Il indique notamment que la doctrine militaire soviétique « exclut les guerres préventives et la notion de première frappe » et confirme que l'U.R.S.S. est prête à prendre des « mesures substantielles » sur son propre territoire en contrepartie d'un accord que concluraient, par exemple, les pays nordiques pour la formation d'une zone dénucléarisée. A propos des mesures de vérification d'un accord SALT, qui font actuellement problème avec les Américains (on sait que ceux-ci demandent des mesures « prises en coopération » et non plus seulement l'observation par les seuls moyens nationaux), M. Brejnev déclare que « d'autres formes de contrôle peuvent être développées si l'on parvient à la confiance en matière de réciprocité, mais que les moyens nationaux doivent avoir en toute circonstance la priorité ». Enfin, le chef de l'Etat soviétique affirme que la zone d'application des mesures de confiance prévues dans le cadre d'une éventuelle conférence sur le désarmement en Europe doit comprendre « les îles attenantes à l'Europe, les espaces maritimes et océaniques ainsi que l'espace aérien correspondant ».

Alors que M. Brejnev réaffirme son intention de discuter, dans le cadre des conversations euro-stratégiques, de tous les « systèmes avancés » américains, M. Eagleburger, sous-secrétaire d'Etat américain, a affirmé au quotidien « la Suisse » que le but essentiel des Etats-Unis dans ces négociations sera de « réduire au nombre le plus bas les missiles de portée moyenne ». « Moscou veut inclure les autres forces », a-t-il ajouté, car « son but est de dissocier la sécurité de l'Europe de celle des Etats-Unis ».

Enfin, le « Washington Post » croit savoir, dans un article reproduit ce lundi par l' « International Herald Tribune », que les alliés de l'OTAN entendent réduire le nombre des vecteurs nucléaires à courte portée stationnés en Europe — en particulier deux cents lanceurs antiaériens Nike Hercules, — mais les Américains et d'autres préfèrent différer l'annonce de cette réduction jusqu'en 1983, afin de la présenter comme une contrepartie de l'installation des armements à moyenne portée.

De notre correspondant

Bonn. — Avant sa prochaine visite à Bonn et l'ouverture des négociations soviéto-américaines à Genève à la fin de ce mois, M. Brejnev a répondu aux questions qui lui ont été posées par le magazine *Der Spiegel* et levé, à cette occasion, un coin du voile sur la stratégie diplomatique de l'U.R.S.S.

Comme on pouvait s'y attendre, le but essentiel des Soviétiques est toujours de faire échec aux projets occidentaux prévoyant la modernisation de l'arsenal nucléaire des forces de l'OTAN. Pour cela, M. Brejnev formule à la fois des menaces et des promesses à l'adresse des Européens. La menace est particulièrement brutale. L'Europe, pour le chef du Kremlin, est, à l'heure actuelle, la région la plus menacée du globe. Le péril, selon lui, découle du fait que le Vieux Continent serait en train d'être adapté *« à une tournure agressive de la doctrine nucléaire des Etats-Unis »*. Pour sa part, la doctrine militaire de l'U.R.S.S. n'envisagerait en aucune manière de porter *« un premier coup »* à ses adversaires. Cela n'empêche cependant pas M. Brejnev d'affirmer tout crûment que, en vue de neutraliser des fusées mobiles en Europe occidentale, il pourrait être nécessaire de *« porter des coups très forts contre les zones où l'on soupçonne leur stationnement »*.

Quant aux promesses et aux assurances, elles sont moins originales : l'U.R.S.S., répète-t-il, n'engagera jamais des armes nucléaires contre des pays où de telles armes ne sont pas produites ou déployées.

Le chef du Kremlin adopte un point de départ diamétralement opposé à celui des Occidentaux. A ses yeux, une *« parité approximative »* existe déjà entre l'Est et l'Ouest dans le domaine des armes euro-stratégiques. L'U.R.S.S. dispose, selon lui, de neuf cent soixante-quinze vecteurs d'armes nucléaires à moyenne portée. A ce propos, M. Brejnev confirme pour la première fois que les nouvelles fusées SS-20 comportent bien trois têtes nucléaires. Toutefois, affirme-t-il, les anciens systèmes SS-4 et SS-5, aujourd'hui démodés, seront envoyés à la casse et leurs rampes de lancement seront détruites.

De leur côté, les pays de l'OTAN disposeraient, sur terre et sur mer, de neuf cent quatre-vingt-six vecteurs nucléaires à moyenne portée. Ce total inclut les bombardiers américains stationnés en Grande-Bretagne et à bord de porte-avions, les fusées nucléaires et les bombardiers britanniques, ainsi que quatre-vingt-dix-huit fusées et quarante-six bombardiers français (1). S'il ne semble pas envisager que le potentiel nucléaire de la France et celui de la Grande-Bretagne doivent être inclus dans les négociations à venir, M. Brejnev estime néanmoins que les forces de ces deux pays doivent être prises en considération.

D'autre part, M. Brejnev tient compte des « systèmes avancés » *(forwad based systems)* américains que Washington refuse jusqu'à présent de faire entrer dans les négociations genevoises. Si donc l'OTAN allait de l'avant avec son programme de réarmement, affirme encore le chef du Kremlin, elle aurait une supériorité *« d'une fois et demie »* dans le domaine des vecteurs et une supériorité *« double »* en ce qui concerne le nombre des têtes nucléaires.

De façon plus positive, M. Brejnev assure qu'à Genève les Soviétiques seront prêts à envisager d' *« importantes réductions d'armements dans tous les domaines »*. En vue de faciliter une telle négociation, il reprend donc son idée, déjà maintes fois mise en avant, d'un « moratoire ». Jusqu'à la conclusion d'un accord l'OTAN devrait suspendre tous ses préparatifs en vue d'installer des Pershing-2 et des missiles de croisière sur le continent européen. Pour sa part, l'U.R.S.S. suspendrait alors la mise en place de ses SS-20. Cette proposition, on le sait, a été jusqu'ici rejetée de façon catégorique par les Occidentaux, qui y voient seulement une manière de consolider la supériorité dont jouiraient les Soviétiques en matière d'euromissiles.

Sur un point, M. Brejnev apporte paradoxalement de l'eau au moulin des Occidentaux. Il affirme, lui aussi, qu'une guerre atomique limitée à l'Europe serait tout à fait inconcevable. A partir du moment où les armes nucléaires entreraient en jeu, le conflit prendrait *« inévitablement un caractère mondial »*. Cela n'empêche d'ailleurs nullement le chef du Kremlin d'évoquer la *« vague de protestation populaire »* contre l'installation de nouvelles armes atomiques en Europe occidentale.

Jusqu'ici, les propos de M. Brejnev n'ont pas encore provoqué de réaction officielle sur les bords du Rhin. Il est vrai que les experts eux-mêmes ont besoin d'un peu de temps pour digérer un texte assez touffu qui occupe une trentaine de pages du *Spiegel*. Il reste donc à voir si les déclarations du chef soviétique exposent seulement une position de départ avant les difficiles marchandages à venir, ou si le Kremlin espère mettre en échec la stratégie occidentale.

JEAN WETZ.

(1) En 1981, la France dispose de cinq sous-marins nucléaires (quatre sont opérationnels, le cinquième est en entretien de longue durée) capables de lancer, au total quatre-vingts missiles ; de deux escadrons de missiles enfouis en Haute-Provence (un seul escadron de neuf missiles est présentement opérationnel) et armés, au total de dix-huit charges explosives ; et de trente-six bombardiers nucléaires Mirage-IV équipés, chacun, d'une arme de 70 kilotonnes. En 1985, cet arsenal stratégique sera complété par l'apparition, à bord des sous-marins nucléaires, de missiles M-4 armés, chacun, de six têtes nucléaires. M. Brejnev affirme pour sa part que les missiles français porteront sept charges.





Le Monde

politique

LA LOI DE FINANCES POUR 1982 A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Allégements fiscaux pour les bas salaires

L'Assemblée nationale a adopté, samedi 31 octobre, l'article 11 du projet de loi de finances pour 1982, qui détermine le barème de l'impôt sur le revenu et qui institue le plafonnement du quotient familial. Les députés ont, d'autre part, adopté, à l'initiative de M. Pierret (P.S., Vosges), rapporteur général de la commission des finances et du groupe socialiste, un amendement qui tend à exonérer totalement de l'imposition les cinq cent *mille contribuables imposés sur une part ou une part et demie* dont les revenus sont inférieurs ou égaux au SMIC. Environ un million six cent mille autres contribuables bénéficieront d'allégements fiscaux, qui concernent la situation des enfants chômeurs, des enfants de divorcés et des invalides. Ces dispositions seront financées par la réduction à 25 % de la provision pour investissement constituée par les entreprises d'un montant égal aux sommes portées à la réserve spéciale de participation. Ce « gage » représente 500 millions de francs en année normale et 1 milliard la première année.

Les groupes R.P.R. et U.D.F. ne se sont pas associés à l'adoption de cet amendement en raison de la pénalisation subie, selon eux, par les entreprises.

L'Assemblée a, en revanche, adopté à l'unanimité différentes mesures tendant à accorder des réductions fiscales pour certains commerçants et artisans, les anciens combattants âgés, et d'autres déductions en faveur des invalides.

Samedi 31 octobre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles de la première partie (recettes) du projet de loi de finances pour 1982.

En début de séance, M. Marette (R.P.R., Paris) se félicite de la décision prise par le gouvernement de lever l'anonymat des transactions sur l'or, mais il regrette qu'aucune distinction n'ait été faite entre les petits porteurs de napoléons et les gros possesseurs d'or. « *En préservant l'anonymat des transactions portant sur moins de 15 000 francs*, déclare-t-il, *vous auriez pu corriger votre erreur.* » « *Songez*, ajoute-t-il, *que, quand il s'agit d'or l'homme en revient à un stade prélogique, celui que les psychanalistes appellent anal. Aucune législation ne pourra modifier son comportement !* »

● BAREME DE L'IMPOT SUR LE REVENU.

L'article 11 fixe le barème de l'impôt sur le revenu et prévoit différentes mesures d'accompagnement (cet article, comme tous les articles de la première partie de la loi de finances, a été analysé dans *le Monde* du 2 octobre). Outre un relèvement de toutes les tranches du barème de l'impôt dans la même proportion que la hausse des prix telle qu'elle est prévue par le gouvernement pour 1981 (13,50 %), la principale innovation du budget pour 1982 réside dans le plafonnement du quotient familial, limité à 7 500 francs par demi-part. Cette mesure, selon M. Pierret (P.S., Vosges), rapporteur général de la commission des finances, est justifiée par « *les effets pervers* » du mécanisme du quotient familial, qui, écrit-il dans son rapport, « *avantage les hauts revenus jusqu'à des niveaux très élevés ; en 1981, une famille avec un enfant et 500 000 francs de revenus imposables, retire du quotient familial un avantage 17,7 fois supérieur à celui dont bénéficie une famille identique au revenu dix fois moindre* ».

Une discussion s'ouvre sur l'article 11. M. Barrot (U.D.F., Haute-Loire) se demande si le plafonnement du quotient familial ne préfigure pas son abandon, le système exprimant, selon lui, « *une certaine idée de la famille* ». « *Si nous l'abandonnons*, s'inquiète-t-il, *n'irons-nous pas vers une autre conception où les enfants ne seraient plus considérés que comme des charges venant amputer le revenu des parents ?* » L'ancien ministre de la santé et de la Sécurité sociale estime qu'il serait « *légitime* » que « *le milliard et demi* » procuré par la limitation des effets du quotien familial aille à « *la branche famille de la Sécurité sociale* ».

« *Pour atteindre l'objectif de l'égalité fiscale*, déclare M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes), *il ne suffit pas de faire payer les riches, la vraie équité fiscale, c'est de ne pas faire payer les pauvres.* » « *Il n'était pas difficile*, poursuit le maire de Menton, *d'utiliser une part d'un déficit de 95 milliards pour supprimer l'imposition des tranches les plus basses !* » M. Marette indique que le gouvernement aurait été *dans les plus de soixante-dix catégories bénéficiant de privilèges* ». Le député de Paris met en cause « *ces catégories sédimentées de privilégiés qui vont des mannequins aux internes des hôpitaux de Paris et aux journalistes* ». « *Certes*, ajoute-t-il, *il aurait fallu du courage pour toucher ces diverses catégories, mais vous auriez pu ainsi maintenir le quotient familial et, par-là, encourager la famille.* »

Pour M. Vivien (R.P.R., Val-de-Marne), c'est clair : le projet manifeste « *un véritable laxisme et aussi du clientélisme* ». M. Gantier (U.D.F., Paris) s'insurge : « *On favorise ouvertement les concubins*, dit-il, *comme si le mariage était désormais une formule périmée !* » Grâce à l'indexation de 13,5 % et au plafonnement, souligne M. Bailigand (P.S., Aisne), l'article 11 « *régénère* » le système du barème de l'impôt.

M. Fabius, ministre du budget, souligne que l'impôt sur la fortune rapportera « *près de 5 milliards* » et indique qu'il espère pouvoir présenter, l'an prochain, une réforme de l'impôt sur le revenu.

M. Marette défend un amendement tendant à indexer les *tranches du barème de 15 %, afin* de les aligner sur le « *glissement des prix* ». En contrepartie, il propose de dénationaliser une partie de la société ERAP (groupe Elf-Aquitaine). M. Bas (R.P.R., Paris) fait une proposition identique, mais finançant l'indexation par un relèvement du taux de la T.V.A. Après avoir repoussé ces deux amendements, l'Assemblée examine un amendement du groupe communiste, présenté par M. Jans (Hauts-de-Seine), tendant à rétablir la tranche d'imposition à 65 %, « *supprimée par M. Giscard d'Estaing en 1971* ». Selon M. Frelaut (P.C., Hauts-de-Seine), cette mesure rapporterait 900 millions de francs, « *en ne portant la charge fiscale des personnes concernées que de 33,6 % à 34,2 %* ». M. Pierret indique que le cumul d'une imposition à 65 % et de l'impôt solidarité porterait le taux d'imposition de la dernière tranche à 72,5 %. M. Fabius estime qu'il ne convient pas, cette année, « *d'aggraver de façon excessive la pression fiscale* ». Suivant l'avis du rapporteur général et du ministre du budget, l'Assemblée repousse l'amendement du groupe communiste.

500 000 contribuables exonérés d'impôt

M. Pierret présente ensuite, avec l'appui du groupe socialiste, un amendement de la commission des finances tendant à prévoir différents allégements d'impôt pour les bas salaires, les contribuables qui versent une pension alimentaire à leurs enfants chômeurs et aux enfants de parents divorcés, ceux qui prennent en charge des invalides. Le mécanisme proposé est le suivant :

1) L'impôt est diminué d'une décote égale à la différence entre : 2 600 F et son montant pour les contribuables imposés sur une part de quotient familial ; 800 F et son montant pour les contribuables imposés sur une part et demie de quotient familial :

2) « *Les pensions alimentaires versées dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 156-II-2° du code général des impôts* [pensions versées en cas d'instance ou de séparation de corps ou de divorce, etc.] *pour l'entretien des enfants majeurs, sont déductibles du revenu imposable. La déduction est limitée, par enfant, au montant fixé pour l'abattement prévu par l'article 196-B du code général des impôts* [*le contribuable qui accepte le rattachement* [pour imposition] *des personnes désignées à l'article 6-2 bis* — enfant de moins de moins de vingt et un ans, de moins de vingt-cinq ans qui poursuit ses études, enfant qui, quel que soit son âge, effectue son service militaire, enfant infirme, — *bénéficie d'une demi-part supplémentaire de quotient familial par personne ainsi rattachée (...)*]. *Lorsque l'enfant est marié, cette limite est doublée au profit du parent qui justifie qu'il participe seul à l'entretien du ménage. Un contribuable ne peut, au titre d'une même année et pour un même enfant, bénéficier à la fois de la déduction d'une pension alimentaire et du rattachement. L'année où l'enfant atteint sa majorité, le contribuable ne peut à la fois déduire une pension pour cet enfant et le considérer à charge pour le calcul de l'impôt. Les pensions alimentaires versées à un enfant majeur sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les limites admises pour leur déduction ;*

3) « *Tout contribuable peut considérer comme étant à sa charge* [sans conditions de ressources ou de parenté], *à la condition qu'elles vivent sous son toit, les personnes titulaires de la carte d'invalidité.* »

[Cette mesure concerne les personnes dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 80 %.]

4) Le financement des dispositions précédentes est prévu de la manière suivante : « *Pour les exercices clos à compter du 1er octobre 1981, le montant de la provision pour investissement* [article 237 *bis* A du code des *impôts* : possibilité pour les entreprises de plus de cent salariés de constituer, en franchise d'impôt, une provision pour investissement d'un montant égal à 80 % des sommes portées à la réserve spéciale de participation au cours du même exercice et admises en déduction des bénéfices imposables] *est ramené à 25 % des sommes portées à la réserve spéciale de participation au cours du même exercice et à 75 %* » pour la partie de la provision pour investissement qui résulte de l'application des accords dérogatoires de participation signés avant le 1er octobre 1973 (actuellement de 100 %), et pour les sociétés anonymes à participation ouvrières (actuellement de 100 %).

Ces différentes dispositions permettront d'exonérer totalement de l'impôt les contribuables célibataires ou imposés sur une part et demie, et dont les revenus sont inférieurs ou égaux au SMIC. Environ 500 000 contribuables sont concernés (célibataires dont l'impôt est inférieur à 1 420 F ; célibataires avec enfant dont l'impôt est inférieur à 920 F), et 1 100 000 autres contribuables bénéficieront d'allégements fiscaux.

Pour M. Tranchant (R.P.R., Hauts-de-Seine), le financement prévu revient à « *porter un mauvais coup aux entreprises françaises* ». Selon M. Gantier, les intentions du gouvernement sont « *excellentes* », mais les conséquences de l'amendement « *vont faire peser sur les entreprises des charges supplémentaires de plus de 1 milliard, qui contribueront à limiter l'autofinancement* ».

L'amendement de la commission est adopté. Le groupe U.D.F. s'abstient pour signifier que, s'il est favorable aux dispositions allant « *dans le sens d'une plus grande justice sociale* », il réprouve leur financement. Le groupe R.P.R. ne prend pas part au vote.

L'Assemblée repousse ensuite un amendement de M. Marette tendant à exonérer les contribuables dont le revenu imposable est inférieur à 20 000 F, puis un amendement de M. Bas (dont le groupe R.P.R. *se désolidarise*) exonérant les revenus inférieurs ou égaux à 60 000 F. M. Pierret souligne que l'amendement de M. Bas aboutirait à exonérer 92 % des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu et coûterait environ 50 milliards à l'Etat...

Déductions supplémentaires pour les invalides

Par 331 voix contre 151, l'Assemblée repousse un amendement de M. Goulet (R.P.R., Orne) tendant à étendre aux commerçants exerçant leur activité dans les communes de mois de cinq cents habitants le bénéfice de l'exonération de l'impôt sur le revenu applicable aux personnes âgées. Elle examine ensuite un amendement du groupe communiste étendant à tous les couples qui exercent une activité professionnelle le bénéfice de la déduction pour frais de garde des enfants de moins de trois ans applicable actuellement aux contribuables dont le revenu imposable est inférieur au plafond de la neuvième tranche du barème de l'impôt. Cette mesure serait financée par un prélèvement sur les entreprises d'assurances passibles de l'impôt sur les sociétés au taux de 50 %. M. Pierret estime que cette disposition aurait mieux sa place dans le cadre d'une réforme globale de la famille et indique que le gage qui est prévu a déjà été utilisé pour un amendement de la commission des finances. M. Fabius fait siennes les réflexions du rapporteur général et ajoute : « *Pour cette année, tout au moins, il convient de ne pas l'accepter.* » Le gouvernement, précise-t-il, est « *sensible* » à la « *suggestion* » du groupe communiste et il la « *prend en compte* ». Le groupe communiste, fort de ces assurances, retire son amendement.

L'Assemblée repousse ensuite deux amendements identiques du groupe R.P.R. et de M. Gantier tendant à supprimer les dispositions relatives au plafonnement du quotient familial, puis un amendement de M. Mesmin (*U.D.F., Paris*) *portant de 7 500 F* à 1 000 F le montant du plafonnement, enfin un sous-amendement de M. Toubon prévoyant l'indexation. Elle repousse également un amendement de M. Pinte (R.P.R., Yvelines) prévoyant que le plafonnement ne s'exercera pas à l'encontre des demi-parts additionnelles attribuées pour les enfants grands invalides. M. Pinte s'insurge contre le refus du gouvernement et souligne que les enfants invalides « *ont droit à autant, sinon plus, de sollicitude que les biens mobiliers ou immobiliers* ». Il ajoute : « *C'est trop facile d'exonerer les biens et non pas les hommes !* » M. Pierret rappelle que l'amendement de la commission précédemment adopté comportait des dispositions favorables aux invalides et souligne que l'opposition ne l'a pas adopté. « *Il ne faut pas faire de démagogie !* », lance-t-il. M. Fabius ajoute qu'un amendement suivant intéresse les handicapés. A la demande du groupe R.P.R., la proposition de M. Pinte est mise aux voix par scrutin public (1). *Elle est repoussée par 331 voix* contre 167.

Par 330 voix contre 158, l'Assemblée repousse un amendement de M. Barrot (U.D.F., Haute-Loire) tendant à accorder aux caisses d'allocations familiales un prélèvement égal au produit du plafonnement du quotient familial.

A l'unanimité, les députés décident, à l'initiative de MM. Pierret et Vivien, des groupes R.P.R et socialiste, d'adopter un amendement qui prévoit que le quotient familial est augmenté d'une demi-part « *pour les titulaires de pensions servies en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, ainsi que pour les titulaires de la carte de combattant, dès lors qu'ils sont âgés de plus de soixante-quinze ans au 31 décembre précédant l'année d'imposition, lorsqu'ils bénéficient de revenus n'excédant pas la limite supérieure de la sixième tranche imposée à 25 %.* » Cette disposition est financée par une augmentation, à due concurrence, du droit de timbre sur les passeports.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, un amendement du groupe socialiste (le groupe communiste avait proposé un amendement semblable), qui comprend les dispositions suivantes : relèvement de 13 500 F à 17 000 F de la limite de déduction du salaire des conjoints de commerçants, d'artisans et d'agriculteurs non-adhérents à des centres de gestion agréés [pour les adhérents, cette mesure existe déjà] ; octroi d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour les contribuables mariés, lorsque l'un ou l'autre des conjoints remplit les conditions suivantes : être titulaire d'une pension de veuve ou d'une pension pour invalidité de 40 % ou au-dessus (y compris pour une invalidité pour accident du travail) ; être titulaire de la *carte d'invalidité accordée lorsque* le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 80 %.

Ces mesures sont financées de la manière suivante : 1) augmentation de 7 % à 17,60 % de la T.V.A. appliquée aux opérations portant sur les aliments préparés destinés à la nourriture des animaux autres que les aliments utilisés pour la nourriture du bétail, des animaux de basse-cour, des poissons d'élevage, etc. (dans la pratique, les chiens et les chats) ; 2) augmentation de la taxe applicable aux cartes grises, de 22 F. à 25 F par cheval-vapeur. L'article 11 est ensuite adopté.

L'Assemblée adopte, d'autre part, à l'unanimité moins une voix (celle de M. Goux, député *socialiste* du Var, président de la commission des finances) un amendement de M. Pinte mettant fin à la dispense de fait ou de droit qu'ont certaines catégories d'employeurs de déclarer les rémunérations qu'ils paient à leurs salariés.

Les députés repoussent ensuite, par trois cent trente et une voix contre cent cinquante-huit, un amendement de MM. Soisson (U.D.F., Yonne) et Blanc (U.D.F., Lozère) tendant à instituer une aide directe à la personne en matière *de loisirs, sous forme de* « titres vacances ». M. Fabius, évoquant les études poursuivies à ce sujet par le gouvernement, indique : « *Nous n'en sommes pas encore à la situation de conclure. Le dossier avance : à l'heure qu'il est, il ne me semble pas possible d'adopter cet amendement.* »

La séance est levée à 18 h 45, la suite du débat étant renvoyée à lundi 2 novembre.

LAURENT ZECCHINI.

[(1) N.D.L.R. — Le recours au scrutin public est éminemment politique : il permet à un groupe politique qui souhaite se prévaloir de son vote ou souligner celui de ses adversaires auprès de ses électeurs, de disposer d'une preuve tangible. Chaque scrutin public fait l'objet d'une « *analyse du scrutin* » écrite, où le vote de chacun des quatre cent quatre-vingt-onze députés est spécifié. Accessoirement, le scrutin public est une « parade conjoncturelle » : lorsque les députés de la majorité sont en nombre inférieur à ceux de l'opposition présents dans l'hémicycle, le gouvernement — s'il s'aperçoit à temps de ce déséquilibre, — le président d'un des groupes de la majorité, ou un des députés de ces groupes qui dispose d'une délégation de son président, peut demander un scrutin public, dont le résultat sera le reflet de la supériorité numérique de la majorité parlementaire. Le double aspect du mécanisme du scrutin public est aujourd'hui utilisé régulièrement par le gouvernement et la majorité, comme il l'était naguère par l'ancienne majorité, l'ancien gouvernement, l'ancienne opposition...]

AU « GRAND JURY R.T.L.-LE MONDE »

M. JUPPÉ (R.P.R.) : le P.S. désigne déjà des boucs émissaires

M. Alain Juppé, secrétaire général du Club 89, membre du comité central du R.P.R., hôte du « Grand jury R.T.L. - *le Monde* » dimanche 1er novembre, a notamment déclaré : « *Si nous arrivons à démontrer que le concept de gauche n'est pas synonyme de générosité et de solidarité et que celui de droite n'est pas synonyme d'égoïsme primaire et borné, on pourra redistribuer les cartes. N'y a-t-il pas à gauche une évolution vers le sectarisme ? Le caractère inéluctable de l'échec de la politique économique du parti socialiste le pousse à désigner déjà des boucs émissaires.*

» *L'important pour l'opposition est de donner le sentiment qu'elle existe, qu'elle travaille, qu'elle réfléchit, qu'elle ne laisse pas le champ totalement libre à la majorité en place, ce qui ne serait pas sain pour la démocratie.* »

Pour M. Juppé, l'opposition doit agir au sein du Parlement, dans le pays à travers les partis politiques, et aussi par le moyen d'associations, de groupements, de clubs divers, afin de présenter un « *contre-pouvoir culturel* ».

Le conseiller économique de M. Chirac estime que les thèmes que celui-ci a développés au cours de sa campagne présidentielle et prônant « *le changement mais non le bouleversement* » sont toujours d'actualité. Il a notamment critiqué la politique budgétaire et le déficit qui devrait atteindre « *en réalité 120 à 130 milliards de francs en 1982* », ce qui provoquera une relance de l'inflation, entraînera un accroissement de la création monétaire et « *fera fonctionner la planche à billets* ». Car, selon une étude du Fonds monétaire international, « *la véritable cause de l'inflation mondiale, c'est la permanence de déficits budgétaires élevés dans les nations occidentales* ».

Il a ensuite noté que l'impôt sur la fortune est devenu « *une duperie* », car il ne réalise pas la justice fiscale et que ses modalités aboutissent, en fait, à taxer les seuls bien immobiliers et l'outil de travail.

M. Juppé a trouvé normal que soient placés à des postes-clés de la haute administration « *des hommes d'une loyauté certaine à l'égard du pouvoir en place* ». Mais, à propos des changements intervenus dans l'audiovisuel, il a déclaré : « *Je trouve tout à fait inadmissible que pendant vingt-trois ans certains aient joué les professeurs de morale et de vertu alors que, aujourd'hui, ils n'hésitent pas à se comporter de façon encore plus contestable que celle qu'ils voulaient contester.* »

A propos de la présence de ministres communistes au gouvernement, M. Juppé a estimé que le P.S. fait preuve d'« *angélisme en feignant de ne pas s'apercevoir que le parti communiste investit les places où il détient le pouvoir. Cela est tout à fait grave pour l'avenir, qu'il s'agisse de la fonction publique, du secteurs de a santé ou des grandes entreprises nationales* ».

● *M. Michel Noir*, député R.P.R. du Rhône, estime, dans une interview au *Point*, qu'il ne peut y avoir « *de réconciliation entre Chirac et Giscard, car psychologiquement ils ont franchi un seuil de rupture* ».

Un débat contradictoire entre MM. Duverger et Edgar Faure sur « Socialisme et Liberté »

Le débat organisé jeudi 29 octobre par le club « Rueil-Liberté » (proche de l'opposition), entre « *le plus à droite des hommes de gauche* » et « *le plus à gauche des hommes de droite* », selon la formule de M. Thierry Saussez, animateur de la rencontre, sur le thème « Socialisme et Liberté », ne pouvait longtemps rester théorique, puisque les antoganistes ainsi décrits n'étaient autres que MM. Maurice Duverger et Edgar Faure.

Ils ont tout d'abord, en effet, été assez proches. Le premier a estimé que « *dans aucun pays le marxisme ne s'est établi selon les schémas de Marx* » et que « *le caractère implacable de la dictature tient à la structure de l'Etat fondé sur un parti unique à doctrine totalitaire et non à la socialisation des moyens de production* ». Le second a admis que le socialisme n'est pas contraire à la liberté mais il a souligné que « *les marxistes en devenant dogmatiques ont aboli la liberté* », car ils ont voulu proposer tout à la fois une métaphysique, une explication de l'histoire, un catéchisme et une théorie économique qui n'accepte pas l'erreur.

Or, selon le sénateur du Doubs, seule la reconnaissance de l'erreur permet la critique et la rectification, donc le progrès. Il se félicite au passage de voir M. Mitterrand esquisser un « *socialisme expérimental* » en acceptant de ne pas inclure les œuvres d'art dans l'impôt sur la fortune puisqu'il a ainsi modifié un dogme : « *M. Mitterrand a montré aujourd'hui qu'il était capable de ne pas faire de bêtises.* » Il souhaite que d'autres révisions s'effectuent car il affirme : « *Tout socialisme qui accepte d'être critiqué et révisé peut être considéré comme non dogmatique.* » Mais M. Edgar Faure ne trouve pas pour le moment d'autre exemple de « *révisionnisme* ».

M. Maurice Duverger reconnaît aussi que « *le danger de dictature ne vient pas de l'économie mais de la concentration du pouvoir politique dans un seul parti qui dispose des moyens de coercition* ». Il oppose alors le gouvernement d'aujourd'hui, qui « *ne contrôle pas entièrement les syndicats* », à l'ancienne majorité, dans laquelle « *l'accord était étroit entre l'Etat et le patronat* ».

Le professeur de l'université de Paris-I lance à l'auditoire, qui ne semble pas lui être très favorable : « *Ne faites pas attention à ce que disent les ministres. Tout ce qui est important se décide à l'Elysée.* » A propos des ministres communistes, il estime : « *Il faut les embarquer dans l'affaire pour qu'ils ne fassent pas de coups en dessous. Il faut tout faire pour garder Georges Marchais au P.C. Ça apporte des voix au P.S.* » M. Duverger demande : « *Pourquoi les gens ont-ils peur ?* » Il répond : « *Ce qui étonne c'est que ce n'est plus le même parti qui est au pouvoir. Ce n'est pas grave. Vous vous habituerez. Le problème de l'alternance, c'est de la connerie. Si l'expérience actuelle rate, ceux qui en seront les responsables seront éliminés pour vingt ans* » Il expose que les réformes mises en route ne sont que l'application du programme annoncé par le chef de l'Etat et ajoute : « *Qui peut penser qu'un homme comme François Mitterrand attentera aux libertés ?* »

M. Edgar Faure, qui qualifie le président de la République d'« *homme intelligent* », redoute que « *l'initiative privée soit découragée* », regrette que « *la lutte des classes, dogme dépassé, soit restaurée* », assure qu'il n'a « *jamais vu autant de sectarisme* », souhaite que « *les socialistes en finissent avec un état d'esprit d'acrimonie* » et ajoute, en souriant : « *Ils ont gagné : il ne faut pas qu'ils soient de mauvaise humeur.* » — A. P.

LE CALENDRIER DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE

***La discussion de la deuxième partie* (dépenses) du projet de loi de finances pour 1982 (examen des différents fascicules budgétaires) devrait commencer le jeudi 5 novembre, pour s'achever le vendredi 20 novembre à minuit (fin du délai constitutionnel).**

***JEUDI 5 NOVEMBRE* : consommation, commerce et artisanat, départements et territoires d'outre-mer ;**

VENDREDI 6 : agriculture et B.A.P.S.A. (budget annexe des prestations sociales agricoles) ;

SAMEDI 7 : postes et télécommunications, transports, Plan et aménagement du territoire ;

LUNDI 9 : mer, anciens combattants, éducation nationale ;

MARDI 10 : éducation nationale (suite), environnement, solidarité nationale ;

JEUDI 12 : urbanisme et logement ; formation professionnelle, légion d'honneur et ordre de la Libération, justice ;

VENDREDI 13 : fonction publique, travail, défense et service des essences ;

SAMEDI 14 : défense (suite), budget, Imprimerie nationale et taxes parafiscales, charges communes, industrie et énergie ;

LUNDI 16 : services économiques et financiers, comptes spéciaux du Trésor, monnaies et médailles, santé, communication et radiotélévision ;

MARDI 17 : intérieur et décentralisation, culture, services du premier ministre, *droits de la femme*, rapatriés (services divers, secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, « Journal officiel », relations avec le Parlement) ;

MERCREDI 18 : services du premier ministre (suite), commerce extérieur, relations extérieures, affaires européennes et coopération ;

JEUDI 19 : recherche et technologie, temps libre, tourisme, jeunesse et sports ;

VENDREDI 20 : articles non rattachés, seconde délibération, vote sur l'ensemble du projet de loi de finances.

● *Le GUD* (*Groupement union-défense*), dissous par ses dirigeants le 17 juin dernier, s'est reconstitué. Le *Journal officiel* a publié, samedi 31 octobre, l'annonce de la déclaration de cette association à la préfecture de police, avec cet objectif : « *promouvoir et défendre le nationalisme dans les facultés* ». Les dirigeants du GUD avaient dissous leur mouvement afin de faciliter le regroupement de jeunes militants d'extrême droite. Au mois d'août, ils avaient créé à cet effet une organisation de jeunesse : *Renouveau nationaliste*.

AU « CLUB DE LA PRESSE » D'EUROPE 1

M. Michel Rocard fait l'éloge du dialogue social

M. Michel Rocard, qui était, dimanche 1er novembre, l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, a insisté sur la nécessité de promouvoir « un dialogue » et « un contrat social » entre l'État et les forces économiques et sociales du pays. « La cohésion sociale » est en effet, aux yeux du ministre du plan, la condition préalable à tout effort national pour sortir de la crise.

M. Michel Rocard indique tout d'abord qu'il préfère à la notion de *« compromis »* celle de *« dialogue »* ou de *« contrat social »*. Il explique : *« Il y a une situation d'antagonisme entre un pouvoir politique passé à gauche et un pouvoir économique et financier resté, disons, traditionnel. Toute idée selon laquelle on pourrait commander une société tout entière comme on commande une armée me paraît fausse. On ne transforme un pays qu'avec l'accord de ceux qui y vivent et sans brutaliser l'appareil de production. Cela suppose une négociation sociale, un accord clair. Le monde de l'entreprise doit savoir où l'on va sur le plan des règles du jeu, en matière de fiscalité comme de crédit.*

» Nous avons été élus pour améliorer le niveau de justice sociale dans ce pays, les droits des travailleurs dans l'entreprise, autant de choses que le patronat n'est pas près d'accepter. Il va donc en subir quelque violation, il en a quelques regrets ; il faut, par ailleurs, qu'il puisse continuer à faire son métier, et les règles dans lesquelles il joue doivent être clarifiées (...). C'est tout cela le dialogue social, la contractualisation entre l'État et la société. »

Après avoir souligné qu'*« à l'exemple des alpinistes »* il ne faut pas, si l'on veut *« monter très haut »*, *« forcer le rythme au départ »*, le ministre du Plan rappelle qu'il salue l'entrée des communistes au gouvernement comme une « victoire ». Ces derniers, en entrant au gouvernement, sont *« sans contrainte de démocratie »*, indique-t-il. Puis il affirme que la sortie de la crise *« est d'abord dans la cohésion sociale dans une volonté collective manifestée par des contrats »*.

Il indique également qu'il faut *« réconcilier la France avec son industrie »* et ajoute : *« L'extension du secteur public va déjà avoir pour résultat que plus de 25 % des travailleurs de France vont travailler dans des entreprises dont ils ne pourront plus prétendre que les patrons ne cherchent que leurs profits personnels. Un débat sur le salaire dans l'entreprise nationalisée, c'est un débat sur la manière dont on partage une production qui est de toute façon au service de la collectivité.*

» De la même manière, dans le secteur privé, l'effort est nécessaire, tout le monde devra en faire pour faire face à la crise économique qui, en effet, affaiblit les chances de tous les pays du monde développé face à une situation de plus en plus dure. Cet effort ne peut être réalisé que dans le cadre d'un accord social vraiment négocié. On ne peut demander un effort aux travailleurs que s'ils savent pourquoi, s'ils se sentent associés, représentés dans le débat qui concerne leurs conditions quotidiennes de travail, la répartition du pouvoir d'achat. Sur tout cela, les travailleurs de France étaient jusqu'à aujourd'hui des sujets. Il n'y a pas de raison pour que la démocratie s'arrête à la porte de l'entreprise. »

Il souligne ensuite que la politique économique du gouvernement cherche à la fois *« à pousser l'offre et la demande »*. Il qualifie M. Milton Friedman, principal théoricien du monétarisme, d'*« assassin de civilisation »*. Puis il affirme qu'il a pris *« une part significative »* dans la campagne présidentielle et distingue *« les convictions »* qu'il partage vaec tous les socialistes des *« techniques d'exécution »* qui peuvent faire l'objet de désaccords. Il précise : *« Les anciens moyens ne suffisent pas. Il faut nationaliser. J'en étais fondamentalement partisan. Le reste est technique d'exécution. (...) Mon critère, c'était de faire ces nationalisations à moins cher possible. Il n'y a vraiment pas de quoi avoir un autre jugement. Je demeure en pleine solidarité avec le fait que l'État doit disposer d'outils larges. »*

La marche vers le socialisme

Interrogé ensuite sur la notion de « lutte des classes », il répond : *« Le fait d'observer une réalité dure n'implique pas qu'on soit heureux qu'elle existe. Si on pouvait bannir le terme de « lutte des classes » de la réalité sociale tout comme celui de « misère » ou de « faim » en disant : « pouah, c'est très vilain, il ne faut plus de misère, plus de faim, n'en parlons plus ! », on commettrait une incongruité. De la même façon, je crois que des travailleurs salariés et des employeurs continueront longtemps à avoir des antagonismes sur le partage des résultats de la production. Baptisez cela comme vous voudrez... La démocratie n'est pas la négation des conflits des classes. (...) Elle consiste à chercher un traitement pacifique à ces conflits. »*

Après avoir rappelé que sa propre candidature à l'élection présidentielle *« n'a été que conditionnelle »*, il souligne : *« Tous les socialistes, et d'abord les ministres, n'ont qu'un intérêt politique évident, c'est que la marche de la France vers le socialisme réussisse et que le septennat du président Mitterrand soit une réussite. Il n'y a pas d'autre calcul possible, en tout cas, si j'en fais un, c'est celui-là, et je m'y applique. »*

Il évoque les poursuites engagées contre certains dirigeants de Pariba — *« Quand il y a fraude, le gouvernement a charge, a devoir, de poursuivre devant la justice »*, dit-il, — puis il récuse l'idée de mesures de contrôle renforcées en précisant : *« Le contrôle n'est nécessaire qu'en cas d'urgence et de manière temporaire. C'est par la négociation plus que par la police économique que l'on fait les choses, et c'est même vrai en termes de mouvements financiers internationaux. La France a plus à perdre sans doute à vouloir empêcher 2 ou 3 milliards de francs ou de dollars de plus de fuir au-delà de nos frontières dans une période délicate et quand nous changeons la fiscalité qu'à mettre en place des formes de contrôle qui seraient par trop intimidantes. »*

Enfin M. Rocard se félicite que le congrès de Valence ait permis au P.S. *« de vivre une réunification »*. Il conclut : *« Il a pu le faire grâce à une décision qui est la nôtre, celle de mes amis et moi-même. Imaginez un instant ce qu'aurait été le congrès du P.S. dans une situation de division interne. Cela aurait été assez horrible. Je suis fier d'avoir apporté aux responsables des pouvoirs publics français aujourd'hui — le président de la République et l'ensemble du gouvernement — et à tous les militants socialistes la chance d'un vrai congrès de réunification. (...) Cela va très bien comme ça, c'est une belle victoire collective. »*

APRÈS LE CONGRÈS DU P.S.

Un article élogieux de la « Pravda »

De notre correspondant

Moscou. — Au lendemain du congrès du P.S., de l'adoption de la loi sur les nationalisations, de l'ouverture du débat budgétaire, et à quelques semaines de la réunion à Moscou de la grande commision franco-soviétique, la *Pravda* affirme, ce lundi 2 novembre, sous la signature de M. Youri Joukov, que l' *« opinion mondiale, y compris celle de l'U.R.S.S. et des autres pays socialistes, suit avec beaucoup d'attention et de sympathie la façon dont les forces de gauche arrivées au pouvoir en France fraient une nouvelle voie vers le changement »*.

L'article publié par le quotidien du P.C. soviétique est sans doute le plus approbateur de tous ceux qui ont paru à ce jour dans la presse soviétique. Celui de M. Victor Afanassiev, dans la *Pravda* des 16 et 17 octobre (*le Monde* des 17, 18-19 octobre), fort remarqué à l'époque, pouvait être considéré comme la première consécration officielle, par Moscou, du choix du P.C. français en faveur de la participation au gouvernement (choix que les Soviétiques n'avaient jamais ratifié), mais il formulait de très sérieuses réserves à l'égard du parti socialiste.

Après le congrès de Valence, ces réserves se sont nettement affaiblies, même en politique étrangère, où M. Joukov se contente de regretter la *« méfiance »* et l'*« inimitié »* que suscitent encore les pays de la communauté socialiste *« dans certains milieux du parti socialiste »*, de déplorer les positions du parti e tdu gouvernement sur les euromissiles (toutefois M. Joukov cite seulement, à ce sujet, une déclaration de Mme Véronique Neiertz, qui vient précisément d'être écartée du secrétariat du P.S.), et de mentionner, sans autre commentaire, la non-participation des socialistes aux manifestations pacifistes du 25 octobre.

Pour le reste, l'appréciation portée par le commentateur de la *Pravda* est très positive. Il note, certes, que *« la compréhension des problèmes du socialisme, des tâches et des rythmes de son édification est très différente chez les socialistes et les communistes »*, que le P.S. favorise le *« compromis »* avec les forces qui étaient hier au pouvoir, alors que le P.C. insiste sur l' « urgence » du changement. Cependant il souligne la volonté des nouveaux dirigeants français de conduire le pays au socialisme et se félicite de la radicalisation de leur attitude, telle qu'elle s'est manifestée au Parlement, à propos des nationalisation, et, au congrès de Valence ; M. Joukov cite en particulier les interventions de M. Mermaz sur le caractère *« de classe »* de la lutte actuelle, de M. Quilès sur la nécessité d'écarter de leur poste ceux qui sabotent la politique voulue par les Français, de M. Deferre sur l'obligation d'agir vite.

Le commentateur de la *Pravda* pense que les relations franco-soviétiques, qui sont déjà bonnes, peuvent encore s'améliorer s'il existe une *« volonté politique »* de surmonter les obstacles, notamment à la prochaine session de la grande commission. Il souligne enfin que les relations politiques sont le *« noyau »* des relations entre les deux pays et que de *« la compréhension mutuelle entre Moscou et Paris, sur les questions-clés de la vie internationale, dépend largement la cause de la paix en Europe, et pas seulement en Europe »*.

THOMAS FERENCZI.

UN MOUVEMENT POUR L'INDÉPENDANCE DE LA RÉUNION A ÉTÉ CONSTITUÉ

(De notre correspondant)

Saint-Denis de la Réunion. — Au cours d'une conférence de presse, des militants indépendantistes ont récemment fait connaître qu'ils s'étaient dotés d'une nouvelle structure : le Mouvement pour l'indépendance de la Réunion (MIR). Les indépendantistes estiment que *« le peuple réunionnais ne peut accéder à la responsabilité s'il n'est souverain et totalement souverain »* et que le gouvernement *« ne fait que perpétuer, avec la complicité active des partis se réclamant de la majorité présidentielle, le statut colonial »*.

Les partisans de l'indépendance de l'île constituent un groupe très minoritaire qui a, jusqu'à présent, toujours refusé de présenter des candidats aux différentes élections. Ils ont au contraire régulièrement appelé à une abstention militante en avançant le mot d'ordre : *« Ne votez pas. Nous ne sommes pas français. »*

Le Mouvement pour l'indépendance de la Réunion succède au Mouvement pour la libération de la Réunion (M.P.L.R.), lui-même issu de l'Organisation communiste marxiste léniniste de la Réunion (O.C.M.L.R.).

H. B.

LA « FORTUNE » DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Dans son numéro de novembre, le mensuel *Mieux Vivre* publie une enquête sur *« l'argent des ministres »*. Jean-Marc Sylvestro y note que *« le tabou de l'argent n'est pas mort (...), près de la moitié des membres du gouvernement a accepté de répondre, certains spontanément, mais beaucoup avec retard »*.

Il relève que *« par leur fortune, les membres du gouvernement sont à l'image de la France moyenne »*, que MM. Pierre Dreyfus, ministre de l'Industrie, Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Claude Cheysson, ministre des relations extérieures et Robert Badinter, garde des sceaux (bien qu'il n'ait pas répondu), *« paieront l'impôt sur la fortune »* et que *« le patrimoine des ministres est principalement immobilier »*.

Le Journal du dimanche daté du 1er novembre fait état des réponses apportées par les membres du gouvernement à la question de savoir ce qu'ils paient comme impôts et sur ce qu'ils possèdent. Trois ministres ont refusé de répondre : MM. Defferre, Badinter et Jobert.

POLITIQUE

L'interdisciplinarité au premier congrès de l'Association française de science politique

Créée en juillet 1949, l'Association française de science politique a tenu, trente-deux ans plus tard, son premier congrès. Sans doute jusque-là un grand nombre d'activités (colloques, « tables rondes» «matinées», contribution à la publication de la *Revue française de science politique*...) avaient rythmé la vie d'une association qui s'est efforcée d'aborder tous les problèmes présents dans le monde contemporain. Mais, comme l'a remarqué M. François Goguel, *président de l'A.F.S.P.*, ce congrès marque une date et résulte d'une volonté. Il s'agit, tout d'abord, par l'organisation simultanée de quatre « tables rondes » de créer une occasion de rencontres entre les membres de l'association et d'échanges entre des personnes travaillant sur des sujets différents et trop souvent cloisonnés. Il s'agit aussi, par une manifestation de grande ampleur, d'affirmer que la science politique existe dans l'Université et la recherche.

Cette discipline a, en effet, au-delà des institutions qui s'en réclament et qui l'enseignent (au premier chef les instituts d'études politiques et les U.E.R. « science politique » des facultés de droit) une existence parfois problématique. Est-elle, problème qui concerne l'ensemble des sciences sociales, une « science » ? Mais, plus profondément, il faut bien constater qu'un grand nombre de spécialistes — politistes, juristes, historiens, géographes, économistes, *sociologues — ont à connaître* des phénomènes politiques.

Cette volonté de décloisonnement et d'interdisciplinarité fut à l'œuvre dans les travaux du congrès. Les quatre « tables rondes » — pour ou contre une interprétation «culturaliste» des relations internationales dirigée, par M. Marcel Merle ; génération et politique (Mme Annick Percheron) ; les interprétations du stalinisme (Mme Evelyne Pisier-Kouchner) ; l'analyse des politiques publiques (MM. Jean Leca et Jean-Louis Quermonne) — réunirent, en effet, des enseignants et des chercheurs, des praticiens aussi d'origines diverses.

Cela assura, au moins en partie, l'intérêt des discussions, intérêt qui naquit d'échanges parfois vifs entre personnes ayant des regards différents et des interprétations divergentes des concepts utilisés (culturalisme, stalinisme, génération...). Toutefois, la tenue des débats tint aussi à l'orientation commune des quatre « tables rondes » : établir le bilan de ce qui a été fait jusqu'alors, s'interroger sur la réalité et la pertinence des théories, des modèles d'explication ou des outils d'analyse employés et même parfois, dans le cas notamment du stalinisme et des relations internationales, sur les enjeux directement politiques de l'analyse scientifique.

COLETTE YSMAL,
chargée de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques.

BIBLIOGRAPHIE

«Les premiers jours de Mitterrand»

de Maurice Séveno

Ancien grand reporter à l'O.R.T.F., d'où il fut chassé, avec beaucoup d'autres, en 1968, Maurice Séveno était, depuis 1972 et jusqu'à sa nomination comme directeur de l'information de FR 3, délégué national du P.S. à l'audiovisuel.

Renouant avec le journalisme, il s'attache, dans un livre intitulé *les Premiers Jours de Mitterrand*, à retracer les principaux événements qui ont marqué l'accession au pouvoir du leader socialiste. Son ouvrage s'ouvre donc par le récit de la journée du 11 mai.

Outre la chronologie qu'il comporte, l'intérêt de cet ouvrage réside surtout dans la relation des entretiens que l'auteur a eus avec quelques-uns des principaux personnages du nouvel Etat. Et *qui prennent*, avec le *temps*, un certain relief. Ainsi, M. Charles Fiterman assure-t-il qu' *« il n'y a pas de limite pour un gouvernement soutenu par une telle majorité »*. Ainsi M. Michel Rocard, qui se définit comme *« le ministre du poil à gratter »*, souligne-t-il dès le 9 juillet, date de son entretien avec Maurice Séveno, que si *« dans le champ politique »* il est *« relativement facile de convaincre »*, en revanche, dans le champ économique, *« c'est plus compliqué »*. Ainsi M. Jean-Pierre Chevènement déclare-t-il qu'il faudra surtout *« expliquer et faire comprendre »* la politique *« hardie »* qu'il appelle de ses vœux.

Sous-titrée *« l'état de grâce »*, la relation de Maurice Séveno s'achève le jour où celui-ci culmina, le 14 juillet.

J.-M. C.

★ Stock éditeur, 273 pages.

CORRESPONDANCE

DÉCENTRALISATION ET CLARIFICATION

A la suite des articles publiés les 28 et 29 octobre, M. Gérard Olivier a reçu un certain nombre de réactions à l'égard de la thèse selon laquelle le transfert de l'exécutif départemental renforcerait la fonction préfectorale ; il nous prie de publier les observations suivantes :

L'image d'une réforme peut être aussi importante que la réforme elle-même. Alors qu'elle est salutaire, la réforme décentralisatrice porte une image trop répandue qui peut égarer l'opinion et troubler le corps préfectoral. Selon de mauvais clichés, les préfets étaient omnipotents et ils sont évincés. En vérité, ils étaient seulement *influents* et ils sont consolidés dans leur fonction d'Etat du fait même qu'ils sont dégagés de la gestion départementale : la clarification en cours rendra enfin les élus responsables ; elle ne permettra plus, comme à la faveur du flou précédent, d'imputer, selon les convenances, à l'administration, ce qui était, en réalité, bien souvent choisi et décidé par ceux-ci. Au transfert clandestin des pouvoirs qui était en train de s'effectuer, est préférable une redistribution affichée des compétences.

Disparaissent à la fois les facultés d'alibis et les risques que, pour la part départementale de leur *fonction*, les *préfets* aient été peu à peu convertis en simples secrétaires généraux des assemblées départementales... avec la *diminutio capitis* qui en eut résulté pour la personne du représentant de l'Etat.

Faire prévaloir la séparation des *fonctions* sur la confusion des genres bouleverse certes les habitudes. Les préfets devront s'adapter ; mais les hommes politiques doivent aussi se poser à nouveau la question des cumuls : la tradition républicaine avait écarté de la commission départementale les parlementaires et le maire du chef-lieu, parce que, en tant qu'émanation du conseil général, cette commission participait à l'exécutif départemental. De même, pour éviter que l'influence considérable que conférera une présidence exécutive de conseil général ne puisse être *mise au service abusif d'un siège* de parlementaire ou de maire de grande commune, serait-il dans la tradition républicaine que le cumul du mandat de président de conseil général avec celui de parlementaire ou de maire de ville importante soit impossible.

POUR L'INDÉPENDANCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

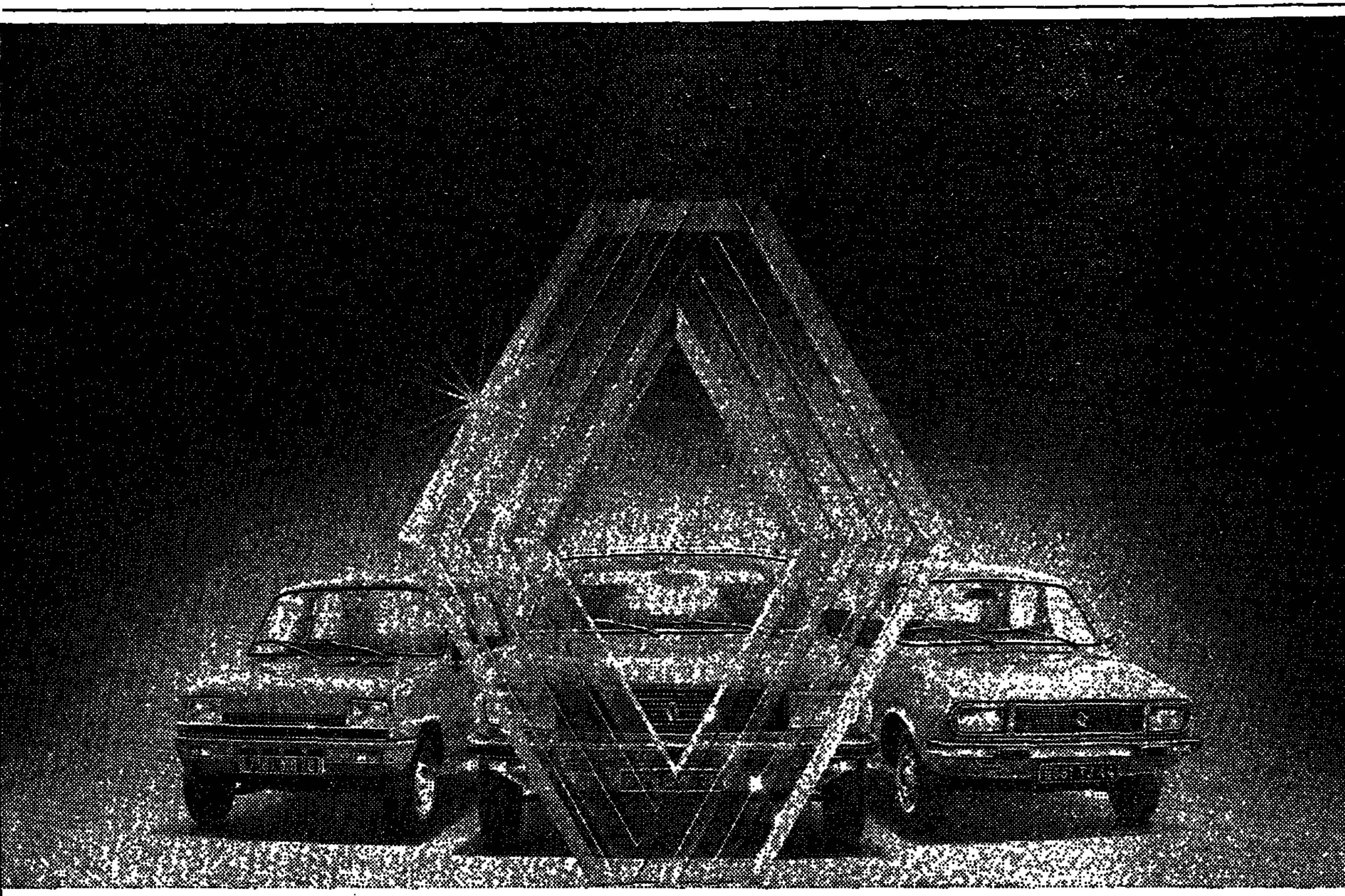
M. Charles-André Julien, professeur honoraire de la faculté des lettres de Paris, nous écrit :

Après l'assassinat, en décembre 1952, du chef syndicaliste Ferhat Hached par des prépondérants français, toute conciliation devint impossible. Sans l'octroi spontané, au nom de la France, de l'autonomie interne de la Tunisie par Mendès France, le pays eût sombré dans une guerre sans merci, dont l'issue eût été fatalement la même que celle d'Algérie. Je crois qu'il en est de même en Nouvelle-Calédonie depuis l'assassinat de Pierre Declercq.

Quelle que soit la bonne volonté du gouvernement, qu'a traduite l'indignation de M. Emmanuelli au vu des abus exorbitants de toute équité, il ne pourra trouver de solution par des réformes, si radicales soient-elles. Les colons sont allergiques à tout compromis qui entame leurs privilèges. Ceux qui viennent du Maghreb n'ont en rien abdiqué le comportement raciste qui provoqua leur perte. Croire qu'ils s'adapteront aux mesures prescrites par Paris ne relève que de l'utopie, et les Canaques savent bien qu'aucun texte ne prévaudra contre la situation de fait. Le régime colonial ne peut s'améliorer par des moyens termes. Or, quand un peuple a pris conscience de son identité, il est prêt à tous les sacrifices pour obtenir son indépendance. Les Canaques sont d'autant plus poussés à la revendiquer qu'elle a été accordée aux Hébridais, en majorité Mélanésiens comme eux.

Il n'est d'autre solution valable que la proclamation par les Français de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. La grande politique serait de négocier préalablement une date pas trop éloignée, pour que les Canaques ne *se jugent pas dupés, pas trop* proche, pour que les colons aient le temps soit de s'adapter aux conditions nouvelles, soit d'organiser leur reclassement sans connaître la désespérance de l'exode. Je doute que le gouvernement et le Parlement consentent à « brader » un territoire français quitte à s'y résigner quand des affrontements sanglants les y contraindront.

● *Le 135e numéro des « Cabinets ministériels »* (25, rue d'Aboukir, 75002 Paris) vient de paraître. Il contient la liste des membres des cabinets de la présidence de la République, du gouvernement, du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Conseil économique, ainsi que du maire de Paris et des préfectures de Paris, d'Ile-de-France et de police. (A partir du 1er novembre, nouvelle adresse : 30, rue Saint-Marc, 75002 Paris.)



هكذا من الأصل

POINT DE VUE

« Le fonctionnaire sous un régime vraiment républicain »

par JEAN-PIERRE SOISSON (*)

« *IL ne faut pas dire « Des têtes » vont tomber » comme Robespierre à la Convention, mais dire lesquelles et le dire rapidement.* » Et Paul Quilès, devant le congrès de Valence, de lancer sous les applaudissements un appel vibrant à la délation et à l'épuration politiques, citant pêle-mêle les préfets, les recteurs, les dirigeants d'entreprises publiques, parmi les prochaines cibles du parti ocialite.

Dans la mesure où elle s'applique prioritairement à l'administration plus encore qu'à la presse ou au monde économique, l'exhortation a une résonance moderne. Elle est à rapprocher des campagnes du sénateur Joseph McCarthy à l'époque où le Congrès américain votait la loi « sur les activités antiaméricaines ». *Quelle étrange parenté d'esprit entre cette déclaration* de 1952 du sénateur du Wisconsin : « *Il n'y a qu'un seul problème véritable pour l'agriculteur, l'ouvrier et l'homme d'affaires, le problème du communisme dans l'appareil gouvernemental* », et les propos de nombreux intervenants au congrès de Valence dénonçant les « sabotages » et les « infiltration », dont la fonction publique française serait le siège.

Ce qui inquiète est que de tels discours doivent être rapprochés de faits concrets, qui traduisent une remise en cause de la conception républicaine traditionnelle des rapports entre la politique et l'administration.

A l'image de ce qui s'est pasé dans les moyens d'information, le changement dans la haute fonction publique consiste avant tout, depuis cinq mois, dans l'élimination des hommes. Celle-ci est poursuivie au mépris des règles traditionnelles qui garantissent l'exercice du pouvoir souverain de la majorité élue, mais ausi la neutralité et l'impartialité de l'administration.

Ces règles, quelles sont - elles ?

D'abord, la pratique selon laquelle chaque ministre est entouré d'un cabinet, qui disparaît avec lui et qui transmet à l'administration la volonté du pouvoir politique sans se substituer à elle dans l'exécution des tâches. Ensuite, une séparation, organisée par le décret du 21 mars 1959, entre des « emplois supérieurs » à la discrétion du gouvernement, et les autres postes, dont les titulaires restent en place au-delà des changements politiques.

Ces principes sont aujourd'hui transgressés dans leur forme comme dans leur esprit. J'en prendrai trois exemples.

Le limogeage dans un seul mouvement de plus de la moitié des recteurs en poste, parmi lesquels des hommes dont ni la capacité, ni l'impartialité dans l'exercice de leur fonction, ne pouvaient être contestées, traduit, outre le fait que le ministre de l'éducation nationale a abdiqué d'entrée de jeu son autorité au profit des syndicats d'enseignants, une politisation nouvelle et délibérée de ce corps.

Deuxième exemple : celui du corps diplomatique. La nomination d'un chef d'entreprise ou d'un journaliste à un poste d'ambassadeur n'est pas chose critiquable en soi. D'autres pays la pratiquent. Elle devient éminemment discutable lorsque, pratiquée brutalement et à grande échelle, elle désorganise le fonctionnement d'un corps en réduisant le nombre de postes de responsabilité offerts. Elle devient inadmissible lorsqu'elle se traduit par l'élimination d'un haut fonctionnaire à peine installé au profit de quelqu'un dont les seuls mérites sont d'ordre politique.

Troisième exemple : les administrations centrales. On n'y compte plus les démissions forcées, les mutations brutales, les rétrogradations injustifiées, les fonctionnaires marginalisés ou laissés sans poste, les contractuels licenciés. On assiste à un gigantesque gâchis de talents et de bonnes volontés.

Le problème du remplacement de certains fonctionnaires s'était posé après la chute du Second Empire. Gambetta, qui avait conduit la résistance contre ce régime, l'avait résumé par une question qui mériterait d'être posée à nouveau aujourd'hui : « *Croyez-vous que la France ait un corps d'administrateurs en réserve ?* »

Il convient d'ajouter que ceux des fonctionnaires qui restent sont le plus souvent placés sous le contrôle de cabinets pléthoriques, dans la composition desquels on ne recherche plus — comme dans le passé — un certain équilibre entre l'engagement politique naturel et la compétence technique indispensable. Il résulte de tout cela une immense pagaille dont ceux qui sont extérieurs à l'administration ont du mal à se rendre compte. Les cabinets dessaisissent les services, sans pour autant traiter les dossiers.

Les déclarations inconsidérées de tel ou tel ministre sur la politique nucléaire, le vote des immigrés ou la célébration de la défaite française en Algérie, ne sont que le pâle reflet extérieur de cet immense bavardage confus et contradictoire auquel nos dirigeants consacrent le plus clair de leur temps. Pour essayer d'y mettre fin et de donner un peu plus de cohérence apparente à l'action gouvernementale, le premier ministre a rappelé récemment à l'ordre ses ministres par des directives écrites. Celles-ci ont toute chance de rester lettre morte, car chasse aux sorcières et incapacité à gérer sont les deux facettes d'une même conception qui ne tend plus à séparer mais à confondre l'engagement politique et l'engagement pour l'Etat.

∴

La motion que le parti socialiste a adoptée à Valence est particulièrement claire à cet égard. Elle prévoit, pour la fonction publique, d' « *amener aux responsabilités un personnel qui ne fasse pas de la technique le seul critère de jugement* ».

C'est déjà partiellement chose faite et on en voit le résultat ! Mais audelà du caractère dérisoire de telles déclarations, l'inquiétude est permise. Elles signifient, si on les traduit en clair, que l'on commencerait sa carrière dans l'appareil d'un parti pour la poursuivre comme préfet, recteur, ambassadeur ou directeur d'administration centrale. Les perspectives de réforme de l'Ecole nationale d'administration, affichées par le ministre de la fonction publique, sont particulièrement cohérentes avec une telle orientation.

On se dirige ainsi, non pas vers une politisation occasionnelle, mais vers une infiltration organisée et institutionnalisée de la haute administration par les partis dominants.

Vision pessimiste des choses, dramatisation excessive, penseront certains. Tel n'est pas le cas. L'opposition a relevé, au cours du débat parlementaire sur les nationalisations, que le rapprochement de deux articles du projet de loi permettait, par un artifice de rédaction, d'éliminer simultanément tous les dirigeants des banques nationalisées depuis 1945. Cette mesure, indigne dans son objectif et mesquine dans son procédé, montre que l'épuration n'est pas seulement dans le discours mais déjà dans les textes.

Quel recul pour notre démocratie ; quelle rupture avec la tradition républicaine !

A la légitime et nécessaire primauté du politique sur l'administratif, on substitue une dramatique confusion des deux, oubliant la formule de Gambetta selon laquelle : « *On gouverne avec son parti, on administre avec des capacités.* »

Lorsqu'on entend le président de l'Assemblée nationale — dont la fonction devrait être pourtant synonyme de mesure et de tolérance — demander que l'on applique des « *sanctions* » aux membres de la haute fonction publique qui ne sont pas de sa tendance, on se dit que la logique d'un tel raisonnement est le rétablissement du serment de fidélité envers l'Etat et la personne de son chef. Le président de la République, dont l'engagement politique a coïncidé avec la Résistance, condamne sûrement, pour ce qui le concerne, une telle déviation. Il est temps, sans doute, qu'il s'emploie à la faire cesser.

∴

Il est temps aussi de redécouvrir ce que Jaurès appelait « *la théorie du fonctionnaire sous un régime vraiment républicain* ». Elle s'énonce simplement : le fonctionnaire, quel que soit son rang, est « *le serviteur de la souveraineté nationale* ». Il doit exécuter pleinement sa volonté, qu'il en partage ou non l'inspiration. Mais il a droit aussi au respect le plus total de sa liberté de pensée. Il doit demeurer à l'abri de l'arbitraire du pouvoir politique.

Nos dirigeants devraient relire ce que Jaurès écrivait en 1895 dans *la Revue socialiste* : « *Le fonctionnaire, dans l'exercice de sa fonction, doit être d'une absolue impartialité. Hors de sa fonction, il peut incliner ou se porter, même avec son autorité propre, du côté où son esprit voit le vrai, où sa conscience voit le juste. Il peut considérer comme illégitime un ordre social où les privilégiés voient la formule suprême du droit ; il peut considérer et combattre comme des utopies dangereuses les programmes socialistes d'une partie du peuple. Comme fonctionnaire, il ne relève que de la nation ; comme homme, il ne relève que de sa conscience.* »

(*) Ancien ministre, député-maire d'Auxerre (U.D.F.).

JUSTICE

L'affaire de Broglie aux assises

Près de cinq ans après l'assassinat de Jean de Broglie, le 24 décembre 1976, le procès de ce scandale politico-policier va s'ouvrir le mercredi 4 novembre devant la cour d'assises de Paris présidée par M. André Giresse. Les débats devraient, en principe, s'achever aux alentours de Noël à moins qu'un nouveau complément d'information ne soit ordonné. Celui-ci tiendrait compte des récents développements de l'information instruite à l'encontre du docteur Nelly Azerad, accusée d'avoir voulu assassiner Pierre de Varga, commanditaire présumé du meurtre de l'ancien ministre.

Demandé le 28 septembre par M. Pierre Arpaillange, procureur général à la cour d'appel, ce complément d'information avait été refusé le 1er octobre par *M. André Giresse, estimant que celui-ci* « doit être apprécié contradictoirement et plus opportunément par la cour à la lumière des débats.. » Il est donc fort possible que le procès n'aille pas à son terme. En attendant, cent trente-quatre témoins, dont près de la moitié de policiers, ont été convoqués pour cette instance pénale qui devrait mettre en évidence le rôle ambigu et les lacunes de la police dans ce dossier. Un dossier dans lequel n'apparaît pas clairement le véritable mobile du crime pour lequel *sont inculpés Gérard Frèche*, l'auteur des coups de feu, Serge Tessèdre, l'intermédiaire entre l'assassin et son recruteur, l'ancien policier Guy Simoné, et enfin Pierre de Varga, l'instigateur présumé. Un quatuor sans envergure pour une affaire d'Etat.

I. — Les pistes et le couvercle

par MICHEL BOLE-RICHARD

Il y eut l'affaire Ben Barka sous de Gaulle, l'affaire Markovic sous Pompidou et l'affaire de Broglie sous Valéry Giscard d'Estaing. Trois meurtres, trois scandales dans lesquels s'est empêtré le pouvoir et qui n'ont abouti qu'à un succédané de vérité. Trois dossiers qui ont révélé les dessous de la politique et les carences de la police. *L'épilogue judiciaire de l'enlèvement* de Mehdi Ben Barka n'a guère permis d'en savoir plus. Celui de l'affaire Markovic a tourné court, puisque le seul suspect, M. François Marcantoni, a bénéficié d'un non-lieu. Quant au meurtre de Jean de Broglie, il est à craindre que la *lumière ne sorte pas des débats.*

Dès le départ, les pistes ont été brouillées ; et le couvercle hâtivement posé sur cette affaire par les autorités d'alors n'a pu être soulevé, en dépit des soubresauts provoqués essentiellement par la presse. La vérité officielle, proclamée — cinq jours après le meurtre — par le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Michel Poniatowski, lors d'une conférence de presse *restée célèbre, le 29 décembre* 1976, même s'il est très vite apparu qu'elle avait un goût de fabriqué, reste cinq ans plus tard, à défaut d'autres, la seule. La justice a, en définitive, retenu, même après la réouverture de l'instruction le 25 avril 1980, comme « *seul mobile plausible et reposant sur des éléments concrets* » celui de l'acquisition de la Rôtisserie de la reine Pédauque, le célèbre restaurant parisien. Les *quatre hommes qui* seront dans le box des accusés sont ceux — à l'exception de MM. Simon Kolkowicz et Patrick de Ribemont qui ont bénéficié d'un non-lieu — que M. Poniatowski avait désignés comme coupables avant même qu'ils soient inculpés, cinq jours après l'assassinat. Depuis, qu'y a-t-il eu de neuf sur le fond de l'affaire ?

Pourquoi cette célérité ?

Le prince de Broglie, ancien ministre, négociateur des accords d'Evian, fondateur du Mouvement des républicains indépendants, tué d'une seule balle une veille de Noël, sur le trottoir de la rue des Dardanelles, sera enterré sans qu'aucun des membres du gouvernement en exercice ne se déplace.

Mais, petit à petit, des lézardes sont apparues *dans l'édifice hâtivement* bâti des certitudes gouvernementales. Que voulait-on cacher ? Pourquoi cette célérité pour boucler ce dossier encombrant ? La suite démontra qu'il l'était. Des pistes, il y en avait au moins une dizaine de possibles en raison des activités multiples de Jean de Broglie dans un *nombre considérable de sociétés et* du non moins grand éventail de trafics louches auxquels se livrait l'instigateur présumé de son assassinat, Pierre de Varga. C'est d'ailleurs ce qui fera la difficulté de l'enquête judiciaire.

Le véritable mobile est-il lié à la Sofradec, à la Brincom, à Publi-M.G., à la Sodetex, à la Soficop, etc., ou à d'autres activités, occultes celles-là ? On a parlé de trafic d'armes, de devises, de Mercedes, de drogue, d'or, de faux bons du trésor... Dans quelle direction aurait-il fallu persévérer avant que celle-ci ne soit complètement verrouillée ? Le rapport rédigé par l'inspecteur Michel Roux, de la dixième brigade territoriale, le 24 septembre 1976 et rendu public par *le Canard enchaîné* le 2 avril 1980, fait état d' « *une indélicatesse commise par Jean de Broglie lors d'une affaire précédente portant sur plusieurs millions* » et pour laquelle « *il devait être abattu par des hommes de main* ». Cette affaire pourrait être un marché de têtes de fusée portant sur une somme de 120 millions de francs qui était destiné au Proche-Orient, vraisemblablement le Liban. Aucun élément concret n'est venu appuyer cette thèse. Consulté, le Blirta (Bureau de liaison interministériel pour la répression des trafics d'armes) faisait savoir le 23 juin 1981 qu'il ne possédait « *aucune indication laissant penser* » que la victime, les sociétés auxquelles il participait et les protagonistes de l'affaire « *pouvaient être mêlés à des trafics d'armes* ». On en est resté là.

Le supplément d'information confié à M. André Chevalier, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, n'a pas non plus permis d'en *savoir plus sur les activités de* Jean de Broglie. « *Les investigations entreprises dans le cadre des sociétés où il avait des intérêts n'ont pas permis d'établir un rapport avec le crime* », constate tout bonnement le réquisitoire. Quant à la D.S.T., (Direction de la surveillance du territoire). Quant à la D.S.T., elle a toire), elle a fait savoir qu'elle ne « *possédait dans ses archives aucun renseignement sur les liens ayant existé entre de Broglie, la Sodetex et la Sofradec, ni aucun autre élément qui pourrait faire ressortir une activité délictueuse à la charge de la victime* ». Un peu court !

Si les commissions rogatoires internationales concernant notamment la Sodetex avaient été exécutées avec plus de détermination, *on aurait peut-être pu* en savoir plus sur cette filiale de la Matesa et le rôle qu'y a joué l'ancien député de l'Eure. Créée en 1968, la Sodetex, dont le siège était installé au Luxembourg, était destinée à lancer des emprunts sur le marché des eurodollars. Mais, en 1969, la Matesa sombre dans un énorme scandale financier après une escroquerie aux primes à l'exportation chiffrée à 740 millions de francs au préjudice de l'Etat espagnol. La Sodetex cessera rapidement ses activités, mais l'administrateur judiciaire de la Matesa demande à Jean de Broglie et à celui qui exerçait les fonctions de délégué du conseil d'administration, M. Raoul de Léon, de rembourser d'importantes sommes d'argent avancées par la Matesa.

Pour éviter que son nom ne soit mêlé à cette déconfiture, Jean de Broglie, qui seul était solvable, signa en juin 1974 une convention par laquelle il s'engageait notamment à rembourser sur six ans la somme de 1 575 542 F, ce qu'il ne fit jamais.

Au total les sommes « prélevées » sur la Sodetex oscillent, selon les estimations, entre 17,5 millions de francs et 22,5 millions de francs. Quelle proportion est en définitive restée dans les poches de Jean de Broglie, et à *quoi* cet argent *a-t-il été* utilisé ? On a prétendu qu'il avait servi à alimenter les caisses des républicains indépendants, dont l'ancien ministre passait pour être le financier. Mais aucun commencement de preuve n'a permis d'étayer ces allégations.

Le mobile officiel...

Reste donc le mobile officiel, *l'achat par M. Patrick de* Ribemont de la Rôtisserie de la reine Pédauque. L'argent est fourni par Jean de Broglie, qui emprunte 4 millions à la B.N.P. de Bernay (Eure) en hypothéquant une partie de ses terres et prélève au passage une commission de 600 000 francs. M. de Ribemont et Pierre de Varga qui, par l'intermédiaire de sa fille, « *a vocation à posséder* » la moitié des actions de ce restaurant, auraient *donc fait disparaître leurs créanciers* pour éviter de rembourser leur dette C'était on ne peut plus simple. Mais depuis, M. de Ribemont a bénéficié d'un non-lieu, et Pierre de Varga, poursuivi *pour infractions économiques* relatives à la gestion de cet établissement, a été relaxé le 10 juillet 1930 par la cour d'appel de Paris, qui a estimé qu'il n'avait pris aucune part à cette gestion.

L'accusation fait cependant observer que cette décision ne concerne que le comportement de M. de Varga en tant que dirigeant de fait du restaurant et n'a rien à voir avec le fond de l'affaire. En réalité, il résulte des faits *que la mort de Jean de Broglie* a permis à MM. de Ribemont et de Varga d'éviter de payer une somme d'environ 3 800 000 francs, souligne l'accusation, et que ceux-ci sont devenus propriétaires de la Rôtisserie « *pratiquement sans bourse délier, sauf la première année où M. de Ribemont a acquitté régulièrement l'amortissement du prêt* » (1).

Alors pourquoi M. de Ribemont a-t-il bénéficié d'un non-lieu, bien *qu'il ait retiré le même* bénéfice de la disparition du créancier ? L'accusation répond à cet argument de la façon suivante : « *L'information n'a apporté aucun élément concret à sa charge en l'absence d'accusation suffisamment précise...* » C'est tout !

... et « plausible »

A défaut d'éléments concrets concernant d'autres pistes, *le* parquet s'est contenté du « *mobile plausible* » de la Rôtisserie de la reine Pédauque. Doit-on s'en satisfaire ? Certes non, car il paraît de plus en plus tiré par les cheveux, comme l'ont prouvé les différentes péripéties de l'instruction. Il n'est que la partie émergée d'un immense iceberg qu'on s'est bien gardé de faire remonter à la surface.

Comment expliquer, en effet, de quelle manière le prince de Broglie, héritier d'une famille illustre et riche, était devenu cet homme aux abois, criblé de dettes, ne sachant par quels moyens rétablir sa situation *financière ? Il avait ainsi cautionné* des projets insensés, pris des participations dans des sociétés « bidon », prêté des sommes énormes pour des gains hypothétiques. Il s'était allié à des trafiquants internationaux, qui utilisaient le crédit de son nom pour monter leurs mauvais coups et l'entraîner ainsi jusqu'à des compromissions qu'il ne pouvait refuser, sous peine de voir s'écrouler le fragile édifice qui pouvait encore faire illusion.

A sa mort, Jean de Broglie était ruiné. Il avait hypothéqué la presque totalité de ses biens, s'apprêtait à céder la société qu'il possédait en Sicile et à vendre sa maison des Baléares. Ses dettes se chiffraient à plus de 12 millions de francs, dont 2 millions et demi au Trésor public.

Politiquement aussi, l'ancien ministre était un homme fini. Ami *personnel de M. Valéry Giscard* d'Estaing, il avait vu, petit à petit, lui échapper les postes de responsabilités. Son éviction, en mars 1973 — sur intervention personnelle de M. Giscard d'Estaing — de la présidence de la commission des finances à l'Assemblée nationale sonnera le glas de sa carrière. Petit à petit, il se détachera des républicains indépendants pour se rapprocher des gaullistes. On le verra même au meeting de la *porte de* Versailles le 5 décembre 1976, jour où l'U.D.R. deviendra le R.P.R.

Dix-neuf jours plus tard, il tombait sous les balles d'un tireur à gages d'occasion (2) armé par un policier véreux affirmant agir pour *le* compte d'un affairiste douteux. De piètres compères, qui n'ont cessé de rejeter les uns sur les autres leurs responsabilités après avoir mis près de six mois pour remplir leur « contrat ».

Telle est bien la réalité de ce dossier qu'on a essayé de dissimuler à l'opinion publique lors d'une conférence de presse-écran de fumée, puis par une enquête policière tronquée.

Prochain article :

LA POLICE SUR LA SELLETTE

(1) M. de Ribemont a, d'autre part, été condamné à payer la somme de 1 409 211 F aux héritiers de la victime en vertu d'un accord passé avec elle par lequel il s'engagerait, en cas de décès, à reverser la part du crédit de la B.N.P. qui était garantie par les polices personnelles de Jean de Broglie.

(2) Gérard Frèche aurait dû toucher 50 000 F pour l'exécution du « contrat », mais il ne perçut en définitive que 5 000 F.

Au tribunal civil de Paris

BOKASSA, EX-EMPEREUR, EX-FRANÇAIS

Messieurs du tribunal, dites à Jean-Bedel Bokassa, jadis empereur du Centrafrique et maréchal d'empire, qu'il n'est pas un pseudo-Français. A écouter, vendredi 30 octobre, l'audience de la première chambre du tribunal civil de Paris, tel semblait bien l'enjeu du débat. Me Raymond *de Geouffre de la Pradelle de* Leyrat, avocat de Bokassa, a dépeint son client en tricolore comme si sa Caravelle, cernée par les gendarmes sur la base aérienne d'Evreux en septembre 1979 durant deux jours et trois nuits, avait encore une chance de n'en pas décoller...

Deux ans déjà, et l'empereur déchu est toujours l'hôte de la Côte-d'Ivoire. A l'évidence, il pleure encore sa citoyenneté française, pourtant juridiquement sujette à caution. Pour lui, foi de Bokassa, l'affaire est cependant toute simple. Avant d'être *capitaine de l'armée française*, ne fut-il pas combattant des Forces françaises libres, ne s'engagea-t-il pas dès 1939 ? On le vit alors, pour la France, en Syrie, *en* Afrique noire, en Provence. *On se le* rappelle en Indochine, valeureux troufion, « *actif* », « *dynamique* », « *toujours volontaire pour les missions* », faisant, indique un rapport, « *preuve de belles qualités de calme et de courage* ».

Faut-il en rajouter ? Bokassa a reçu, durant ces années glorieuses, la croix de guerre, la médaille militaire et la grand-croix de la Légion d'honneur. « *Eh oui ! C'est une créature de la France,* a lâché Me de Geouffre de la Pradelle, *c'est nous qui l'avons fait.* » La France est fidèle. Bokassa reçoit tous les trimestres sa pension d'officier en retraite à la paierie de Côte-d'Ivoire (environ 20 000 francs). En 1974, en bon citoyen, il a participé au scrutin pour l'élection présidentielle. Avant de *devenir le « cher parent » que* l'on sait, Bokassa était bien un cher Français. Après consultation du ministère de la justice, le ministère des affaires étrangères lui avait bien assuré, le *16 mars 1973, qu'il devait « être considéré comme ayant conservé de plein droit la nationalité française ».*

Las ! Bokassa, huit ans après la réception de ce message diplomatique à Bangui, doit comprendre qu'il s'agissait là d'une pseudo-consultation. Avec le plus grand calme, M. Stéphane Boittiaux, substitut, a *expliqué vendredi que Jean-Bedel* Bokassa « *ne réunit aucune des conditions nécessaires, qui permettent d'établir sa nationalité française* ». Entre 1960 et 1973, ce soldat n'a en effet rédigé aucune « *déclaration recognitive* » comme l'aurait voulu la loi. Bref, alors que le Centrafrique devenait complètement indépendant, le 12 août 1960, Bokassa ne manifestait pas de manière solennelle son intention de demeurer français. De même, il ne faisait pas la preuve que son domicile principal était situé en métropole avant l'indépendance. Citoyen français de cœur, Bokassa ne semble donc pas l'être en droit...

En quête de justice

*Mais plus profondément, n'a-*t-on pas assisté, vendredi, dans l'enceinte du tribunal de Paris, à un pseudo-procès pour une pseudo-citoyenneté ? N'a-t-on pas voulu transformer une chambre civile en une « *justice impartiale qui fasse la lumière sur les événements de Bangui en 1979* », selon les termes de Me de Geouffre de la Pradelle ? Sans doute, Jean-Bedel Bokassa, ancien premier magistrat du Centrafrique est, de fait, en quête de justice. Il n'entend pas porter le poids de la mort de ces enfants de Bangui dont on l'accable. *Le rapport d'Amnesty International*, il aimerait le récuser ; les conclusions de la mission de constatation africaine aussi. Or cette quête de justice se heurte à l'absence d'une justice internationale. Bokassa souhaite donc qu'un Etat demande à l'ONU de créer une commission d'enquête. Ce faisant, il oublie assurément avoir traité le secrétaire général de *cette organisation de « maquereau » et de « colon »* en des temps meilleurs pour lui.

Mal parti dans cette procédure, dont le tribunal présidé *par M. Georges Uzan donnera* la conclusion le 11 décembre, Bokassa aura sans doute plus de chance avec ses sept propriétés en France placées sous séquestre. Un jugement du tribunal d'Abidjan en date du 22 mai 1980, qui annulait l'acte de vente signé le 22 octobre 1979 en faveur de M. Bernard Tapie, homme d'affaires français, est en effet devenu définitif en Côte-d'Ivoire. Le tribunal civil de Paris statuera donc prochainement sur son exécution en France. Pour l'instant, Bokassa, grâce à un arrêt rendu le 27 octobre par la première chambre de la cour d'appel de Paris, peut à nouveau jouir comme il l'entend de son mobilier.

LAURENT GREILSAMER.

UNE « PREMIÈRE »

La « mission d'information » de la commission des lois, à Lyon

De notre envoyé spécial

Lyon. — Sous la conduite de leur président, M. Raymond Forni, député du Territoire de Belfort (P.S.), une *délégation de la commission des lois* de l'Assemblée nationale, composée de quatorze députés (dix P.S., un apparentés P.S., deux P.C., un non-inscrit — deux R.P.R. et un U.D.F. ayant fait défaut) sur les soixante-deux membres que compte la commission, s'est rendue les 29 et 30 octobre à Lyon en « *mission d'information* ». L'administrateur en chef de la commission, M. Jean-Louis Pezant, et deux de ses collaborateurs accompagnaient la délégation.

Durant ces deux jours, les parlementaires ont eu des entretiens avec les magistrats et le personnel du ministère de la justice, avec les professions judiciaires ainsi qu'avec les syndicats. Ils ont, de plus, visité l'emplacement de la future cité judiciaire à la Part-Dieu, le tribunal de commerce, la nouvelle Maison des *avocats due à l'initiative du bâtonnier* Paul Bouchet, le conseil des prud'hommes et la prison Saint-Paul.

Afin d'approfondir leur connaissance des réalités judiciaires de la région, les députés, dans la matinée du vendredi, se sont répartis en trois groupes d'études : « Infractions économiques » (Lyon fut un des hauts lieux de la lutte contre la délinquance en col blanc), « Justice et violence *urbaine* » (plusieurs communes qui jouxtent Lyon ont été le théâtre de graves incidents dans certaines cités d'H.L.M.), et enfin « Problèmes pénitentiaires », cela, contrairement au reste, n'étant pas une spécialité proprement lyonnaise ou rhodanienne.

Recevant la délégation à la Maison des avocats, le bâtonnier Bouchet a *rappelé combien il était plus que* jamais nécessaire de veiller à « *la défense de la défense* », alors que celle-ci, en raison des difficultés économiques de la *profession*, risquait de « *disparaître par pans entiers, au détriment notamment des secteurs déjà les plus défavorisés* ».

Pour sa part, M. Raymond Forni a observé à l'intention du barreau lyonnais, qualifié par lui d'« *exemplaire* », que les années écoulées avaient vu s'épanouir une volonté politique constante de mise au pas de la profession d'avocat. Il a aussi exposé les raisons qui avaient incité la commission des lois à cette « *mission d'information* » (*le Monde* du 29 octobre), puis il a indiqué que le groupe d'études sur le code pénal créé au sein de la commission ne faisait pas double emploi avec la commission d'experts désignés par le garde des sceaux. *Au contraire*, l'initiative parlementaire, qui pourrait être représentée par la définition d'orientation générale, est un apport original, a-t-il expliqué, qui doit enrichir les travaux de la chancellerie, et non pas se substituer à eux.

De leur côté, les commissaires, visiblement très satisfaits de ce premier déplacement *sur* le terrain, racontaient, avec une grande abondance de détails, *les mille et un faits* significatifs qu'il leur avait été donné de connaître directement. A les entendre, cette « première » ne devrait pas longtemps demeurer sans suite. — *Ph. B.*

JUSTICE

Le Conseil d'État au secours des tribunaux militaires

Le Conseil d'Etat s'est opposé à la suppression des tribunaux militaires (*le Monde* daté 1er-2 novembre). Cette opposition, qui semble avoir pris de court la chancellerie, pourrait retarder l'adoption du projet par le conseil des ministres, prévue initialement pour le mercredi 4.

Les avis du Conseil d'Etat ne lient pas le gouvernement et sont en principe secrets, sauf si ce dernier décide de les rendre publics. Apparemment, ce n'est pas l'intention de la chancellerie. Selon certaines informations, cependant, le désaccord du Conseil d'Etat serait profond. En plus de réserves d'ordre juridique, l'assemblée du Palais-Royal serait opposée par principe à la disparition des T.P.F.A. (tribunaux permanents des forces armées), estimant, notamment, que le projet du gouvernement ne correspond pas à une nécessité.

La chancellerie n'est pas loin de penser qu'il s'agit d'un « non » politique, et est décidée à passer outre. Avant la fin de l'année, si le calendrier parlementaire le permet, les T.P.F.A. devraient avoir disparu. En revanche, le ministère de la justice tiendra compte des observations juridiques formulées par l'assemblée du Palais-Royal afin, notamment, d'éviter la censure du Conseil constitutionnel.

Jamais, depuis le 10 mai, le Conseil d'Etat n'avait manifesté une telle opposition. En particulier, la chancellerie estime que, sur les nationalisations, il avait joué le jeu. Pourquoi ce revirement ? On peut penser qu'il s'agit d'un simple accident de parcours, et que le projet du gouvernement était juridiquement critiquable. On peut aussi se demander si le Conseil d'État, où ont reflué beaucoup de membres des cabinets ministériels du septennat précédent, n'est pas en train de devenir un pôle d'opposition.

Parce qu'il en fait une question de principe, le gouvernement ne cèdera pas. Deux logiques s'affrontent : celle du Conseil d'Etat, qui estime que les infractions commises par les militaires ont leur spécificité et que les T.P.F.A. doivent subsister ; celle de la chancellerie, qui y voit, après la disparition de la Cour de sûreté, l'ultime survivance des juridictions d'exception. Composés en majorité de militaires nommés par leurs supérieurs hiérarchiques, les T.P.F.A. ignorent la règle de l'inamovibilité des juges du siège. Les décisions sont sans appel et les jugements non motivés. La garde à vue peut atteindre soixante-douze heures, auxquelles s'ajoutent, le cas échéant, soixante jours d'arrêts de rigueur. Le projet du gouvernement vise à les supprimer purement et simplement et à transférer leurs compétences aux juridictions de droit commun (*le Monde* du 21 octobre).

Les caractéristiques des T.P.F.A. expliquent l'obstination du gouvernement et son souci de laisser le dernier mot au Parlement.

B. L.-G.

Joël Matencio est condamné à la réclusion perpétuelle

De notre envoyé spécial

Grenoble. — Une heure et quarante-cinq minutes de délibération, oui aux dix-huit questions sur la culpabilité, non à celle concernant l'octroi de circonstances atténuantes : un mois plus tôt c'était l'irréversible. Mais, comme le mentionne l'arrêt de la cour d'assises de l'Isère, *« vu la loi du 9 octobre 1981 portant abolition de la peine de mort »*, Joël Matencio ne pouvait être condamné qu'à la réclusion criminelle à perpétuité. Il l'est.

Ainsi s'est achevé, samedi 31 octobre en fin de journée, un procès qui, après quelques vains soubresauts, est allé à son terme sans autre surprise ni émotion. Joël Matencio a accueilli sa condamnation sans un mot, sans un mouvement.

Les membres des familles des victimes, qui avaient suivi tout le débat, ont serré avec émotion en les remerciant la main des jurés, cinq hommes et quatre femmes, qui s'en allaient. Déjà, le fourgon de police avait emmené celui qui un jour avait écrit : *« Je crois qu'un assassin est un homme qui court désespérément après un repos introuvable. »*

Introuvable aussi demeurera le repos pour M. et Mme Ivan Moissenko, condamnés, eux, à ne pas savoir où se trouvent les pauvres restes de leur fille Olga et seulement rassérénés par la certitude qu'ils ont que celui dont les dernières paroles d'accusé furent : *« Faites de moi ce que vous voudrez »* a bien été l'auteur des trois arrestations et séquestrations illégales, des trois assassinats, d'un vol avec port d'arme et des escroqueries fondées sur ses demandes de rançon signées *« Brigades rouges, groupe 666 »*. — J.-M. Th.

La police lilloise tient un fichier illégal

De notre correspondant

Lille. — Le syndicat de la magistrature du Nord-Pas-de-Calais, dont le délégué est M. Daniel Ludet, juge au tribunal de grande instance de Valenciennes, vient de saisir la commission Informatique et Libertés à propos de la constitution, à Lille, d'un fichier sur les personnes contrôlées par la police. Les éléments de cette affirmation ont été tirés d'un texte de présentation du bureau de la commission de la sûreté urbaine de Lille.

« Il est assez suprenant, précise M. Ludet, dans une lettre adressée à M. Jacques Thyraud, sénateur (R.I.) du Loir-et-Cher, président de la commission informatique et Libertés, *de lire, notamment, à la page 14 de ce document, que le service précité tient un fichier des personnes ayant fait l'objet de contrôles d'identité. En effet, un tel fichier, même manuel, parait interdit par les dispositions du dernier alinéa de l'article 77 de la loi du 2 février 1981 (1). Cette anomalie a été signalée à M. le procureur de la République de Lille par l'un de ses substituts. La crainte qu'il ne s'agisse, en réalité, d'une pratique courante en de multiples points du territoire national nous incite à porter son existence à votre connaissance. »*

A cette lettre était jointe la photocopie du passage relatif aux fiches de contrôle dans le document mis en cause : *« Tous les services, civils et en tenue, qui procèdent à des contrôles d'identité, envoient chaque jour à la documentation les fiches qu'ils ont été amenés à remplir. Elles nous parvienne. (...) Ces fiches contiennent des renseignements intéressants, tels que numéro et marque de voiture de la personne contrôlée, ainsi que l'identité des individus qui se trouvaient en sa compagnie lors du contrôle. »*.

G. S.

(1) Il s'agit de la loi « sécurité et liberté » qui prévoit que les opérations de contrôle d'identité ne peuvent faire l'objet d'« *une mise en mémoire sur fichier manuel ou automatisé* ».

LA PRÉVENTION DU SUICIDE

« S.O.S.-Amitié » a reçu trois cent cinquante mille appels en 1980

Ils les écoutent, les aident à passer ces minutes d'angoisse mortelle, à renouer avec leur existence menacée. Les bénévoles de l'association S.O.S.-Amitié, vingt-quatre heures sur vingt-quatre à leur poste téléphonique, rompent la solitude insupportable de milliers d'« appelants qui, chaque année, leur doivent un peu de chaleur, un mot, une voix. Depuis vingt ans, dans toute la France, S.O.S.-Amitié essaie « d'endiguer la marée des suicides ». Elle a répondu en 1980 à 350 000 appels. A chaque poste, les membres se répartissent cette charge parfois écrasante de confidences où toute la détresse humaine est tout à coup avouée à l'autre bout du fil. Chacun, quatre heures durant, attentif à cet autre qui veut mourir avec la crainte qu'il ne raccroche et l'espoir qu'il reprendra espoir.

En vingt ans, le nombre des suicides constatés a augmenté en France. Ils sont passés de 9 000 en 1979 à 10 000 en 1980. Les jeunes suicidés de quinze à vingt-cinq ans sont deux fois plus nombreux qu'en 1950. Pour cette même tranche d'âge, 9 % des décès sont dus à des suicides. Aux milieux traditionnellement touchés des salariés agricoles, des travailleurs non spécialisés, des employés de bureau, des gens de maison, des militaires ou des détenus, se sont ajoutés ceux des étudiants et des lycéens. De plus en plus souvent, ils meurent par intoxication médicamenteuse. Et S.O.S.-Amitié, qui donne ces chiffres, conclut par un calcul plus froid : des statistiques établies en 1970 estimaient que les suicides et les tentatives de suicide avaient coûté à la collectivité de 1,6 à 3,2 milliards de francs.

Pour lutter contre ce « fléau social », l'association, reconnue d'utilité publique en 1967, fait donc appel à des dons mais surtout à des bénévoles, qu'il faut sélectionner puis former. « Un « écoutant », explique M. Eugène Claudius-Petit, président de S.O.S.-Amitié, vit une expérience particulière qui le rend différent. Après ce n'est plus le même homme. » — C. C.

★ S.O.S.-Amitié France, 5, rue Laborde, 75008 Paris. Téléphone : 387-37-00.

JUSTICE

LA NOUVELLE POLITIQUE D'EXTRADITION

La plupart des militants réclamés par l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie ont été libérés

A une exception près, aucune extradition de militant politique n'a eu lieu depuis le changement de majorité (1). D'abord incrédules, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne se sont rendues à l'évidence. La quinzaine de militants qu'elles réclamaient au total ont retrouvé la liberté, hormis trois Basques espagnols qui devraient bientôt connaître le même sort.

Aucun refus d'extradition n'a encore été officiellement notifié à ces trois pays, mais le fait est là : le gouvernement s'en tient scrupuleusement à la position affirmée par M. Mauroy au printemps dernier : la France entend redevenir une terre d'asile.

Les remous suscités en Espagne par cette attitude se sont apaisés. Il est vrai que la vague d'attentats qui avait suivi le putsch manqué du 23 février s'est calmée. Depuis trois mois l'ETA militaire observe un semblant de trêve que seul l'assassinat récent d'un garde civil est venu troubler.

La position du gouvernement français n'est pas confortable pour autant. Les accusations de servir de base arrière aux terroristes peuvent resurgir un jour ou l'autre, surtout si la police mettait la main sur l'un des militants activement recherchés, qui ont trouvé refuge en France. Par exemple, Inge Viet, l'une des principales figures de l'extrême gauche ouest-allemande, qui, après avoir gravement blessé un policier parisien en août dernier, a réussi à prendre la fuite.

L'attitude du gouvernement est empreinte de pragmatisme. Le ministère de l'intérieur a assigné à résidence à l'île d'Yeu les militants de l'ETA les plus notoires, notamment Tomas Linaza Echevarria, accusé dans son pays de sept assassinats, dont celui de six gardes civils. Le gouvernement de M. Calvo Sotelo ne se fait aucune illusion sur ses chances d'obtenir l'extradition de ces militants, mais leur assignation à résidence est un geste de bonne volonté à l'égard de l'Espagne. L'autre concession à Madrid est *cette épée de Damoclès suspendue* au-dessus des Basques espagnols : la possibilité que conserve le gouvernement français de signer le décret les extradant. Quelle que soit la clémence dont ces Basques espagnols ont bénéficié, ils demeurent en liberté surveillée.

Le refus de la France d'extrader les militants politiques a conduit le gouvernement à les mettre peu à peu en liberté, une fois purgées les peines auxquelles ils avaient été condamnés pour des délits commis sur le territoire français (le plus souvent détention d'armes et participation à une association étrangère non autorisée). Cela allait de soi pour ceux dont la justice française avait refusé l'extradition, mais la question se posait pour les autres, plus nombreux, qui avaient fait l'objet d'un avis contraire. Finalement le gouvernement a estimé qu'il était difficile de les maintenir en prison, dès lors que la décision de ne pas les livrer à leur pays était prise et que la justice française n'avait plus rien à reprocher.

Sur la *douzaine* de Basques dont le cas a dû être tranché, trois restent détenus, dont Agustin Achega Aguirre. La chambre d'accusation de Paris examine actuellement une quatrième demande d'extradition le concernant. Les deux autres, Juan Carlos Arruti Aizpitarte et Eugenio Barrutia Bengoa Zabarte, devraient incessamment être libérés comme l'ont été Tomas Linaza, José Miguel Arrugneta San Emetrio et Miguel Angel Aldana Barrena. La même décision a été prise en faveur de Katarina Bieg-Defries, à laquelle les autorités allemandes reprochent *deux vols à main armée* commis à Berlin, en août et novembre 1980.

Une jurisprudence constante

Cette nouvelle politique est assez radicale puisque le gouvernement s'est également opposé à l'exécution de cinq décrets d'extradition, signés par MM. Raymond Barre et Alain Peyrefitte. Après réexamen des dossiers, la chancellerie a estimé que ces cinq personnes pouvaient se prévaloir, et malgré l'avis contraire de la justice française, de motifs politiques. Il s'agit de trois Italiens (Olga Girotto, Franco Pinna et Enrico Bianco) et de deux Basques espagnols (Juan José Montseratte Madronal et Gimeno Lopesino). Ces deux derniers étaient réclamés par la Suisse, qui leur reprochent un hold-up pour lequel la Belgique avait déjà refusé leur extradition. Ces cinq personnes sont aujourd'hui en liberté. D'autres réexamens de dossiers sont en cours place Vendôme qui, pour un petit nombre, pourraient conduire au même refus.

Difficulté supplémentaire, les décisions du gouvernement se prennent sans l'aval de la justice. Depuis quelques années, la chambre d'accusation de Paris considère que toute infraction grave justifie une extradition, quels que soient les motifs politiques invoqués. Depuis le 10 mai, la cour de Paris persiste dans cette voie, qui s'étend à la complicité supposée avec des terroristes. De ce côté, le gouvernement n'a, pour l'instant, reçu aucun appui. Et pourtant, un changement d'attitude lui faciliterait la tâche puisque, contrairement aux avis favorables qui ne le lient pas, il ne peut aller à l'encontre d'un refus d'extradition. En cas de protestation contre un tel refus du pays concerné, il peut alors se retrancher derrière l'indépendance de la justice pour dégager sa responsabilité.

Certains signes que la situation n'est pas totalement bloquée sont néanmoins apparus : la cour de Pau s'est opposée récemment à des extraditions à propos desquelles la chambre d'accusation de Paris aurait probablement émis un avis favorable. Il arrive aussi au parquet général de Paris de changer d'attitude. On l'a vu ainsi requérir quelques refus d'extradition. Mais il a prêché jusqu'ici dans le désert, sauf dans le cas d'un ancien client de *Me Badinter*, défendu à présent par Me Jean-Pierre Mignard, Gian-Battista Marongiu. Il est vrai que ce militant d'extrême gauche italien était accusé de participation à une asociation subversive, un délit difficilement assimilable à une infraction de droit commun.

La relative facilité avec laquelle le gouvernement français est parvenu à faire admettre sa position persistera tant que les militants recherchés dans leur pays ne se réfugieront pas en masse en France. Le gouvernement est conscient de ce danger et cherche une parade. Actuellement, les avis de recherche reçus via Interpol sont directement transmis aux parquets qui font procéder aux arrestations nécessaires. *Sans que le gouvernement* en soit averti, quantité d'étrangers sont ainsi happés par la machine judiciaire. Lorsque cette procédure débouche sur un avis favorable à l'extradition, les autorités françaises sont très embarrassées. Une des solutions actuellement à l'étude à la chancellerie consisterait à filtrer, avant transmisison aux parquets, les avis de recherche. Ainsi serait tarie une des sources de difficultés que suscite la nouvelle politique française d'extradition.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Cette exception concerne Stefano di Cagno, un militant d'extrême droite réclamé par l'Italie pour un vol à main armée. Comme la justice, le gouvernement français a estimé que ce vol n'avait aucun lien avec les activités politiques de l'intéressé.

● *Nomination d'un magistrat.* — M. Jean-Michel Guth, cinquante-sept ans, vice-président au tribunal de grande instance de Paris, est nommé premier vice-président du tribunal en remplacement de M. Pierre Drai, nommé conseiller à la Cour de cassation.

Ouessant ne veut ni Basques ni gendarmes

Depuis le vendredi 30 octobre, l'île d'Ouessant (Finistère) *est en état de siège.* Motif de cette mobilisation : le gouvernement a choisi l'île afin d'y *envoyer en résidence* surveillée deux militants basques de l'ETA (1), accompagnés de vingt-cinq gendarmes mobiles.

« Les Basques, nous n'avons rien contre eux, mais ils doivent arriver accompagnés de vingt-cinq gendarmes mobiles, sans compter les membres de la police en civil. Cela, nous n'en voulons pas... » Depuis, c'est l'alerte permanente à Ouessant (*mille quatre cents habitants*), où la tension monte. On a installé des bidons d'essence sur la piste d'atterrissage ; chaque débarcadère est surveillé et les habitants avertis par des coups de sirène en cas de tentative de débarquement. Des tracteurs bloquent le quai du « port » principal de l'île. Déjà, vendredi, un bâtiment de la marine nationale, qui devait laisser à Ouessant des véhicules et du matériel, a trouvé sur le quai les voitures des habitants de l'île qui obstruaient le passage et plusieurs dizaines d'Ouessantins, conseil municipal en tête. Il a dû faire demi-tour.

C'est par la presse locale que les Ouessantins avaient appris la nouvelle. Elle se répandit comme une traînée de poudre, *et à l'heure de l'apéritif les habitants* de l'île, unanimes, décidèrent que les choses ne se passeraient pas ainsi. Sans doute la municipalité avait-elle été informée de la décision du ministère de l'intérieur, et un conseil municipal réuni avait proclamé son indignation, jugeant que la décentralisation devait commencer par la concertation.

Si les élus se refusent a accueillir *« tous ceux dont l'Hexagone ne veut pas »* afin de protéger une image de marque *« touristique »* de l'île, c'est bel et bien l'arrivée des forces de police qui galvanise pour l'heure les Ouessantins.

Il est vrai que les relations des îliens avec les forces de l'ordre sont jalonnées de péripéties. Les habitants de l'île bretonne sont habitués à vivre en cercle fermé durant l'hiver, mises à part quelques visites de gendarmes du continent, et ils font eux-mêmes leur propre police. Aussi les interventions « intempestives » des forces de l'ordre ne sont-elles pas toujours bien accueillies : les *procès-verbaux irritent au plus haut* point les automobilistes, d'autant plus que les accidents ici sont rares, et, au printemps *dernier, un marin de commerce,* invité à passer la nuit en prison pour avoir trop fêté son week-end, a été délivré par ses camarades immédiatement mobilisés.

« Nous avons déjà des problèmes lorsque deux gendarmes arrivent ici, affirment les Ouessantins. *Qu'en sera-t-il quand il y en aura vingt-cinq, sans compter ceux qui sont en civil et que nous ne reconnaîtrons pas ? »*

M. Marcel Ticos, maire de l'île (sans étiquette) tient à son image de marque ; le conseiller général, M. Yves Cozan (C.D.S.), n'hésite pas à souligner dans ses protestations au gouvernement *« les perturbations qu'entraînerait l'arrivée de vingt-cinq gendarmes sur l'île »*. Les habitants d'Ouessant imaginent leur *quiétude mise à mal alors que* touristes et gendarmes de l'été *à peine partis,* on s'apprêtait à passer un long hiver tranquille entre *insulaires. Les îliens sont* aujourd'hui unanimes et farouchement déterminés : « ils » ne passeront pas...

[Au ministère de l'intérieur on indiquait, ce lundi matin, que la décision n'est, pour l'instant, que simplement « différée » et qu'aucun autre lieu de résidence n'a été envisagé. Pour ce qui concerne l'effectif de personnels devant être affectés à la surveillance des deux personnes, il serait au total, précise-t-on de même source, d'environ quatre inspecteurs des renseignements généraux et d'une douzaine de gendarmes mobiles.]

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

(1) Il s'agit de MM. José Ramon Alcorta Chiasco et Antonio Perez Iniguez de Herredia, actuellement détenus à Mantes.

NOMBREUSES ARRESTATIONS DANS DES AFFAIRES DE DROGUE

Une cinquantaine de personnes ont été interpellées à Lyon et dans la région de Nantes à la suite d'enquêtes *policières portant sur le trafic* de la drogue. Quinze personnes ont été déférées au parquet de Lyon ; treize d'entre elles ont été écrouées, *samedi 31 octobre, après le démantèlement* par le service régional de la police judiciaire d'un trafic d'héroïne portant sur plus de 2 millions *de francs. On reproche aux inculpés* d'avoir transporté en dix-huit mois, d'Amsterdam à Lyon, 2 kilos d'héroïne par petites doses de 10 à 20 grammes *dissimulées dans leurs* voitures. Ce « trafic de fourmis » devait alimenter un petit réseau de connaissances.

Dimanche 1er novembre, dans la région de Nantes et de Paimbœuf (Loire-Atlantique), trente-trois personnes ont été interpellées, et quatre d'entre elles, écrouées, après un coup de filet de la gendarmerie ayant permis la découverte et la saisie d'héroïne et de haschisch. Quatre personnes, M. Jacques Delaforge, vingt-trois ans, Marc Diego, vingt-quatre ans, Philippe Rousseau, vingt-*quatre ans, et Gérard Patrice, vingt-*six ans, convaincus de revente de drogue, ont été écroués à la prison de Saint-Nazaire.

Un ancien journaliste de « Libération »

D'autre part, la brigade des stupéfiants de la préfecture de police de Paris a arrêté, jeudi 29 octobre, M. Jean-Paul Généraux, ancien journaliste à *Libération,* qui signait ses articles du pseudonyme de Jean-Paul Géné, après avoir découvert au cours d'une perquisition à son domicile un kilo de chanvre indien et une balance de *précision. Les policiers* ont perquisitionné l'appartement de M. Généraux après avoir interpellé M. Christian Bardeau, *dessinateur, qui sortait du domicile de* M. Généraux et détenait sur lui 30 grammes de cocaïne.

CHRYSANTHÈMES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Une cinquantaine de militants d'un groupe essentiellement composé d'étudiants pour dénoncer les atteintes aux droits *de l'homme dans le monde,* et intitulé « La liberté court toujours », ont déposé des bouquets de chrysanthèmes, dimanche *1er novembre, devant les ambassades,* à Paris, de plusieurs pays qui, selon eux, ne respectent pas les droits de l'homme.

Ils ont notamment « fleuri » les ambassades d'Iran, du Brésil, *d'Union soviétique, d'Argentine* et du Cambodge. Auparavant, les manifestants avaient rebaptisé la place du Trocadéro *« place de la Déclaration universelle des droits de l'homme »* et envoyé à M. Jacques Chirac, maire de Paris, une lettre pour lui demander d'officialiser ce changement de nom.

RELIGION

L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES FRANÇAIS A LOURDES

L'Église de France à la recherche de nouveaux types de présence au monde

Lourdes. — En assemblée plénière de l'épiscopat français qui s'est terminée le 31 octobre à Lourdes, son nouveau président, Mgr Jean Vilnet, a mentionné sobrement la mort de Georges Brassens. N'était-ce pas naturel à la fin d'une session qui avait fait une part belle et juste aux non-croyants et à l'attention que les chrétiens se devaient de leur porter non pour les convertir ou les récupérer, mais pour mieux les comprendre et profiter de leur expérience ?

Parmi les points évoqués par Mgr Vilnet dans son discours de clôture, relevons : 1) éviter « le repli sur soi » afin de faire connaître la Bonne Nouvelle au-delà des frontières de l'Eglise ; 2) organiser davantage de rencontres de toute sorte pour éclairer la marche de l'Eglise ; 3) se montrer « vigilant », ferme s'il le faut, et constructif « pour sauvegarder la liberté scolaire » ; 4) avoir le courage de « reconnaître les questions posées par les manières actuelles de vivre la sexualité et la famille », afin de répondre selon l'Evangile ; 5) ne pas laisser pour compte, selon le vœu de Paul VI, la masse des fidèles sous prétexte de se préoccuper des ouvriers, des pauvres ou des incroyants.

Cet exigeant programme reprend ou complète les travaux antérieurs, qui n'ont pas toujours échappé au flou et qui n'ont pratiquement pas abouti à des résolutions concrètes.

D'autre part, l'assemblée a réélu trois des membres du conseil permanent de l'épiscopat, dont le mandat de trois ans était venu à expiration. Ce conseil, qui est en quelque sorte l'exécutif de l'épiscopat, se compose désormais ainsi : président de la conférence, Mgr Jean Vilnet, évêque de Saint-Dié ; vice-président, Mgr Albert Decourtray, évêque de Dijon ; représentant du conseil des cardinaux, le cardinal Paul Gouyon, archevêque de Rennes ; Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, membre de droit du conseil ; NN. SS. Pierre Boillon, évêque de Verdun ; Jean Dardel, évêque de Clermont ; Henri Derouet, évêque de Sées (réélu) ; Joseph Duval, archevêque de Rouen (réélu) ; Emile Marcus, évêque auxiliaire de Paris ; Marius Maziers, archevêque de Bordeaux ; Bernard Panafieu, archevêque d'Aix-en-Provence ; Léon Soulier, évêque de Pamiers (réélu) ; Jean Streiff, évêque de Nevers.

Plusieurs présidents de commission ont également été élus, dont Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille, président de la commission de l'unité des chrétiens.

De notre envoyé spécial

Sous un soleil printanier démenti par l'or de la végétation, l'assemblée plénière s'est terminée devant la grotte de Massabielle dépouillée de tous les oripeaux accumulés au dix-neuvième siècle. Sévère, houleux, impétueux, le gave rappelait aux évêques la dureté des temps. Un tel décor, à la fois sauvage et intime, faisait oublier les carences de l'Eglise institutionnelle pour une part rivée au passé, indécise, frileuse, et dont la bonne volonté tient de temps à autre lieu de compétence et d'audace.

Il n'est guère commode d'apprécier ce qu'ont fait pendant huit jours les cent trente évêques de France au cours de leurs travaux. Plutôt que de décider, l'assemblée a réfléchi, et peut-être ne faut-il pas s'en plaindre. Elle s'est interrogée sur l'être de l'Eglise, sur la possibilité de nouveaux modes de présence au monde et notamment sur sa mission à une époque où il est grand temps de tirer les conséquences du dépérissement des institutions ecclésiales, et d'une désaffection de nombreux fidèles dont on voit mal pour l'instant comment on pourrait l'enrayer.

Les vieilles recettes éprouvées sont, pour une part, usées, mais il serait téméraire de les abandonner avant d'avoir trouvé mieux, et personne ne s'est risqué à le prétendre à Lourdes.

Les discussions les plus intéressantes ont porté sur les jalons posés pour regarder le monde a-chrétien avec d'autres lunettes. Non plus comme un monde à « conquérir » selon l'image militaire si longtemps et si imprudemment en vogue, mais un monde à accepter pour ce qu'il est, à écouter pour ce qu'il dit, un monde dont les valeurs ne sont pas négligeables et dont les intentions sont souvent complémentaires.

Penser avec les autres

Déjà, Paul VI affirmait que c'est lorsque l'Eglise s'expose au vent du large et plonge dans les espaces nouveaux que l'environnement qu'elle trouve dans son élan évangélisateur son « *identité profonde* ». Ainsi, le monde féconde l'Eglise et l'apport de cette dernière n'est pas à sens unique puisque l'Esprit souffle où il veut.

L'Eglise peut trouver une nourriture dans les diverses formes d'incroyance. Le problème est du même ordre que dans les pays de missions lointaines. La foi ne saurait y faire tache d'huile que si les missionnaires ne commencent par découvrir les richesses des autres cultures et à en colorer la foi. Pas de mission sans « inculturation » ou autrement dit sans incarnation. Evangéliser, c'est d'abord vivre et penser avec les autres. Le chrétien lui-même n'échappe d'ailleurs pas à l'incroyance, pas plus que l'incroyant ne saurait être totalement étranger à l'univers de la foi.

Un des mots-clés de l'assemblée a été celui de « *conversion* ». C'est dans la mesure où l'Eglise se laisse *évangéliser* elle-même qu'elle devient missionnaire. Elle reçoit et elle donne.

De telles idées paraissent recevables aux évêques de France, qui sont des pasteurs, et qui ne vivent plus dans leur tour d'ivoire. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les chefs de diocèses n'ont jamais été enclins à accepter un christianisme *d'élite*, c'est-à-dire à se désintéresser de la masse des « chrétiens sociologiques » au profit d'un petit nombre de militants. Ils ont continué, à quelques restrictions près depuis le concile, de baptiser, de marier et d'enterrer avec indulgence, malgré les positions prises par certains théologiens.

Un pas de plus est nécessaire : élaguer les institutions souvent héritées d'un passé plus ou moins mort ou en porte-à-faux ; ne plus prétendre à une irrigation systématique qui indispose, mais faire un nouvel effort de témoignage qui ne se soucie pas d'embrigader ; rendre compte de sa foi sans fausse honte, ce qui suppose une formation suffisante : « *Risquer son visage comme on risque sa réputation* », a-t-on dit à Lourdes, et participer ainsi au kaléidoscope des idées, des convictions et des débats tous azimuts ; être missionnaire ce n'est pas seulement être présent, c'est communiquer.

Les évêques ont très peu parlé de la pénurie des prêtres, qui va s'aggraver, on le sait, dans les années à venir (1). Mais ils n'ont cessé d'y penser. Aucune solution à court terme ne se profile. Dans ces conditions, le mode de présence de l'Eglise va profondément changer. Avec ou sans *ministères* reconnus, les laïcs, hommes ou femmes, vont être amenés à assumer de plus en plus de responsabilités dévolues jusqu'ici aux clercs. La formation et la mise en place de ces nouveaux ministres laïcs préoccupent fort la hiérarchie. Occasion lui sera fournie d'en entretenir longuement Jean-Paul II lorsque les évêques feront, en 1982, leur visite *ad limina*. On mesure encore mal les répercussions que pourrait avoir sur la présentation de la doctrine et de la morale, sur la sacramentalisation et sur la liturgie, le remplacement des prêtres par des laïcs.

HENRI FESQUET.

(1) En revanche, le nombre des diacres en France augmente rapidement, a précisé Mgr Lucien Bardonne, évêque de Châlons-sur-Marne. Quinze ans après la restauration du diaconat permanent, il y avait au 1er janvier 1981 dans le monde 7 160 diacres permanents, dont 90 % mariés et continuant d'exercer leur profession. Ils étaient 1 355 en Europe (200 en Belgique, 680 en R.F.A., 60 en Grande-Bretagne, 150 en Italie, 10 aux Pays-Bas, 100 en Autriche, 6 en Suisse, 6 en Espagne, 1 au Portugal). A cette date, la France comptait 100 diacres permanents, mais 25 autres ont été ou seront ordonnés au cours de l'année.

• Le message aux catholiques

Dans une rapide étude sur *la pastorale familiale, les évêques réunis à Lourdes se référant* au dernier synode romain estiment que l'augmentation considérable du nombre des femmes mariées travaillant professionnellement *« n'a rien qui devrait nous effrayer »*. Ils reconnaissent, d'autre part, que la théologie du sacrement du mariage demeure *« hermétique à la plupart des foyers chrétiens »*.

Constatant la difficulté de parler d'indissolubilité dans un pays où plus d'un mariage sur quatre se solde par un divorce, l'épiscopat insiste sur le fait que la tâche primordiale consiste à annoncer la foi et non à redire les principes moraux disjoints de leur justification théologique.

Que les divorcés ne soient pas admis à l'eucharistie est le plus souvent mal compris. Une nouvelle formulation qui ne tronque pas la doctrine devrait être à leur avis recherchée.

A propos de la « co-habitation juvénile », le rapport souhaite, toujours dans la même ligne, que l'Eglise *ne se pose pas* d'abord et uniquement des questions d'éthique mais s'explique surtout sur ses motivations doctrinales.

Sur *l'avortement*, l'épiscopat reprend sa position habituelle mais rappelle dans le sillage du synode la *« loi de la gradualité »* qui, s'appuyant sur la pédagogie, prend en considération que la perfection ne saurait être atteinte automatiquement dans l'immédiat et que Dieu, par essence, est resté patient et miséricordieux.

Ces remarques préalables sont à compléter par une série d'interventions en assemblée plénière. Tel évêque a regretté que la hiérarchie *« tire toujours de son propre sac »* ses conclusions en matière de morale sexuelle. Ecoutons, a-t-on dit en substance, les laïcs et prenons leur expérience en considération. Sachons nous dépouiller. Faisons place aux laïcs et n'ayons pas peur de leur donner des responsabilités. C'est ainsi que les prêtres retrouveront le mieux leur rôle véritable de conseillers.

« Le féminisme, a dit un intervenant, *ne retient pas suffisamment notre attention. C'est une vague de fond qui, partie d'Amérique du Nord, atteindra rapidement l'Europe. N'attendons pas que la situation se durcisse. »*

H. F.

• Morale conjugale et contexte doctrinal

L'assemblée plénière de l'épiscopat français a adressé, le 30 octobre, un message aux catholiques de France dont voici quelques extraits : « Vous êtes l'Eglise. Nous sommes l'Eglise. Nous vivons dans un monde peu rassurant. Nous pourrions être inquiets et presque désespérés. Nous ne le sommes pas. Nous sommes passionnés pour notre époque malgré ses difficultés. Nous savons en qui nous avons mis notre foi.

» Notre monde est aimé de Dieu. Son souffle veut réveiller les morts et les rendre à une vie nouvelle. L'homme ne peut pas mourir, ne laissons pas mourir le monde. Tout d'abord rejoignons le Christ vivant. Il bouleverse nos façons de juger et nos styles de vie.

» Soyons proches de ceux qui souffrent, de ceux qui cherchent, de ceux qui prennent à bras le corps les problèmes de l'existence. Faisons route ensemble.

» Entre nous-mêmes, et avec les autres Eglises chrétiennes, inventons de nouvelles manières d'exister moins agressives et plus solidaires. Chacun est appelé à faire quelque chose.

» N'enfermons pas le message évangélique entre les murs de nos églises. Prenons part à l'animation de nos communautés chrétiennes. Prenons une part active à la vie civique. Et vous, les jeunes, cherchez votre vocation : l'Eglise, votre pays, le monde, comptent sur vous.

» Chrétien, fais valoir tes raisons de vivre. Contribue à donner un sens à la vie, à l'amour, au travail, à la souffrance, à la mort. Rends compte là où tu es de ton espérance profonde.

» Ouvrons-nous dans la vie internationale sur l'Europe et le tiers-monde. Migrants, étudiants, exilés, tous venus d'ailleurs nous pressent. Pourquoi ne pas donner au moins 1 % de notre budget au service du tiers-monde ? Evêques, nous avons décidé de le faire sur le budget de notre assemblée en plus de ce que donnent les chrétiens de nos diocèses.

» Ouvrons nos yeux, ouvrons nos portes, ouvrons nos mains. Regardons les merveilles qui se réalisent autour de nous plutôt que de gémir. Quittons les étroitesses qui nous emprisonnent. Peuple de baptisés, laisse-toi trouver par le Dieu qui te cherche. »

LA DÉCLARATION SUR L'ÉCOLE

Par 107 voix sur 111 votants (3 voix contre et un bulletin blanc), l'assemblée plénière de l'épiscopat a adopté une *« déclaration sur l'école »* dans laquelle les évêques soulignent qu'ils sont *« attentifs à la situation présente de l'institution scolaire et à son avenir dans notre pays ».*

« On ne saurait, sans porter atteinte à l'unité de notre pays et à la paix sociale, poursuit le texte, *renoncer à la liberté effective de l'enseignement, à la responsabilité des parents dans l'éducation et le choix du type d'école. (...) Qu'il y ait des lieux où soient proposées, au cœur même du projet scolaire, les valeurs inspirées de l'Evangile apparaît dans une société pluraliste comme une contribution originale au service de jeunes en quête de sens pour leur vie. »*

Les évêques souhaitent, d'autre part, que les catholiques de l'enseignement public *« contribuent à la recherche des transformations nécessaires pour un meilleur service des jeunes ».*

Enfin, les évêques *« invitent les communautés chrétiennes et tous les hommes de bonne volonté à apporter leur contribution à la réflexion sur le rôle de l'école dans la nation, sur les responsabilités respectives de la famille, de l'école, de l'Etat et de l'Eglise ».*

« L'enjeu d'une réforme éducative, c'est l'authentique service de l'homme et de son destin », concluent-ils.

ÉDUCATION

Les Cercles universitaires et l'avenir de Normale sup

La nostalgie de l'âge d'or

« On forme des parachutistes pour la corvée de patates » : cette métaphore abrupte de M. Jean Bousquet, ancien directeur de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, résumait le sentiment de la centaine d'anciens élèves de Normale sup., réunis le samedi 24 octobre, à Paris, par les Cercles universitaires, pour un colloque consacré à « l'avenir de l'Ecole ».

« Les mécanismes d'attribution des postes dans l'enseignement secondaire, en s'appuyant exclusivement sur des éléments tels que l'ancienneté ou la situation familiale, ne tiennent pas compte du mérite ni de la spécificité de la formation des normaliens », a déploré M. Michel Prigent, président des Cercles, s'étonnant qu'un « ulmard » puisse passer le plus clair de sa carrière dans un *« lycée, voire un C.E.S., de Romorantin »*. Accusé : *« l'ordinateur »*, qui par son implacable égalitarisme et sa « *bêtise* » traite les « archicubes » comme de vulgaires professeurs de collège (P.E.G.C.).

L'adversaire est désigné, et les Cercles universitaires, tout proches jusqu'au 10 mai dernier de l'ancienne majorité présidentielle, ne veulent pas *« approuver ou critiquer l'ancien ou le nouveau gouvernement »*. Pas un mot, donc, sur la politique de réduction des postes aux concours du CAPES et de l'agrégation, ou sur la stagnation des emplois dans l'enseignement secondaire ; une politique suivie avec assiduité par les ministres de l'éducation de M. Giscard d'Estaing. En contrepartie, les flèches que M. Michel Prigent et ses amis décochaient volontiers, voici peu de temps encore, à la gauche sont restées dans le carquois.

Pas un mot non plus sur le sort des élèves des quatre autres écoles normales supérieures, confrontés pourtant aux mêmes problèmes de débouchés que leurs condisciples de la rue d'Ulm, ni sur la fusion des E.N.S. de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses et le transfert de leurs sections scientifiques à Lyon, décidés par le précédent gouvernement malgré l'opposition des intéressés.

Oublis d'autant plus fâcheux que M. René Rémond, président de la Fondation nationale des sciences politiques, invité au colloque, a posé un véritable problème lorsqu'il a défendu la vocation des E.N.S. à former des « *généralistes* », contre la tendance à une professionnalisation outrancière des filières universitaires. Mais, là encore, comment ignorer que Mme Alice Saunier-Seïté, soutenue par les Cercles universitaires, fut l'artisan acharné de cette dernière lorsqu'elle était ministre des universités ?

Il est vrai que les participants au colloque ne sont unanimes que sur un point : préserver l'identité de l'école prestigieuse dont ils sont issus. Pour le reste, la suggestion faite par M. Prigent d'habiliter l'Ecole à délivrer un diplôme de sortie est loin d'avoir recueilli un assentiment général. De même, tous n'ont pas suivi M. Yves Cannac, ancien secrétaire général de l'Elysée, maître des requêtes au Conseil d'Etat, lorsqu'il a suggéré que le cursus de l'E.N.S. intègre une année de formation orientée vers d'autres débouchés que l'enseignement et la recherche. Aucun consensus ne s'est dessiné sur le point de savoir si l'E.N.S. de la rue d'Ulm doit ouvrir ses portes aux jeunes filles.

Au point que ce colloque a pris, par moment, l'allure d'une réunion amicale d'« archicubes », où chacun énonçait sa spécialité, son année de promotion et quelques souvenirs personnels, avant de donner son point de vue sur l'institution dont l'âge d'or a laissé une certaine nostalgie. Une impression à laquelle l'absence d'élèves de l'E.N.S. — aucun n'avait répondu à l'invitation des Cercles universitaires — n'était sans doute pas étrangère.

MARC COUTTY.

L'ABROGATION DE LA LOI « SAUVAGE » EST CONFORME A LA CONSTITUTION

Le Conseil constitutionnel a décidé, dans sa séance du 30 octobre 1981, que la loi portant abrogation de la loi du 21 juillet 1980, dite loi Sauvage du nom du sénateur qui l'avait inspirée, n'est pas contraire à la Constitution. Le texte voté par le Parlement prévoit un retour aux dispositions initiales de la loi d'orientation de 1968. Il supprime en outre le quorum étudiant pour les élections aux conseils d'université et propose de mettre fin aux mandats des présidents d'université élus ou réélus après le vote de la loi Sauvage. Cent quatre députés et quatre-vingt-seize sénateurs de l'ancienne majorité avaient, dès le 2 octobre, déposé un recours devant le Conseil constitutionnel (*le Monde* du 9 octobre). Ils contestaient *« un texte qui prétend faire des universités des institutions politiques destinées à l'endoctrinement de la jeunesse »*, selon une expression de M. Jean Foyer (R.P.R.), député de Maine-et-Loire.

ÉDUCATION

Le français est-il encore une langue scientifique?

Un colloque international consacré à « L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques » est réuni à Montréal jusqu'au 3 novembre, sur l'intiative du gouvernement du Québec et du Conseil de la langue française. Ce colloque, auquel participent chercheurs et hommes de science de toute la communauté francophone, est le premier rassemblement international de cette ampleur à s'interroger sur l'avenir du français comme langue scientifique.

Il survient au moment même où, en France, la communauté scientifique est agitée par une initiative du gouvernement : la lettre du ministre de la recherche et de la technologie, M. Jean-Pierre Chevènement, adressée le 22 septembre à tous les organismes de recherche, demandant que le français soit « systématiquement » employé dans les congrès réunis en terre francophone — la traduction simultanée est requise à partir du 1er janvier prochain — et souhaitant que les travaux des chercheurs soient publiés en français « ou, à tout le moins, sous une forme bilingue ». Les chercheurs scientifiques français, déjà mis en effervescence par les états généraux de la recherche déclenchés cet automne, ont vivement réagi à cette initiative, qui traduit la volonté du gouvernement français de prendre le taureau — et quel monstre ! — par les cornes (1).

I. - « Un château de sable à marée montante »

Par ROGER CANS

Au centre de calcul de Saclay (Essonne), on ne se pose même plus la question : la langue de travail est devenue l'anglais, ou plutôt une espèce de jargon anglo-informatique que le collégien français de troisième — venu avec sa classe pour une visite dite d'« orientation ». — est bien incapable de comprendre. Comment pourrait-il saisir des explications où la technique du « *bulk transfer* » et les opérations de « *process control* » se conjuguent avec des « *production batch* », des informations « *logguées sur disques* », des cadrans à « *back up manuel* » et des « *softers très performants* » ? Outre qu'il ne voit pas ce que viennent faire des « *sauveteurs* » sur un ordinateur, il perd complètement pied devant ces Diafoirus en blouse blanche qui ne savent pas choisir entre le français et l'anglais. Même les professeurs de mathématiques venus avec leurs élèves en perdent leur latin. Aucun profane, de fait, ne peut comprendre au premier abord ce qui se trame dans un centre de calcul. Pas même, peut-être, un collégien anglais...

Cas limite, dira-t-on. C'est vrai : un centre de calcul comme celui de Saclay se trouve à l'extrême pointe de la technologie. On ne peut s'empêcher cependant de constater que la dose de langue anglaise correspond exactement à l'avancement du matériel utilisé. Et si l'on tourne ses regards vers l'Université, les constatations seront les mêmes. A la bibliothèque scientifique d'Orsay (Essonne), la plus grande université des sciences de l'Hexagone, plus de la moitié des titres sont anglais. Les titres français ne comptent plus que pour 29 %, y compris des monographies comme *le Vigneron champenois* ou des publications aussi peu scientifiques que *le Monde de l'éducation* ou le *Journal officiel* ! En réalité, « *90 % des livres utilisés par les étudiants de la faculté d'Orsay sont publiés en anglais* », comme l'observait Mme Ginette Gablot dans un mémoire de maîtrise publié en 1975.

Toutes les disciplines

Aujourd'hui, la situation a encore évolué au profit de l'anglais. *Une visite à la bibliothèque* du laboratoire de chimie confirme qu'il ne reste plus en rayon qu'un seul ouvrage en français... publié en 1920 ! Dans les périodiques, le *Nouveau Journal de chimie*, publié en 1980 par un éditeur français (Gauthier-Villars) sous l'égide du C.N.R.S., ne comporte pratiquement plus que des articles en anglais. La revue *Helvetica Chimica Acta*, dont le titre latin et l'origine suisse ne doivent pas faire illusion, se veut encore « trilingue » bien que la plupart des contributions soient en anglais. Quant à la publication néerlandaise intitulée *Travaux chimiques des Pays-Bas* (en français sur la couverture), elle ne contient, évidemment, que des articles en anglais.

« *Le français n'est plus la langue de ma discipline* », dit brutalement M. Marcel Froissart, polytechnicien, professeur au Collège de France, directeur du laboratoire de physique corpusculaire. « *L'anglais est devenu l'espéranto du chimiste* », constate tristement M. Alain Horeau, président de la Fédération française de chimie et nouveau président du comité consultatif du langage scientifique à l'Académie des sciences. La preuve : « *On ne peut pas faire de chimie organique sans le* Handbook of Chemistry and Physics, dit un maître assistant d'institut universitaire de technologie. *Même celui qui travaille à la paillasse doit l'avoir.* » Témoignage d'une jeune astrophysicienne qui partage son temps entre l'astronomie à l'observatoire de Meudon et ses cours à Jussieu : « *J'ai tout publié en anglais, y compris mes thèses d'État.* »

Et qu'on ne croie pas que le phénomène soit circonscrit aux sciences dites « exactes ». Toutes les disciplines sont touchées, qu'il s'agisse de médecine, de recherche agronomique, de sociologie ou de linguistique. A l'Ecole française d'Athènes qui, depuis 1846, publie des recherches archéologiques *de renommée mondiale*, on commence à voir apparaître des études en anglais. « *Dans les sciences philologiques et archéologiques*, explique un jeune égyptologue, *c'est encore un tiers de français, un tiers d'anglais... et trois quarts d'allemand !* » Mais, reconnaît-il, « *la dynastie des professeurs Müller est en voie d'extinction* ». Si les ouvrages fondamentaux d'égyptologie sont encore presque tous allemands, la langue de travail des chercheurs devient la « koïné anglo-saxonne » (2), car les nouveaux venus à cette science adoptent l'anglais (au demeurant indispensable sur les champs de fouilles).

Veut-on des chiffres ? Dans la *Revue française de sociologie*, d'après une étude récente, 45 % des documents sont en anglais (58 % dans la revue néerlandaise, 54 % dans la revue italienne, 48 % dans la revue allemande). En matière de zootechnie, les chercheurs français citent des documents dont 62 % sont en anglais, 35 % en français et... 1 % en russe. Même l'U.R.S.S. et l'Allemagne de l'Est se laissent grignoter : en génétique, les chercheurs soviétiques ne publient plus qu'à 81 % en russe et les Allemands de l'Est qu'à 67 % en allemand. Pour la biochimie, la proportion est respectivement de 81 % et de 53 %, si l'on s'en réfère aux publications enregistrées *en 1979 par la base de* données Pascal du C.N.R.S.

Sur trois cent trente-sept bases de données bibliographiques informatisées d'Europe, 76 % utilisent l'anglais comme langue véhiculaire, contre 10 % l'allemand et 10 % le français. Une étude faite il y a dix ans montrait que, dans certains pays francophones, les chercheurs publiaient en anglais dans des *proportions importantes* : près de 30 % en Algérie, 65 % en Suisse et en Belgique, 82 % au Québec. Ainsi, même au Québec, où l'on tient haut la bannière de la francophonie, les scientifiques jettent progressivement l'éponge : on en est, aujourd'hui, à 99 % de publications en anglais pour la physique et les sciences de la Terre, à 98 % pour la chimie, etc. Le dernier carré cède. « *Un château de sable à marée montante* », dit M. Michel Batisse, sous-directeur général adjoint pour les sciences à l'UNESCO. « *A partir du moment où les Japonais et les Allemands publient en anglais — et même les Russes, — il est très difficile de tenir.* »

Comique et inefficace

La situation est du même ordre en matière de congrès, séminaires et colloques. « *La proportion d'exposés en langue anglaise est passée de 50 % en 1964 à 95 % en 1974* », note M. Alain Horeau à propos d'une rencontre européenne de chimistes qui a lieu chaque année en Suisse. « *Les Suisses, qui ont trois langues officielles, en emploient une quatrième.* » *En 1976, l'anglais a été* utilisé dans les trois quarts des communications présentées en France lors de colloques de sciences exactes ou naturelles patronnés par le C.N.R.S.

Tout le monde le constate aujourd'hui : qu'il s'agisse de grandes réunions internationales ou de séminaires réservés à quelques spécialistes, la langue de travail et de communication est l'anglais. Même en terre francophone, même entre spécialistes familiers de la langue de Molière, on a de moins en moins recours au français.

On ne compte plus, aujourd'hui, les rencontres où les seules interventions en français émanent de quelque universitaire marocain ou savant roumain, comme s'il fallait à tout prix que chacun s'exprime dans une langue seconde — sauf, évidemment, les chercheurs anglo-saxons. D'où les accusations de « snobisme » et, plus grave, de « capitulation » devant une offensive culturelle qui fait de tout scientifique non anglophone un aliéné en puissance.

« *Faux !* », répondent les chercheurs. « *La physique des collisions n'a jamais eu d'école en France* », explique un maître de recherche au C.N.R.S. « *Nous sommes obligés d'en passer par l'anglais pour communiquer. Si nous devions le faire en français, ce serait comique et totalement inefficace, car le vocabulaire n'existe pas.* » Un mathématicien : « *Dans notre discipline, le français est encore une langue de travail. Mais quand je vois, dans un colloque, des collègues indiens ou japonais qui font l'effort de parler anglais pour participer aux échanges, je n'ai pas le courage de leur assener mon français.* » Le respect de l'autre est-il un tort au regard de la morale ? Tout dépend, en fait, de la conception qu'on se fait de la recherche et des échanges scientifiques.

Prochain article :

PUBLIER (en anglais) OU PÉRIR

(1) Le Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues (CIREEL) vient à ce propos de publier *le Français chassé des sciences*, 49 F, 80, rue Vaneau, 75007 Paris, tél. : 222-00-80.

(2) En grec : langue commune.

PETIT LEXIQUE DU CONGRESSISTE

Que l'anglais soit devenu langue de travail des congrès scientifiques — même organisés *par des francophones*, — c'est évident au regard du vocabulaire employé. Outre que chaque participant, quelle que soit la langue, reçoit souvent une invitation commençant par « My dear colleague... », on peut relever que les auteurs de communications et de « posters » (interventions affichées sur des panneaux) sont invités à transmettre à l'avance un « abstract » (résumé) à quelque « referee » (juge arbitre) ou « reviewer » (rapporteur) pour l'élaboration des « preprints » (prérapports) distribués aux participants. *Ceux-ci devront aussi choisir* leur « panel » (« table ronde »), mot aujourd'hui tellement intégré au vocabulaire français que même le colloque francophone de Montréal l'a imprimé dans son programme. — R. C.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

culture

MUSIQUE

« Le Dialogue des carmélites » à l'Opéra du Rhin

Pour la mise en scène de René Terrasson

Au deuxième tableau du Dialogue des carmélites, *la prieure met en garde Blanche de La Force contre la tentation d'entrer en religion pour se mettre à l'abri du fracas du siècle ; on ne sait si Francis Poulenc, dont les préoccupations religieuses sont apparues tardivement et qui a dû se sentir quelques points communs avec l'héroïne de la pièce de Bernanos, a fait le même examen de conscience avant d'écrire son dernier opéra, mais à écouter cette musique qu'on dirait tout droit sortie du music-hall si elle n'était en quelque sorte « sanctifiée » par des indications de tempo pleines d'onction, on pourrait croire que la pureté de son intention lui a semblé une justification suffisante.*

Il n'était pas seul de cet avis, sans doute, car depuis sa création en 1957, l'ouvrage a fait carrière, mais est-ce manquer de respect à la mémoire d'un compositeur, qui a su par ailleurs trouver un ton bien personnel, que d'affirmer qu'il a fait fausse route, que, en dépit de l'intérêt de certains détails, ces Dialogues *sont terriblement longs et ennuyeux, que l'esthétique participe à une conception anémiée du style religieux, bref que, si le texte n'était pas de Bernanos mais d'un simple confectionneur de livrets, la partition ne le sauverait pas ?*

On ne dira jamais assez l'importance des bons livrets et le rôle qu'ils jouent, quoi qu'on en dise, pour assurer le maintien des opéras au répertoire ; mais c'est un fait nouveau, lié à l'importance démesurée accordée par les metteurs en scène et le public à ce qui n'était jadis qu'une carcasse, que de voir les sujets prendre le pas sur la musique. Dans le cas présent, je m'aventurerai plus loin en écrivant que la partition de Poulenc, loin de servir l'œuvre de Bernanos, l'affadit et édulcore les problèmes soulevés, pour ne rien dire de la grandiloquence musicale du dernier tableau avec chutes de couperet et cuivres obligés...

Toutes ces réserves faites il faut à présent louer le travail de René Terrasson ; il s'agit là d'une de ses mises en scène les plus complètement réussies : une direction d'acteur méticuleuse assure à chaque personnage un jeu toujours juste et jamais théâtral, les décors aux couleurs harmonieuses, volontairement réduits à l'essentiel ne conservent que les éléments possédant au-delà de leur utilité dramatique une signification symbolique, mais sans ostentation, sans volonté de soumettre le spectateur à des jeux d'esprit. Ainsi, chaque tableau reste clairement inscrit dans la mémoire et l'éloquence du jeu des personnages en prolongeant le souvenir des situations, alimente la réflexion à long terme. Ce spectacle ayant été filmé, on pourra le voir prochainement à la télévision ; cela permettra de se faire une opinion plus exacte de ce qu'une longue description pourrait seulement déflorer.

Selon son habitude, René Terrasson a réuni des artistes confirmés avec lesquels il travaille depuis plusieurs années. Peter Gottlieb (le Marquis de La Force), Michel Lecoq (le Chevalier) pour les hommes, auxquels il faut ajouter Rémy Corazza (l'Aumônier) que les Strasbourgeois connaissent bien et, pour les femmes, Anne-Marie Blanzat (Blanche), Anne-Marie Rodde (Sœur Constance) et Evelyn Brunner (la nouvelle Prieure). Les deux invitées, si l'on peut dire, étaient Régine Crespin, déjà applaudie à New-York dans le rôle de la Prieure et qui lui confère en effet un relief saisissant, et Suzanne Sarroca (Mère Marie de l'Incarnation) dont la présence dramatique l'emporte souvent sur l'égalité vocale. Les nombreux rôles secondaires, loin de déparer l'ensemble comme cela arrive souvent, participaient à la qualité très homogène de l'ensemble. L'Orchestre philharmonique de Strasbourg enfin, placé sous la direction de Jean Périsson, n'a pas fait mentir sa réputation : il sait être à la fois docile et présent ; avec ou sans Alain Lombard il donne, lorsqu'on sait le lui demander, le meilleur de lui-même.

GÉRARD CONDÉ.

★ Prochaines représentations : les 4, 6 et 8 novembre, à Mulhouse ; les 19, 20 et 22 novembre, à Colmar ; les 4 et 6 décembre, à Metz.

ROCK

Gladiators et Elliott Murphy de passage

Ils sont Jamaïquains, il est New-Yorkais, les Gladiators n'ont rien de commun avec Elliott Murphy sinon qu'au delà de leur talent et d'une certaine réputation, ils ont été mis sur la touche par les exigences du show-business. Exigences commerciales des compagnies discographiques face auxquelles ils disposent encore de la scène pour se faire entendre. A Paris, cette semaine, les Gladiators se sont produits au Bataclan, Elliott Murphy à l'Eldorado.

En descendant une grande avenue qui mène à Spanish Town, il existe une petite place à Kingstown. Avec un peu de chance, on peut y rencontrer les musiciens des Gladiators. Ils passent là le plus clair de leur temps, au rythme des morceaux que distille dans la rue une petite boutique de disques, assis sur des barrières, un soda à la main, entourés d'une dizaine de chanteurs occasionnels qui attendent d'entrer au studio avec l'espoir improbable de faire un tube international.

Les Gladiators sont l'un des plus anciens trios vocaux en Jamaïque et l'un des plus talentueux. Après avoir connu la voracité vénale des producteurs de l'île, ils ont signé un contrat avec une compagnie anglaise, Virgin. Il y a un an, en dépit de quatre albums excellents et d'un morceau (*Stick a Bush*) qui a connu un succès international, Virgin leur a rendu le contrat. Il fallait faire un choix, la compagnie ne *désirait* plus assurer l'existence de plusieurs groupes de reggae. Aujourd'hui, sans producteur pour les soutenir, avec une réputation sinon internationale, au moins européenne, les Gladiators subsistent (mal) en réalisant pour d'autres des 45 tours.

En écoutant les harmonies de leurs voix caressées au soleil, les mélodies satinées comme une espèce de magie intemporelle, on n'arrivait pas à imaginer que le reggae est dans une telle impasse.

Héros fugitif et sans lendemain, lui, Elliott Murphy traîne depuis plusieurs années déjà ses songes. Dandy new-yorkais, il s'est plongé dans la légende d'une Amérique qu'il chante comme un livre de Scott Fitzgerald ou un film de Cecil B. de Mille. Avec la nostalgie des grands nababs, des stars intouchables, des fastes hollywoodiens et des plaisirs sans scrupules, mais aussi l'envers du décor, le dérisoire, le désert des cités, la solitude des routes, les romances tragiques. On a l'habitude de comparer Murphy à Bob Dylan, cette voix qui zigzague autour de la mélodie, ce timbre nasillard.

Pourtant, un peu comme les personnages de ses chansons qui passent à côté de leur destin, Murphy est toujours passé à côté du succès, prisonnier de la mythologie qu'il a entretenue. A l'Eldorado, qui *inaugurait* avec lui son ouverture au rock, Elliott Murphy a abandonné, sans doute faute de moyens, le support électrique, pour se produire seul avec une guitare acoustique à la manière du nouvel album qu'il vient d'enregistrer pour son propre label.

ALAIN WAIS.

«Rigoletto» à Bâle

(Suite de la première page).

Jean-Claude Auvray n'a pas eu à forcer la note (il a changé seulement deux mots dans le livret) pour opérer cette transposition fort réjouissante et judicieuse, avec son compère le décorateur Hubert Monloup. Bien sûr, on sourit de voir le duc en son quartier général des Docks de l'Hudson River, Gilda dans une adorable maison à colonettes blanches d'un quartier général des docks de l'Hudgrosses vieilles voitures luisantes du garage où se déroule le troisième tableau déclenchent des rires, comme le fauteuil de coiffeur où le duc se fait pomponner, et encore la demeure coloniale délabrée qui sert de maison de passe près du pont de Brooklyn se détachant sur les gratte-ciel illuminés.

Mais, au-delà du côté imagerie et bande dessinée, cette mise en scène a le mérite de mettre dans une rude lumière la froide cruauté, le caractère abject, lâche et veule de ces personnages, que voilait un peu le brillant décor de la cour de Mantoue. Pour ne prendre qu'un exemple, l'épreuve de vérité intolérable à laquelle Rigoletto soumet Gilda au dernier tableau en la forçant à assister aux turpitudes du duc s'explique mieux par les mœurs d'un gangster qui ne connaît d'autres méthodes que celles de la cruauté et de la délation. Son amour de père ne peut s'exprimer autrement que par le crime dans lequel il baigne depuis l'enfance.

Néanmoins, le spectacle risquerait de sombrer dans le ridicule s'il n'était mené avec autant d'autorité et d'intelligence, comme un excellent « thriller », où chaque personnage colle à la peau de l'acteur, y compris les chœurs superbes et les figurants dont chaque geste, chaque attitude, renforce la fiction de l'époque. La rigueur du travail « germanique » est ici payante, même si c'est parfois aux dépens de la spontanéité et de la fantaisie latines ; de même dans l'orchestre parfaitement discipliné, qui crache la mitraille verdienne comme des rafales de mitraillette sous la direction implacable de Jost Meier.

L'absence de grandes vedettes favorise l'homogénéité de la représentation. Paul Frey a une voix rude, au puissant timbre héroïque, qui chante plus en force qu'en souplesse, mais incarne parfaitement le chef de gang, bellâtre sensuel et sans entrailles. Ghilaine Raphanel, qui vient de l'Opéra-Studio et de l'école de chant de l'Opéra de Paris, fait d'excellents débuts en Gilda avec une technique brillante qui met en valeur son timbre d'émeraude, malgré une étoffe vocale un peu étroite. Et le Roumain Eduard Tumagian compose un Rigoletto claudicant, à la voix tonnante, type financier véreux de Wall Street, dont l'amour paternel fait sauter tous les contrôles. On citera encore le Sparafucile, un vrai tueur, d'Anton Diakov, et la vamp Maddalena, fort capiteuse, de Nicole Buloze, au milieu d'une troupe en tout point remarquable.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations, les 3, 9, 15, 22 novembre (au total, seize soirées de novembre à avril).

Dans « le Monde de la Musique »

Classiques s'abstenir

A chacun son tour. Pourquoi *le Monde de la musique* ne ferait-il pas — une fois n'est pas coutume — la part belle aux amateurs de rock n'roll qui constituent une franction non négligeable de ses lecteurs? Classiques s'abstenir, pourrait-on dire, car mises à part les critiques de disques, ils devront se contenter de grapiller ici et là, par exemple lorsque Denis Levaillant évoque l'histoire de la contrebasse (un instrument qui a failli mal tourner) ou dans l'article de Véronique Robert sur l'histoire de *C'était si beau à Terzin*, film de propagande tourné par les nazis où apparaît le grand chef Karel Ancerl, mystifié comme les autres prisonniers figurants ou membres de l'orchestre.

Les classiques aux oreilles plus larges sont un peu mieux traités : Mauricio Kagel leur parle de ses rapports avec Schumann à propos de sa nouvelle œuvre qui sera créée à Metz le 21 novembre, et Philippe Simonnot, le malicieux comptable des Banknoles, passe au crible les factures, les recettes et les espérances financières de l'IRCAM. Surprise : il est plutôt favorable au milliard de centimes supplémentaire sollicité pour 1982.

Il n'en reste pas moins que si certains lecteurs doivent être à la fête, ce sont ceux qui veulent en savoir plus sur Richard Branson, « grimpé en dix ans au sommet du business-rock », ceux qui ne jurent que par les Beats, violents et pacifiques nous dit-on, ou ceux qui se bercent aux accents du rock-romance de Mink de Ville. On n'a pas oublié les danseurs qui trouveront de belles photos et un texte de Dominique Fetard sur le Contact. — G. C.

★ *Le Monde de la musique*, n° 39, 15 F.

NOTES

Cinéma

« Juliette du côté des hommes », de Claudine Bories

Claudine Bories aime les hommes, elle entretient avec eux une complicité avouée et, en même temps, elle ne veut pas s'en laisser accroire. Elle commence par nous parler de l'importance de l'image du père, pour la fillette qu'elle fut; elle essaie d'en recueillir l'écho chez un premier interlocuteur, puis elle montre un jeune papa contant une belle histoire, le soir à la chandelle, à sa petite fille prête à glisser au royaume des rêves. Et ainsi de suite.

Le récit est amorcé, vagabonde d'un mâle à l'autre, mais nullement au hasard, tout s'enchaîne. Un superbe « macho », légèrement repenti, être de cœur et d'esprit, dit comment, jeune homme, il sentait le besoin de s'affirmer en conquérant « les femmes », objet de consommation, presque valeur d'échange, preuve de son standing social au même titre que la voiture et autres aménités de l'existence.

La réussite de Claudine Bories dans ce film trop bref, simple esquisse, c'est d'oser parler aux hommes hors du couple. L'originalité, la nouveauté de la démarche, c'est qu'elle s'adresse à des partenaires, des amis, qui ont tous, visiblement, une même conception fraternelle de la vie en société.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

Théâtre

« Bienvenue au conseil d'administration » au T.E.P.

Accueillant les membres d'un conseil d'administration (les spectateurs), un jeune homme fiévreux engoncé dans un pardessus marine et qui semble souffrir de la tête (Claude Fesko) demande d'excuser la température polaire : le paysan qui s'occupe du chauffage est parti, son enfant vient d'être tué par une voiture.

Le texte de Peter Handke se présente comme un discours interrompu, tranché par des histoires annexes (l'accident et ses conséquences), effrangé par l'effet corrosif d'une sorte d'angoisse méprisante qui se traduit en commentaires nerveux à propos du froid, des craquements de la charpente.

Bruno Carlucci éparpille le décousu en une multitude d'effets lumineux, de reflets différenciés transmis par des moniteurs vidéo, et une paroi qui en s'éclairant laisse voir un orchestre. Tous ces éléments hétérogènes — y compris les éléments humains — sont ordonnés dans un décor biscornu, mi-caustique, mi-cauchemardesque, pesant à souhait. Un peu trop même, un peu trop gadgétisé par l'accumulation des signes que le texte doit contourner ou pourfendre quand le texte y parvient, l'effet est très fort. — C. G.

★ Petit TEP - 20 h 30, jusqu'au 8 novembre.

PETITES NOUVELLES

■ Un film japonais « La vengeance est à moi », de Shohei Imamura, a obtenu le Grand Prix de la compétition cinéma, au Premier Festival international du film et de la presse, qui s'est terminé à Strasbourg le 31 octobre.

Le Grand Prix de la compétition télévision a été décerné à « Attica », de Marvin Chomsky, produit par la chaîne de télévision américaine A.B.C. « Procès à Prague » (télévision suisse romande), d'Alain Bloch, a reçu le Prix FR 3. Enfin, le Grand Prix de la photo a été remis à Igor Luther, directeur de la photographie du « Faussaire » de Volker Schlöndorff. Don Birnkrant, directeur de la photo d' « Attica », s'est vu remettre le second prix.

■ Jack Treese et Jacques Vassal présenteront « l'histoire autour du folk américain » à la Tanière, 45 bis, rue de la Glacière, les lundis 9, 16 et 30 novembre, à 20 h 30.

THÉATRE

« PALAIS DE JUSTICE » à Strasbourg

Témoignage

Des marches latérales joignent le plateau à la salle, qui, pour sa part, prolonge ses murs gris auxquels sont ajoutées des boiseries austères, des fenêtres hautes diffusent un clair de jour exactement imité. C'est à peine un décor qu'a réalisé le peintre Nicky Rieti, c'est le portrait d'une salle d'audience de style « semi-moderne », avec le box des accusés, celui des assesseurs, et juchée sur une estrade, la table longue derrière laquelle siège le tribunal, présidé par une femme. Des personnages en robe, d'autres en civil vont et viennent un dossier sous le bras, se parlent à l'oreille. Les policiers sont assis, tranquilles. Ils se sont déliés des accusés qu'ils ont conduit avec les menottes. Prévenus et témoins attendent, au premier rang des fauteuils d'orchestre. Nous sommes en correctionnelle.

Il n'y a pas d'ambiguïté, chacun tient le rôle que lui assigne l'appareil judiciaire sans beaucoup de marge pour laisser filtrer le privé. Même chez les prévenus qui, coincés dans une situation artificielle, racontent leur histoire comme s'il s'agissait d'une fiction. Ils décrivent — à plat — des faits lointains qu'ils déforment, moins pour se dédouaner que pour se maintenir dans la logique du système. Ils tentent de donner des explications rationnelles à des actes qui n'ont rien à voir avec la raison, et qu'ils ne comprennent plus eux-mêmes puisqu'ils n'en ressentent plus la nécessité. D'où la pesante impression de mensonge, de non-dit, de gêne, de culpabilité. Ils ne jouent pas les coupables. Sous le masque du coupable, ils jouent l'innocence, ce dont personne n'est dupe. Les règles de ce jeu vieux comme l'humanité sont connues de tous, pratiquées par tous d'une façon plus ou moins huilée. On remarque ainsi chez les gens de robe des sautes d'humeur, des tics de langage, des ruses avec la lassitude, des embarras, des contorsions machinales de comportement destinées à ne pas perdre le masque de la fonction.

L'audience de correctionnelle est un théâtre « distancié » du fait divers, dont les acteurs sont immédiatement identifiables, même en civil. L'étiquette socio-professionnelle se définit à la dégaine, à la couleur d'un blouson, à sa matière, au chiffonné d'une veste, aux chaussures, à l'apparence, avant même que l'on entende la voix, l'accent, le vocabulaire. Dans la réalité quotidienne il en va de même, et c'est plus effrayant encore car au palais de justice siègent des gens de métier avec des habitudes et de l'expérience alors que nous restons soumis aux caprices de notre subsconscient. Ici, spectateurs d'une représentation théâtrale, notre opinion se fait directement sur les personnages, qui occultent les comédiens. A peine si nous les reconnaissons, et pourtant nous les avons vus dans d'autres spectacles, et pourtant certains changent de rôle en cours de route. Ils s'emparent de la situation au point de ne plus être que ce qu'ils représentent : Evelyne Didi, juge, Alain Halle-Halle, avocat bredouillant, André Wilms, colérique buté, Françoise Ulrich, avocate bulldozer... Eux, les autres, tous ayant puisé dans leurs observations, dans les interviews de leurs modèles sont époustouflants. C'est du vérisme haut de gamme, ainsi que la mise en scène de Jean-Pierre Vincent.

Un document sans défaut

Le spectacle colle étroitement au processus d'une audience composée de cas réels, choisis pour leur diversité : une audience exemplaire montrée avec un souci crispé d'objectivité. Volontairement, l'équipe du T.N.S. se borne à détailler ce qu'elle sait, refusant de prendre parti, d'adopter un point de vue. A aucun moment on ne perçoit la tension des participants, gens du prétoire et accusés, les uns et les autres en butte à un appareil dont ils dépendent, qui les façonne, finalement les dépasse, risque de s'emballer, de déraper peut-être. Ce risque, ici absent, est un élément dramatique essentiel. En correctionnel, il n'est pas aigu comme dans une affaire politique par exemple. Cependant, il existe, il est inhérent à l'exercice du jugement, à toute situation où se rassemblent et se mettent en parallèle des gens qui pensent et agissent à des rythmes différents. Il peut arriver que le décalage, la confusion, la disproportion entre l'objet et la forme du débat affolent la machine qui, à son tour, affole la pensée qui, alors, devient irresponsable. Le regard neutre du public — c'est pourquoi il est indispensable — aide à maintenir l'équilibre.

Le T.N.S. s'attache, seulement, à désigner un fonctionnement inébranlable, une surface indestructible — quelque chose comme le métal d'une navette spatiale, — une suite de petits événements, comme autant d'affirmations sans réplique. Il n'y a pas à discuter. C'est ainsi, c'est vrai. *Palais de justice* est un document théâtral d'une sensibilité attentive, d'une intelligence lucide et sans défaut. Mais l'aspect le plus intéressant du spectacle est la manière dont une forme de théâtre est déplacé sans déperdition sur la scène du théâtre, la manière dont se croisent et s'unissent deux codes de jeu vieux comme l'humanité.

COLETTE GODARD.

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Feydeau, Labiche, Courteline : Coupe-chou Beaubourg (272-01-73), 22 h.
Poèmes démazoutés : l'Ecume (542-71-16), 20 h. 30.
La Fleur de l'âge et le Cocktail : Huchette (326-38-99), 19 h. 30.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : Andromaque.
Centre Pompidou (277-12-33), 19 h. : Hubert Lucot ; 20 h. 30 : Pierre Emmanuel.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : Orchestre de la philharmonie d'Etat de Plovdiv (Vladiguerov, Rachmaninov, Beethoven).

Les autres salles

Centre d'Arts celtique (258-97-62), 20 h. 45 : Pinok et Matho.
Comédie - Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie Italienne (321-22-22), 21 h. : Un p'tit rêve dans l'nez.
Daunou (261-69-14), 21 h. : La vie est trop courte.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h. 15 : Incendie au sous-sol ; 21 h. 30 : Attention Copy-right : salle II, 18 h. 30 : *Blaise Cendrars* ; 20 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon ; 22 h. 30 : les Armes secrètes.
Lucernaire (544-57-34), I, 18 h. 30 : Yerma ; 20 h. 30 : Faut pas faire ça tout seul ; II, 20 h. : les Amis. Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Domino : Salle Gabriel (225-20-74) ; 21 h. : le Garçon d'appartement.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Au soleil de Pagnol.
Poche (548-92-97), 21 h. : Accordez vos violons.
TAI - Théâtre d'essai (278-10-79), 22 h. : la Métamorphose ; 20 h. 30 : l'Ecume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15, Vinci avait raison ; 22 h. : Nous, on fait où on nous dit de faire. — II. 23 h. 15 : le Chant du bouc..
Théâtre du Marais (278-50-27), 20 h. 30 : Henri IV.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. 15 : le Grand Ecart, 22 h. 30 : Hé, dis Jeannette.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : les Démones Loulou ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier ; II, 20 h. 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.
Café d'Edgar (320-85-11), I, 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h. : Electro-choc. — II, 20 h. 30 : D. Herczog ; 21 h. 45 : Zephir et *Aquilon*.
Connétable (277-41-40), 21 h. 30 : Dominique Noël.
Fanal (233-91-17), 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : *Douby... be good*, 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ? II, 20 h. 30 : Trois filles d'Eve ; 22 h. : Architruc.
Point Virgule (278-67-03), 20 h. 15 : Ça alors ; 21 h. 30 : Les demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 30 : Du ronron sur les blinis.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : F. Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police ; 22 h. 30 : Teleny.
La *Vingt-Cinquième Heure* (439-36-59), 21 h. 30 : Théophile.

Les music-halls

Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Patrick Abrial.
Hippodrome de Paris (267-11-64), 20 h. 30 : Barbara.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 15 : Sylvie Joly.
Petit Forum (297-53-47), 20 h. 30 : Hugues Aufray.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Alex Métayer.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h. 30 : Y. et J. Menuhin (Brahms, Beethoven, Enesco).
Radio-France, Auditorium 105, 18 h. 30 : Clavier Trio Français.
Salle Gaveau, 21 h. : Cl. Maillols.

Festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

DANSE

Centre Pompidou, 21 h. : Douglas Dunn.

EXPOSITION

Chapelle de la Salpêtrière, de 12 h. à 20 h. : Architecture.

FESTIVAL DE JAZZ

Musée d'Art moderne (723-61-27), 18 h. : D. Levaillant Duo ; 19 h. : Ethnic trio, Yoch'ko Seffer ; F. Cahen ; 20 h. : D. Doriz Sextet ; 22 h. : String trio de New-York.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Native Land, de L. Hurwitz ; 17 h. : Hommage à V. Cottafavi : Opération Vega ; 19 h. : l'Etrange Amour de Mania Becker, de M. Ahrne.

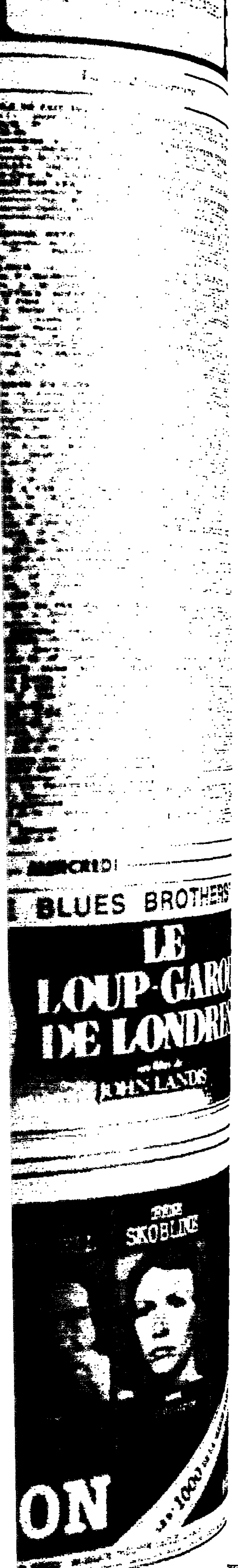
Les exclusivités

AGATHA (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; *Nation, 12e* (343-09-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), h. sp.
L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'AU-DELA (It.) (**), v.o. : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86)
AU-DELA DU REEL (A.) (*), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BEAU-PERE (Fr.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Lundi 2 novembre

LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LES CASSEURS (A., v.f.) (*) : Cinéac Italiens, 2e (296-80-27) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14)
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-36-14)
EXCALIBUR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*), v.o. : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Paris Loisirs *Bowling, 17e (606-64-98)*
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LA FEMME D'A COTE (Fr.), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27)) ; Biarritz, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) h. sp. ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
GARDE A VUE (Fr.), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (327-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; *Lucernaire, 6e (544-57-34)*
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Studio 28, 18e (606-36-07), h. sp.
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention-Saint-Charles, *15e* (579-33-00) ; Calypso, 17e (380-30-11) h. sp. ; Tourelles, 20e (636-51-98).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.), Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
IRAN, UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.), Escurial, 13e (707-28-04), h. sp.
LE JARDINIER (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38).
JAZZ SINGER (A., v.o.), Marbeuf, 8e (225-18-45).
MADAME CLAUDE 2 (Fr.) (**), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Miramar, 14e (320-89-52)
LA MALEDICTION FINALE (A., v.f.) (*), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
MALEVIL (Fr.), Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES MATOUS SONT ROMANTIQUES (Fr.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).
MOI, CHRISTIANE F... (All.) (**), v.o. : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
MOURIR A BELFAST (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23)
NEW-YORK 1997 (A., v.f.), Marivaux, 2e (296-80-40)
NOCES DE SANG (Esp.), v.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e *(742-72-52)*.
OUTLAND (A., v.o) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29)
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23), 14-Juillet *Bastille, 11e (357-90-81)* — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
PIROSMANI (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
POLYESTER (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15).
POUR LA DEFENSE DU PEUPLE (Iran., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : *U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)* ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; *Hollywood-Boulevard, 9e* (770-10-41) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; *Gaumont-Convention, 15e* (828-42-27) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e *(636-10-96)*.
PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Studio 28, 18e (606-36-07), h. sp.
REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

هكذا من الأصل



SPECTACLES

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.o.) : Gaumont - Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
RUST NEVER SLEEPS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Clu'ac-Italiens, 2e (296-80-27) ; Parnassiens, 14e (296-80-27).
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Marignan, 8e (359-92-82).
TARZAN L'HOMME SINGE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), h. sp. — V. f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

LES BIDASSES AUX GRANDES MANŒUVRES, film français de Raphaël Delpard. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Antony, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
CONDORMAN, film américain de Charles Jarrott. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
DESPERADO CITY, film allemand de Vadim Glowna. — Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES ENRACINES, film français d'André Harris et Alain de Sédouy. — Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE FAUSSAIRE, film allemand de Volker Schlondorff. — U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
JULIETTE DU COTE DES HOMMES, film français de Claudine Bories. — St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Studio-43, 9e (770-63-40).
LE MAITRE D'ECOLE, film français de Claude Berri. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'OMBRE ROUGE, film français de Jean-Louis Comolli. — U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murats, 16e (651-99-75).
VOTRE ENFANT M'INTERESSE, film français de Jean-Michel Carré. — Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
INNER TUBE, film américain de Paul Tschinkel. — Vidéostone, 6e (325-60-34).

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Soirée d'adieux

Lorsque la télévision remue ses souvenirs, lorsqu'elle ouvre son grand carton à photos, nous sommes tous issus de la même famille, des mêmes histoires, des mêmes images, et celui qui vient de mourir est bien fêté. Jacques Chancel, samedi soir, a réussi son plus beau « Grand échiquier » et le plus bel hommage en retrouvant pour nous (et pour lui-même) ces moments de son émission où il avait reçu Georges Brassens.

Mireille au piano, si pointue, Brassens à ses côtés, si ours, Brassens en duo avec Serge Lama, Maxime Le Forestier et Yves Duteil, près d'eux un peu paternel et s'amusant ferme, Brassens « le bon maître », dit François Chatel... La nouvelle chanson française n'aurait pas existé sans Brassens, et Brassens n'aurait pas été Brassens sans Trenet. Ainsi la transmission continue de génération en génération, et les chanteurs ne meurent pas tout à fait comme tout le monde.

Jacques Chancel, accompagné par François Chatel, se penchait sur le passé avec un respect attendri, une affection amusée. Sur la première chaîne, c'était un tout autre ton. Embarrassé, Michel Drucker a expliqué, que, après avoir déprogrammé « Stars », on l'avait reprogrammé par égard pour tous ceux qui avaient préparé l'émission (sportifs et vedettes mêlés) en faveur de la recherche sur le cancer. Et puis Brassens aurait souhaité que le spectacle continue, n'est-ce pas ?

Passons sur les justifications du style « Brassens était lui-même un grand sportif ; il faisait sa gymnastique quotidienne, même pendant les derniers mois de sa maladie. » C'était plutôt gênant, et si Mireille Mathieu, Serge Lama, Coluche, Jean-Patrick Capdevielle et Sacha Distel ont repris quelques couplets de Brassens, ils ne les ont jamais fait passer avant leurs propres affaires. Enfin, c'était mieux que rien.

La soirée d'adieux s'est terminée sur FR 3 avec le « Brassens unique » de Jean-Christophe Averty. Brassens se succédait à lui-même sans interruption de chanson en chanson. Cette fois, c'était trop, c'était triste tout à coup ; on aurait voulu l'entendre parler, entendre un public, des applaudissements. Mais ça, même si la télévision a enregistré un récital, c'était fini. Brassens, on ne le verra plus.

CLAIRE DEVARRIEUX.

LA LOI SUR LES RADIOS LOCALES PRIVÉES EST CONFORME A LA CONSTITUTION SAUF POUR LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Le Conseil constitutionnel a estimé, le 31 octobre, que la loi, adoptée définitivement, le 2 octobre, par l'Assemblée nationale et portant dérogation au monopole d'Etat pour les « radios locales privées » (auparavant appelées « radios libres ») était conforme à la Constitution, sauf pour ce qui concerne les territoires d'outre-mer (T.O.M.), auxquels ses dispositions ne sont pas applicables.

La décision d'exclure ceux-ci repose sur le fait que la loi « *touche à l'organisation particulière des T.O.M., au sens de l'article 74 de la Constitution, que dès lors ceux-ci auraient dû être consultés et que cette consultation n'a pas eu lieu* ».

Le Conseil constitutionnel avait été saisi d'un recours, dès le 2 octobre, par une soixantaine de députés (R.P.R., U.D.F. et non-inscrits), et le 6 octobre, par un nombre similaire de sénateurs. Sa décision satisfait les radios locales privées dans la mesure où elle confirme la légalité de leur existence, mais elle déçoit un grand nombre d'entre elles — celles qui sont notamment représentées par deux associations, la F.N.R.T.L.L. et l'A.L.O. — puisqu'elle entérine l'interdiction qui leur est faite d'utiliser la publicité comme source de financement.

L'interdiction de la publicité n'est pas nécessairement définitive : la loi sur la réforme de l'audiovisuel, qui doit être votée au printemps prochain, pourrait, en effet, revenir sur cette disposition (ainsi que le suggère le rapport Moinot). Mais, d'ici là, plusieurs de ces radios risquent de se trouver dans une situation financière difficile, sinon catastrophique.

Lundi 2 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Cinéma : les Visiteurs du soir.
Film français de M. Carné (1942) avec Arletty, A. Cuny, M. Dea, F. Ledoux, J. Berry, M. Herrand (N. Rediffusion).
En 1485, le diable envoie deux de ses créatures dans un château de Provence où se prépare un mariage pour y causer le malheur et la mort. L'un des envoyés s'étant épris de sa victime, il doit intervenir lui-même.
Grand événement artistique du cinéma français sous l'occupation, ce film où la mythologie de Prévert et Carné avait dû s'adapter aux circonstances a bien mal vieilli et paraît, aujourd'hui, chargé d'artifices. Restent la fascination d'Arletty et l'interprétation pittoresque du diable par Jules Berry.

22 h 25 Trésors des cinémathèques.
L'Illustration ou la mémoire d'un siècle.
Photos, dessins et gravures qui ont été tirés du magazine d'avant-guerre l'Illustration.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
La paix à tout prix.
Des enquêtes en France, en Allemagne, en Grèce, et en Angleterre.

21 h 55 Divertissement : Gospel caravan.
Une église à Harlem, de J. Wilson.
Negro spiritual au Club Apollo d'Harlem.

22 h 50 Document : Point 2000.
Où sont passés nos châteaux ?

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma (le polar du lundi) : le Diabolique docteur Mabuse.
Film allemand de F. Lang (1960), avec D. Addams, P. van Eyck, W. Preiss, G. Froebe, W. Peters, L. Prezzo, A. Cecchi (N. Rediffusion).
Pour s'emparer d'une chaîne d'usines atomiques, un aventurier démoniaque s'est installé dans un palace truqué de Berlin-Ouest où il peut tout voir sans être vu et exécuter ses plans criminels. Fritz Lang a repris la mythologie de Mabuse, représentant du mal intégral dans ses films de 1922 et 1933, pour son dernier film qui est aussi, par une mise en scène soigneusement organisée, son testament artistique et une réflexion sur le monde moderne et la puissance maléfique de la technologie.

22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Quelqu'un viendra la nuit, de V. Feyder.
20 h 46, Musique enregistrée.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : Les confessions de saint Augustin.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; Les livres.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert : Quatuor Chostakovitch (Borodine, « Quatuor à cordes en ré majeur », Chostakovitch, « Quatuor à cordes no 3 », Beethoven, « Quatuor à cordes en mi mineur »).
22 h 30, Ouvert la nuit : Les chants de la terre ; 23 h., Solistes français d'aujourd'hui, Trio Ravel (Chopin, Mendelssohn) ; 0 h 5, Les domaines de la musique électroacoustique : les bruits et les mots.

Mardi 3 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Ça fait du bien de se mettre en colère.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.
A la rencontre de votre enfant ; Elle comme littérature ; Série : Anna Karénine ; Mémoire en fête ; Découvertes TF 1 ; Tout feu tout femme ; Les recettes de mon village.
17 h 25 Croque vacances.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : Livingstone.
Réalisation J. Chapot, avec G. Moustaki, P. Le Person, A. Bouyer...
Les aventures d'un délinquant jeté en prison.
21 h 35 Magazine : Sept sur sept.
Au sommaire : après l'assassinat du juge Michel, la filière sicilienne ; la vie quotidienne à Budapest ; les aviateurs de l'Apocalypse.
22 h 30 L'art et les hommes : Arturo Carmassi.
Emission de J.-M. Drot.
Un peintre sculpteur italien, représentant de la peinture informelle.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Que reste-t-il de la famille ?
15 h 5 Série : Détroit.
16 h 30 Itinéraires.
Le Sahara.
17 h 20 Fenêtre sur... A propos d'un tournage.
Coup de torchon, de B. Tavernier.
17 h 50 Récré A 2.
Casper et ses amis ; C'est chouette ; 3-2-1 contact.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
20 h 40 Les dossiers de l'écran : De Gaulle.
Au-delà de l'histoire, un homme, document de P. Lefranc, réalisation G. Larriaga ; Une mauvaise rencontre, saynète composée par C. de Gaulle.
22 h Débat : de Gaulle intime.
Avec l'amiral P. de Gaulle, P. Lefranc, directeur de l'Institut C.-de-Gaulle, X. de Beaulaincourt et le colonel G. de Bonneval, F. Plessy et Mme J. Mantrand.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les couleurs du temps.
18 h 55 Tribune libre.
L'Union rationaliste.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31 : La planète perdue.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : Franc-Jeu ou Honky Tong.
Film américain de J. Conway (1941), avec C. Gable, L. Turner, F. Morgan, C. Trevor, A. Dekker, C. Wills (N.).
L'ascension sociale et la vie amoureuse d'un aventurier, dans une bourgade de Californie, à la fin du siècle dernier. Son rachat moral, grâce à une fille de Boston, qu'il a épousée.
Milieu pittoresque, action mouvementée... et parfaitement conventionnelle selon les règles hollywoodiennes de l'époque. Heureusement, il y a Clark Gable.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Teilhard de Chardin.
8 h, Les chemins de la connaissance : A propos de Roger Bastide (un homme de science) ; à 8 h 32, La respiration, philosophie vivante : le mythe de la santé ; à 8 h 50, L'enfant prodigue.
9 h 7, La matinée des autres : Les épouses de la dette (Hiérarchies sociales et conception cosmique en Inde).
10 h 45, Un quart d'heure avec... M. Toesca.
11 h 2, Vincent d'Indy : 50e anniversaire de sa mort (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Libre parcours variétés.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : Les puissances des ténèbres, d'A. Burgess.
14 h 47, Le monde au singulier : Une autre actualité, avec T. Ben Jelloun.
15 h 30, Les points cardinaux : L'Eglise dans la crise polonaise.
16 h 30, Micromag : Le tour du monde en trente minutes.
17 h, Roue libre : Quatre regards sur le sable.
18 h 30, Feuilleton : « Pour Dieu et le roi », de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La psychothérapie entre Dyonisos et Apollon.
20 h, Dialogues franco-espagnols : Le nouveau langage, avec V. Forrester et M.-A. Capmany.
21 h 15, Musiques de notre temps : Risques de turbulence ; les livres.
23 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien Musique : Brahms, « Sérénade en ré majeur », par l'Orchestre symphonique de Cologne, dir. G. Wand ; 7 h 2, Actualité culturelle ; 8 h 30, Kiosque.
9 h 2, Le matin des musiciens : Mendelssohn, l'ambiguïté du romantisme (Wagner, Mendelssohn).
12 h 2, Midi deux : Magazine du disque ; 12 h 30, Jazz classique ; 14 h, Musique légère (Magne, Ramber, Dubois, Dondeyne).
14 h 30, Les enfants d'Orphée : Musique buissonnière.
15 h, Points - Contrepoints (Poulenc, Vorisek, Schubert, Bellini, Roussel, Hoffmann).
18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert (en direct du studio 106 de la Maison de Radio-France). Portrait par petites touches : Liszt, par F.-R. Duchable (piano).
20 h 5, Premières loges : A. Kipnis, basse : Mozart, acte 1 de « l'Enlèvement au sérail », Orchestre de l'Opéra de Berlin, dir. C. Schmaltisch, Wagner, « les Maîtres chanteurs », par l'Orchestre de l'Opéra de Berlin, dir. : E. Orthmann.
20 h 30, Concert : Bach (« Concerto brandebourgeois no 1 en fa majeur », « Concerto BWV 53 », « Concerto brandebourgeois no 3 en sol majeur », « Cantate BWV 169 »), par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. A. Joho.
22 h 30, Ouvert la nuit : Les mémoires de la musique (Crumb, Liszt, Croce).

● *M. Jacques Boutet*, président-directeur général de TF 1, vient de nommer M. Christian Bernadac responsable du département documentaire de la chaîne aux côtés de M. Francis Mercury.

[Né en 1937, M. Christian Bernadac a commencé sa carrière de journaliste à Europe I en 1960 avant d'entrer à la télévision en 1963 comme grand reporter. Nommé rédacteur en chef de l'information sur TF 1 en 1975 et remplacé à ce poste par M. André Célarié en 1979, il est alors devenu conseiller auprès du président de TF 1. M. Bernadac est d'autre part l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'univers concentrationnaire nazi.]

● *Mme Marie-France Brière* a été nommée responsable de Radio 7, la station parisienne pour jeunes de Radio-France, par Mme Michelle Cotta, P.-D.G. de Radio-France, sur proposition de M. René Marchand, directeur du développement.

Elle remplacera, à partir du 1er décembre, M. François Dunoyer, qui va s'occuper prochainement du lancement de nouvelles radios locales.

Mme Marie-France Brière a jusqu'à présent animé ou produit des émissions de variétés aussi bien à la radio qu'à la télévision, à Europe 1, R.T.L. et Antenne 2.



RADIO-TÉLÉVISION

Après la diffusion du « Chagrin et la pitié »

Résignation et méfiance

Quelques jours après la diffusion du *Chagrin et la Pitié* (et du débat, le 30 novembre, par le magazine le « Nouveau Vendredi »), quelques observations s'imposent. *Le Chagrin et la Pitié* a été très regardé : plus de quinze millions de spectateurs, selon FR 3. Pourtant, ce sombre document sur la vie des Français sous l'occupation n'a pas eu la portée qu'on pouvait supposer, il n'a pas été l'événement politique et sociologique que l'on prévoyait dans les chaînes.

Sans être dépassé sur le fond (le film garde toute sa force de document historique), *le Chagrin et la Pitié* a perdu de toute évidence le pouvoir « démythificateur » qu'il avait il y a dix ans. Le débat organisé par le « Nouveau Vendredi », comme l'enquête que nous avons menée à Clermont-Ferrand, prouvent que les jeunes, aujourd'hui, sont parfaitement au courant du fait que tous les Français n'étaient pas des héros, qu'ils n'étaient pas tous des résistants. Ils n'en sont d'ailleurs pas étonnés ni choqués, ni même troublés, ce qui n'est pas le moins surprenant. Ils ont refusé de juger, *« n'ayant pas été plongés dans le contexte »*, expliquaient-ils vendredi dernier. *« Peut-être ne savaient-ils pas trop ce qui se passait »*, *« peut-être celui-là avait-il une famille à nourrir... »*, entendait-on. Lorsqu'on leur a demandé : *« Et Pétain, tout de même, était-il traître ou pas ? »* Ils ont répondu que Pétain avait été *« un héros en 1914 »*, qu'il avait *« beaucoup vieilli »*, *« qu'on avait dit que cet homme n'avait que deux heures de lucidité par jour »*.

Deuxième constat : *le Chagrin et la Pitié* a « vieilli » dans la forme. L'œuvre cinématographique qui s'imposait par sa composition, sa progression dramatique, son rythme, apparaît aujourd'hui comme une longue et lourde succession d'interviews. *« Trop de laïus »*, *« trop de commentaires »*, nous ont dit brutalement ceux qui avaient « décroché » en cours de route. Force est de constater que les films qui racontent une histoire (*le Jour le plus long, Holocauste*) passionnent, retiennent davantage l'attention.

Reste la difficulté — l'impossibilité — de porter un jugement global. Ce film est-il « tendancieux », comme le pense Mme Simone Veil, qui était hostile à sa diffusion à la télévision ? Oui, nous a dit Mme Marcel Michelin, ancienne résistante, très critique sur le film également : *« Je n'ai pas retrouvé le climat de cette époque*, expliquait-elle, *cet héroïsme qui était partout, cette camaraderie puissante qui était entre nous et qui nous a sauvés, je ne vois pas une seule femme dans ce film, non, je ne me suis pas reconnue du tout. »*

On a observé avec un certain malaise l'espèce de fascination exercée sur le jeune public par l'ancien Waffen SS, Christian de la Mazière, dont la sincérité a fini par effacer la réalité de l'idéologie nazie (le racisme, les camps d'extermination), au point que certains ont pu mettre en parallèle la foi d'un Waffen SS et celle d'un résistant. Ce glissement traduit-il la faiblesse, l'ambiguïté de certaines scènes d'un film qui reste un document capital pour la compréhension de notre propre histoire ? Ou serait-il un signe inquiétant de notre temps ? — C. H.

1940

La phrase « Alors qu'au lendemain de l'armistice, les communistes *exceptés*, rares, bien rares, étaient ceux qui ont répondu à l'appel du 18 juin... », parue dans mon article sur « le Chagrin et la Pitié » (« le Monde » du 29 octobre), me vaut remarques amères ou interpellations historiques. Voilà ce que c'est de vouloir trop en dire en peu de mots.

Il est évident qu'il ne m'était pas possible de prendre en compte les communistes en 1940, car, mis à part ceux qui choisirent individuellement le combat contre l'occupant dès cette date, le P.C.F. connut à l'époque bien des hésitations et alla même jusqu'à condamner l'attitude du général. Ma phrase était effectivement équivoque. J'aurais donc dû écrire : « Mis à part le cas des communistes. » — C. S.

CARNET

Naissances

— Belkacem BERRICHE a la joie d'annoncer la naissance de son fils

Mohamed-Amine,

clinique de Fontenay-aux-Roses, le 28 octobre 1981.
125, rue de Paris,
92220 Bagneux.
34, rue Ben-Slam,
Hussein-Dey (Alger).

— L'ambassadeur et Mme Jacques RAPHAEL-LEYGUES sont heureux de faire part de la naissance de leur troisième petit-enfant,

Bruno,

frère de Calixte,
chez Marc et Blanche DEMARET,
le 16 octobre 1981.
6, avenue Frédéric-Le Play,
75007 Paris.

Mariages

— M. et Mme Georges BORCARD,
M. et Mme Jean-Robert BATTESTI,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Chantal et Pascal.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église Saint-Etienne d'Auneau (28), le samedi 7 novembre 1981, à 15 heures.
Le « Loutre », Villaz,
74370 Pringy.
25, rue du Parc-Montsouris,
75014 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges BENAMOU,

survenu le 27 octobre 1981, dans sa quatre-vingt-dixième année.
Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
21, rue Carnot,
92100 Boulogne-Billancourt.

— Olivier et Catherine Bergeron ont la grande tristesse de faire part du décès de

Camille BERGERON,

leur fille et sœur de Thomas, survenu le 21 octobre 1981.
Arvillard,
73110 La Rochette.

— **Le pasteur Luc BOVON** est mort le vendredi 30 octobre dans l'accomplissement de sa tâche.
Un service religieux aura lieu, qui réunira ses amis, le mercredi 4 novembre 1981, à 15 heures, au temple Robinson (36, rue Longuet, à Châtenay-Malabry 92290).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme E.-H. David,
son épouse,
M. et Mme Jean-Paul David et leurs enfants,
Le docteur et Mme François Piedecocq et leurs enfants,
Le docteur et Mme N.C. David et leurs enfants,
Les familles de Ribeaucourt, de Vahis, David, Caillard, Piedecocq,
ont la tristesse de faire part du décès de

Ernest-Henri DAVID,
commandeur
de la Légion d'honneur,
ancien président du Conseil général
de la Seine,
ancien conseiller municipal
de Paris,

leur mari, père, grand-père, oncle et arrière-grand-père,
survenu le 28 octobre 1981, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.
Un service religieux a eu lieu dans l'intimité, au temple Saint-Marcel, à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.
39, rue Ernest-Reyer,
75014 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Philippe Jean DENNIS,
capitaine de frégate
du cadre de réserve,
ancien directeur du personnel
du groupe L'Air liquide,
ancien président
de la filiale japonaise du groupe
L'Air liquide,
ancien directeur général
de l'INSEAD,
vice-président
de l'Institut supérieur de gestion,
officier de la Légion d'honneur,
*officier de l'ordre national
du Mérite,*
croix de guerre 1939-1945
(trois citations),
docteur « honoris causa »
de l'université de Cranfield,

survenu à la suite d'un accident, le 23 octobre 1981, à Montpellier.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale, le 28 octobre 1981.
« Moulin de Fontvive »,
Ribas,
30290 Laudun.

— Le Thillot (Vosges).
M. et Mme Joseph Berger et leurs enfants Alex et Sylvie,
Et toute la parenté,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges DREYFUS,
membre correspondant
de l'Académie de philatélie,
président
du Club philatélique lorrain,
président de la société Socodami,
vice-président de l'Union marcophile,
membre de l'Union philatélique
France-Israël,
membre de l'Union philatélique
britannique,

survenu à Remiremont (Vosges), le 27 octobre 1981, à l'âge de soixante-dix-sept ans.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le jeudi 29 octobre, au cimetière du Thillot.
Ni fleurs ni couronnes.

— M. Bernard Gillant,
son époux,
Patrick, Audrey Gillant,
ses enfants,
Mme Mary Foster,
sa mère,
Mme Marthe Gillant,
sa belle-mère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Bernard GILLANT,
née Patricia Foster,

survenu le 30 octobre 1981, à l'âge de quarante ans, à Saint-Cloud.
Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 4 novembre 1981, à 14 heures, en la chapelle du Père-Lachaise, où l'on se réunira.
10, rue Vincent-d'Indy,
94510 La Queue-en-Brie.

— Jacques et Marcelle Michel ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur fils

Vincent,

survenu le 27 octobre 1981, à Paris, dans sa vingt-cinquième année.

(Il était le fils de notre collaboratrice et amie Marcelle Michel. La direction, la rédaction et le personnel du « Monde » lui adressent, ainsi qu'à sa famille, leurs condoléances émues.)

— Mme Etienne Pons,
Et toute la famille,
ont le regret de faire part du décès de leur époux, père et parent,

M. Etienne PONS,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Nice, le 25 octobre 1981, dans sa soixante-cinquième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité, conformément au désir exprimé par le défunt.

— *On nous prie d'annoncer* le décès de

Renée VIOLLIER,
journaliste,
critique musical
de la « Tribune de Genève »
à Paris,

survenu à Neuilly-sur-Seine, le 29 octobre 1981, dans sa quatre-vingt-huitième année.

De la part de :

M. et Mme Jean Viollier,
Mme Maurice Junod-Viollier.

194, rue d'Alésia,
75014 Paris.

25, rue de l'Eglise,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Anniversaires

— Pour le dixième anniversaire du décès de

Raymond CHAMPION,
commissaire maître honoraire
à la Cour des comptes,

le 2 novembre, une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

— A ceux qui ont gardé le souvenir de

M. Emile MARS,
décédé le 2 novembre 1938,
et de son petit-fils,
M. Emile MARS,
décédé le 2 novembre 1941,
élèves
de l'Ecole des sciences politiques
et de
la faculté de droit,
une pieuse pensée est demandée.

Cérémonies religieuses

— Le Consistoire israélite de Paris communique qu'une cérémonie sera organisée le jeudi 5 novembre 1981, à 18 h. 30, à la synagogue (44, *rue* de la Victoire, Paris-9e), par le comité du souvenir et des manifestations nationales.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-X, mercredi 4 novembre, à 16 heures, salle C.25, M. Michel Hugio : doctorat d'Etat sur travaux.

Communications diverses

— A la Compagnie des commissaires-priseurs de Paris, la Chambre des commissaires-priseurs de Paris vient de réélire président Me Michel Rostand pour la cinquième année consécutive.
Le bureau, composé de : Me Yannick Guilloux, syndic ; Me Michel Boscher, trésorier ; Me Joël-Marie Millon, rapporteur ; Me François Gridel, secrétaire, a été par ailleurs reconduit.

— L'Amicale des anciens élèves du lycée François-Ier (ex-collège Carnot) de Fontainebleau annonce que le dîner de Paris aura lieu le samedi 7 novembre, à 20 heures, au restaurant Le Fabliau (63, rue de Richelieu, Paris-2e). S'adresser d'urgence pour les réservations à M. Gueugnot, 98, rue de France, à Fontainebleau. Tél. : 422-38-64.

— L'Association des anciens élèves de Saint-Martin-de-France invite tous les anciens élèves et professeurs à se retrouver à l'école l'après-midi du 11 novembre à l'occasion de la journée Saint-Vincent-de-Paul et de *l'assemblée générale de l'association.* Messe communautaire à 19 heures. Buffet amical.

هكذا من الأصل

Le Monde

ÉCONOMIE

La politique de lutte contre le chômage

Deux hauts fonctionnaires exposent ci-dessous leurs vues sur les modalités d'une politique de réduction du chômage. L'un est chargé de mission auprès de M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. L'autre, Michel Cicurel, dont nos lecteurs ont eu souvent l'occasion de lire les analyses dans nos colonnes, est chargé de mission auprès du directeur du Trésor, M. Jean-Yves Haberer. On ne s'étonnera pas qu'un représentant de la Rue de Rivoli associe étroitement le combat en faveur de l'emploi à la nécessité de lutter contre l'inflation. Dans les dernières décisions prises par le gouvernement, M. Cicurel croit percevoir comme l'amorce d'un certain retour à ce qu'il appelle la « solution libérale ». On notera que c'est aussi dans une optique libérale qu'on conçoit au ministère du Plan l'objectif de reconquête du marché intérieur : si les entreprises françaises ne sont pas compétitives à l'extérieur, elles ne le seront pas davantage sur le territoire national (une réflexion qui exclut d'emblée le recours systématique au protectionnisme). C'est sans doute sur le rôle et les résultats à attendre du « partage du travail » qu'on trouvera entre les diagnostics et les thérapeutiques de Denis Piet et de Michel Cicurel le moins de concordance.

Comment desserrer l'étau de la compétition internationale

par DENIS PIET (*)

LE niveau de l'emploi dans une économie ouverte comme l'économie française ne dépend que de deux variables-clés : l'insertion du pays dans le flux des échanges internationaux et le partage au sein de la population du nombre d'heures ouvrées. Encore doit-on remarquer, d'entrée de jeu, que ces deux déterminants ne sont pas indépendants : des horaires hebdomadaires en réduction accélèrent les progrès de productivité, ce qui réduit les conséquences économiques de l'augmentation de la rémunération horaire, qui est la plupart du temps envisagée en parallèle ; la compétitivité est le fruit de la confrontation des coûts de production respectifs de part et d'autre des frontières, et ces derniers incorporent non seulement les gains directs des travailleurs mais aussi les rémunérations indirectes (retraites, indemnisation du chômage, couverture sociale...) qu'il convient de financer. Or ceux-ci sont très largement fonction du partage du travail retenu.

Le plan intérimaire qui sera soumis dans quelques semaines au vote du Parlement a pour objectif principal la lutte contre le chômage. Aussi, lors de son élaboration, la recherche de progrès par rapport aux tendances, tant en ce qui concerne les échanges de la France avec l'extérieur que le partage du travail, a été très soigneusement étudiée. La démarche a tendu, dans les deux cas, à privilégier l'option la plus favorable à l'emploi : ainsi, il est plus facile d'équilibrer la balance commerciale lorsque la croissance est lente et la reprise de l'activité très progressive. Il a été estimé qu'il convenait d'utiliser au maximum les marges disponibles et donc de retenir le taux d'expansion le plus élevé possible compatible avec l'état des forces productives, les capacités de production existantes et le partage de la demande entre l'offre interne et les importations. De même, les gains de productivité peuvent être redistribués soit sous forme de réduction de la durée du travail, soit sous forme de pouvoir d'achat pour la population active. La priorité a été donnée à la première voie, qui permet d'embaucher plus si la production est maintenue, voire augmentée, à l'occasion d'une modification des formes d'organisation du travail.

Le desserrement de l'étau dans lequel la compétition internationale nous enferme peut être obtenu par diverses voies : renier les règles ou s'armer pour mieux tirer son épingle du jeu. La stratégie gouvernementale s'inscrit très clairement dans cette dernière direction, même si par ailleurs le rejet de la naïveté par rapport au jeu qui nous est imposé est bien évidemment pris en considération. Reconquérir le marché intérieur signifie, avant tout restaurer une offre nationale compétitive. C'est par une politique industrielle judicieuse, fondée notamment sur un dynamisme plus grand des entreprises et une prise de risque accrue, en particulier de la part des sociétés nationalisées, que l'avenir sur le front des échanges, et, de là, sur celui de l'emploi, s'éclaircira.

L'équilibre des comptes extérieurs doit être conçu comme un tout. Il est illusoire de penser que les seuls postes déficitaires structurellement doivent être ceux pour lesquels notre pays est privé de ressources naturelles ou connaît des conditions climatiques défavorables.

La possession d'une technologie, les caractéristiques de la main-d'œuvre et l'existence d'un stock de capital important et non obsolète sont également des données de fait qui doivent imprimer leur marque sur nos échanges. De plus, les économies d'échelle et la rareté des moyens financiers imposent des choix de spécialisation. Il est impossible de produire de façon compétitive, par exemple, la gamme complète de machines-outils que requiert l'industrie moderne.

(Lire la suite page 20.)

(*) Chargé de mission auprès de M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire.

Bons et mauvais riches

Comme ce fut le cas pour l'impôt sur les plus-values, l'impôt sur les « grandes fortunes » sera voté dans l'ambiguïté. S'il est pourtant un domaine où un effort de clarification eût été nécessaire, c'est bien celui-là. Faute d'être guidé par une doctrine définie, le gouvernement prend le risque de faire voter un texte bancal dont les modalités d'application soulèveront de grosses difficultés, parfois imprévues, et dont les conséquences ne seront pas nécessairement celles qu'il avait souhaitées.

Laissons de côté la question pourtant importante du seuil d'imposition. Le ministre du budget affirme que 1 % seulement des Français seront touchés. Un des objectifs (non proclamé) du nouvel impôt étant précisément de donner à l'administration le moyen de mieux connaître l'état des patrimoines, il paraît hasardeux de préjuger le résultat d'ensemble des déclarations faites par les futurs contribuables. A considérer les prix atteints par les appartements et les résidences secondaires de catégorie moyenne et supérieure sans parler même des habitations proprement luxueuses), il est possible qu'un nombre plus élevé que prévu de foyers se verront à la tête d'une fortune, qu'eux-mêmes ne jugeront pas « grande », dépassant 3 millions de francs (mais, pour un faible dépassement, l'imposition sera relativement modique).

A dire vrai, l'équivoque se manifeste déjà dans le vocabulaire utilisé. On a voulu introduire un nouvel impôt sur le capital (s'ajoutant aux impôts sur les successions et sur les plus-values, à l'impôt foncier et à la taxe professionnelle assise pour moitié environ sur le capital) et on aboutit à un impôt sur la fortune. Or, en bonne logique économique, il ne s'agit pas de la même chose. Ne mérite en principe la désignation de capital qu'un actif susceptible de rapporter un revenu. Un immeuble, une action, une part de société, entrent éminemment dans cette catégorie. Une saine gestion voudrait qu'un impôt assis sur le capital soit en réalité acquitté sur les revenus de ce capital.

Cependant l'assiette de l'impôt telle que la conçoit le gouvernement est à la fois moins et plus large. Moins large puisque des exonérations spéciales sont prévues en faveur des capitaux remplissant la fonction d'outil de travail. Plus large puisque des biens ne constituant pas à proprement parler un capital seront taxés. Tel est le cas par exemple d'un compte en banque (transformable, il est vrai, en capital), de l'or, qu'on peut considérer comme un actif monétaire qui sur une longue durée conserve sa valeur (au lieu de la perdre comme c'est le cas du franc), etc. L'exonération des œuvres d'art a supprimé à cet égard une anomalie : l'acheteur d'un meuble et celui qui dépense la même somme d'argent dans une croisière acquittent l'un et l'autre la T.V.A. Pourquoi le premier devrait-il payer chaque année un impôt supplémentaire ?

A première vue, ce que le gouvernement voulait atteindre, c'est l'accumulation sous toutes ses formes. Mais les exonérations concernant à la fois des biens thésaurisés (œuvres d'art) et l'épargne productive (au cas où elle émane d'entrepreneurs-propriétaires), le dessein n'apparaît plus très clairement. Il y aura les bons et les mauvais riches. A supposer que le nouvel impôt se révèle avoir des effets négatifs sur les investissements immobiliers, sera-t-on amené plus tard à stipuler aussi pour ces derniers des exemptions ?

PAUL FABRA.

Une action d'inspiration plus libérale

par MICHEL CICUREL (*)

LE président socialiste, le gouvernement qu'il a formé et la majorité parlementaire qui le soutient ont fait de la guerre contre le chômage le thème central de leur programme. Aucun démocrate de bonne foi ne leur souhaite l'échec. Mais peut-on réussir ?

D'abord, il faut se garder des faux remèdes, comme la relance, l'inflation, le chômage déguisé.

— *La relance de la consommation intérieure*, dans une économie ouverte sur l'extérieur, conduit à favoriser les importations et non la production nationale, c'est-à-dire à soutenir l'emploi en Allemagne ou en Italie, non en France. Comme le dit très bien Alfred Sauvy, « *on ne peut pas gonfler un pneu crevé* ». Pour que la relance soit un remède efficace contre le chômage, elle doit s'accompagner d'un protectionnisme sévère. Dans son discours à l'assemblée annuelle du F.M.I., M. Jacques Delors a considéré comme un impératif majeur d'« *écarter la tentation du protectionnisme sous toutes ses formes, y compris les plus cachées* ». La conséquence de ce choix gouvernemental, qui est un bon choix, est claire : la relance ne peut créer des emplois en France que si l'économie française est compétitive. Elle ne peut être compétitive que si les entreprises investissent, ne supportent pas des charges salariales, sociales et fiscales excessives, etc. En un mot, si ce sont les ménages et non les entreprises qui payent la facture pétrolière, ce qui est le contraire de la relance de la consommation. De ce point de vue, la reconquête du marché intérieur ne se distingue pas de la conquête des marchés extérieurs, puisque l'intérieur et l'extérieur ne sont distincts que par la frontière douanière, qu'on ne souhaite pas rétablir.

— *L'inflation n'est pas le contraire du chômage.* Au contraire, la désinflation soutient l'emploi en favorisant le pouvoir d'achat et la compétitivité. L'inflation et le chômage se traitent par le même remède, qui est la lutte contre l'inefficacité de l'économie. Il ne faut être ni monétariste — et croire que l'argent rare et cher est une panacée contre l'inflation, — ni monétariste à l'envers — et croire que le laxisme monétaire est une panacée contre le chômage. On ne crée pas des emplois avec de l'argent, mais en fabriquant des produits qui se vendent.

Or le sacrifice de la monnaie, c'est l'appauvrissement des habitants. Par exemple, une baisse de 10 % du franc par rapport au dollar pendant un an coûte à la France un supplément de facture pétrolière de 15 milliards de francs. Soit le revenu disponible brut de près de cinq cent mille Français moyens pendant un an. Une baisse de 40 %, c'est-à-dire celle qui a été enregistrée depuis le printemps 1980, correspond au revenu de deux millions de Français.

— *Le déguisement du chômage.* Toutes les solutions qui consistent à employer les gens à ne rien faire d'utile sont des formules de chômage déguisé. L'interdiction de licencier pour les entreprises lorsqu'elles souffrent d'un excès de main-d'œuvre ou la création d'emplois collectifs lorsqu'ils sont d'une utilité douteuse sont des formes de chômage déguisé. Creuser des trous pour les reboucher n'est pas une politique de lutte contre le chômage. Travailler n'est pas un but en soi : le but est de produire pour consommer.

Les pays de l'Est offrent un exemple saisissant de ce que signifie le chômage déguisé. Il n'y a pas un seul chômeur en Pologne, mais tous les travailleurs ont faim.

Trois solutions

La guerre contre le chômage est un art d'exécution, et c'est un art exceptionnellement difficile. Personne ne doit se moquer de ceux qui tentent de réussir. Tout au plus, peut-on tenter de recenser les pistes qui peuvent être empruntées pour constituer de vrais remèdes au chômage.

Schématiquement, il existe trois grandes catégories de solutions :

— *La solution libérale.* C'est celle que tente le président Reagan et que, avec beaucoup plus de nuances et de pragmatisme, Raymond Barre avait recherchée. Elle consiste, du côté des ménages, à laisser les consommateurs choisir leur consommation : biens ou services, privés ou collectifs, en France ou à l'étranger. Mais en limitant globalement les conséquences de cette liberté de choix, par la maîtrise de la création de moyens de paiement qui peuvent, à tout moment, se transformer en demande de produits. Et, du côté des producteurs, à laisser les entreprises travailler librement en leur offrant un environnement favorable à la concurrence et à la compétitivité : maîtrise de la monnaie, des dépenses publiques et sociales, des charges salariales, de l'investissement et de l'épargne, de la formation professionnelle. L'hypothèse libérale est que les entreprises, ainsi mises en condition et en confiance, sauront développer leur activité et leur embauche (1).

Sur le plan économique, c'est la solution optimale parce qu'elle ne sacrifie pas le niveau de vie à la lutte contre le chômage. Mais c'est aussi la plus difficile à faire accepter à l'opinion. Parce qu'elle peut obtenir durablement certes, mais lentement, le plein emploi. Et parce que travailler plus pour régler la facture pétrolière et seulement maintenir son niveau de vie est décourageant pour les travailleurs, qui étaient habitués à une croissance rapide de leur pouvoir d'achat avant la crise pétrolière.

— *La solution collectiviste.* Elle privilégie délibérément le monde du travail au détriment du consommateur et, à ce titre, est parfaitement capable de supprimer le chômage. Elle consiste à diriger la consommation des particuliers de telle sorte qu'ils consomment les biens et services qui ont été produits par les travailleurs nationaux. Le seul produit qui réponde parfaitement à cette exigence est évidemment le service public. Offrant des emplois aux fonctionnaires nationaux, le service public est payé par l'impôt, qui prive le consommateur-usager de sa liberté de dépenser comme il veut, agréable pour lui mais très exigeante pour les travailleurs et les entreprises.

La mise en œuvre de cette solution, menée à son terme, est la carte d'identité d'une démocratie populaire et le certificat de décès de la démocratie à l'occidentale.

— *La solution intermédiaire.* Elle revient à faire la part du feu. C'est-à-dire à considérer que la croissance rapide du niveau de vie recherchée par la solution libérale est, au choix, irréaliste ou épuisante. Il faut donc traiter le problème du chômage dans un contexte de croissance durablement lente, sans pour autant enfermer l'économie dans le collectivisme. La mesure la plus typique de cette solution est le partage du travail. Le travail national étant par hypothèse un gâteau de taille limitée, on donnera à chacun une part équitable du gâteau.

A la différence de la solution libérale, elle ne consacre pas la royauté du consommateur puisqu'elle ne recherche pas la croissance la plus rapide possible du niveau de vie. A la différence de la solution collectiviste, elle ne sacrifie pas non plus radicalement le consommateur à la satisfaction du travailleur mais effectue un arbitrage au sein des travailleurs : elle suppose le sacrifice de ceux qui ont un emploi au profit de ceux qui n'en avaient pas, le pouvoir d'achat global étant inchangé mais mieux réparti.

La principale menace que comporte cette solution est de ne pas, dans la pratique, conduire à un vrai partage du travail, si les travailleurs n'acceptent pas de sacrifice de pouvoir d'achat au profit de la remise au travail des chômeurs. Dans ce cas, elle se confondrait avec la fausse solution du chômage déguisé qui conduirait à terme à la faillite de la démocratie.

La politique du gouvernement emprunte pour le moment à ces trois solutions : elle s'efforce de ne pas décourager l'entreprise privée, du moins la petite et moyenne ; elle étend le secteur public ; elle se propose de partager le travail en maîtrisant les salaires. Il est évident que ce mélange, n'étant pas stable parce qu'il contient des incompatibilités fondamentales, ne peut être durable. Les décisions récentes illustrent un regain de faveur encore timide de la solution libérale. Si cette tendance se confirmait, ce serait un bien pour le niveau et le style de vie auxquels les Français sont attachés dans le fond. Ce serait aussi un choix gouvernemental courageux parce que les succès sur le front du chômage seront plus sains, plus durables, mais plus lents et moins apparents.

(*) Chargé de mission auprès du directeur du Trésor.

(1) La commission du bilan, présidée par M. François Bloch-Lainé, constate que, de 1973 à 1980, la croissance annuelle moyenne de la France se situait, avec 2,8 %, au-dessus de la moyenne O.C.D.E. (2,4 %), de l'Allemagne (2,4 %), des U.S.A. (2,1 %), de la Grande-Bretagne (0,9 %), de l'Espagne (2,6 %) et derrière le Japon (3,7 %).

(Lire la suite page 20.)

Quand Mobil écoule son pétrole mais aussi ses idées

Depuis 1973, l'image de marque des compagnies pétrolières s'est fortement dégradée. A chaque hausse du prix du pétrole, il est vrai, on a vu s'accroître les profits des compagnies. Pour tenter de redresser cette image, Mobil, troisième groupe mondial, s'est lancé dans une politique d'information tous azimuts. Désormais, les annonces ne servent plus tant à écouler des produits que des idées.

« *L'ARABIE SAOUDITE, c'est infiniment plus que du pétrole : cela signifie du commerce pour l'Amérique, des emplois pour les Américains, un renforcement du dollar.* » Alors que la controverse battait son plein sur la vente par les Etats-Unis d'avions AWACS à Ryad, Mobil Oil, comme souvent, prenait position. Dans un éditorial publié par les huit plus grands quotidiens américains — parfois à la prestigieuse « Op-Ed Page » (1) — la compagnie pétrolière faisait le panégyrique des relations entre les deux pays.

« *Plus de septs cents sociétés américaines commercent avec l'Arabie Saoudite ; les entreprises concernées sont réparties dans quarante-deux Etats. (...) Même si l'on exclut l'ARAMCO et les principales compagnies pétrolières les sociétés américaines détiennent actuellement beaucoup plus de 35 milliards de dollars de contrats avec l'Arabie Saoudite. (...) Cela doit prouver à l'évidence que les Saoudiens n'ont pas seulement confiance dans la force et la capacité de la technologie américaine mais dans notre lien de dépendance comme ami et allié économique.* »

Cette prise de position n'est pas complètement désintéressée. Moins bien implantée que les autres « majors » américaines dans le royaume wahabite, Mobil a depuis 1973 tenté de redresser sa situation auprès du premier exportateur mondial. Non seulement il est parvenu à accroître sa participation de 10 % à 15 % dans l'ARAMCO, le consortium de compagnies qui exploite le brut saoudien, mais il a appuyé le plan de développement du royaume plus agressivement qu'Exxon ou Socal. Pour 50 %, le pétrole brut de la compagnie — soit un million de barils par jour — provient ainsi d'Arabie Saoudite, d'où les déclarations des responsables de Mobil comme M. Mc Donald, vice-président du groupe et membre du conseil d'administration de l'ARAMCO, ou de M. Murray, l'un des principaux dirigeants, sur la « stabilité » du royaume, son « libéralisme ». « *Le pouvoir est bien partagé et les risques de déstabilisation du régime sont très faibles* », souligne le premier nommé. Plus que l'esprit de l'éditorial, c'est donc son existence même qui surprend. Voilà pourtant dix ans que Mobil prend position publiquement dans le *New York Times*, le *Washington Post*, le *Wall Street Journal*, le *Los Angeles Times*, et bien d'autres publications.

« Faire l'information »

Les Français avaient d'ailleurs eu l'attention attirée par cette nouvelle forme de communication lorsque, en juillet 1980, sous le titre « *The French Connection II* », les éditorialistes de Mobil écrivaient : « *Nos frères gaulois sont une fois de plus à l'avant-garde énergétique. Dans un mouvement hardi pour réduire plus encore sa dépendance à l'égard du pétrole importé, la France se propose de quintupler sa consommation de charbon vapeur dans l'industrie d'ici à 1990. Une fois encore, les Etats-Unis sont à la traine même si ce pays est assis sur la plus large réserve de charbon du monde* ». Une manière habile de jouer sur le sentiment antifrançais qui régnait alors outre-Atlantique pour stimuler des sources d'énergie dans lesquelles Mobil est engagé, tout en se mettant au mieux avec les pouvoirs publics français (le texte avait été largement distribué en France).

Chaque année, reconnaît M. Olsen, l'un des responsables des relations extérieures, Mobil consacre 25 millions de dollars (près de 150 millions de francs) à cette vente, non de produits mais d'idées. Le risque n'est donc pas mince de voir les principales compagnies pétrolières — avec des chiffres d'affaires supérieurs à 50 milliards de dollars et des profits en conséquence — « *faire l'information* ».

Les virulents plaidoyers de Mobil pour la libre entreprise et les justes profits sont, il est vrai, dans le vent dominant qui souffle actuellement sur la Maison Blanche. Mais, chargée de modifier l'image des compagnies pétrolières, cette publicité d'un genre particulier — comme l'est aussi la diffusion à leurs frais des grands classiques du théâtre de langue anglaise sur la chaîne de télévision publique (Public Broadcasting Company, parfois rebaptisée, de ce fait, Petroleum Broadcasting Company) — a-t-elle atteint ses effets après dix ans d'effort ? « *Nos éditoriaux du* New York Times, reconnaît M. Olsen, *sont destinés à 2 % de la population, aux leaders d'opinion* ». Mais force est de reconnaître que ceux-ci n'ont pas eu une influence déterminante. Lors de la pénurie des carburants consécutive à la révolution iranienne en 1979, plus de 80 % des Américains ont estimé qu'il s'agissait là d'une manœuvre des compagnies pour accroître leurs profits. Et le jour même de l'éditorial sur l'Arabie Saoudite, et sur la même page, le très conservateur *Wall Street Journal* reconnaissait que « *les principales compagnies pétrolières américaines ont trouvé moyen de garder la majeure partie du bénéfice de la baisse moyenne de 2 dollars par baril des prix sur le marché mondial ces derniers mois, ne transmettant qu'une faible part de ce gain aux consommateurs* ». Décidément, les compagnies pétrolières sont mal aimées.

BRUNO DETHOMAS.

(1) L'« opinion-editorial page » est la page consacrée par les grands quotidiens anglo-saxons aux éditoriaux.

LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Desserrer l'étau

(*Suite de la page 19.*)

Il est plus intelligent de détenir sur certains produits des parts appréciables du marché mondial et d'orienter les investissements de façon que les biens offerts par les entreprises françaises évoluent au même rythme que les processus de production et les habitudes de consommation.

L'action publique sous cet angle doit revêtir une double dimension : d'une part, faciliter ces choix stratégiques des entreprises françaises et parfois les accompagner des moyens financiers adéquats, notamment en jouant pleinement le rôle de propriétaire des moyens de production dans le cas du secteur nationalisé élargi, d'autre part mener des politiques spécifiques ayant pour but de défendre l'indépendance économique nationale. A cet égard, les efforts en matière d'économie d'énergie constituent un défi majeur pour les années à venir. Une croissance sobre est tout le contraire d'une croissance douce. Une action en profondeur, tendant à la mutation des usines existantes, à la rénovation du patrimoine immobilier et à l'inflexion des techniques en matière de logement doit être entreprise avec persévérance, c'est-à-dire, notamment, en y affectant les moyens financiers adéquats.

Adopter cette politique suppose que l'investissement soit vigoureux. Mais celui-ci ne fera sentir ses effets en accroissant les forces de la France qu'à terme. Il n'est plus possible en attendant de gérer le chômage par le mépris. Là se trouve la justification principale de la politique de partage du travail. La seconde des justifications est d'ordre social, et c'est à celle-ci que je voudrais maintenant m'attacher.

La France est un pays qui vieillit. L'abaissement de l'âge de la retraite, qui offre la facilité du remplacement possible poste par poste, comporte des risques pour la fin du siècle. On ne peut pas, en effet, envisager de façon réaliste, à moins de miser sur une automatisation très rapide non seulement de l'industrie mais aussi des services, un déséquilibre marqué entre population active et population inactive. Il y a sans doute un seuil de tolérance quant aux prélèvements sur les revenus directs pour financer les transferts, et notamment les retraites, et il est de notre responsabilité d'en tenir compte, même si celui-ci reste flou.

Aussi le plan intérimaire met l'accent sur la réduction de la durée du travail hebdomadaire. Celle-ci peut, si elle est bien réalisée, faire tomber un pan appréciable du chômage. Tous les modèles économétriques parviennent à cette conclusion. Les salariés, en travaillant moins longtemps, bénéficieront d'une amélioration de leur situation. Cela implique qu'une certaine modération de la revendication salariale prévale dans la période qui suit. D'autre part, les entreprises feront preuve d'imagination en trouvant, au cas par cas, des solutions permettant de maintenir, voire d'accroître, la production, avec des horaires réduits, sans augmenter sensiblement le stock de capital. La durée de fonctionnement des machines, comme celle d'ouverture des magasins et guichets, est essentielle pour que le partage du travail hebdomadaire se traduise en une embauche importante. De plus, il faudrait procéder par grandes étapes : plutôt que d'appliquer de petites réductions successives de la durée hebdomadaire du travail, mieux vaudrait l'abaisser d'un seul coup sensiblement de façon à entraîner, entreprise par entreprise, une réorganisation des ateliers et des bureaux, sans priviligier, dans les modalités d'adaptation, la recherche de gains de productivité marginaux qui, souvent, se traduisent par une dégradation des conditions de travail. La véritable mutation souhaitée suppose que le mode de fonctionnement des entreprises soit réellement l'objet d'un examen en profondeur.

Les efforts assez également répartis que suppose le plan intérimaire s'inscrivent dans un projet de société dont les contours principaux se précisent : par une extension du champ de la négociation sociale, par une diffusion de l'information et par une pleine reconnaissance des différences et des conflits, les bases sont présentes pour l'élaboration progressive d'un compromis social. Il ne s'agit pas, par un unanimisme de façade ou par la multiplication d'accords boiteux, de faire franchir un cap difficile à notre pays. Il faut, tout au contraire, construire patiemment une nouvelle donne qui permette la mobilisation de chacun en vue de la réalisation de l'ambition collective démocratiquement définie : actuellement, sans contestation possible, il s'agit de l'emploi.

DENIS PIET.

Une action d'inspiration plus libérale

(*Suite de la page 19.*)

Le gouvernement a les moyens de ce courage puisqu'il dispose d'un pouvoir incontesté et surtout de beaucoup de temps. Le risque est la désillusion de l'opinion qui espérait le plein emploi rapidement. Mais la démocratie responsable est d'abord une pédagogie.

Le chômage et la démocratie sont mutuellement entraînés dans un cercle vicieux. Le chômage menace la démocratie politique. Mais la démocratie économique et sociale, parce qu'elle impose plus difficilement que les régimes autoritaires les sacrifices nécessaires à la solution du chômage, n'est pas bien armée pour lutter contre le mal qui peut lui être fatal.

Un peu moins de chômage obtenu par moins de démocratie politique, économique et sociale serait une victoire à la Pyrrhus. Seul un langage gouvernemental responsable, faisant partager à la population le casse-tête des dirigeants, et lui faisant accepter les efforts qui conditionnent la solution, peut permettre d'éviter le cercle infernal qui conduit à la mort lente ou violente de la démocratie à l'occidentale.

MICHEL CICUREL.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LA CROISSANCE DANS LE SUD-EST ASIATIQUE

SINGAPOUR : encouragement à la productivité

La volonté du gouvernement de Singapour de faire de la ville-État un centre régional pour les industries à technologie avancée se heurte à la réserve des investisseurs que rebutent le manque de main-d'œuvre qualifiée et son coût.

INUTILE de chercher midi à quatorze heures : la faillite, au printemps dernier, de la firme allemande Rollei, qui fabriquait ici, depuis plus de dix ans, du matériel photographique, a pour cause une productivité des ouvriers singapouriens inférieure à celle des ouvriers nippons. C'est l'explication — à tout le moins partielle — qu'a donnée à ses concitoyens M. Lee Kwan-yew, premier ministre de la ville-État, dont les références incessantes au modèle japonais tournent parfois à l'obsession.

Obsédé, M. Lee Kwan-yew l'est un peu par nécessité. Comment, en effet, tourner l'obstacle du manque de main-d'œuvre et de matières premières, comment se défendre du protectionnisme « rampant » des pays riches, si ce n'est en spécialisant l'économie singapourienne dans les industries de pointe à haute valeur ajoutée comme les circuits intégrés, les composants électroniques, les instruments médicaux, les machines à commande numérique ? Jamais à court de slogans, le gouvernement a mis l'avenir du pays en équation : « *Il faut motiver le peuple pour agir sur la production, accroître la productivité pour arriver à des performances et produire des profits, car c'est par le profit que nous atteindrons la prospérité.* » Ce que l'on appele ici « l'équation des six ».

Pour inciter les entreprises à s'engager résolument sur les chemins de la productivité et contraindre les industries de main-d'œuvre à chercher ailleurs les voies de leur salut, le gouvernement a entamé, en 1979, une politique de « correction » des salaires, qui ont été revalorisés d'environ 60 % en trois ans. Estimant être arrivé à ses fins, ou du moins aux limites du supportable, il a décidé de revenir aux méthodes classiques, c'est-à-dire de lier désormais l'évolution des rémunérations aux gains de productivité et au taux d'inflation, et de laisser, à cet égard, les employeurs et leur personnel trouver entre eux un terrain d'entente.

Le gouvernement a conduit simultanément une ambitieuse politique de qualification de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins des industries de pointe. Son objectif est de former, chaque année, d'ici à 1985, 1 000 ingénieurs, 5 000 techniciens et 10 000 ouvriers spécialisés.

Certaines entreprises pilotes — Philips, Tata, par exemple — ont leur propre système. Certains pays — l'Allemagne fédérale et surtout le Japon — participent, sous le patronage du bureau du développement économique (E.D.B.), à cet effort national. La France, pour sa part, finance la création d'un institut d'électrotechnique qui devrait ouvrir ses portes en 1983. Une taxe sur les bas salaires alimente, en outre, une sorte de fonds d'équipement et de modernisation — Skill Development fund — qui peut subventionner jusqu'à hauteur de 70 % toute étude d'un système d'automatisation que lui soumet une entreprise, puis acorder à celle-ci des prêts à bas taux d'intérêt lorsqu'elle se décide à acquérir des machines de haute technicité. Cette politique gouvernementale a, enfin, un volet fiscal : les firmes qui, au regard de leurs performances technologiques, ont le statut de « pionnier » bénéficient d'exonérations d'impôts.

La mise en œuvre de cet arsenal d'incitations a porté ses fruits puisque le taux national de productivité est en progression constante : + 2,6 % en 1979, + 5 % en 1980 et + 6,3 % pendant le premier semestre 1981.

Malgré l'expansion économique, il y a eu moins de créations d'emplois pendant les six premiers mois de cette année que pendant la même période de l'année précédente : 20 000 au lieu de 24 000 tous secteurs confondus, mais 2 000 seulement au lieu de 10 000 pour le seul secteur industriel. Pour passer à un second âge de la technologie — de la production de lecteurs de cassettes à celle de circuits imprimés par exemple — les firmes singapouriennes s'associent souvent avec des sociétés étrangères. L'an dernier, un tiers des capitaux locaux investis dans ces domaines de pointe l'ont été dans le cadre de « joint ventures ».

Le gouvernement a-t-il été trop vite en besogne ? Toujours est-il que la réponse des investisseurs étrangers est plutôt décevante. Leurs engagements sont tombés de 500 millions de dollars pendant le premier semestre 1980 à 344 millions pendant le premier semestre 1981.

Une revalorisation des salaires jugée trop brutale et une tension excessive sur le marché de l'emploi expliquent, semble-t-il, cette réserve des entrepreneurs. Un certain nombre d'entre eux, au premier rang desquels les Japonais, songent à quitter Singapour, c'est le cas de Thomson — ou à lui préférer, pour de nouvelles installations, des pays où la main-d'œuvre est abondante et bon marché comme la Malaisie toute proche ou Sri Lanka.

Beaucoup de petites et moyennes entreprises (P.M.E.), souvent de dimension familiale, ne s'estiment pas concernées par cet appel à la valorisation de l'outil de travail dans la mesure où elles limitent leur horizon à l'île-État. La motivation des jeunes laisse, d'autre part, à désirer. Ne se sentent-ils en position de force sur un marché où les offres d'emplois dépassent largement les demandes ? Pour un oui ou pour un non — un uniforme de travail peu seyant — ils n'hésitent pas à changer de firme. Comment, face à une telle mobilité, conduire une action efficace de formation technologique ? D'où la nécessité pour le gouvernement de pratiquer une politique très libérale d'immigration de main-d'œuvre qualifiée.

A l'occasion de la fête nationale, en août dernier, M. Lee Kwan-yew a vertement tancé ses compatriotes et les a invités à tirer profit des exemples allemand, américain et japonais. « *Nos diplômés sont de bons ingénieurs et de bons économistes*, a-t-il déclaré, *mais ils n'aiment pas se mêler aux ouvriers et se salir les mains. Aussi, comment voulez-vous qu'ils puissent améliorer le rendement du travail ?* »

Pour le premier ministre, les gens doivent mettre non seulement leur cerveau et leurs mains au service de leur entreprise, mais aussi leur cœur. Et de s'en prendre aux patrons. S'il avait fallu leur confier l'avenir de Singapour, a dit en substance M. Lee Kwan-yew, nous n'aurions pas le Singapour d'aujourd'hui.

JACQUES DE BARRIN.

MALAISIE : la difficile... « malaisisation »

Le gouvernement de Kuala-Lumpur cherche à prendre le contrôle du secteur industriel privé, au profit surtout de l'ethnie malaise, les Bumiputras. Toutefois, en dépit de cette politique menée depuis 1970, la communauté chinoise a augmenté sa part des affaires. La redistribution s'est faite au détriment du capital étranger.

PLUS de la moitié des 978 000 hectares d'hévéas et de palmiers à huile sont aux mains des Malaisiens. Le 8 septembre, à la Bourse de Londres, le gouvernement de Kuala-Lumpur a réussi à prendre le contrôle de la société britannique Guthrie, qui possédait dans le pays 500 000 hectares de plantations et dont il détient désormais 50,4 % du capital.

A qui le tour maintenant ? Celui des sociétés britanniques Dunlop et Harrisons and Crosfield, de la société franco-belge Socfin ? l'O.P.A.-surprise sur Guthrie semble, à cet égard, avoir hâté des négociations en cours. Il est significatif de constater que deux autres transactions se sont faites à quelques semaines d'intervalle.

« *L'objectif du gouvernement de Kuala-Lumpur est de rendre le pays maître de ses ressources naturelles...* » En réalité, l'O.P.A. sur Guthrie illustre le souci des autorités locales de concrétiser la « nouvelle politique économique » (NEP), le but étant de construire, à l'horizon 1990, un système dans lequel le secteur industriel sera contrôlé à 70 % par des Malaisiens, dont 30 % par des représentants de l'ethnie malaise, les Bumiputras (les Fils de la Terre), qui représentent 54 % de la population contre 35 % pour les Chinois et 11 % pour des ethnies diverses, surtout l'indienne. Pour préserver la paix raciale, le gouvernement avait dû concevoir une redistribution moins inégalitaire des rôles, au lendemain des heurts sanglants du printemps 1969 au cours desquels la communauté malaise s'était affrontée à la communauté chinoise, qui, dans les affaires, tient les leviers de commande. En 1970, les Bumiputras détenaient 2,5 % du capital industriel, les autres ethnies — essentiellement la chinoise — 33,5 % et les étrangers 64 %.

Condamnées à suppléer les déficiences d'une communauté malaise sans grands moyens financiers qu'elles veulent à tout prix intéresser à la vie des affaires, les autorités locales conduisent donc une politique très active de prises de participation dans des sociétés privées avec l'intention de rétrocéder leurs actions aux Bumiputras par l'intermédiaire d'organismes parapublics qui canalisent leur épargne.

Pour l'heure, les autorités locales soutiennent à bout de bras les Bumiputras pour leur donner une « place au soleil » qu'ils sont incapables d'occuper de leur propre chef. D'où la nécessité d'imaginer un système défensif pour protéger l'agneau malais du loup chinois. Ainsi, les banques étrangères sont-elles contraintes d'accorder 35 % du total de leurs prêts et avances à des clients malais à des taux d'intérêt bas qui varient de 7,5 % à 10 %.

Toutefois, ce système, dont nul ne nie que ses motivations soient plus politiques qu'économiques, n'a pas modifié de fond en comble le « paysage » économique du pays. En 1980, à mi-parcours de la NEP, on constatait que la communauté malaise ne détenait que 12,4 % de la propriété financière et industrielle (au lieu des 16 % prévus à cette date), dont 8,1 % à travers des organismes parapublics. Il est significatif de remarquer que cette progression des Bumiputras s'est faite au détriment des étrangers, dont la part, au cours des dix dernières années, est tombée de 61,7 % à 47,5 %, alors que, pendant cette même période, celle des Chinois a augmenté de 34 % à 40,1 %, atteignant ainsi le but assigné pour l'horizon 90.

Pour se conformer à la loi qui les oblige à s'associer à des *Fils de la Terre*, des hommes d'affaires chinois en arrivent à s'entendre avec un « sleeping Bumi » (un Bumi dormant) qui, moyennant rémunération, prête son nom, faute de pouvoir apporter une partie du capital.

Le rythme rapide de la croissance ne facilite pas non plus la redistribution des rôles sur le marché du travail. L'acte de coordination industrielle qui réglemente la répartition des actions et du personnel est-il trop contraignant ? « *S'il s'avère que certaines de ses disposition sont un obstacle au développement, nous sommes prêts à les amender* », vient de souligner M. Ahmad Rithauddeen, ministre du commerce et de l'industrie. Pour atteindre les objectifs du IVe Plan (1981-1985), le gouvernement a, en effet, besoin du concours du secteur privé. N'attend-il pas de lui qu'il finance les trois quarts du montant total des investissements ?

Il ne semble pas, en tout cas, que la NEP ait ralenti l'afflux des capitaux extérieurs, puisque, en valeur absolue, ces actifs ont triplé au cours des dix dernières années. — J. de B.

(1) Le gouvernement malaisien s'est porté acquéreur de 7 millions 995 500 actions de Guthrie à 90,1 pence l'unité, soit un montant total de 72 millions de livres.

LES CLÉS DE LA CONJONCTURE

Vaincre le malaise des investisseurs

LES autorités pilotent actuellement toutes à vue, les yeux fixés tantôt sur les chiffres mensuels du chômage, comme en France, tantôt sur ceux de l'inflation, comme aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Le seul pays à être sorti de cette hantise mensuelle, grâce à ses bons résultats, est le Japon. Il peut se permettre de regarder directement le long terme et penser surtout à investir. Probablement est-ce parce qu'il n'a jamais cessé de le faire ! Les autres pays pourraient bien s'en inspirer pour aborder les années 1982 et 1983, pour lesquelles nombre d'instituts de conjoncture, comme la *Wharton Econometric* américaine ou la H.W.W.A. allemande annoncent une « certaine » reprise. Celle-ci ne sera véritablement bénéfique et durable que pour ceux qui auront su retrouver le chemin de l'investissement, en évitant le feu de paille d'une croissance alimentée uniquement par la consommation. Mais la tâche n'est pas facile, car, dans nos grands pays industriels, il se développe, à cet égard, un véritable malaise, et même dans l'un ou l'autre d'entre eux la menace d'un blocage. Il y a d'abord le problème de la construction de logements qui est en recul partout, sous le poids des charges financières qui réduisent de plus en plus la demande solvable. Mais le plus important concerne les investissements industriels. En effet, même si la part de l'industrie diminue, celle-ci n'en reste pas moins, comme condition de l'équipement extérieur, le verrou de la croissance et des emplois durables.

Le Japon est le seul pays où les dépenses d'équipement ont pu échapper au recul et même à la stagnation. Cependant, d'après l'agence de planification économique, le rythme s'est tassé de 25 % en 1980 à 10 % en 1981, mais avec une sélectivité de plus en plus grande sur les bons créneaux exportateurs. *Cela permet* à l'empire du Soleil-Levant de concilier la compétitivité de secteurs « externes » offensifs avec un fort emploi (1) dans les secteurs internes moins « productifs » mais protégés.

En Allemagne, les dépenses d'équipement se sont nettement affaiblies sur la période récente. M. Rodenstock, président du B.D.I. (le patronat), a *parlé de* la situation financière difficile de nombreuses sociétés qui doivent se rabattre sur les ressources externes. Cela pose le coût de l'argent long, qui jusqu'ici a été très élevé. Le récent virage financier comportant à la fois une réduction des besoins publics et une réévaluation du deutschemark a ramené quelque espoir. Mais la Bundesbank reste très prudente et le taux à long terme ne baisse qu'avec hésitation en dessous des *10 %*. En effet, l'éventuelle nouvelle flambée américaine constitue une hypothèque redoutable. Par ailleurs si la réévaluation favorise une baisse des taux d'intérêt (et d'inflation), elle pèse en revanche sur les perspectives d'activité, notamment sur celles de l'important secteur des industries mécaniques et ses exportations. M. Tyll Necker, président de la V.D.M.A. (organisation professionnelle de la mécanique), re*connaît que la forte croissance* de ces dernières (dont 25 % vont en France et en Italie qui ont dévalué) a été favorisée par le fléchissement du deutschemark et la faiblesse de l'inflation allemande. Il est vrai qu'au train *où vont les prix français et italiens* ce nouveau handicap pourrait être rapidement comblé.

Aux Etats-Unis, où les dépenses d'équipement ont stagné en 1980 et en 1981, les investisseurs sont décontenancés par les continuels changements des perspectives d'activité et de taux d'intérêt. Tout d'abord la confiance dans le succès de la politique du président Reagan les a rendus optimistes. Puis le vent a tourné. Pourtant, dans son dernier rap*port*, le *Business Council* a *adopté* un ton plus rassurant et prévoit même en 1982 un « *renouveau économique* », avec un redémar*rage du bâtiment et de l'auto*mobile et une reprise de 6 % des dépenses d'équipement. Bien entendu, cela suppose la réussite de la lutte contre l'inflation, que le dernier chiffre de septembre (1,2 %) ne laisse pas présager *précisément, et une baisse des* taux d'intérêt, qui est contestée par d'autres prévisionnistes. Dans ces conditions, augmenter les investissements constitue à l'heure actuelle un pari que seules les industries de pointe, beaucoup moins *sensibles à la* conjoncture et aux charges financières, peuvent se permettre.

En Grande-Bretagne, les industriels pensaient enfin sortir du tunnel. Selon l'Office central des statistiques, leur situation financière s'est redressée, mais ils se sont surtout désendettés, leurs dépenses d'équipement continuant encore à diminuer légèrement au premier semestre. Hélas ! le vent a tourné brusquement. La livre a chuté fortement, obligeant la Banque d'Angleterre à relever de quatre points les taux d'intérêt. Si bien que la dernière enquête du *Financial Times* montre le pessimisme gagner à nouveau les chefs d'entreprise. En *Italie*, le gouvernement de M. Giovanni Spadolini s'efforce avec prudence de lancer un nouveau programme. Outre les habituels objectifs italiens, toujours remis en chantier, de lutte contre l'inflation et de réduction du déficit public, on y trouve des mesures nouvelles pour favoriser les capitaux longs par le canal *du budget* et *par la promotion* de l'épargne des particuliers, grâce à des avantages fiscaux rappelant ceux accordés par M. Monory. Probablement, ce dispositif vise moins la relance des investissements que le sauvetage financier d'un secteur public dont la situation est catastrophique.

En France même, si la réduction du chômage est politiquement et socialement prioritaire, ce sont bien à moyen terme les investissements qui posent le problème primordial encore bien plus qu'ailleurs, compte tenu du virage économique projeté. Les dépenses d'équipement productif auront diminué en *1981* de plus de 4 %, et le gouvernement espère qu'elles reprendront en 1982 à *plus* de 3 %. Or, si la production remonte depuis peu, c'est uniquement grâce à la consommation et aux produits de base, alors que le secteur des biens d'équipement reste plongé dans un profond marasme. *Evidemment*, on retrouve en France l'incidence de faibles marges, des taux d'intérêt élevés et des incertitudes économiques. Ces conditions sont aggravées par un déficit public en considérable accroissement, qui risque de « pomper » les ressources d'un marché financier étroit en pesant encore plus sur les taux. Par ailleurs, la dévaluation du franc exerce les effets inverses de ceux de la réévaluation du deutschemark, vus plus haut : si elle favorise l'activité, elle menace, si l'on n'y prend garde, d'accélérer l'inflation, le frein du blocage des prix ne pouvant que laminer encore plus les marges des entreprises. Il est significatif de constater que, si les taux courts *baissent*, il n'en est pas de même pour les taux longs.

Cependant, les facteurs psychologiques et de confiance jouent un rôle majeur, comme l'a souligné M. Georges Chavannes, président des moteurs Leroy-Sommer, *fort bien placé pour juger* du climat de l'industrie française. D'après lui, les dirigeants sont déboussolés par les *incohérences* du gouvernement. Ce dernier devrait se rappeler que, en matière de gestion d'entreprise comme de gestion nationale, il y a des « lois » valables partout et qu'aucune politique particulière, même appuyée sur un grand élan, ne peut transgresser. Faute de les observer, les faits viennent apporter une sanction *qui, malheureusement*, en matière d'investissement, ne se manifeste qu'au bout de nombreuses années !

MAURICE BAMMENSATH.

(1) L'exemple de la robotisation est typique notamment dans l'automobile. Le Japon n'a pas de travailleurs immigrés de faible qualification, ce qui à terme constitue pour lui un atout.

Le panorama des gestions à court terme comparées de l'Allemagne de l'Ouest, de la France, de *la* Grande-Bretagne et de l'Italie est réalisé par une équipe de conjonc*turistes européens*, avec la participation de Cégos-Economie.

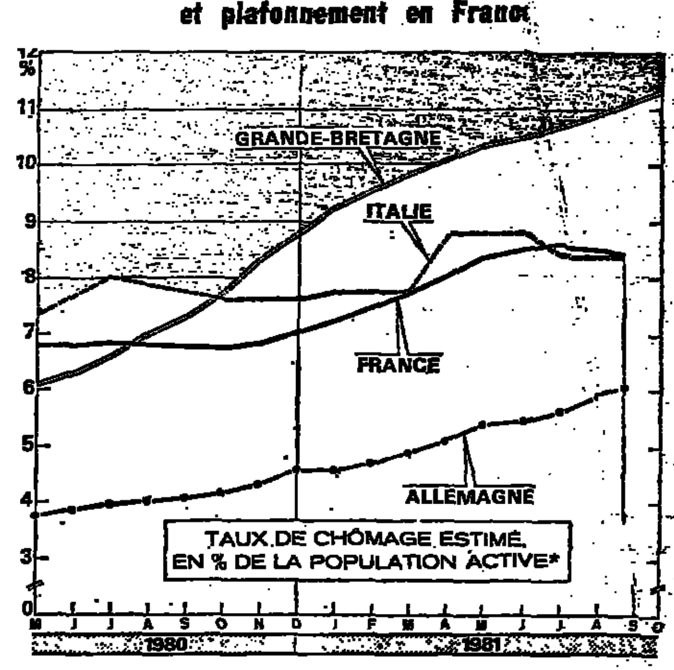
Ont été sélectionnés six indicateurs (taux de croissance de la production industrielle, prix à la consommation, taux de chômage, *équilibre des échanges* commerciaux, goulets de production et investissement, degré de sensibilité au marché international).

	TAUX DE CROISSANCE	QUALITÉ DE LA CROISSANCE		MAINTIEN DE LA CROISSANCE		
		Prix	Emploi	Capacité de production	Échanges	Sensibilité (1) internationale
ALLEMAGNE	—	— —	—	—	+ +	+
(tendance précédente)	+	—	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
FRANCE	+	— — —	— —	— —	—	—
(tendance précédente)	—	— —	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
ITALIE	—	— —	— —	— —	—	—
(tendance précédente)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GRANDE-BRETAGNE	+	— —	— —	— —	+	—
(tendance précédente)	+	—	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

+ + + excellent + + bon + assez bien — médiocre — — mauvais — — — très mauvais [grisé] tendance précédente

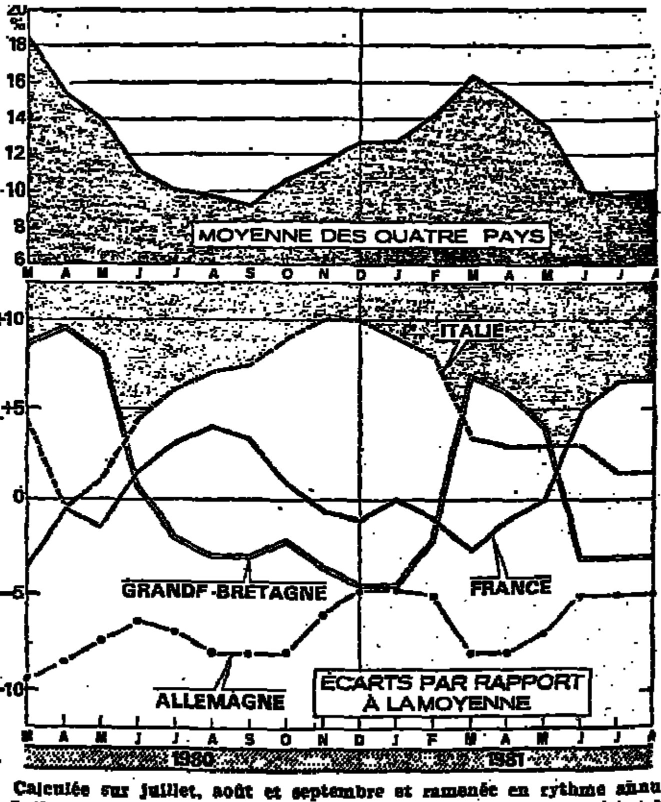
(1) La sensibilité internationale, appréciée par rapport à la structure des échanges, n'est pas comparable d'un pays à l'autre. Plus elle est élevée, plus elle constitue un handicap pour la gestion à court terme.

CHOMAGE : Montée en Allemagne et plafonnement en France



Entre août et septembre, le taux de chômage par rapport à la population active, après correction des variations saisonnières, a continué à augmenter, passant de 5,85 % à 6,05 % en Allemagne et de 10,85 % à 11,10 % en Grande-Bretagne. Il a légèrement diminué en France, où il a été ramené de 8,55 % à 8,45 %. Ce taux a été ramené de 8,80 % au deuxième trimestre, à 8,40 % au troisième trimestre en Italie.

PRIX : Dérapage en France



Calculée sur juillet, août et septembre et ramenée en rythme annuel, l'inflation moyenne des quatre grands pays européens est restée stable à 10 %. Elle est restée de 17,2 % en France (où l'on doit, il est vrai, tenir compte de l'incidence des augmentations des tarifs publics, de 10,9 % en Italie, de 7 % en Grande-Bretagne et de 4,9 % en Allemagne. Evaluée sur les douze derniers mois, l'inflation a été de 18,2 % en *Italie*, de *13,9 %* en *France*, de *11,4 %* en Grande-Bretagne et de 6,5 % en Allemagne.

PRODUCTION INDUSTRIELLE : Légère augmentation en France et en Grande-Bretagne

Calculée sur juin, juillet et août, la production industrielle a un peu augmenté en France (+ 4 %) et en Grande-Bretagne (+ 3 %). Elle a fléchi un peu (— 1 %) en Allemagne après sa progression du *deuxième trimestre*, mais elle a reculé plus en Italie (— 2 %).

هكذا من الأصل

ENTRE VENTS ET MARÉES

Troc Est-Ouest

par JACQUELINE GRAPIN

IL existe une « autre C.E.E. », qui n'est pas la Communauté économique européenne. C'est la commission économique pour l'Europe, l'une des cinq commissions régionales de l'ONU, dans laquelle se trouvent réunis l'ensemble des Etats de l'Ouest et de l'Est, y compris les Etats-Unis, le Canada, l'Union soviétique et... l'Albanie elle-même (qui ne participe pas à la conférence de Madrid sur la sécurité et le commerce en Europe). Etrangement, cette commission Est-Ouest va se réunir à Genève par deux fois au mois de novembre (du 3 au 6, puis du 9 au 12), dans le but d'examiner les moyens d'éliminer certains obstacles au commerce entre les deux zones d'influence des Grands... alors que les Etats-Unis viennent de faire connaître leur intention de contrôler plus sévèrement les échanges avec l'Union soviétique.

« L'organisation et le contrôle du commerce avec l'Est est l'un des soucis prioritaires du président Reagan », nous confirmait l'un des conseillers du gouvernement des Etats-Unis, M. Richard Pipes (lui-même d'origine polonaise), lors d'une réunion euro-américaine organisée à Nice, il y a quelques jours, par le Mouvement fédéraliste européen et le Centre européen de la culture.

En réalité, le commerce Est-Ouest, pour l'instant, souffre plus d'une absence d'organisation que d'un excès, et davantage d'une réticence des entrepreneurs de l'Ouest que d'un excès de dynamisme de leur part. Les espoirs émis dans la période de détente, jusqu'en 1975, n'ont pas vraiment tenu promesse.

La commission économique pour l'Europe a heureusement réussi à inscrire à l'ordre du jour de ses travaux le problème des accords de compensation, l'un des freins traditionnels imposés par les administrations de l'Est aux ventes de l'Ouest. C'est une performance, puisque l'U.R.S.S. avait toujours refusé, jusqu'à présent, d'aborder la question, surtout dans des enceintes « multilatérales ». Ce n'est pas sans importance pour les pays qui s'intéressent à d'autres ventes que les céréales et les ordinateurs... c'est-à-dire les nôtres.

Les pays de l'Est considèrent les compensations, par lesquelles ils exigent que les entreprises occidentales les fournissant achètent aussi une certaine proportion de produits socialistes, comme durables ; et ils entendent généraliser ces méthodes dans les transactions entre l'Est et l'Ouest dont elles ne représentent encore que 15 % à 20 % environ. En sens inverse, les pays occidentaux estiment que ces pratiques sont largement nuisibles à l'ensemble des intéressés, des deux côtés du rideau de fer.

Le déséquilibre des forces de négociation entre une entreprise occidentale et un organisme de commerce d'Etat de l'Est est à l'évidence défavorable à la première, qui accepte souvent des concessions pour amortir en fin de négociation les lourds investissements en temps et en hommes qu'elle a faits jusque-là, puis... n'y revient pas. Ces procédures, en concentrant de plus en plus les flux commerciaux, risquant aussi de pousser les Etats de l'Ouest à intervenir toujours davantage dans les négociations de contrats, ce qui n'est pas un objectif pour la plupart d'entre eux. Ceux-là considèrent la partie artificielle de ces échanges (le retour de produits de compensation qui ne sont pas réclamés par nos marchés, et finissent souvent... écoulés tout aussi artificiellement dans les pays « en voie de développement ») comme une retombée de la gestion économique bureaucratique inefficace des pays de l'Est. Il leur apparaît enfin que la compensation est à l'Est un moyen parmi d'autres de remettre à plus tard la recherche d'une meilleure adaptation aux besoins.

Ainsi se sont multipliés les accords de rachat, l'une des modalités des opérations de compensation, par lesquels un fournisseur occidental de machines d'équipement ou d'usines complètes s'engage à prendre en paiement pour une certaine valeur de ses livraisons des produits obtenus plus ou moins directement grâce à cette installation. Ces accords ont été multipliés par dix en 1980 par rapport à 1979, en Union soviétique et en Pologne notamment. Ce système assure environ 7 % des exportations des pays de l'Ouest vers l'Est, et il est prévu que le total des opérations qu'il représente augmente de plus de moitié d'ici à 1985.

Le plus grand arbitraire règne dans ce genre de transactions, et les opérateurs occidentaux, lorsqu'ils sont aux prises avec leurs interlocuteurs, seraient bien aisés s'ils pouvaient savoir quelles sont les habitudes moyennes, en face de prétentions de départ souvent exorbitantes. On dit que la R.D.A. réclamant initialement un taux de compensation de plus de 75 % du montant des contrats, ne l'obtient que dans environ 10 % des cas. Près de la moitié des transactions se traiteraient finalement entre 20 % et 30 %. En Tchécoslovaquie, la réduction serait beaucoup plus faible, les demandes initiales dépassant rarement 50 % et la plupart des transactions se concluant entre 10 % et 30 %. En Union soviétique, il y a peu de demandes supérieures à 10 % et, dans leur quasi-totalité, les affaires en question se traitent au-dessous de 10 %. Mais l'U.R.S.S. affectionne de préférence d'autres formes de compensation, comme les « accords cadres ». Exemple : le partenaire occidental lui fournira durant une période de dix ans des usines clés en main, des produits chimiques pour l'agriculture et des aliments pour animaux, moyennant quoi il recevra du naphta, de l'ammoniaque, du méthanol, voire du pétrole brut. Ce sont des opérations à plus long terme, qui incluent souvent plusieurs contrats au lieu d'un, et permettent l'intervention de tiers. La qualité des produits, aussi, est fort inégale.

Ce que les Occidentaux souhaiteraient dans un premier temps serait qu'un taux à peu près constant de compensation soit défini par type d'opération et par pays, de sorte que les exportateurs de l'Ouest sachent où ils vont mettre les pieds avant de s'embarquer dans les longues négociations qui sont le préalable inévitable à toute opération avec l'Est. Ils souhaiteraient aussi qu'un plus large éventail de choix soit offert quant aux produits à retenir. Cela pourait aider les économies de l'Est, aussi, à s'adapter.

Bien entendu, comme entre l'Est et l'Ouest on n'obtient rien sans rien, les pays de l'Est ont demandé qu'en échange de leur bonne volonté à accepter de discuter des affaires de compensation, les Ocidentaux montrent la leur en acceptant que soit abordée la question des « obstacles aux échanges ». C'est la raison pour laquelle la Commission économique pour l'Europe tient deux réunions successives. Ses participants de l'Est ont répertorié cinq cents de ces obstacles. Ils estiment en particulier que le Marché commun et les pays nordiques pratiquent à leur encontre des mesures « discriminatoires ». Les « restrictions quantitatives » mises par nos pays (au commerce des textiles et de la céramique par exemple) sont visées. Et les pays de l'Est qui sont membres du GATT (c'est le cas de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Pologne) ont beau jeu de faire remarquer que ces pratiques sont contraires aux règles du libéralisme commercial.

On aurait tort ici de sous-estimer l'intérêt de ce commerce Est-Ouest à l'heure où le ralentissement des échanges menace. Le troc, même s'il était bien organisé, pourrait cesser d'être une régression dans la pratique économique pour devenir dans une certaine mesure une pratique utile, même à l'Ouest. Certaines grandes firmes suisses et allemandes, par exemple, ont été bien contentes, en période de tourmente monétaire, alors que la hausse du franc suisse et du deutschemark freinait dramatiquement leurs possibilités de ventes à l'Ouest, de procéder à des échanges en nature stables avec l'Est. Inversement, on peut supposer que si le franc français se trouvait un temps affaibli, des importations en provenance des pays de l'Est ne seraient pas mal venues.

BIBLIOGRAPHIE

« Les Mille Sentiers de l'avenir »

L'itinéraire de M. Jacques Lesourne

C'EST un livre quasiment encyclopédique que vient d'écrire M. Jacques Lesourne sous le titre *les Mille Sentiers de l'avenir*. On aime ou on n'aime pas cela. Certains s'emploient à pourchasser à travers les pages une idée forte sur l'avenir, car ils aiment d'abord repérer un cap. Ils seront déçus ici, car ce sont... mille idées qui fusent dans tous les sens et qu'il faut traquer crayon à la main. Mais pour ceux qui n'ont pas rompu avec le désir de globalité, qui savent que tout se tient et de plus en plus sur cette planète, le travail considérable de l'auteur fournira une riche matière à réflexion. Le terreau sur lequel a travaillé M. Jacques Lesourne est très riche. Pendant des années, à l'O.C.D.E., il a animé une équipe de recherche dont est sortie une somme baptisée *Interfuturs* (1).

Il se libère aujourd'hui du carcan imposé par le genre et nous livre une réflexion personnalisée sur le futur. A l'heure où, troublé par le choc du présent, le public essaie de se raccrocher à n'importe quel prophète, s'appelât-il Nostradamus, un ouvrage comme celui de M. Lesourne fait passer un courant d'air salubre. Son propos est de faire l'inventaire le plus complet possible de ce qui nous menace et de ce qui peut nous sauver, mais en croquant toujours *« les pépins de la réalité »*, comme aurait dit Prévert, bien campé sur le sol de la planète.

Il n'est pas question de suivre ici l'itinéraire de M. Lesourne. Retenons quelques pistes centrales. D'entrée de jeu, il met le prochain quart de siècle face à cinq défis : ceux du tiers-monde, de la puissance militaire de l'U.R.S.S., de la concurrence entre les pays développés, des demandes sociales nouvelles et des relations avec l'écosphère. Leur conjonction est redoutable, d'autant plus que le contrôle de ces forces est très difficile du fait de l'affectivité individuelle, de la politique à court terme des nations et de la déficience du système international.

Une colonie de hérissons

En revanche, M. Jacques Lesourne estime que les craintes exprimées par les premières études du Club de Rome quant aux limites physiques de la croissance ne doivent pas être exagérées : on assistera à un retournement de tendance qui desserrera le carcan démographique ; les horreurs de la faim pourront être atténuées par une meilleure organisation ; la pénurie générale des minerais n'est pas pour demain. Seul, le cas de l'énergie reste douloureusement pendant.

En fait, nous entrons dans une intense « période de transition » à l'issue de laquelle une autre forme de croissance verra le jour. Nous vivons un tournant de l'histoire humaine aussi important que celui de la Renaissance, où s'affirmera un monde politique et économique multipolaire, les pouvoirs se répartissant entre le tiers-monde, les Etats-Unis, le monde de l'Est, le Japon, l'Europe et la Chine. Dans ce monde, des fractures : la faille Nord-Sud, la faille Est-Ouest, certes, mais aussi une montée de l'interdépendance, qu'il s'agisse du rapprochement des cultures du fait de la prise de conscience des solidarités de l'humanité, de l'établissement de nouveaux modes de coopération entre les Etats s'ils ne veulent pas la guerre, de la nécessité de meilleures connexions économiques et sociales en termes d'échanges, de sauvegarde du patrimoine ou de système monétaire. Faute de cette prise de conscience, le monde « s'organisera » comme une « colonie de hérissons ».

La crise des valeurs est source d'avenirs, mais les conflits de groupes de plus en plus organisés, ce que notre auteur appelle l'« oligopolisation sociale », tend à freiner la croissance et à ralentir l'adaptation au sein des sociétés développées. De même, la crise de l'Etat protecteur est maintenant ouverte car la forte pression à la hausse des dépenses publiques intervient au moment où le tassement de la croissance renforce la résistance à de nouveaux prélèvements. Enfin, la persistance du chômage et de l'inflation pourra mettre la démocratie à l'épreuve.

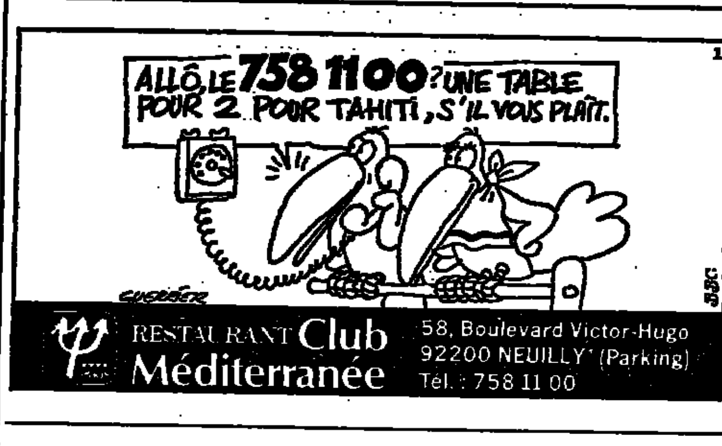
La mode étant aux scénarios, M. Lesourne nous en présente deux : celui des ruptures (pétrole, arme alimentaire, grave accident dans une centrale nucléaire, banqueroute internationale du fait de l'ampleur des prêts au tiers-monde) et celui des continuités (années grises, puis changement du contenu de la croissance autour d'un nouveau consensus dans les pays développés).

Le second paraît plus vraisemblable à l'auteur, mais il a tenu à mettre toutes les cartes sur la table. C'est cette grande probité dans l'analyse qui sera retenue, surtout dans cet essai de poids, que J. Lesourne aurait sans doute dû élaguer un peu pour toucher un plus grand public.

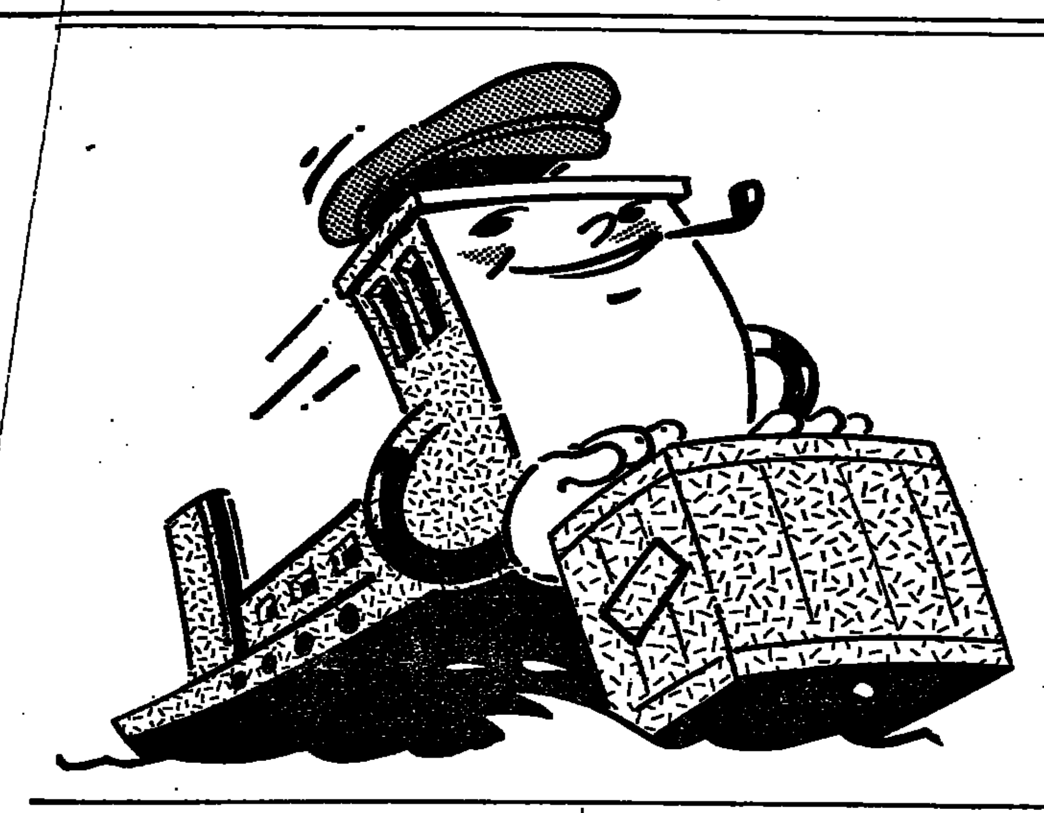
PIERRE DROUIN.

★ Editions Seghers. Collection « Les visages de l'avenir », 377 pages.

(1) *Le Monde* du 10 mars 1979.







Le Monde

sports

RUGBY

LA VICTOIRE DE LA FRANCE SUR LA ROUMANIE (17-9)

Un hors-d'œuvre sans saveur avant les « All Blacks »

La saison de rugby 1980-1981 s'est close, en juillet, sur un double échec des Français, en Australie, après un grand chelem dans le Tournoi des cinq nations. Et voilà que s'est ouverte la saison internationale 1981-1982 sur le sempiternel hors-d'œuvre roumain. « Oursin dans le caviar », indigeste l'an dernier (0-15), à Bucarest, et que le quinze de France a gobé, dimanche 1er novembre, à Narbonne, sans trop de difficultés (17-9). Mais avant de passer au Tournoi des cinq nations, disputé en 1982 sur six semaines par les Français, entre le 6 février et le 20 mars, ou même avant de penser au dessert sud-américain, une tournée de quatre semaines en Argentine en juin, il faudra avaler le plat de résistance néo-zélandais : les All Blacks doivent disputer les deux tests de leur tournée en France, le 14 novembre à Toulouse et le 21 novembre à Paris. Samedi *31 octobre, ils ont remporté*, à Clermont-Ferrand, leur deuxième match contre une sélection du Centre (18-10).

De notre envoyé spécial

Narbonne. — Depuis 1924, toutes les années, au temps des palombes, c'est la même chose : le Midi ovale *oublie la chasse, les champignons et* les travaux de la vigne pour faire sa « B.A. », rencontrer le XV roumain, tantôt en Languedoc, tantôt dans les Carpates.

Dire que les joueurs y vont comme à une partie de plaisir serait mentir. *Les Roumains, c'est la cuillère* d'huile de foie de morue administrée aux *enfants* d'autrefois. Presque une punition. Signe du malaise certain provoqué par ces rencontres : au traditionnel banquet d'après match, on se congratule et on chante peu. La « troisième mi-temps » ressemble presque à un congrès de buveurs d'eau de Vichy. En fait, les Roumains se font du rugby une idée sommaire, fruste : amener le ballon assez près des poteaux adverses pour tirer au but. Dans la limite des règlements, cela ramène le jeu à de grands coups de pieds mécaniques, ponctués de charges d'avants assommantes. Toutefois, comme ils sont particulièrement robustes et rapides, cela laisse beaucoup de cicatrices et le champ grand ouvert au hasard et au doute.

Hasard certes relativement minime si l'on compte que les Roumains n'ont battu les Français que cinq fois seulement et sur leur terrain, tandis que les Français n'ont concédé *que deux fois le match nul chez* eux. Doute lancinant néanmoins après l'échec (15-0) subi l'an dernier à Bucarest et la bonne prestation des Roumains face aux All Blacks néo-zélandais (6-14) la semaine dernière.

Les Français n'abordent jamais en confiance ce premier cap de leur saison parce que la forme n'est pas encore là. Dimanche à Narbonne pas plus que les autres fois. D'autant *qu'il leur fallait redorer le* blason du grand chelem terni par les deux échecs australiens. Il fallait aussi relever le défi de ces fiers-à-bras moustachus qui avaient gaillardement annoncé la couleur : enlever leur première victoire en sol cathare. Etait-ce trop demander à cette équipe mise par intérim sous la houlette *de Paparemborde* ? Les sélectionneurs de la Fédération française de rugby, Napoléon Fouroux le premier, ont répondu non. La *preuve* : le score, 17 à 9. Un score qui, apparemment, en dit long mais en vérité qui ne dit rien.

Comme des silex

Rien de la rugosité malsaine de l'empoignade entre les deux équipes, pareilles à des silex cognés pour faire jaillir des étincelles, rugosité qui valut notamment à Revaillier — phénomène de courage toujours prêt à rentrer dans le tas tête en avant, — une profonde entaille au front. Rien des fantaisies de l'arbitre anglais, M. Trigg, qui oublia trop souvent de siffler les hors-jeu de la troisième ligne roumaine lors des regroupements et qui ignora purement et simplement que, désormais, un joueur déséquilibré par un adversaire doit immédiatement passer la balle sous peine d'être pénalisé. Rien, enfin, de la toile d'araignée venimeuse que les Roumains tissèrent lentement autour des Français après avoir essuyé successive*ment une pénalité, deux essais et* un drop pendant la première demi-heure.

Menés 14 à rien par les Français, qui se démobilisèrent alors imperceptiblement, *les Roumains entreprirent*, sous l'impulsion du demi de mêlée Paraschiv, de mettre leur buteur Constantin en position de tir. Sentirent-ils l'imminence du danger ? Toujours est-il que les Français commencèrent alors d'afficher une nervosité qui leur fit accumuler les fautes de personnes et de placements. Résultat : Constantin ajusta trois fois sa botte en un quart d'heure et ramena la marque à 14 à 9.

Les Roumains n'avaient plus qu'un *essai à marquer et à transformer* pour gagner la partie. Bien qu'ils aient manifesté peu de progrès dans le jeu de mains, ils s'y employèrent néanmoins et faillirent deux fois parvenir à leur but. A la soixantième minute, l'ailier Aldea retomba du *mauvais côté du fanion de coin de* touche après avoir extrait un ballon d'une mêlée campée à moins de deux mètres de la ligne française. Deux minutes avant la fin du temps réglementaire, une pénalité à dix mètres des poteaux français donna à Paraschiv l'occasion de lancer ses avants comme un soc de charrue au travers de la défense française, qui n'explosa pas miraculeusement sous le coup de boutoir. Du banc de touche en effet, Fouroux, qui avait vu les Roumains opérer de la sorte contre les Néo-Zélandais, avait fait parer le « coup ».

Reste que le score de la victoire, satisfaisant pour les gros pardessus de la F.F.R., ne dit pas combien la troupe de Paparemborde a été à la peine. Une peine révélant les lacunes de la mêlée, où Elissalde est décidément trop lent pour exécuter les opérations de haut vol qu'il projette, mais aussi les hésitations de la troisième ligne, où des individus surdoués — Rodriguez, Joinel *et Lacans — ne forment pas toujours* un ensemble homogène.

Faudra-t-il donc une nouvelle fois s'empresser d'oublier ces mauvais moments du rugby pour se perdre dans des rêveries : nostalgie sur les grands matches passés, prophétie *sur les grands matches à venir* ? La tentation est forte avec le souvenir encore brûlant du grand chelem enlevé par un XV rallié au panache de Jean-Pierre Rives, et les promesses des tests prochains contre les All Blacks. Mais pourquoi cracher dans la soupe ? Tout n'a pas été négatif ce dimanche de novembre. La première demi-heure du match restera, par exemple, une des plus belles périodes de l'équipe de France. Un moment exceptionnel, où la puissance des Cremaschi, Dintrans, Paparemborde, Lorieux et Revaillier a été sublimée par l'audace d'un Blanco qui, revenu de l'aile gauche au centre, joua à la main une pénalité qu'Elissalde transforma en essai à la moustache des Roumains. Ou encore par l'astuce du même Blanco, fusant au ras de la mêlée pour inscrire le second essai ou, enfin, par le génie du contre-pied que manifesta dix ou vingt fois ce diable de Blanco.

Les Français peuvent jouer un rugby de rêve sans abattre les atouts maîtres que sont pourtant Lorieux ou Rodriguez en touche. Mais seulement trente minutes. Or, malheureusement, une partie dure cinquante minutes de plus. Le temps d'une méchante punition en perspective contre les All Blacks, décidés, ils l'ont dit, à tout gagner en France.

ALAIN GIRAUDO.

TENNIS

Mark Vines vainqueur inédit à Coubertin

A l'exception peut-être du Tchécoslovaque Ivan Lendl, qui a gagné dimanche 1er novembre à Cologne (50 000 dollars) son cinquième tournoi du Grand Prix en cinq semaines — un exploit jamais réussi à ce jour — en battant en finale l'Américain Sandy Mayer (6-3, 6-3), les héros de la petite balle paraissent bien saturés de compétitions. A Tokyo, le tournoi doté de 300 000 dollars, marqué dès le deuxième tour par la défaite de Bjorn Borg (6-3, 6-1) devant l'Américain Tim Gullikson, a vu la victoire de Vince Van Patten, vingt-quatre ans et quatre-vingt-deuxième joueur au classement de l'Association des tennismen professionnels.

Fils d'acteur et partageant lui-même son temps entre le métier d'acteur et celui de tennisman, Van Patten, qui avait consacré ces derniers mois au cinéma, était sans doute beaucoup plus frais que ses victimes successives : l'Argentin José-Luis Clerc (7-6, 5-7, 7-6), les Américains Vitas Gerulaitis (0-6, 6-3, 6-3) et John McEnroe (6-3, 7-5) et l'Australien Mark Edmonson en finale (6-2, 3-6, 6-3).

Vince Van Patten avait déjà profité de cette période de relâche des grands voici deux ans pour se révéler au grand public en accédant à la finale du tournoi de Coubertin, à Paris. Son compatriote Mark Vines semble vouloir emprunter le même chemin.

Le tournoi de Coubertin est décidément un révélateur pour les talents américains inédits. Après Vince van Patten, le jeune premier découvert il y a trois ans, voici Mark Vines, vingt-quatre ans, l'inconnu de Richmond (Virginie), qui, lui, a créé la phénoménale surprise en enlevant une compétition où s'alignaient au départ *Solomon*, Bertolucci, Kriek, Panatta et Nastase.

Sa victoire en finale, dimanche 1er novembre, remportée d'une manière indiscutable en trois sets à 0 aux dépend de Pascal Portes, ressuscite ainsi, avec un demi-siècle d'écart, le nom légendaire de Vines (1) en lui accolant son nouveau prénom.

Petit blondinet agile et athlétique, animé d'une sportivité et d'une combativité sans complexes, le nouveau Vines est le vivant contraste de Pascal Portes dont le visage de cire sous le bandeau sourcilleux et la crinière noire ressemble toujours à un personnage ténébreux de la cour des Borgia. Techniquement parlant, Mark Vines possède un jeu extrêmement percutant, fondé sur la volée qu'il distribue en diagonale ou à contre-pied à l'issue des échanges les plus tendus que sa balle brossée sait garder dans le court, ce qui est rare chez un gaucher.

Pugnacité, vélocité et régularité

Ces qualités de pugnacité, de vélocité et de régularité réunies avaient déjà fait de Vines un brillant vainqueur de Yannick Noah, battu 6-4, 7-6 (7 points à 1) en demi-finale samedi, l'autre demi-finale voyant Portes gagner non moins brillamment sa partie contre le grand Smith par 6-3, 5-7, 6-3.

Pascal Portes en finale d'un tournoi international, voilà qui était nouveau, les conditions lui étaient favorables : il n'avait pas éprouvé de réelle fatigue dans les premiers tours, il avait l'avantage de jouer devant son public et il bénéficiait d'un meilleur classe*ment* A.T.P. (80e) que *Mar/* Vines (160e). Pourtant notre représentant commença par perdre sans sourire les quatre premiers jeux du premier set, puis ce premier set lui-même par 6-2. Au deuxième set, la marque est de 3-1, puis de 4-2, puis de 5-3 pour Vines. Si le service de celui-ci passe fort bien, les retours désastreux de Portes lui coûtent un maximum de points. A son habitude, le Français réussit quelques balles *de toute beauté mais toujours sur* des points inutiles. Il parvient malgré tout à remonter à 5-4, à tenir même une balle de 5 partout dans sa raquette. On commence à espérer un retournement de situation comme la veille contre Smith. Mais le bras de Vines ne tremble pas et il termine ce deuxième set à son avantage (6-4), en écrasant un smash définitif.

Au troisième set, Portes continuera à être dominé non sans faire admirer ce magnifique jeu *plat, ultra-rapide*, qui constitue la réplique idéale pour un adversaire « vite ». Ne comptez pas sur lui pour ralentir la cadence, retourner les balles molles, finasser, changer de rythme, ne comptez pas sur lui pour exorciser ses démons ou appliquer le précepte de Tilden : « *Si votre tactique vous mène à votre perte, changez-en.* » Mais le travers de Portes est de vouloir toujours pratiquer le « rentre-dedans » avec le beau style. Le résultat de ce troisième set, répétition des *deux précédents*, ne se fit pas attendre : 6-3 en faveur de l'Américain dont la dernière réplique, une volée croisée sur son service, fut imparable.

Le public fort nombreux — quelque quatre mille spectateurs — accueillit avec une généreuse sympathie la victoire de Mark Vines. Celui-ci l'en remercia chaleureusement au micro. Après quoi Pascal Portes exprima sa déception de ne pas avoir gagné, « *rêve fabuleux* », selon ses dires, qu'il nourrissait depuis longtemps. Ce rêve s'effondrait mais avec lui une jolie minute d'émotion passait...

OLIVIER MERLIN.

(1) Ellsworth Vines fut champion de Wimbledon en 1932 et le premier Américain à éclipser la gloire de Tilden.

SPORTS ÉQUESTRES

Le concours d'Orléans perdu et retrouvé

De notre envoyé spécial

Le grand prix du concours international de sauts d'obstacles d'Amsterdam, première des douze étapes de la Coupe du monde, a été gagné, dimanche 1er novembre, par le Belge Edgar Cuepper sur Cyrano, *seul concurrent non pénalisé. Le Français Hervé Godignon, sur* Gitan, *a pris la deuxième place avec 0,25 point, devant neuf cavaliers « ex aequo » au troisième rangs. Dans le même temps, le concours hippique d'Orléans renaissait après une interruption de quatorze années.*

Orléans. — Disputé les 31 octobre et 1er novembre, au parc des expositions, le concours hippique national d'Orléans a donné lieu à de touchantes retrouvailles entre gens n'ayant cessé de nourrir au fond d'eux-mêmes la nostalgie entêtée des habitudes brisées. Depuis quatorze ans, en effet, le concours hippique d'Orléans avait disparu du calendrier sportif de la cité.

Pourquoi, depuis 1967, la capitale du Loiret a-t-elle brusquement cessé de caracoler ? De toutes les explications recueillies sur place, n'en retenons qu'une seule, navrante par son prosaïsme mais sans appel. La note à payer au bout du compte était écrasante, d'où l'obligation pour Orléans, qui ne disposait d'aucune subvention (le *mal* est aujourd'hui réparé) de renoncer.

L'esprit chevaleresque est une chose, l'utilitarisme une autre. C'est pour avoir compris cette vérité criante que les organisateurs du concours hippique d'Orléans version 1981, entièrement revu et corrigé, ont pu mener à bien leur entreprise et en tirer d'ores et déjà bénéfice. Bien entendu, les annonceurs n'ont pas contribué pour peu au succès de l'opération.

Voyons la piste. Huit épreuves étaient inscrites au programme des deux jours. Ce chiffre aurait paru raisonnable si le règlement avait limité le nombre des concurrents à une trentaine par compétition, les cravaches les plus douteuses et se chiffrant par dizaines invitées à se faire voir sur des théâtres autres que nationaux.

Notons en nocturne, samedi, le brillant comportement du jeune Etienne Laboute dans une épreuve, dont la sévérité avait heureusement éloigné d'elle tous les tocards. La grise *Fidélité* sur *laquelle il officiait*, un peu marrie de sa récente mésaventure à Fontainebleau, où le titre de championne de France n'aurait jamais dû lui échapper, s'est rachetée à Orléans où elle a pu gagner, histoire de se changer les idées, le concours du grand prix du Val-de-Loire, soit 6 250 F. On le voit, nous ne sommes pas aux courses. Dimanche, il fallut attendre 17 h 15 pour voir entrer en piste le premier concurrent du grand prix d'Orléans, l'épreuve précédente, d'une désolante médiocrité, n'ayant réuni pas moins de cent six cavaliers de mérite très inégal. L'épreuve-cime, quant à elle, a été gagnée par le jeune Patrick Caron, en selle sur l'inépuisable *Eole IV*. Pour des chevaux comme celui-ci, il devrait exister en fin d'année une distribution de prix de vertu.

Cavalier à suivre de près : le junior Patrick Delaveau. Il a tous les dons, position à cheval parfaite, rare promptitude de réflexes, alliant l'énergie à la douceur.

ROLAND MERLIN.

AUTOMOBILISME

RALLYE DE CÔTE-D'IVOIRE

L'équipage finlandais Salonen-Harjanne *sur* Datsun 160 a gagné, samedi 31 octobre à Abidjan, le Rallye de Côte-d'Ivoire, avant dernière épreuve du Championnat du monde des rallyes. Le Français Guy Fréquelin, associé à Jean Todt sur un coupé Peugeot 504, a consolidé avec une cinquième place sa *position* de leader du championnat avec 8 points d'avance sur le Finlandais Vatanen avant le dernier rallye, qui se disputera fin novembre en Grande-Bretagne. Par marques, Talbot avec 112 points est désormais très menacé par Datsun, qui a placé trois voitures aux quatre premières places du Rallye de Côte-d'Ivoire.

● *Le pilote argentin Carlos Reutemann*, deuxième du championnat du monde de formule 1 en 1981, a décidé, selon son agent Domingo Cutulli, de renoncer à la compétition. Agé de trente-neuf ans, Reutemann, qui avait commencé sa carrière en formule 1 en 1972 sur Brabham, a disputé durant sa carrière cent quarante-quatre grands prix et en a gagné douze. Il avait successivement piloté chez Ferrari et Lotus avant d'entrer chez Williams, en 1980, où il supporta mal la concurrence de l'autre pilote, l'Australien Alan Jones, champion du monde la saison passée.

LES RÉSULTATS

Athlétisme

RECORD DE FRANCE DES 30 KILOMÈTRES SUR PISTE

Le postier bordelais Bernard Faure a battu, samedi 31 octobre, au stade Stehelin, à Bordeaux-Cauderan, le record de France des 30 kilomètres sur piste en 1 h. 34 min. 4 sec. 7/100. L'ancien record appartenait depuis 1979 au Nordiste Jean-Luc Lemire, en 1 h. 34 min. 37 sec.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division masculine
(septième journée)

*Limoges b. Tours	101-80
*Le Mans b. Roanne	97-88
*Vichy b. Orthez	64-62
*Monaco b. Challans	71-70
*Mulhouse b. Caen	82-74
*S.F.-Evry b. Antibes	107-98
Villeurbanne b. *Avignon	77-69

Classement. — 1. Limoges, Le Mans, 19 pts ; 3. Monaco, 18 ; 4. Villeurbanne, Orthez, 16 ; 6. Antibes, Tours, Mulhouse, 15 ; 9. Vichy, 14 ; 10. Roanne, Challans, 11 ; 12. Stade Français-Evry, Avignon, Caen, 9.

Boxe

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES POIDS PLUME

Le jeune Castelneuvien Philippe Martin, âgé de vingt-trois ans, est devenu champion de France des poids plume, samedi 31 octobre à Châteauneuf-sur-Loire, en battant largement aux points le tenant du titre, Guy Caudron, de douze ans son aîné.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Deuxième division
(quinzième journée)

Groupe A

**Gueugnon et Toulouse*	1-1
*Martigues et Thonon	1-1
*Marseille et Cannes	1-1
Toulon b. *Saint-Dié	2-1
Paris F.C. b. *Fontainebleau	2-1
Béziers b. *Nîmes	2-0
*Ajaccio et Orléans	0-0
*Blois b. Libourne	2-1
*Grenoble et Cuiseaux	2-2

Classement. — *1. Toulouse, 22 pts* ; 2. Thonon, 21 ; 3. Marseille, 19 ; 4. Toulon, 18 ; 5. Béziers, 17, etc.

Groupe B

*Angoulême b. Reims	2-1
*Nœux b. Rouen	3-0
Rennes b. *Mulhouse	3-1
Guingamp b. *Angers	2-0
Besançon b. *Calais	2-1
*Abbeville et Dunkerque	1-1
*Montluçon et Stade Français	0-0
*Quimper et Châteauroux	1-1

Classement. — 1. Nœux, 23 pts ; 2. Reims, Rouen, 22 ; 4. Mulhouse, 20 ; 5. Angoulême, 18, etc.

La Hongrie s'est qualifiée pour la Coupe du monde 1982 en battant la Norvège 4 à 1, samedi 31 octobre, à Budapest. On connaît désormais onze des participants : l'Espagne, l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Pérou, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, l'Ecosse, la Hongrie, la Pologne et l'Algérie.

Golf

COUPE DE FRANCE

La finale de la Coupe de France messieurs de golf, disputée à Biarritz, a été gagnée, dimanche 1er novembre, par le Racing Club de France devant Chantilly.

Tir

CHAMPIONNAT DU MONDE

Le quarante-deuxième championnat du monde de tir à la fosse olympique s'est achevé, dimanche 1er novembre à San-Miguel-de-Tucuman (Argentine) sur un sixième titre mondial enlevé consécutivement par la Canadienne Susan Nartrass, la victoire du Soviétique Alexandre Asanov, et le succès, après barrage, de l'Américain Billy Cole en juniors. La Française Mauricette Colavitto a obtenu une médaille d'argent.

Voile

LA COUPE DES SOLITAIRES

Pierre Follenfant a remporté, dimanche 1er novembre, à La Rochelle, la quatrième Coupe des solitaires, qui réunissait les douze meilleurs navigateurs de l'année.

Volley-ball

(Troisième journée aller)
Nationale I

*Racing C.F. b. Montpellier (15-8, 15-3, 15-6)	3-0
*Asnières b. Lyon (15-6, 15-3, 15-6)	3-0
*Grenoble b. Sète *(13-15, 17-15, 16-14, 15-10)*	3-1
*Cannes b. Clamart (15-8, 15-4, 15-9)	3-0
*Stade Français b. Saint-Maur (15-7, 16-14, 15-13)	3-0

Classement. — 1. Cannes, Grenoble, Asnières, Stade Français, 6 pts ; 5. Racing C.F., 5 ; 6. Saint-Maur, 4 ; 7. Sète, Lyon, Clamart, Montpellier, 3.

JUDO

Deux médailles pour les juniors français

Sept pays (Hongrie, R.D.A., U.R.S.S., Grande-Bretagne, Pologne, Bulgarie et France) se sont partagé les sept titres mis en jeu au cours des championnats d'Europe juniors disputés du 30 octobre au 1er novembre à Saint-Marin. Si la domination des représentants de l'Europe de l'Est a été assez nette, le Français Nowak (moins de 78 kilos) et le Britannique Brown ont perpétué la tradition qui veut que, depuis plusieurs années, leurs pays soient les plus compétitifs des occidentaux.

Agé tout juste de dix-neuf ans, Michel Nowak débute très jeune le judo à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), où professe l'ancien champion José Allart. Les résultats ne se feront pas attendre et le palmarès de ce junior prodige est déjà garni : six titres de champion de France individuel en mi-moyens (un en cadets, trois en juniors et deux en seniors) et deux titres de champion d'Europe juniors, puisqu'il s'était déjà imposé en 1980 à Lisbonne.

Pourtant, chez les seniors, ses prestations au niveau international ont été moins convaincantes. Dominé aux championnats d'Europe et aux championnats du monde, Nowak s'était exposé aux critiques des entraineurs, qui lui reprochaient notamment un judo fruste et une certaine tendance à refuser les conseils. Très désireux d'effacer ces mauvaises impressions, le jeune Français a répondu de belle manière à ses détracteurs. Il lui reste cependant à progresser techniquement pour réussir, dans la catégorie d'âge supérieur, la carrière que ses dons semblent lui promettre.

Un autre Français, Patrick Wahney (moins de 86 kilos), est monté sur le podium. Battu d'abord par l'Allemand de R.D.A. Borawski, il sut saisir sa chance dans le combat décisif pour l'attribution de la médaille de bronze : en moins de dix secondes, le Polonais Lisowski gisait, les bras en croix, sur le tatami !

Avec deux médailles, les combattants français ont, en définitive, rempli leur contrat à Saint-Marin. Toutefois, en 1979, à Edimbourg (deux médailles d'or et une de bronze), et, en 1980, à Lisbonne (deux médailles d'or, une d'argent et une de bronze), leur performance d'ensemble avait été sensiblement supérieure. — J.-M. S.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

LE CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

recrute pour le Centre spatial guyanais, situé à Kourou :

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE - FUTUR RESPONSABLE DES ENSEMBLES DE LANCEMENT ARIANE

Au sein de la division méthodes et développement, il aura pour objectifs :
- d'appréhender le système des ensembles de lancement Ariane, actuel et futur, mettant en œuvre des techniques diversifiées : mécanique, énergie, régulation électronique, contrôle-commande,
- de suivre le développement et la réalisation du second ensemble de lancement,
- d'en préparer l'utilisation optimum par une étude de méthode poussée,
- à terme, d'en assurer l'exploitation.

Ce poste exige une expérience confirmée de 5 à 10 ans dans la conception de systèmes industriels complexes faisant appel aux techniques ci-dessus.
Rémunération motivante et développement de carrière intéressant dans secteur d'activité en pleine expansion.

ANGLAIS TRÈS SOUHAITABLE

Envoyer curric. vitae avec lettre manuscrite, photo, prétentions à : Centre spatial guyanais, service du personnel - B.P. Nº 06 - 97310 KOUROU.

ORGANISME DE COOPÉRATION recherche

DIRECTEUR

d'une Ecole de Techniciens de Travaux Publics en Afrique francophone.
- Le candidat devra être : ingénieur mécanicien, connaître le matériel de Travaux Publics, avoir une expérience pédagogique, avoir déjà exercé en Afrique.
- Poste situé en brousse. Pas de possibilité de scolarisation sur place.

Ecrire sous le nº 30.076 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Pour Etablissement Privé d'Enseignement Secondaire à HAITI recherche

PROFESSEUR DE PHYSIQUE et CHIMIE

NIVEAU MAITRISE
Expérience souhaitable.
Départ immédiat. Tél. entre 9 h. et 17 h. au 535-02-32.

GROUPE D'ENGINEERING A VOCATION INTERNATIONALE
recherche

INGENIEUR BIOMEDICAL

Diplômé université Compiègne ou équivalent

35 ans environ

3 à 5 années d'expérience pour études d'équipements médicaux et hospitaliers.

Contrat pour mission dans Capitale Afrique Francophone.

Avantages habituels liés à l'expatriation.

Adresser CV, photo et prétentions sous No 13.223 à Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

Notre client est un fabricant européen de machines, appareillages et installations pour l'industrie laitière et alimentaire. Dans le cadre du développement de ses activités en Europe, nous cherchons le

DIRECTEUR GÉNÉRAL

qui créera et développera la nouvelle société de distribution française dont le siège sera à Paris.

Vous avez accomplis des études supérieures techniques ou économiques. Vous avez, tout au long de votre carrière, acquis une vaste expérience dans les domaines technique, commercial et de gestion propres à l'industrie laitière et vous êtes aujourd'hui à même d'intégrer harmonieusement ces trois éléments dans la politique d'une entreprise.

Vous avez la poigne et l'envergure d'un entrepreneur et vous vous sentez prêt à prendre une responsabilité de première ligne au sein d'un groupe international dynamique en pleine expansion.

Nous aimerions examiner cette possibilité de carrière exceptionnelle avec vous et vous prions de nous faire parvenir votre dossier complet. Vous pouvez également appeler M. Affentranger, Senior Partner, pour un premier contact. Notre entière discrétion vous est bien entendu assurée.

ARN & ASSOCIATES

International Management Development
12, rue du Mont-Blanc CH-1201 Geneva
Switzerland Tel. 022/316920 Telex 289977



Cairo Concorde Hotel *****

recherche

CHEF COMPTABLE

La Société des Hôtels Concorde, a ouvert récemment un hôtel international de luxe au Caire. Nous recherchons un collaborateur de formation comptable, ayant déjà eu la responsabilité d'un service comptable dans son ensemble. La connaissance du secteur hôtelier ou restauration serait très appréciée. De même, une première expérience à l'étranger. L'anglais est exigé. Le poste est à pourvoir rapidement en position célibataire ou famille, sur la base d'un contrat d'expatrié.

Merci d'adresser votre C.V. et photo sous référence CCH 11-81

NORAY CONSULTANTS
28, rue de l'Echiquier 75010 Paris - T 246 12.28
réponse et discrétion garanties
Membre de la CSNCR

SOCIETE D'ENGINEERING recherche pour LABORATOIRE D'ANALYSES RAFFINERIE

2 ANALYSEURS

(ingénieur, BTS Chimie ou Mesure Physique)
Pour ces postes une expérience de 3 ans en Raffinerie est nécessaire ainsi q'une expérience en Chromatographie.
Lieu : ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

Envoyer C.V. sous référence 3640/N à A.M.P. 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS (qui transmettra)

Implantée en région RHÔNE-ALPES, notre Société, filiale d'un groupe puissant, recherche un

INGÉNIEUR BÂTIMENT CONFIRMÉ

pour lui confier la direction technique d'un important chantier en

AFRIQUE DU NORD

Les conditions motivantes qui lui seront offertes justifient nos exigences au niveau de son expérience de la conduite de grands travaux à l'étranger, de ses aptitudes à la gestion et de sa maîtrise de l'anglais pour assurer les liaisons avec le client et négocier avec les entreprises que nous ferons intervenir.

Adresser C.V. détaillé à MEDIA SYSTEM, 104 rue Réaumur 75002 PARIS, sous réf. 7198, qui transmettra.

media-system

BUREAU D'ÉTUDES FRANÇAIS recherche

ÉCONOMISTES TRANSPORTS et INGÉNIEURS ROUTIERS

pour missions en AFRIQUE.

Ecrire à MEDIA P.A., en précisant sur l'enveloppe la réf. 1724/1519, 9, bd des Italiens, 75002 PARIS, qui transmettra.

Jeune fille au pair, 16-18 ans, cherchée pour 6 mois par famille suisse allemande (j. f. 17 + j. h. 18 ans, hobby tennis + ski) pour conversation française + petite aide ménagère.

M. Erich Rost, Pilatusrain 1, CH-6210 Sursee, 20 km de Lucerne.

BUREAU D'ÉTUDES recherche

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL

Exp. ét. de barr., hydraulique, géologie, géotechn., bét. armé. Conn. souhaitée en électro mécanique. Missions fréquentes en AFRIQUE DE L'OUEST. Adr. C.V. et prét., nº 30.02M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. réaumur, 75002 Paris.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



emplois régionaux

elf aquitaine

recherche pour ses SERVICES D'ETUDES PRODUCTION à PAU

INGENIEURS CALCUL SCIENTIFIQUE

PROFIL :
- ingénieur grande école avec spécialité informatique,
- quelques années d'expérience professionnelle appréciées.

MISSION :
- chargé du développement d'applications mathématiques (mise au point de modèles de simulation des écoulements dans les gisements, chaînes de traitement de données de production...).

INTERET :
Situation d'avenir dans un Groupe à dimension internationale.

Envoyer C.V. sous No 13264, SNEAP - D.C. Recrutement 26, Avenue des Lilas - Tour 12.04 64018 PAU CEDEX

URGENT : recherchons formatrice pour stage formation professionnelle femmes. Expérience pilote 1 an. Initiative contact employeurs, connaissances problèmes emploi féminin. Adresser C.V. à U.F.C.M., 23, av. Picaud, 06400 CANNES.

STÉ DE TRANSPORTS DU SUD DE LA FRANCE recherche

INGÉNIEUR

responsable réalisation technique de projets, organisation, définition d'un système électronique d'aide à l'exploitation du réseau (radio-téléphone, transmission de données, localisation/identification de mobiles, traitement informatique). Durée 3 ans.

PROFIL :
Expérience professionnelle dans ces domaines supérieure à 5 ans.
Ecr. avec C.V. à EUROSUD, Nº 1749, 2, rue Breteuil, 13001 MARSEILLE.

Cherche pour centre LUS-LA-CROIX-HAUTE, moniteur ski D.E. Janvier/Février/Mars. Ecrire ou téléph. « F.O.L., BP 133 - 26001 VALENCE ». Téléphone (75) 42.19.61.

Sté Expertise Comptable recherche pour secteur AUBE collaborateur de haut niveau pour missions contrôle, révision et gestion dans PME d'importance régionale. Ce poste conviendrait plus particulièrement à un candidat ayant une forte expérience de cabinet Audit ou de Sté Expertise Comptable. Posit. Cadre, avantages sociaux. Ecr. s/nº 7.331 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cabinet d'expertise comptable à implantation nationale recherche pour région DIJON

EXPERT COMPTABLE OU MÉMORIALISTE

Ecrire avec C.V. IFFA, 6, av. de Messine, Paris-8ᵉ.

Cabinet d'expertise comptable à implantation nationale recherche pour région DIJON

COMPTABLE

qualifié, expérience cabinet obligatoire. Ecrire avec C.V. IFFA, 6, av. de Messine, Paris-8ᵉ.

Association départementale recherche :
Délégué départemental de la musique chargé de toutes actions d'information, coordination, promotion musicales.
Salaire mensuel net : environ 5.000 F.
Adresser candidature et C.V. avant le 20 novembre 1981 à : PRÉFECTURE DU JURA, Secrétariat Général, 39021 LONS-LE-SAUNIER.

---

directeur administratif et financier

C.A. 300 MF - Région SAVOIE

Avec 1000 personnes, notre société réalise 85 % de son C.A. à l'exportation. (Biens de grande consommation - loisirs).

Le Directeur Administratif et Financier que nous voulons rencontrer est donc un professionnel très expérimenté, mais il est surtout un homme :

- de conception, qui élaborera des politiques et les proposera à la Direction Générale,
- de dialogue, qui prendra en compte les préoccupations de ses interlocuteurs (divisions produits, filiales commerciales à l'étranger),
- d'animation, qui guidera les services placés sous sa responsabilité - 30 personnes - (Finances, Comptabilité, Gestion, Informatique, Organisation).,
- d'action, qui saura convaincre et réaliser.

Anglais courant, Allemand souhaité.

Merci d'adresser votre lettre de candidature manuscrite avec C.V., photo et rémunération souhaitée, sous référence 6161 à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANS.

RENAULT Automatismes

SOCIETE DES AUTOMATES PROGRAMMABLES - SMC
recherche pour LILLE et STRASBOURG

INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Ce sont des «Vendeurs» ayant l'expérience de l'utilisation ou de la vente d'automatismes.

INGENIEURS EN ELECTRONIQUE OU EN AUTOMATIQUE SI POSSIBLE

Pour faire acte de candidature adresser lettre manuscrite + C.V.+photo et prétentions à Mme LE GUET - Directeur du Personnel
AUTOMATES PROGRAMMABLES - SMC
ZI de Melou - B.P. 73 - 81103 CASTRES.

VAUCLUSE

Papeteries de Malaucène (300 personnes, C.A. 100 millions, filiale d'un important groupe papetier américain), recherchent pour poste contrôle budgétaire (budgets de fabrication, écarts, prix de revient, tableau de bord).

HOMME/FEMME, niveau D.U.T.

ou expérience professionnelle significative. Il/elle participera à l'informatisation de l'usine et ce, en liaison étroite avec la production. Anglais souhaité.

Adr. lettre motivée man., C.V. détaillé, photo, prétentions à PAPETERIES DE MALAUCÈNE, Service du Personnel, 84340 MALAUCÈNE.

BANQUE RÉGIONALE IMPORTANTE

RÉGION D'ANNECY

recherche collaborateur

de bonne culture générale ayant une connaissance professionnelle confirmée des opérations de Bourse.

Env. C.V., prét. s/le nº 7.325, à *Le Monde* P., SERVICE ANNONCES CLASSÉES, 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

LA VENTE PAR CORRESPONDANCE
est une activité de pointe séduisante pour vous

JEUNE DIPLOMÉ

Grande École Commerciale

surtout quand il vous est offert de concourir, avec toute une équipe de haut niveau, à la performance Marketing de la Société.

Et si vous êtes prêt à nous apporter, outre votre enthousiasme, la rigueur, le bon sens et le goût des contacts.

Le Département des Relations Sociales de LA GUILDE INTERNATIONALE DU RISQUE, B.P. 1000, 27001 ÉVREUX, souhaite recevoir votre dossier de candidature complet avec photo et prétentions avant de vous proposer un entretien courant novembre.

SOREP S.A.

recherche d' URGENCE pour son département systèmes

- **INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS**

pour son développement logiciels, temps réel, microprocesseurs.

- **TECHNICIENS ÉLECTRONICIENS**

pour conception, configurations matérielles d'après cahiers des charges.

Ces postes s'adressent à des personnes confirmées ayant plusieurs années d'expérience en microprocesseurs INTEL dans le domaine industriel.

Adr. C.V. et prét. au Serv. du Personnel de SOREP S.A., Z.I. de Bellevue, B.P. 5, 35220 Châteaubourg.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



LEADER DE LA PERI INFORMATIQUE FRANCAISE

recrute dans le cadre de son expansion pour renforcer la Direction des Applications dans le cadre de ses activités bancaires

des ingénieurs logiciels de haut niveau

Les candidats diplômés Grandes Ecoles devront avoir une expérience de quelques années des systèmes temps réel sur microprocesseurs.
Une maitrise des langages évolués et assembleurs est indispensable, la connaissance des télécommunications et du domaine bancaire serait très appréciée.
Nous leur confierons la responsabilité des produits logiciels.
Nous offrons à des candidats de valeur de réelles perspectives d'évolution et une rémunération motivante.
Lieu de travail : MASSY (5' R.E.R.).

Merci d'adresser votre candidature complète
(lettre manuscrite, CV, photo et prétentions)
à Michel BERNET-ROLLANDE
TRANSAC ALCATEL
91680 BRUYERES-LE-CHATEL

GIERS
Schlumberger

Le Giers, Centre Européen de recherches des sociétés Schlumberger, développe les technologies du Futur en coopération avec les autres sociétés du Groupe. Pour développer nos activités nous recherchons des :

INGENIEURS

ESE, ENSI, Doctorat 3e cycle ou équivalent.
Pour prendre en charge les postes suivants :

Physique des couches minces
Il saura s'intégrer en tant que chef de projet dans une équipe qui travaille dans le domaine des couches minces. Nous souhaitons rencontrer un ingénieur possédant 2 à 3 ans d'expérience dans ce domaine.

Electronique
Passionné d'électronique analogique et digitale, il participera à la conception de circuits « hautes performances ».
Nous souhaitons rencontrer un ingénieur ayant acquis une première expérience de l'électronique bas niveau au sein d'une entreprise ou au cours d'un stage.

L.S.I.
Il participera à la constitution d'une nouvelle activité de conception de circuits L.S.I. analogiques et digitaux. Nous souhaitons rencontrer un ingénieur ayant quelques années d'expérience dans la spécialité.

Traitement du signal
Il sera chargé de l'étude et de la réalisation de projets pouvant faire appel à différentes techniques : simulation ou réalisation sur ordinateur ou microprocesseurs, utilisant l'Assembleur ou des langages évolués ; réalisation hardware avec utilisation de logique rapide et microprocesseurs.
Nous souhaitons rencontrer un ingénieur débutant ou ayant une première expérience.

Informatique système
Il sera responsable de la mise en place et de la gestion d'un système VAX multi-utilisateurs. Il sera notamment appelé à développer ce système aussi bien en ce qui concerne les logiciels que les liaisons avec d'autres systèmes. Nous souhaitons rencontrer un ingénieur connaissant VAX/VMS et ayant 2 à 5 ans d'expérience.

Pour tous ces postes situés près de Paris et dont la liste n'est pas limitative, une évolution vers des responsabilités plus grandes est fortement envisagée pour des candidats créatifs et performants.
Anglais vivement souhaité.
Merci d'adresser votre candidature à Monsieur J-C. SOBEL, GIERS, 12 place des Etats-Unis, B.P. 121, 92124 Montrouge Cédex.

média-system



emplois régionaux

Yves Rocher

Dans le cadre de leur développement (C.A. quadruplé en 5 ans, création de 9 filiales étrangères, de 375 centres de beauté...), les laboratoires de cosmétologie YVES ROCHER recrutent

UN JEUNE CADRE COMPTABLE

Pour lui confier la responsabilité du service COMPTABILITE CLIENTS (20 personnes).
Leur volonté d'investir dans les hommes, les conduit à rechercher une personnalité de formation soit Ecole Supérieure de Commerce, complétée par 1 à 2 ans d'expérience comptable, soit de formation technique comptable (du type I.U.T. ou B.T.S) appuyée par 4 à 5 ans d'expérience en entreprise.

56 LA GACILLY
BRETAGNE SUD

Nous vous remercions d'adresser C.V. + photo sous la référence 1113 M à Olivier PLESSE.
CEIP 35 Conseil d'entreprise - 20, rue de Brest - 35000 RENNES.
qui garantit discrétion et réponse.

Directeur de région d'une société d'implantation nationale
recherche un

INGENIEUR METHODES

expérience industrielle diversifiée 5 ans minimum.
Grande faculté d'adaptation.
Aimant le travail d'équipe.
Poste basé à Orléans.

Adressez lettre manuscrite, CV et photo s/réf. 3194 à INTER P.A. BP 508 - 75066 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

Chef de zone export
Bassin méditerranéen

Laboratoire pharmaceutique français, connaissant depuis de nombreuses années **une forte expansion,** nous avons décidé récemment de nous tourner résolument vers les marchés extérieurs répartis en trois zones.

En votre qualité de **CHEF DE ZONE,** vous aurez une mission globale qui comprendra **les ventes** (animation, recrutement, prix, contrats, négociations, etc.), **l'administration, le développement** (Etude de marché, choix produits, publicité, promotion) et **la gestion.**

Vous avez un **tempérament de négociateur,** la capacité d'obtenir des résultats et de vous sentir à l'aise dans les pays étrangers. Vous avez l'expérience de l'export, une formation supérieure, Sup de Co ou similaire, et parlez couramment **ANGLAIS et ESPAGNOL.** Vous êtes âgé de la trentaine et disposé à résider dans une ville très touristique d'ALSACE.

Adressez votre C.V. détaillé + photo sous réf. 3671 M à notre conseil qui vous garantit réponse et discrétion.

40, rue du Tivoli
67000 STRASBOURG

managing

MEDIA PA

GROUPE INTERNATIONAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE
recherche
pour une de ses filiales situées en DORDOGNE

PROGRAMMEUR CONFIRME (H OU F)

COBOL DL 1 CICS VSAM
Connaissance ICCF ELIAS 1 souhaitée

Pour application de gestion (commandes, livraisons, facturation, production)

Travail sur matériel 4331 DOS/VSE DL 1 CICS

Libre des obligations militaires, le candidat possèdera un DUT informatique ou expérience équivalente et aura acquis une expérience pratique de 3 à 4 années.

Merci d'adresser vos CV et prétentions à .
FRANCE FEUILLETES - Sce du Personnel
B.P. 12 - 24300 NONTRON

Important groupe diversifié
(450 MF de CA - 1100 personnes - + 20 à 25% CA/an)
recrute pour renforcer ses structures

ESSEC ou équivalent

Débutant ou 1 à 2 ans d'expérience maximum.
- Formation supérieure exigée (Ecole Commerciale ou Ingénieur)
- De la rigueur, le sens du contact, du dialogue et du concret.

Il se verra confier dans un premier temps, pendant 18 mois, un important projet d'organisation commerciale et informatique au sein d'équipes pluridisciplinaires.
Poste à pourvoir en province - Ville Universitaire.
Envoyer CV détaillé, photo et prétentions, sous référence 13689, à JEAN REGNIER PUBLICITE 39, rue de l'Arcade - 75008 PARIS, qui transmettra

j.r.p.

TITN

Filiale Thomson C.S.F. Informatique
recherche pour son agence de RENNES

Ingénieur traitement du signal

de formation Grandes Ecoles, pour assurer le soutien théorique et pratique d'une équipe pluridisciplinaire.
De bonnes connaissances en filtrage numérique et en reconnaissance des formes sont nécessaires.

Ingénieur logiciel

de formation Grandes Ecoles, ayant une expérience de 2 à 3 ans en systèmes temps réel et connaissant l'assembleur 6809 et/ou PASCAL.

Envoyer C.V., photo et prétentions en précisant le poste, 22, rue de la Retardais, Z.I. Lorient, 35000 Rennes.

RECHERCHONS

- **Adjoint au Rédacteur en Chef.** Capable de participer à la conception et à l'élaboration d'une revue professionnelle. Aptitudes graphiques souhaitées.
- **Technico-Commercial** de bon niveau. Négociateur de marchés.
- **Diplômé sciences humaines pour actions de formation en secteur médico-social.**

Débutants acceptés.
Curriculum Vitae - photo - prétentions.
G.I.E. «Les C.A.T. de Poitou-Charentes»
11, av. de la Rochelle - 79000 NIORT

IMPORTANT CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
recherche **RÉGION NORD**

EXPERT COMPTABLE

Adresser C.V., photo et prétentions sous nº T 030.071 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

SOCIÉTÉ SECTEUR ÉLECTRONIQUE SPÉCIALISÉE DANS LE PESAGE
recherche

DIRECTEUR D'USINE

Ingénieur électronicien de bon niveau, il a des connaissances approfondies en mécanique, gestionnaire rigoureux et efficace il est convaincu que ses qualités prouvées de chef sont indispensables à la bonne marche de l'usine.
Dépendant directement du Président Directeur Général il conduit son action dans le cadre d'une large délégation, ses responsabilités couvrent l'ensemble de la fabrication des achats aux livraisons.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à :
LUTRANA
68, AVENUE GAMBETTA - 93200 BAGNOLET

bleu

Société de Vente et Service
filiale d'une société américaine
liée au secteur des composants électroniques
recherche

UN RESPONSABLE DE VENTES ÉQUIPEMENTS

Le candidat doit posséder :
- De bonnes connaissances de la technologie du vide et de l'industrie des semi-conducteurs (recherche, production).
- L'expérience de la vente et de la négociation commerciale avec des compagnies de haute technologie.
- Une bonne connaissance de l'anglais.

Adresser curriculum vitae, photo à :
M.R.C. 23, rue de Fontenay, 92340 BOURG-LA-REINE.

---

semsa

recrute

pour la vente en France d'une gamme mondialement connue de systèmes intégrés en radio-immunologie.

Un ingénieur de vente

Diplômé de l'enseignement supérieur (biologie, biochimie) ayant une expérience confirmée de la vente.

Il participera activement à la stratégie d'implantation en cours et aura la charge intégrale du suivi de la clientèle.
Poste d'avenir pour un candidat de valeur.
Grande disponibilité nécessaire, anglais courant.
Salaire motivant avec intéressement.
Remboursement de frais.

Adresser C.V., prétentions + photo (retournée) s/nº T 030.101 M, à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Importante Entreprise Industrielle (Val-d'Oise)
recherche

CONTROLEUR DE GESTION

Age 30 ans, expérience 5 ans minimum en Cabinet d'Audit ou similaire.
Le candidat dépendant directement du PDG devra assumer les fonctions suivantes :
- Supervision et contrôle de la comptabilité.
- Établissement et suivi du budget selon les normes anglo-saxonnes.
- Mise en place et suivi d'une nouvelle comptabilité analytique.

Rémunération en fonction de l'expérience.
Le poste étant à pourvoir très rapidement, les postulants devront être libres de suite.
Envoyer curriculum vitae, photo, prétentions à l'attention de M. SANTONI, 17, rue de Berry, 75008 PARIS.

Société spécialisée pour le détachement de cadres et techniciens destinés à l'ordonnancement, le pilotage et la supervision sur chantier à l'étranger
recherche
pour le développement de ses activités commerciales un

INGÉNIEUR COMMERCIAL

Le poste, situé à Paris, conviendrait à un ingénieur ou technicien ayant :
- une solide expérience de la direction de chantiers de construction d'usines,
- Le goût de la prospection de la clientèle et de la négociation de contrats.

Possibilité d'évolution rapide au poste de directeur commercial.
La rémunération sera fonction des compétences.
Ecrire avec C.V. sous référence nº 7.933 *le Monde* Pub. service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

BLANC - MESNIL - 93
PREMIERE SOCIETE PRIVEE FRANCAISE D'INGENIERIE GEOTHERMIQUE
recherche

Conducteurs de travaux

SON PROFIL :
- Technicien - Géologue
- Connaissances en hydraulique et électricité
- Expérience prouvée du conduit de chantier
- Permis V.L. obligatoire.

SA MISSION :
- Contrôle géologique et technique de chantiers de forages d'eau
- organiser le suivi des installations de surface (têtes de puits, canalisations, extensions, alimentations électriques BT)

Déplacements fréquents sur chantiers France, base Région Parisienne.

C.V., photo et prét. à no 13655 CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

American Corporation has immediate opening for a

SALES MANAGER

responsible for sales of consumer chemicals through a distribution network covering several European countries.

Position located in Paris, requires extensive travelling.
Candidate must have following qualifications :
- Several years experience doing business in European countries.
- Expérience in sales and distribution, preferably consumer goods.
- Fluent English/French, plus another language desired.
- Business school degree or equivalent.

Applicants should submit a detailled resume to Olin Europe S.A., référence. S.L.B., 90, avenue des Champs-Elysées, 75008 PARIS.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Au cœur de la vie économique...

IBM est au cœur de la vie économique française. Elle emploie aujourd'hui, plus de 20.000 personnes en France.
Une technologie de pointe et des produits nouveaux nous permettent de progresser régulièrement.
Nous avons l'intention de poursuivre ce développement.
C'est pourquoi notre Division ORDINATEURS recrute des

JEUNES DIPLOME(E)S GRANDES ECOLES

DEBUTANTS, de formation COMMERCIALE ou SCIENTIFIQUE, pour les métiers

D'INGENIEUR COMMERCIAL
ET
D'INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Nous leur confierons à PARIS ou en PROVINCE une mission de grande responsabilité : proposer aux Entreprises les matériels ou services informatiques IBM les plus adaptés à leurs besoins et les conseiller sur la meilleure utilisation de nos produits.

Mobilité géographique et bonnes connaissances en anglais sont nécessaires.

J.P. ASTOR examinera avec attention votre candidature adressée sous réf. DO/10/2 à :
Compagnie IBM France - 2, rue de Marengo - 75001 PARIS.



CONTESSE

directeur général adjoint

200.000 F +

Groupe français produits de grande consommation non-alimentaires, (CA 900 MF, effectif 2500 personnes), recherche un Directeur Général Adjoint qui dépendra du Directeur Général et aura dans un premier temps la responsabilité de la Direction des différents entrepôts comportant un effectif de 350 personnes.
Ce premier poste est très opérationnel. Le titulaire aura beaucoup d'autonomie dans le cadre d'un budget auquel il participera.
L'HOMME : Ingénieur diplômé, 35 ans environ, ayant une expérience de gestion d'une équipe importante ainsi qu'une expérience administrative et connaissant obligatoirement l'informatique en tant qu'utilisateur. La double formation d'Ingénieur - IAE ou équivalent serait appréciée. L'anglais, utile, n'est pas indispensable.
Lieu de travail : le poste actuellement se trouve dans la région parisienne, cependant il sera transféré dans la région Lilloise en 1982.
Discrétion absolue garantie par le cabinet chargé de ce recrutement.
Envoyez C.V., photo et salaire actuel sous référence 4960-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

DIRECTEUR GENERAL

Un groupe italien, qui s'implantera prochainement en France pour y commercialiser une gamme importante de produits de vernissage, recherche son Directeur Général.

Celui-ci développera, avec un objectif prioritaire de rentabilisation des opérations, les activités commerciales de la société, en recherchant des marchés auprès d'une clientèle industrielle et artisanale dans le secteur du bois.

Il définira la stratégie marketing et commerciale et les actions publicitaires de la société, préparera les plans à court et long terme et veillera à ce que les objectifs soient atteints.

Il assurera les relations avec les principaux clients, participera aux négociations les plus importantes et il saura se préoccuper de créer et d'animer une équipe performante.

Cette opportunité s'adresse à un homme de formation supérieure, ayant si possible une formation complémentaire en chimie. Il aura acquis une expérience réussie de direction opérationnelle à dominante commerciale dans une PME impliquant la responsabilité d'un centre de profit : des qualités de gestionnaires, le sens du développement des affaires et la connaissance de ce marché seront les atouts particulièrement recherchés.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV détaillé, photo et salaire actuel sous réf M179 à Rudolph von Raesfeld TEG. Tour Maine-Montparnasse. 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.
Discrétion assurée.

The Executive Group

Correspondant de SYSTEMA

média-system

Directeur général

Votre **formation supérieure juridique et/ou financière**, votre pratique confirmée du contact à haut niveau, vous ont préparé à assumer cette fonction de **COLLABORATION** directe avec le **PRESIDENT** d'un

organisme public d'importance nationale

Responsable du fonctionnement harmonieux et efficace d'un service de 70 personnes (dont 10 cadres), vous êtes chargé de l'animation, de la coordination et du contrôle de leurs activités administratives et financières. Cette équipe, effectue sous votre autorité des missions d'études, de conseil et d'assistance pour les organismes adhérents. Elle se fait leur intermédiaire auprès des pouvoirs publics et des instances nationales de caractère technique, économique, social et financier.

Ce rôle de « manager » inclut notamment la mise en œuvre du budget, le fonctionnement des commissions négociant avec les pouvoirs publics, la transmission des informations, l'élaboration et l'application de la stratégie des relations publiques.

Si ce poste basé à PARIS vous intéresse, nous vous suggérons d'envoyer votre candidature sous réf. 1517/3672 M à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens, 75002 Paris
qui transmettra

(réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA



COMPAGNIE GENERALE DE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES

associée à un groupe mondial, leader dans les techniques de pointe en télécommunications et consacrant 7% de son C.A. en Europe pour ses recherches et développement

recrute pour ses activités de développement de systèmes avancés en commutation

INGENIEURS DEBUTANTS
INGENIEURS INFORMATICIENS

Possédant quelques années d'expérience dans l'analyse et la programmation en temps réel.

Après intégration dans des équipes de développement de très haut niveau, nous offrons aux Ingénieurs retenus des opportunités exceptionnelles de carrière dans des domaines de technologie avancée.

Ecrire avec C.V. et rémunération souhaitée au Service du Personnel - 251, rue de Vaugirard 75740 PARIS CEDEX 15.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL DE LA REGION NORD DE PARIS

recherche pour son :

service pièces détachées
UN CHEF DE GROUPE DE L'ADMINISTRATION DES VENTES

Ce poste s'adresse à un CADRE CONFIRME justifiant d'une expérience réussie de l'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION INFORMATISEE de ventes de pièces de rechange en mécanique, de qualités affirmées d'organisation et d'encadrement d'un effectif important, d'une pratique courante de l'anglais.

Des déplacements de courte durée pour le suivi de la clientèle tant en France qu'à l'étranger sont à prévoir.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et photo sous no 14015 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

ingénieur services techniques

Mines, Supelec, Centrale, IDN. A.M.

recherché par **Grand groupe électromécanique français - département TURBO-MACHINES pour proche banlieue Paris.**

Le candidat est âgé de 30 ans environ et il possède de solides connaissances **d'ELECTROMECANIQUE, D'AUTOMATISMES ELECTRONIQUES et d'INFORMATIQUE.**
Il lit, parle et écrit l'anglais.

Ses compétences en électronique et en informatique doivent lui permettre d'intégrer l'adaptation et l'utilisation de microprocesseurs dans le réglage et la conduite de nos turbo-machines dont la technicité est appréciée sur le marché mondial.

Intéressante promotion en perspective après réussite à ce poste qui implique des déplacements de courte durée tant en France qu'à l'étranger.

Ecrire avec C.V. détaillé sous référence 4985-M à I.C.A. qui transmettra. Discrétion assurée.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS



Marketing Research

recrute

POUR SON DÉPARTEMENT ÉTUDES

a) 1 CHARGÉ D'ÉTUDES « JUNIOR ».

Ce poste conviendrait à un débutant diplômé d'une Grande Ecole de Commerce (H.E.C., E.S.S.E.C., SUP. de CO...), ayant fait une spécialisation en marketing research.
Le poste à pourvoir est principalement orienté vers les études quantitatives. Après une formation complémentaire, assurée par BURKE, le candidat retenu se verra progressivement confier la responsabilité d'un ensemble de clients.
Anglais indispensable, allemand souhaité.

b) 1 CHARGÉ D'ÉTUDES « SENIOR ».

Ce poste nécessite :
- une expérience d'au moins 2 ans dans une fonction similaire à dominante qualitative,
- une formation « Grandes Ecoles » ou « Universitaire »,
- la capacité de s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire,
- la pratique de la langue anglaise.

Ces deux postes sont à pourvoir immédiatement.

Envoyer curriculum vitae avec photo et lettre manuscrite à :

BURKE MARKETING RESEARCH,
159, rue Nationale, 75640 PARIS CEDEX 13,

en mentionnant sur l'enveloppe :

« recrutement C.E. Junior » ou « Recrutement C.E. Senior » selon le cas.
Il sera répondu à toutes les candidatures dans un délai maximum de 15 jours.

Jeune Ingénieur Gestion de Projets Industriels

Parmi les premières sociétés françaises d'ingénierie SERETE offre, par la diversité de ses domaines d'intervention, un champ d'expérience riche et varié.
Assurer la gestion de nos projets, en France et à l'étranger, est une mission difficile dont dépend le succès de nos affaires. Détaché auprès des Directeurs de réalisation l'assistant de gestion suit le projet pas à pas tout au *long de sa réalisation.*
Son rôle est double :
- il veille au respect des méthodes en cours (contrôle budgétaire, prévision de trésorerie, règlements clients, planning...).
- il participe à l'élaboration des nouvelles méthodes de contrôle de gestion et à leur mise en place.
Pour ce poste nous recherchons un jeune diplômé d'une grande école d'ingénieurs ou de gestion capable d'être rapidement reconnu par la Direction de réalisation pour ses qualités d'analyse, de conseil et de contacts.

Merci d'adresser lettre de candidature et CV détaillé sous réf. 561 à Joël Ollieuz. SERETE. 86 rue Régnault 75640 Paris Cédex 13.

média-system



Des équipes intégrées pour d'importants projets en France et à l'étranger

Hy. Bergerat, Monnoyeur
AGENT GENERAL CATERPILLAR

recherche
pour son Centre de Perfectionnement Technique (30 kms à l'OUEST de PARIS)
et pour sa Direction Après-Vente (SAINT-DENIS)

2 INGENIEURS MECANICIENS DEBUTANTS

AM ou similaire.

Ces postes conviendraient à candidats désireux d'évoluer vers une fonction technico-commerciale au sein d'un groupe leader dans sa spécialité.
Anglais indispensable – Allemand souhaité.

Envoyer CV, photo et prétentions à l'attention de Monsieur le Directeur des Relations Humaines
HY. BERGERAT MONNOYEUR S.A.
BP 169 - 93208 SAINT-DENIS cedex 01

Importante Société d'Ingénierie recherche dans le cadre du développement de son
SECTEUR BATIMENT ET EQUIPEMENT COLLECTIF

ingénieur commercial

âgé de 28 ans minimum, de formation supérieure (Ingénieur) et possédant une première expérience de l'approche commerciale (négociation, étude de prix) acquise en Entreprise ou Ingénierie.
Au sein d'une équipe intervenant en FRANCE et à l'EXPORT, il devra prospecter une clientèle privée et publique variée, adapter ses "Produits" et services aux projets détectés et suivre ceux-ci jusqu'à la décision finale.
La variété des interventions (étude de faisabilité, conception, programmation, maîtrise d'œuvre, pilotage ...) nécessite : adaptation, créativité et travail d'équipe.
La connaissance de l'ANGLAIS est par ailleurs nécessaire.
Envoyer C.V. et prétentions sous référence 924 M au :



Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
397 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

هكذا من الأصل

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

La filiale française d'un groupe international, commercialisant des produits chimiques de première qualité, recherche son

DIRECTEUR FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Basé en banlieue sud de Paris, travaillant en collaboration étroite avec le Directeur Général, vous aurez l'entière responsabilité de la gestion administrative, financière et comptable de la société. Vous serez à la fois secrétaire général et trésorier, mais aussi comptable et juriste tout en mettant «la main à la pâte» pour sortir le bilan et le «reporting». Vous aurez à diriger une petite équipe.

Nous souhaitons rencontrer un professionnel d'au moins 30 ans, Sup de Co (option fin/compta.) + le DECS, justifiant d'une expérience significative dans cette fonction au sein d'une PME et maîtrisant bien les techniques comptables anglo-saxonnes.

Vous agirez avec rigueur et méthode, ayant le sens des réalités et sachant à la fois commander et exécuter.

En plus de vos compétences techniques, vous devez vous conduire en véritable adjoint du Directeur Général.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV détaillé, photo et salaire actuel sous réf. M180 à Rudolph von Raesfeld TEG, Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15
Discrétion assurée

The Executive Group

Correspondant de SYSTEMA

média-system

NOUS SOMMES
UN DES TOUT PREMIERS GROUPES INDUSTRIELS FRANÇAIS D'IMPLANTATION MONDIALE

nous recherchons pour

LA DIRECTION DES RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENTS

des jeunes diplômés

de l'enseignement supérieur, grandes écoles d'ingénieurs ou universités, débutants ou ayant quelques années d'expérience.

Outre d'indéniables capacités dans les domaines techniques, le goût et la pratique des relations humaines seront appréciés.

De larges perspectives d'évolution seront offertes dans les différentes branches du Groupe en France et dans le monde.

Adresser C.V. détaillé sous référence SECK, *(mentionnée sur l'enveloppe)* à



Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS



Moi, je ne suis pas du tout du genre à rester assis derrière un bureau en attendant la fin de la journée. Au contraire ! Pour mon premier emploi, je voulais entrer dans une entreprise dynamique, en plein essor, faire un métier vivant, passionnant, permettant de satisfaire mon goût de la compétition.

Il y a un an, à l'**E.S.C. Reims**, j'avais rencontré les responsables d'**AUCHAN**. La façon dont ils parlaient de leur métier m'avait fortement intéressé. J'ai donc fait le pari **AUCHAN** où je suis entré comme **CHEF DE RAYON.**

Mon travail ? Il est complet, varié. **De la gestion** (je fixe mes objectifs — 30 millions de francs en 1981 — gère mes stocks, passe mes commandes) **à l'animation commerciale** (je détermine mes prix, ma publicité, mes promotions) **au management de mon équipe** (je forme et motive mon personnel), **c'est comme si j'étais responsable de mon entreprise.** En plus, il y a toujours quelque chose de nouveau à apprendre.



Jacques RUBELLIN - E.S.C. REIMS
Chef de rayon Fruits et Légumes
à AUCHAN FONTENAY

C'est sûr, pour réussir, il faut être prêt à travailler beaucoup, à s'investir, posséder un caractère «bien trempé». Etre dynamique, enthousiaste, efficace.

Savoir expliquer, convaincre, pouvoir s'adapter en toutes circonstances. Les moments difficiles (car il y en a dans tout métier où l'on se donne à fond) sont largement compensés par la confiance et la liberté dont je bénéficie, par l'intérêt et la diversité de ce poste.

Et puis à **AUCHAN**, j'ai d'importantes perspectives d'évolution.

AUCHAN, c'est une société en pleine expansion et les débouchés sont nombreux pour ceux qui acceptent de relever le challenge !

Vous voulez nous rejoindre ? Adressez rapidement lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous la réf. M 500 à l'une des adresses ci-dessous :

REGION PARISIENNE ET NORMANDIE
Jean-Marc GIVERT
AUCHAN - C.D. 110
78200 MANTES LA JOLIE

REGION NORD
Jean-François DUPREZ
AUCHAN
200, rue de la Recherche
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

REGION CENTRE-OUEST ET SUD-OUEST
Guy DUJARDIN
AUCHAN - Quartier du Lac
33000 BORDEAUX LE LAC

REGION RHONE ALPES ET STRASBOURG
Maurice FARCY
AUCHAN LYON - B.P. 341
Z.A.C. du Champ du Pont
69803 SAINT PRIEST Cedex

AUCHAN
DES HOMMES RESPONSABLES

MEDIA PA

Consultant groupement d'ingénieurie et de réalisation pour l'industrie crée pour étendre ses activités un poste de :

CONSEIL EN RECRUTEMENT

- Si vous êtes un professionnel du recrutement,
- Si vous possédez une expérience de l'expatriation du personnel,
- Si vous détenez un potentiel de relations,

Cette offre vous intéresse.
POSTE A PARIS.
Rémunération selon expérience.

Envoyer lettre + C.V. en rappelant la référence : sous n° 7.932 *le Monde* Pub.
service ANNONCES CLASSÉES,
5, rue des Italiens, 75009 Paris.

UNE IMPORTANTE SOCIETE DE DISTRIBUTION
recherche

UN CADRE COMPTABLE

possédant une formation de type O.S.T., pour son siège à PARIS

FONCTIONS :
- l'assistance des magasins du groupe et des Services Centraux de sa Direction Comptable, au plan administratif et comptable,
- la coordination entre les Services Comptables des magasins et la Direction Comptable et les autres Directions du Siège,
- la gestion des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement de la comptabilité,
- la recherche d'optimisation des rendements et des coûts de production,
- l'étude et l'adaptation permanente des systèmes et des documents à l'évolution de la réglementation, des structures et des methodes de traitement de la comptabilité.

Cette spécialité implique une bonne connaissances des règles comptables et fiscales, du contrôle interne et de la comptabilité budgétaire.

Rémunération : 80/90.000 F.

Envoyer C.V., document manuscrit et photo sous No13647, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transm.

3 régions à créer
Paris - Nantes - Lille 200 000 F

La Société : elle conçoit, fait fabriquer et distribue une gamme complète de revêtements muraux. Elle possède aujourd'hui près de 80 magasins, principalement localisés dans la région Rhône-Alpes et le Midi. La rigueur de sa gestion, l'adaptation de ses produits au marché, sa politique de distribution lui ont permis d'obtenir ces 10 dernières années des résultats commerciaux enviables et une situation financière particulièrement solide.

Sa stratégie de développement et ses capacités à assumer son expansion incitent son P.D.G. à s'implanter dans trois nouvelles régions.

Nous cherchons un créateur d'entreprise pour :

localiser les emplacements les mieux adaptés, négocier leur achat ou leur location, agencer les magasins, recruter des gérants, les former, les animer, mettre en place une structure administrative et un contrôle de gestion, mettre en œuvre une véritable politique marketing en utilisant le savoir-faire de l'entreprise.

Sa formation supérieure et une expérience professionnelle diversifiée, de préférence dans la distribution, le définissent comme un patron à part entière, responsable de ses résultats commerciaux et financiers, capable de gérer sa région en toute autonomie et de la faire progresser. Le résultat de son action dépendra essentiellement de sa compétence ; sa rémunération comprend un intéressement stimulant et ne doit pas décevoir un candidat de haut niveau. Le salaire de base sera négocié en fonction de l'acquis professionnel ; il peut atteindre, voire dépasser, 200 000 F dès la première année.

Nous vous remercions d'écrire, en précisant la localisation souhaitée à Ch. BLEU, sous la référence 1185 LM.

argos
Département Conseil en Recrutement
517 avenue de la République,
B.P. 319 - 59701 MARCQ EN BAROEUL Cedex.

MEDIA PA

Banque Populaire

BANQUE POPULAIRE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT
recherche pour PARIS

2 ATTACHES COMMERCIAUX

Ils seront chargés de la prospection d'une clientèle P.M.E. et de la constitution des dossiers engagements.

Ils assureront également l'entretien de cette clientèle ainsi que l'étude et le suivi des dossiers

Justifiant d'une première expérience réussie et actuellement intégrés dans une équipe commerciale, ils ont 25 ans environ et sont titulaires d'un DUT (ou équivalent).

La préférence sera donnée aux candidats ayant une personnalité dynamique et un sens certain de la négociation.
Connaissance des techniques bancaires appréciée.

L'expérience déterminera la classification et la rémunération de ces postes à pourvoir rapidement.

Envoyer C.V., photo et prétentions à :
Monsieur REGIS
Direction Administrative, B.P.F.D.
78, rue Olivier de Serres - 75739 PARIS
Cédex 15

Filiale informatique d'une importante entreprise fabriquant et distribuant des matériels pour l'industrie pétrolière, nous fournissons «clé en main» aux clients du groupe des solutions permettant d'exploiter leurs installations (forages, raffineries, unités de production...).
Nous souhaitons recruter notre

RESPONSABLE DES PROJETS INFORMATIQUES

Rattaché à la Direction Générale, et à la tête d'une équipe de 5 personnes, il aura à connaître toutes les propositions aux clients. Il devra s'engager sur leur définition technique, leur réalisation, leurs coûts, leurs délais...
Des déplacements de courte durée sur les sites, en France et à l'étranger, seront nécessaires.

Le candidat souhaité est un Ingénieur Informaticien, chef de projet depuis environ 4 ans dans une SSCI, capable d'assumer de larges responsabilités et d'entretenir de bonnes relations avec des interlocuteurs variés d'entreprises de grande dimension.
La connaissance des matériels DEC est un atout supplémentaire:

Un dossier de candidature est à adresser sous réf 72202/M à

GROUPE
ETHNOS - Conseil en recrutement
9, rue Alfred-de-Vigny - 75008 Paris
Membre de Syntec Informatique

HAVAS CONTACT



GRAND GROUPE ELECTROMECANIQUE FRANÇAIS

recherche pour proche Banlieue Nord Paris
INGENIEUR METALLURGISTE

« De formation Grandes Ecoles ou universitaire (doctorat 3e cycle), le candidat est âgé de plus de 30 ans. Il lit, parle et écrit l'anglais.

De niveau IIIA ou IIIB il doit avoir notamment grande compétence :
- dans le choix des matériaux selon les impératifs de construction des machines,
- dans l'approvisionnement de pièces de forge, de fonderie et de "semi-produits",
- en soudage.

Il est responsable de l'approbation des procédures concernant tant les procédés spéciaux que les spécifications générales des contrôles non-destructifs.
Il s'assure de la formation et de la qualification des personnels de contrôle.

Déplacements de courte durée en Europe essentiellement.

Ecrire avec C.V. détaillé sous référence 4990-M à Mamrégies qui transmettra. Discrétion assurée. »

Mamrégies
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 PARIS

Entreprise TÉLÉCOMMUNICATIONS
proche banlieue Nord-Ouest
recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

GRANDE ÉCOLE
débutant ou première expérience.

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, il sera chargé de la définition et du développement, sur microprocesseurs, de logiciels temps réel pour systèmes de Télécommunications par satellite à vocation télématique.

Adresser C.V., photo, prétentions sous réf. 182 à TRENDANCES - 41, avenue de Friedland, 75008 PARIS, qui transmettra.

Cadre de production assurance
100/120 000

Nous sommes un groupe de sociétés d'assurances spécialisées toutes branches de dimension moyenne. Nous avons mis l'accent sur une gestion personnalisée des contrats de notre clientèle et avons mis en place les moyens nécessaires à notre expansion, au niveau de la formation des hommes, des outils de travail et des produits.

Nous souhaitons renforcer notre Département Production en recrutant un jeune cadre capable à court terme de prendre ses responsabilités et d'évoluer avec nous.

Dans un premier temps, après formation à nos produits et à nos méthodes, il se verra confier une fonction d'encadrement.

Une formation supérieure et une bonne pratique de l'assurance acquise depuis 3 à 5 ans en compagnie sont indispensables, mais nous accorderons la préférence aux qualités d'animation et d'organisation et à l'aptitude à s'intégrer à une société qui avance rapidement.

Nicole Marichez vous remercie de lui écrire sous référence 4364M, 1 rue de Berri - 75008 Paris.



Bernard Julhiet Psycom
Membre de Syntec

SOURCES

PRODUITS CHIMIQUES

INGENIEUR COMMERCIAL

La filiale française de l'un des premiers groupes industriels multinationaux crée dans sa division produits chimiques un poste d'Ingénieur Commercial.

Pour une ligne de produits techniques d'excellente notoriété qui s'adresse aux industries des revêtements de sol, de câblerie, de transformation des matières plastiques, cet Ingénieur Commercial aura la responsabilité de son volume d'affaires et de son profit sur le marché national.
Il propose sa stratégie, négocie les contrats (sur les plans technique et commercial) s'assure de leur réalisation.

Nous souhaitons rencontrer soit un Ingénieur chimiste ayant une première expérience technico-commerciale (2-3 ans environ) soit un diplômé de l'enseignement commercial supérieur rompu à la commercialisation de produits techniques faisant appel, de préférence, aux matières plastiques.

Il a une bonne maîtrise de la langue anglaise et mobile et disponible, il peut à moyen terme évoluer vers d'autres fonctions en France ou à l'étranger

Pour recevoir informations complémentaires, écrire sous réf. M 4020Z à

EGOR S.A.
8 rue de Berri 75008 Paris

egor
PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

JEUNE CADRE COMMERCIAL EXPORT

Cette filiale (3100 personnes - CA 800 millions) de l'un des premiers groupes industriels français, fabrique et vend des conditionnements en verre de qualité. Ses produits s'adressent principalement aux industriels de la pharmacie et de la cosmétologie. 40% de son CA est réalisé à l'exportation, l'Afrique est l'un des secteurs les plus performants : CA 70 millions de francs

Rattaché au Chef du Service «Grande Exportation» ce Cadre Commercial, aidé par 3 administratifs a pour mission de «faire vivre» sa zone : étude de marchés, développement de produits, négociations commerciales, animation d'agents et de distributeurs, suivi administratif et économique.

Nous souhaitons rencontrer un jeune diplômé de l'enseignement commercial supérieur. Il justifie d'une première expérience (2 ans environ) acquise dans la vente, à l'exportation, de produits industriels. Parfaitement bilingue français-anglais, il a si possible, la connaissance d'une autre langue étrangère.

Mobile et disponible, il peut voyager 50% de son temps sur sa zone.

Pour recevoir informations complémentaires, écrire sous réf. M 4197 S

EGOR S.A.
8 rue de Berri 75008 Paris

egor
PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE
à vocation INTERNATIONALE
recherche

ADJOINT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

DECS
EXPERIMENTE
ANGLAIS indispensable
pour
Bilans, déclarations sociales fiscales chantiers étrangers

Lieu de travail : Porte de Bagnolet

Fréquents déplacements, *mais* courts séjours sur sites.

Adresser C.V., photo, prétentions sous No 13549, CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 q.tr.

Ingénieurs logiciel

Confirmés

Importante société électronique recherche des **INGENIEURS LOGICIELS CONFIRMES.**

Mission :

Leur responsabilité s'exercera sur l'ensemble des **phases d'un projet :**
- *étude système, conception architecture matériel-logiciel, évaluations, cahier des charges,*
- analyse fonctionnelle et organique, écriture et mise au point,
- qualification, recettes,
- suivi, maintenance.

Les logiciels concernent des **systèmes opérationnels** *qui doivent avoir toutes les caractéristiques de* **produits industriels.** Ils sont développés dans le cadre d'**un atelier logiciel.**

Profil : une expérience pratique sur micro-processeurs (6800, 68000) et dans les domaines télé-informatiques ou systèmes de tests serait particulièrement appréciée.

Adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo) en indiquant sur l'enveloppe la référence 1518 à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens, 75002 Paris
qui transmettra

(réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA

Entreprise d'ingénierie - 4800 personnes - La Défense - recherche

ADJOINT AU CHEF DES SERVICES COMPTABLES

Il assistera le Chef des Services Comptables dans l'ensemble de ses tâches, tout en ayant la responsabilité directe de plusieurs unités opérationnelles regroupant 20 personnes environ.
Il participera à des missions de contrôle et d'organisation dans les services centraux et les unités décentralisées.
DECS, École de Gestion, 5 ans d'expérience au moins en comptabilité générale et analytique dans une société de mécanique ou de construction navale d'envergure nous semblent indispensables pour tenir ce poste. Anglais souhaité.

Adresser CV et prétentions sous référence 72692 M à HAVAS CONTACT
156, boulevard Haussmann - 75008 Paris, qui transmettra.

Discrétion absolue garantie.

HAVAS CONTACT

INGENIEUR SYSTEME ET METHODES

Grosse société d'ingénierie, nous implantons notre Centre de Traitement de l'Information au VAUDREUIL (76). Applications diversifiées, utilisateurs décentralisés géographiquement, nous sommes équipés d'un important système de télétraitement et d'un 64 DPS.
(Nous assurons la formation spécifique 64 DPS aux candidats expérimentés sur d'autres systèmes).

Dans le cadre de cette implantation, nous recherchons un ingénieur système et méthodes. Il peut avoir une formation supérieure ou posséder une réussite professionnelle confirmée ayant valeur de diplôme. En revanche l'expérience système (2 ans au moins) ou analyste application (3 - 4 ans) est indispensable ainsi qu'un goût prononcé pour les méthodes et la technique.

Nous vous remercions d'adresser un CV détaillé mentionnant vos prétentions et, sur l'enveloppe, la référence 4159 à rscg carrières - 48, rue St Ferdinand - 75017 PARIS.

rscg carrières

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE
(Banlieue OUEST)
recherche

LE RESPONSABLE DE SON SERVICE DE DOUANE

Fonction :

Diriger, organiser et contrôler toutes les activités de la Douane *afin de fournir à la société les autorisations nécessaires* à l'importation et l'exportation de tous produits.
Représenter la société auprès des administrations, banques ou ambassades afin de faciliter les opérations douanières.

Profil :

- 35 ans minimum.
- Formation : Grande École de Commerce, Droit ou Finances.

Le candidat retenu aura acquis une *expérience d'une dizaine d'années* chez un transitaire agréé en Douane et/ou dans l'industrie, dans des fonctions similaires.
Il possédera la connaissance des réglementations douanières et du commerce extérieur.
Il aura de l'aisance dans les contacts humains.
La connaissance de l'anglais et de l'espagnol est souhaitée.

Adresser votre dossier de candidature complet et rémunération souhaitée sous nº 109.610 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

opérant seule sur un créneau qu'elle a créé

Nous sommes une société de service à l'industrie et à la distribution. Nous mettons à disposition, à l'échelle nationale, des systèmes de manutention utilisables tout au long de la chaîne Production-Logistique.

La société a fait un excellent démarrage,
le marché est *demandeur.*
Nous recherchons :

UN DIRECTEUR DES VENTES

D'une Branche d'Activité.

- Salaire supérieur à **160.000 F.**
- La candidat, âgé de 30 ans environ, est diplômé d'une *école de commerce.*
- C'est un analyste, mais aussi un négociateur opiniâtre. Il est organisé, mais déborde d'initiative.
- Il est ambitieux
- Il réside en région parisienne.

Adr. C.V., lettre manuscrite et photo sous nº T 29.995 M, à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2ᵉ).

Technics «La musique grandeur nature»

Nous sommes la filiale française de l'un des premiers groupe japonais : *Matsushita.* En *France,* nous sommes l'un des leaders dans le marché de la haute-fidélité. Nous recherchons un

Chef de produit senior

Vous analysez le marché de la hi-fi en étroite relation avec la distribution et l'équipe de vente.
Vous participez à l'élaboration de la stratégie marketing et à la fixation des objectifs; vous en assurez le suivi. Vous êtes en relation avec des agences extérieures pour les orientations annuelles produits, la conception et la mise en route d'actions promotionnelles. En liaison avec nos unités de production au Japon et en Europe, vous assurez une adaptation satisfaisante au marché français des nouveaux produits importés (prix-quantités...).
Homme de marketing, le terrain vous attire et vous aimez vivre la mise en place opérationnelle de vos préconisations. Diplômé d'une école supérieure de commerce, vous possédez une expérience d'environ *5 années comme chef de produit grand public ou biens d'équipement* semi-durables. Vous êtes bilingue anglais. Des déplacements fréquents sont à envisager.
Jacqueline Join-Dieterle vous remercie de lui écrire sous réf. 6368M, *1 rue de Berri - 75008 Paris.*



Bernard Julhiet Psycom

Membre de Syntec

SOURCES

Ingénieurs commerciaux qui désirez progresser

Si vous avez une formation supérieure et surtout le désir de vendre.
Si vous souhaitez vendre un «produit» à forte valeur ajoutée : nous commercialisons des solutions informatiques évoluées répondant à des problèmes de management (bancaire, financier, commercial, personnel).
Si vous désirez rejoindre une société «profitable», solidement implantée sur son marché et capable de suivre votre propre rythme de croissance : vos résultats vous ouvriront l'accès à des postes de responsabilité commerciale dans nos agences en France ou en Europe.
Si vous voulez avoir une rémunération équilibrée et non plafonnée, en rapport avec les 2 à 4 années d'expérience que nous vous imaginons.
Prenez contact (téléphone ou lettre) avec Bernard BOUGEL, Directeur

Cegi-Tymshare
106, Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD - Tél. 602 70 12

Publivel

Faites dès maintenant carrière dans la bureautique...

Implantes en proche banlieue Ouest, nous fabriquons et commercialisons du materiel de bureautique.

Nous recherchons notre :

responsable général études et développement

Age de 35 ans environ, de formation **Ingénieur Grande Ecole**, le candidat recherche devra posséder une **expérience d'études** dans la conception de materiel faisant appel à l'**électronique** et à la **mécanique**.

Le degre élevé d'autonomie du poste, la dimension *humaine* de l'equipe, l'*enrichissement* intellectuel permanent dûs à la fonction et les conditions de remuneration rendent cette offre particulierement attractive.

Adresser C.V., photo et salaire actuel, sous reference 34.10/CS/350 à ADEQUATION 62/64 Avenue Emile Zola 75015 Paris.

Adequation
CONSEIL EN RECRUTEMENT

FISCALISTE

GROUPE PHARMACEUTIQUE — PARIS

Nous sommes un important Groupe pharmaceutique et recherchons un fiscaliste pour notre siège parisien. Spécialiste des problèmes de fiscalité française : imposition *salaires, taxe professionnelle, T.V.A.* ..., *il aura,* si possible, une expérience dans un contexte similaire.

Une discrétion totale est garantie
aux candidats qui adresseront C.V. et prétentions
sous référence 6238 à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANS.

AMERICAN HOSPITAL SUPPLY CORPORATION
(matériel médical et hospitalier)
recherche pour son headquarter européen, un (e)

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITE

qui assurera de façon autonome la gestion administrative et financière des frais de fonctionnement du headquarter.
PROFIL RECHERCHE :
• ESC (options finances comptabilité), ou *DECS* • peu ou pas d'expérience professionnelle • très bon anglais • libre rapidement.
Possibilité d'evolution de carrière pour les candidats de valeur.
Adresser C.V. + photo à Madame BLAS,
AHS/ATLANTIC INTERNATIONAL - Rue de l'Equerre,
Z.A. des Béthunes - 95310 SAINT-OUEN L'AUMONE.

SOCIETE ELECTRO-MECANIQUE
proche banlieue Ouest
travaillant dans secteur militaire
recherche

CHEF DE PROJETS

ingénieur E.S.E. et A.M. ou équivalent ayant au moins 8 ans d'expér. micro-informatique, automatisme pour poste de responsabilité comportant :
- études d'appareils nouveaux,
- coordination labo études, bureau de dessin, atelier prototypes,
- expérimentation,
- définition en vue fabrication de série.

Envoyer C.V. manuscrit et prétentions à
N.1517 PUBLICITES REUNIES
112, Bd Voltaire - 75011 Paris

BUREAU D'ETUDES FINANCIERES ET DE CONTROLE COMPTABLE
MULQUIN et ASSOCIES
recherche

Auditeurs Experts Comptables Stagiaires confirmés

HEC–ESSEC–ESC–IEP
AYANT 2 ANNEES D'EXPERIENCE DE LA REVISION,
EN CABINET OU EN ENTREPRISE.
Libres rapidement. Larges possibilités de développement de carrière.
Envoyer curriculum-vitae, photo et prétentions sous réf. C 3111, à :
BEFEC - CMS Département du personnel, 12, rue Margueritte 75017 PARIS.

pmp

legrand

JEUNES DIPLOMES, GRANDES ECOLES, ESC, UNIVERSITAIRES...

IUT - BTS...

Venez rejoindre nos équipes commerciales.

Qui sommes-nous?

Le principal fabricant européen d'appareillage électrique d'installations. En expansion régulière, notre créneau est porteur. Nous employons 11000 personnes et réalisons un C.A. de 2,5 milliards de francs, dont 30 % à l'exportation.

Que ferez-vous? Que deviendrez-vous?

Nos postes sont à pourvoir dans des villes universitaires où vous serez domiciliés. Intégrés dans une direction régionale, vous mènerez des actions de vente et de promotion de vente auprès des installateurs, prescripteurs et distributeurs de nos lignes de produits, bâtiment, industrie, grand public.
Vous serez formés à ces produits et à nos méthodes modernes de vente.
Vous aurez une évolution de carrière intéressante, comportant des responsabilités d'animation et de gestion d'un C.A. en France ou à l'étranger.

Qui êtes-vous?

Jeune diplômé, vous êtes motivé par une vie active et la vente, vous êtes disponible pour vous déplacer et vous acceptez d'être mobile au cours de votre vie professionnelle. Vous êtes débutant ou vous avez déjà 2 à 3 ans d'expérience.

Vous êtes intéressé?

Merci d'adresser votre C.V. sous réf. 21M2100CPA - 69, rue de Monceau 75008 Paris

CP

MEMBRE DE SYNTEC

média-system



SOCIÉTÉ ROBINETTERIE INDUSTRIELLE

recherche

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Fonction :
- Promouvoir nos produits auprès d'une clientèle engineering en région Parisienne.

Profil :
- Connaissances de la robinetterie industrielle et du milieu engineering souhaitables.
- Anglais apprécié.
- Expérience similaire 10 ans minimum.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions au Service du Personnel

Société AMRI
Les Tours Mercuriales
40, rue Jean-Jaurès - 93176 BAGNOLET

bleu

IMPORTANTE SOCIETE DE TRAVAUX PUBLICS A VOCATION INTERNATIONALE
(2 MILLIARDS C.A.)
LEADER SUR SON MARCHE
Crée le poste

D'ADJOINT AU CHEF DU SERVICE INFORMATIQUE

— SI VOUS ETES jeune diplômé (e) MIAGE ou Ecole d'Ingénieurs,
— SI VOUS AVEZ une première expérience confirmée de l'entreprise (environ 3 ans),
— SI VOUS AVEZ le goût d'entreprendre et que la gestion informatique d'une entreprise tournée essentiellement vers l'exportation vous intéresse,

NOUS VOUS PROPOSONS, dans le cadre de l'extension de notre Plan Informatique (applications et matériels) :

- dans un premier temps, de faire vos preuves en prenant en charge la réalisation complète d'une application : conception, analyse, management des programmeurs, mise en exploitation.
- puis, en qualité d'ADJOINT, d'assister le Chef du Service Informatique dans le fonctionnement des différentes activités du Service : études, exploitation, système, etc...

Le poste est à pourvoir à PARIS. Une connaissance de l'Anglais est souhaitable.

Envoyez C.V., photo et prétentions sous réf. 3192M à INTER P.A. - B.P. 508 - 75066 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

gestion informatique

Société filiale groupe industriel dans le domaine des services informatiques recherche un (e)

ADJOINT (E)

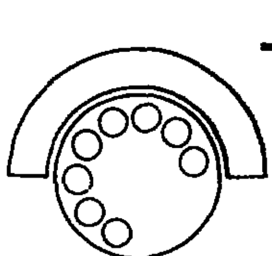
au Responsable du Service de gestion des affaires.

Il (elle) aura à :
- participer à l'élaboration des contrats spécifiques,
- améliorer la procédure de suivi du carnet de commandes,
- établir un suivi permanent des paramètres de gestion de chaque affaire.

Il (elle) aura une formation DUT, BTS de gestion, formation CNAM ou IAE et expérience dans un poste similaire.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous référence 4965-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS



LE CENTRE NATIONAL d'ETUDES des TELECOMMUNICATIONS
PARIS A.
(MINISTERE DES P.T.T.)
recrute un

INGENIEUR

GRANDE ECOLE, ENST, ESE, INSA ou UNIVERSITAIRE,

pour ses travaux dans le domaine de la COMMUTATION ELECTRONIQUE. Une expérience en téléphonie et/ou en informatique sera appréciée.

Envoyer C.V. et prétentions à :
DIVISION "CENTRES et LOGICIELS de COMMUTATION"
CNET - CENTRE PARIS A - 38, avenue du Général Leclerc
92131 ISSY-LES-MOULINEAUX



RECHERCHE 50 ÉTUDIANTS
(FRANCE ENTIÈRE)

- Études médicales ou para médicales
- Bons vendeurs
- Horaires souples
- Rémunération élevée
- Travail sur les lieux d'étude.

Écrire à l'OFUP
Hervé MARC
70, rue Mouffetard
75255 PARIS CEDEX 05

Technicien Gérant de Parc

700 Véhicules = engins de manutention + PL et VL

Vous êtes ingénieur, technicien supérieur, ou équivalent par votre connaissance de la gestion des équipements comportant de nombreux véhicules.

Vous aspirez à prendre rapidement des responsabilités d'organisation et d'achat d'un très important parc de matériel servant les 20 usines de la Société et les 10 entrepôts régionaux.

CAPFOR se porte garant de l'exceptionnel intérêt de ce poste basé à Paris Sud Est pour un homme ambitieux, rigoureux, et connaissant la technique PL.

Discrétion absolue et rapidité en écrivant, sous réf. 1041, à : CAPFOR - 23, avenue Marceau - 75116 PARIS.

MEDIA PA

CAPFOR
NANTES - PARIS - LYON - NIORT - BREST

Société de Transport implantée en France et à l'étranger
recherche

DIRECTEUR TRANSPORT NATIONAL
(PARIS)

Responsable devant la D.G. de l'animation commerciale et de la gestion administrative d'agences décentralisées (rayon 200 Km de Paris). Activités : messagerie express, lots, affrètement.

Le Directeur doit posséder une solide expérience du transport terrestre acquise à un poste de responsabilité en tant que Directeur d'une unité de transport où il a pu justifier ses aptitudes, d'abord commerciales, puis de gestionnaire et d'homme de terrain.

Vos candidatures seront traitées confidentiellement sous référence 735-M par

LTM CONSULTANTS
63 Avenue de Villiers - 75017 Paris.

Société parisienne liée au secteur routier
recherche
pour son SERVICE COMPTABLE

un Jeune Cadre

de formation BTS ou DUT COMPTABLE.

Il assure la mise en place des fichiers d'immobilisation et de stocks et en établit l'inventaire périodique.
Il assiste les différents échelons de la hiérarchie de la société en matières comptable et budgétaire.

Si vous êtes intéressés, adressez CV, prétentions sous référence CCB à

PARFRANCE Annonces
4 rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

ingénieurs informaticiens

Vous avez une première expérience du développement d'applications industrielles et scientifiques sur

MINI ORDINATEURS et MICROPROCESSEURS

Dans le cadre de son expansion

answare

THOMSON-CSF INFORMATIQUE

vous propose d'élargir vos connaissances et de travailler sur des projets de pointe en temps réel.

Adressez votre lettre, C.V. détaillé et prétentions sous référence DCA 149 S à Françoise TISON

ANSWARE
135 rue de la Pompe - 75116 Paris
ou téléphonez au 502.10.00, poste 361.

INFORMATICIEN « PATRON » DE L'EXPLOITATION

GROUPE CHIMIQUE recherche un informaticien - déjà exploitant, ou analyste désireux de prendre une responsabilité *hiérarchique* - pour lui confier l'exploitation : élaboration de nouveaux concepts, automatisation des principales fonctions de l'exploitation, dialogue avec les utilisateurs, animation d'une équipe de 8 personnes.

L'exploitation, c'est trois ordinateurs de moyenne puissance, traitement en temps réel, programmes en cobol.

C'est aussi dans notre esprit une ouverture vers d'autres missions (bureautique, organisation).

Siège et services : PARIS Ouest
Rémunération : 160.000 +
Merci d'écrire avec C.V. détaillé sous référence S, à : Brigitte PRISSARD

plein emploi
10, rue du Mail - 75002 PARIS
Conseils en ressources humaines depuis 1959



Madame,

Vous avez 30 ans minimum, une bonne culture générale, une élocution aisée, une forte personnalité, une disponibilité d'esprit, le goût des contacts humains, et vous voulez un travail qui vous laisse du temps libre.

Nous vous offrons :

un travail à temps partiel, un **salaire motivant et non limité pouvant aller jusqu'à 4 000 F par mois,** des contacts intéressants à haut niveau, une formation efficace, une excellente ambiance de travail dans une entreprise dynamique faisant partie du Groupe **MATRA.**

Lieu de travail : **Boulogne près Métro ou Puteaux près R.E.R.**

Adresser votre candidature sous réf. LM 901 à **PERITEL** - 148, rue de la République - 92800 PUTEAUX.

MEDIA

Cabinet International de Conseil
recherche un

DIRECTEUR FISCALISTE

Pour sa clientèle internationale de premier plan.
Le poste basé à Paris requiert :
— Une formation type DES en Droit ENI ou/et *Expertise Comptable.*
— Une expérience de 8 ans minimum de ce type *de clientèle soit en tant que Conseil soit* dans l'Administration.
— *Une excellente connaissance de l'anglais.*

Les candidats à fort potentiel trouveront dans la structure actuelle un cadre favorable à une évolution vers le poste d'associé.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous référence 5450 à PIERRE LICHAU S.A. — BP 220 - 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ BANLIEUE OUEST
recherche

1. PERSONNES ayant expérience MAINTENANCE AVIONS ou HÉLICOPTÈRES. Anglais indispensable. Espagnol souhaitable. Après formation dans nos locaux, ces personnes seront disponibles pour faire des déplacements longue durée à l'étranger dans le cadre de notre assistance technique.

2. PERSONNES ayant B.T.S.-D.U.T. mécanique-hydraulique. Connaissances aéronautiques souhaitées.

Env. C.V. + prét. + photo sous nº 27825 M. Bleu, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

Importante entreprise
LEVALLOIS
(PRÈS MÉTRO)
recherche

TECHNICIENS ÉLECTRONICIENS
titulaires B.T.S., D.U.T. pour son secteur TÉLÉCOMMUNICATIONS

Ecrire avec C.V. détaillé à THOMSON-C.S.F., Service Recrutement, 53, r. Greffulhe, 92300 LEVALLOIS.

ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE
recherche
1) DEUX SECRÉTAIRES DE DIRECTION
libres de suite ou ultérieurement, bac minim., dactylo.
2) UN PROFESSEUR D'ANGL.
UN PROFESSEUR MATH.
UN PROFESSEUR PHYS. CHIMIE
UN PROFESSEUR D'ÉDUCAT.
UN PROFESSEUR PHYSIQUE
3) UN SURVEILLANT (E) GÉNÉRAL (E)
Téléph. pour R.-V., 281-26-30.

FONDS D'ASSURANCE FORMATION
cherche à pourvoir à PARIS UN POSTE DE

CHARGÉ D'ÉTUDES

Le candidat diplômé de l'enseignement supérieur et s'intéressant aux relations sociales aura si possible une expérience de la gestion de la formation continue.
Position cadre.
Adresser C.V., photo et prét. s/nº T 030073 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2ᵉ.

ORGANISATION ET ETUDES 130.000 +

- Notre société (CA : 450 MF) filiale d'un important groupe international recherche un responsable organisation et études pour sa division administrative et financière.
- En dépendance directe du D.A.F, il se verra confier toutes les études d'organisation de la division et plus spécialement la mise en place et le suivi des applications informatiques. Il travaillera en liaison étroite avec les responsables des services utilisateurs et le département informatique, notamment par la rédaction du cahier des charges et la mise en route de chaque application.
Il sera également chargé d'étudier et rationaliser les besoins de la société en matière de Bureautique - Enfin il pourra être amené à seconder le DAF dans la réalisation d'études financières de Sociétés pouvant intéresser le groupe -
Diplômé de l'enseignement supérieur (HEC - Sup de CO - ESCP), le collaborateur recherché justifie d'une 1ère expérience réussie en organisation et informatique de préférence dans une Sté de services et possède un bon niveau d'anglais -
Lieu de travail Banlieue Sud.
Ecrire avec CV sous réf. 11556

CONSEIL EN RECRUTEMENT
CNPG 105 avenue Victor Hugo 75116 Paris

SOCIÉTÉ ENGINEERING MULTINATIONALE rech.

INGÉNIEUR PROJET

— Formation : Ingénieur A.M. ou équivalent.
— Langue : Anglais courant.
— Age minimum 30 ans.
— Expérience minimum 5 ans Engineering.
— Secteurs : Pétrole.
— Rémunération selon expérience.

Env. C.V. + photo s/réf. 2897 à Swearts, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09 qui transmettra.

AGENT TECHNICO-CIAL

pour distribution nouveaux produits de microfiltration auprès d'industries électroniques, laboratoires pharmaceutiques et fabricants de liquides alimentaires.
Sérieuses réf. exigées.

Écrire avec C.V. et prét. à : PABROX, B.P. 41, 94470 Boissy-St-Léger, qui transmet.

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
recherche

UN GÉR. DE FORTUNES

Env. C.V. détaillé + photo + lettre manusc. et évaluation portefeuille clientèle.
Ecrire sous le nº 30085 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS
recherche
COLLABORATEURS/TRICES
28 ans min. Bonne élocution, excellente présentation, dynamiques, stage de formation gratuit. Rémunération importante, possibilité réelle de promotion dans un proche avenir.

Tél. 538-66-23, de 10 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 17 h 30.

UN LABORATOIRE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (91128 PALAISEAU)
recherche
pour AIDE-GESTION A LA DIRECTION DU LABORATOIRE

POSTE MI-TEMPS

Monsieur ou Dame moins de 60 ans, diplôme niveau licence, avec compétence administrative, Finances et Personnels. Expérience milieu scientifique souhaitée. Nationalité française. Ecrire avec C.V. à Nº 26.959 Centrales d'Annonces 121, r. Réaumur, 75002 Paris.

BUREAU VERITAS
recherche
pour ses services AÉRONAUTIQUES

INGÉNIEUR

Sup. Aéro, A & M, ENSICA, ayant expérience aéronautique pour assurer fonction audit technique dans compagnie transport public et surveillances constructions neuves.
Affectation : région parisienne.

Adr. C.V., photo et prétentions sous référence Nº 63 à
BUREAU VERITAS
Direction des Services Aéronautiques
2, avenue Hoche,
75008 PARIS.

ERIA ECA AUTOMATION

SOCIETE DE SERVICES ET CONSEIL EN INFORMATIQUE
(550 personnes, 130 M.F.)
filiale d'un groupe industriel de taille internationale

la télématique...

NOUVEAUX ENJEUX, NOUVEAUX SERVICES

Nous renforçons notre potentiel pour répondre au dynamisme de ce nouveau marché et recherchons :

un ingénieur commercial

et

2 ingénieurs technico-commerciaux

5 ans d'expérience dans le domaine des communications leur permettra :
- de suivre l'évolution technique ;
- de prendre rapidement la responsabilité d'un secteur du marché.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prét. sous référence 1009 au Service du Personnel
315, Bureaux de la Colline
92213 Saint-Cloud Cedex

Publicis - Neuror.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE
DES NON-SALARIÉS
désire confier la responsabilité de son SERVICE STATISTIQUES à
UN CADRE
Les candidats possédant de bonnes connaissances en statistiques, en organisation et en *informatique*, sanctionnées par un diplôme de l'enseignement supérieur (maîtrise sciences éco, informatique de gestion ou équivalent), concrétisées par plusieurs années d'expér. prof., adresseront C.V. et photo + prétentions sous réf. 8322 à L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle 75083 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

Embauchons J.H. possédant minimum BACC. C ou E
pour poste
ADJOINT D'INGÉNIEUR
avec contrat emploi/formation.
C.V. et prét. : VIDE INDUSTRIEL, 17, r. Denis-Roy, 95 Argenteuil.

ANALYSTE de CRÉDIT
Demandé par BANQUE ÉTRANGÈRE récemment installée à Paris. Expér. effect. du montage et suivi des crédits. Anglais *indispensable*.
Env. C.V., lettre manuscrite, *photo, salaire actuel et prét.*
Ecrire sous le nº 30.086 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société titulaire d'Agences Exclusives pour la France de matériels mécaniques de grande classe.
recherche :
INGÉNIEUR
pour *occuper*, après plusieurs années de formation, poste de Direction à Paris.
Conditions impératives :
1/ Parler et écrire couramment l'anglais.
2/ Etre intéressé par commerce et gestion.
Ecr. s/nº 7.304 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, *5, rue des Italiens, 75009 Paris.*
Qui transmettra.

RADIALL
recherche pour Rosny-sous-Bois
ANALYSTE PROGRAMMEUR
FUTUR CHEF DU SERVICE INFORMATIQUE
— Minimum 30 ans.
— Formation BAC + 2.
— Expérience indispensable 2 ans IBM 34.
Envoyer C.V. et prétentions *101, rue Ph.-Hoffmann* 93116 ROSNY-SOUS-BOIS.

Groupe de Conseils en Marketing recrute pour sa filiale *RELATIONS PUBLIQUES*
2 ATTACHÉS (ÉES) DE PRESSE
MISSION :
Après un stage de perfectionnement et d'information, ils (elles) seront chargés (ées) d'assurer les relations avec la presse professionnelle et technique ainsi qu'avec certains supports grand public.
CONDITIONS :
— salaire fixe + intéressement
— *statut cadre*
— possibilité d'évolution de carrière au sein du Groupe.

Ecrire C.V. avec lettre manuscrite et *photo (ret) s/réf.* OSM 10 à GROUPE FORMATION ET MARKETING, *4, rue des Immeubles-Industriels* 75011 PARIS.

Importante Société d'ingénierie recherche
COMPTABLE BTS EXPÉRIMENTÉ
pour comptabilité générale et budgétaire
Lieu de travail : Mº Gallieni
Adr. C.V., photo, prétentions Nº 13.551 CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra - Paris 1er.

INGÉNIEURS
Pour conception et projets DE SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
— Expér. 4 à 5 ans dans les basses et hautes fréquences *souhaitée*.
— Postes à pourvoir : région NORD PARIS.
Adresser C.V. détaillé et prét. *à : nº 65668, RUSH Publ.,* 84, rue d'Hauteville, 75010 Paris, qui transmettra.

Clinique CHIRURGICALE de *SARTROUVILLE*
20, avenue Maurice-Berteaux, 15' gare Saint-Lazare, cherche
INFIRMIÈRE D.E.
Service réanimation jour
INFIRMIÈRE D.E.
Service nuit.
Tél. pour r.-v. 914-21-27.

Petite société spécialisée dans la diffusion *de matériels de STANDS* recherche
UN CONCEPTEUR
Le candidat aura la charge de la partie création et implantation.
Il devra avoir une bonne expérience de la conception de STANDS *MODULAIRES* et TRADITIONNELS.
Il ne sera pas rebuté par le fait de s'adapter aux contraintes techniques d'un matériel existant. Il saura rendre ses projets sous forme de perspectives, maquettes-volumes, plans etc.
Envoyer C.V. manuscrit avec photo et prét. à nº 26.545 M BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transmettra.

Administration recherche COMPTABLE-ANALYSTE
Dipl. D.E.C.S., expér. souhaitée, 6.700 F brut. Ecr. avec C.V. Nº 26.862. Centrale d'Annonces 121, r. Réaumur. 75002 Paris, qui transmet.

ST-CANNIAH INDUSTRIE recherche
TOLIER CHAUDRONNIER
très expérimenté, bonne connaissance fabrication pièce automobile, étude prix de revient. Tél. P.R.V. 827-19-63.

INSTITUT PASTEUR recherche
INGÉNIEUR
Titulaire d'un doctorat es Sciences d'État ou 3e cycle et posséd. une expér. du laboratoire orientée de préférence vers l'immuno-pharmacologie.
Env. C.V. et prétentions à Direction du Personnel 28, rue du Dr-Roux 75724 Paris cedex 15.

Ets PRIVÉ VERSAILLES recherche d'urgence
PROFESSEURS
Lettres, histoire, géo, économie Env. C.V. + photo S.E.V., 26, *rue Berthier, 78000 Versailles.*

CABINET DE GÉRANCE
Paris (8e), recherche, urgent
EMPLOYÉ (E)
connaissant gestion et comptabilité.
Ecr. av. c.v. photo cab. Lefort, 19, r. d'Edimbourg, Paris-8e.

SAINT-CANNIAH INDUSTRIE recherche tôlier-chaudronnier très expérimenté, bonne connaissance, fabrication pièce automobile. Etude prix de revient. T. 827-19-63 pr R.-VS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE recherche
1 SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
expérience indispensable, *rewriting et mise en pages.* Ecr. ou Tél. à L'HOTELLERIE 79, Champs-Elysées, Paris-8e.
Téléphone : 723-43-19.

VILLE d'ATHIS-MONS recrute d'urgence un animateur responsable du service culturel municipal.
Conditions statutaires conformes au décret du 15-7-1981, paru au Journal Officiel du 28-7-1981.
Adresser curriculum vitae à : *Madame le Maire,* 91205 ATHIS-MONS

CB INFORMATIQUE
recherche
ANALYSTES PROGRAMMEURS
gestion BASIC - HP 98/45
INGÉNIEURS
FORTRAN - DATA GENERAL ECLIPSE
INGÉNIEURS
SOLAR 16/40
ASSEMBLEURS
PL/16 - TEMPS RÉEL
Un min. de 3 ans d'expérience est exigé. Libres de suite. Se présenter avec références, 41, rue Lecourbe, PARIS-15e. Métro : Sèvres-Lecourbe. 121, rue Saint-Lazare, Paris-8e. Métro : Saint-Lazare.

OFFRES D'EMPLOIS

GROUPE IMPORTANT RÉPARTITION NATIONALE
recherche pour son siège social à Paris-17e
CHEF DU PERSONNEL
— Licencié en droit.
— Solide expérience.
Tél. pr R.-V. 766-41-89.

secrétaires

Importante Société de Bâtiment (16 arrondt.)
recherche une
Secrétaire de Direction
DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE
Une excellente présentation est nécessaire ainsi qu'un bon niveau de culture générale.
Des traductions de contrats sont à prévoir.
Adresser CV., photo et prétentions salaire à No 18438 - COFAP - 40, rue de Chabrol 75010 PARIS qui transmettra.

Papeterie 20e rech.
SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLO
LIBRE DE SUITE
Connaiss. administrat. et compt. Env. C.V., photo et prét. nº 1515 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

Association loi 1901, recherche *SECRÉTAIRE aimant* les chiffres. Temps plein. Contrat 5 mois. envoyer C.V. M. BEGUE, 9, *rue Cadet*, 75009 Paris.

Recherche
DACTYLO
pour emploi tempor. (dix mois) pour tenue bibliothèque école d'ingénieur, diplôme exigé, Bac ou DUG, anglais souhaité. Rémunération selon diplôme. I.I.E., 292, r. St-Martin, Paris-3e, Tél. 271-24-14, poste 511.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

capitaux propositions commerciales

RECHERCHONS
Participation majoritaire dans agence de voyages (même petite) comportant obligatoirement service fret ou société transit spécialisée dans transport aérien.
Ecrire sous nº 29.993 M,
RÉGIE-PRESSE,
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

BIOLOGISCHES HAARWUCHS-MITTEL
Haare wachsen garantiert ! Rezeptur zu verkaufen. Lizenzvergabe für alle Länder. Ungeahnte Möglichkeiten, die ich — als « geistiger Vater » — im Interesse von Millionen Haargeschädigter nicht bewältigen kann. Produktion kann sofort aufgenommen werden ! Nur seriöse Angebote. Sie werden garantiert umfassend informiert.
Lewandrowski + *Partner,* Postfach 14, CH-8853 Lachen.

RESTAURANT CINÉ-CLUB rech. associés pour restaurant en SARL. T. 280-13-51, 262-16-33

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS
Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

formation professionnelle

Apprendre un métier . . . pour en trouver un !

Vous avez de 18 à 26 ans et êtes à la recherche d'un emploi.
Nos stages, à temps complet, gratuits et rémunérés, vous concernent.

BAC ou BAC + 2
• GESTIONNAIRES de PRODUCTION
(Réunion d'information le 10/11/81 à 14 heures).
• COLLABORATEURS des SERVICES COMMERCIAUX
(Réunion d'information le 10/11/81 à 10 heures).
• PROGRAMMEURS DE GESTION
(Réunion d'information le 9/11/81 à 10 heures).

BAC
• SECRETAIRES - STENODACTYLO
(Réunion d'information le 9/11/81 à 14 heures).

Tous ces stages, d'une durée moyenne de 5 mois, sont à la fois pratiques et théoriques : ils concernent des activités ouvertes sur le marché de l'emploi. Les inscriptions auront lieu à l'occasion des réunions d'information.

IFERP
BERKELEY BUILDING
19, rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE LA DÉFENSE



STAGE GRATUIT ET RÉMUNÉRÉ
pour demandeurs d'emploi domiciliés à Paris
Formation de Techniciens conseils en gestion de l'énergie : 800 h. Participants ayant expérience professionnelle ou formation initiale dans le secteur BTP.
Pour tous renseignements SIPCA PROMOTION
18, rue de la Condamine, 75017 Paris
Tél. 387-49-09.

représentation demandes

Jeune femme trilingue, anglais, espagnol. Expérience relations publiques et contacts clientèle, cherche emploi dans représentation ou commercialisation produits de luxe sur Paris et étranger. Grande disponibilité. Ecr. s/nº 1.934 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ingénieur Grande Ecole 11 ans exp., ch. Représ. Électrotechniques. *Région Nord.* Ecrire sous le nº 30.084 M, RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

DEMANDES D'EMPLOIS

CALCULATEUR ACTURIAT
Agent de Maîtrise
39 ans, 10 ans expérience assurances vie-groupe, ch. poste *PARIS* ou *BANLIEUE* Ouest. Libre immédiat. ETUDIE TTE PROPOSITION.
Ecr. s/nº 6.159, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

F. 27 a. secrétaire + DUT documentaliste, notion montage, *maquette, qualibrage. Petite* expérience presse et édition, cherche poste Paris. Libre suite. Tél. S. Robin : 263-76-13.

Directeur de société
H. 38 ans, universitaire (Droit, Sciences-Po) anglais, espagnol, allemand, italien. EXPÉRIENCE direction et gestion, grande expérience clientèle française et internationale.
Lancement nouveaux produits. *Imagination et innovation.*
Etud. propositions sérieuses.
Ecr. s/nº 6.203 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Femme cadre parlant allemand, 15 ans exp. service commercial, responsable administration des ventes, étudie toutes proposit. *Paris ou proche banl. ouest.* Ecr. s/nº 1.933 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Formation expér. maritime spécialiste transport public tourist. aéroglisseur tous types pilot. avion, homme de terrain, gest. organisateur sens commerc., anglais, allemand, cherche situation France, *étranger*. Ecr. s/nº 7.318 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ingénieur polyvalent (diplômé d'État) recherche contrat d'étude ou mission aux États-Unis. Participation aux frais réclamée.
Ecr. s/nº 7.322 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SECRÉTAIRE D'AGENCE
Connaissance codification informatique, angl. ch. poste sur Paris, libre de suite. tél. (43) 28-38-35, mat. ou ap. 17 h. 30.

J. h. mod., dynamique, expér. bar et disquaire, cherche place discothèque. Tél. 354-44-48.

LICENCE DE LETTRES
J.F., 31 ans, bonne présent., étudierait toutes propositions *Paris ou banlieue sud.*
Ecrire sous le nº 030.067 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F., 31 ans, maîtrise d'anglais, DEA et M. PHIL. d'histoire, exp. de recherche sociolog. et édition, étudie ttes propos. KOROSI, 23, *rue Larrey*, 75005 PARIS.

J.F., 25 ans, secrétaire de direction (B.T.S.), trilingue anglais-espagnol, très bonne présentat., exc. réf., 5 ans d'exp. ch. poste stable s/Bordeaux, (56) 93-12-38

CADRE TRÉSORIER
Femme, 58 ans, gestion et prévision *informatisées*, 15 ans expérience, étudie toutes propositions Paris province.
Ecrire sous nº 2.936 Decq publicité, 10, square du Var, 75020 *Paris ou tél. 535-27-80, le mat.*

MÉDECIN FRANÇAIS
39 ans, dynamique, 10 ans expérience en médecine générale, conn. anglais, italien, étudie ttes propos. de collaboration de laboratoire pharmaceutique.
Ecr. s/nº 1.939 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris, ou téléphoner au 924-62-81.

J.F., 30 ans, doctorat gestion, finances, bilingue arabe-français, conn. angl., 1re expér. profess., 2 ans, ch. services financiers dans Sté internationale, HELOU, 55, *rue Hermel*, 75018 Paris.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
26 ans, anglais-allemand-espagnol parlé écrit ch. poste *stable région parisienne.*
Ecrire sous le nº 030.053 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Jeune Homme, 26 ans, *Maîtrise* d'histoire anglais-allemand cherche emploi même temporaire, librairie, presse, édition.
Ecrire sous le nº 030.026 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F. 38 ans. Activité Responsable Service Export Cosmétologie. Solide exp. tous problèmes export. Anglais, *espagnol, allemand courants.* Habit. contacts hauts niveaux et voyages. rech. poste similaire, Paris de équipe dynamique. Écrire ROP, 9, *rue Souffroy, Paris-17e*, qui transmettra.

CADRE SUPÉRIEUR
commercial *de gestion, ex-chef* d'entreprise, formation supérieure, 45 ans, cherche activité polyvalente ou commerciale. Ecrire s/nº 11.054, Publi Maesters, *113, r. Reuilly,* 75012 PARIS, qui transmettra.

SECRÉTAIRE 31 ans
Exp., dyn., esprit initiat., sens resp., ch. emploi stable Paris. Libre imm. Etudie ttes prop. 331-99-66 de 8 à 13 h.

J.H. licence droit privé, maîtrise droit des affaires, 1 an exp. imm. ch. emploi. M. Millord, 25, rue Didot, Paris-14e.

H. Cadre 50 ans, *exp.* 25 ans France et à l'étranger administration, comptabilité anglo-saxonne, finances, audit et informatique, bilingue angl., rech. DIRECTION ADMINISTRATIVE et *FINANCIERE. P.M.E.* région parisienne.
Ecrire sous le nº T 030.070 M,
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F. 22 ans, *diplôme DUT*, carrière « juridique et judiciaire ». Souhaite trouver emploi *stable. Libre de suite.* *Tél.* 869-68-63.

J.F. 33 ans, Secrétaire collaboratrice opérationnelle, bilingue allem. (cadre), ch. emploi stable. Libre immédiatement. Tél. 347-18-74, le matin et après 19 h.

J.H., 30 ans, licencié russe, diplôme russe affaires (C.C.I.P.) russe, anglais courant, notions allemand, expérience traductions, *libre de suite, recherche* emploi. Tél. : 576-15-30.

VENDEUSE, 2 ans expérience, ch. place boulangerie-pâtisserie, *repos jeudi si possible Paris 17e,* 18e, 19e, 20e.
Téléphone : 240-00-60.

information divers

Emplois et carrières de la fonction publique FRANCE-CARRIÈRES
Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

TROUVER UN EMPLOI
LE CENTRE D'INFORMATIONS DE L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).
• Les 3 types de C.V.
• Bonnes réponses aux tests.
• Graphologie et ses pièges.
• 12 méthodes détaillées, etc.
Pour informat., écrire CIDEM, M, 5, sq. Mondovi, 78 Le Chesnay.

travail à domicile

Je frappe sur IBM 13 sphères *rapports, thèses, livres, etc.* Tél. 638-55-52 et 681-83-61.

villégiature

PYRÉNÉES-ORIENTALES Loue mas, possibilité huit personnes, tout confort, piscine. *Tél. 16-68-52-40-66, ap. 18 h.*

automobiles ventes

de 5 à 7 C.V.

A vendre Fiat 127 Sport année 1981, 19.800 km, jantes Gotti, longue portée Cibié Oscar + feu brouillard arrière, radio cassette avec ampli equalizer, alarme. Px 27.500 F à débattre. *Tél. 308-88-96.*

de 8 à 11 C.V.

Collabor. Renault vend Fuego GTS bleu océan, 6 mois, 5.000 KM. tél. 959-68-60.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

1, RUE MONTSIGNY
LUXUEUSE RÉHABILITATION
STUDIO, 2 P. livr. immed. sur pl. ts les jours, 10 h-12 h 30, 14 h 30 à 17 h 30. 261-15-15.

3e arrdt

MARAIS
Direct. pptaire, dans superbe immeuble XVIe en rénovation, 52 m², 73 m², 125 m² en l'état ou rénové. Tél. : 278-29-20.

URGENT QUARTIER DE
L'HORLOGE *App. stand., 4e ét., 88 m²,* séj. dble + balcon, 2 ch. Frais réd. Px 1.500.000 F. AGENCE MOLINARD 563-74-98, 73-97

6e arrdt

PLACE SAINT-SULPICE
dans immeuble réhabilité pptaire vend du STUDIO au 3 P., GD STANDING, JARDIN. Téléphone : 522-95-20.

LUXEMBOURG, SUPERBE appartement 5 P. récent, confort except., balcon. 633-47-23.

7e arrdt

St-Germain - St-Guillaume
GRANDES RÉCEPTIONS
156 m², soleil. 354-95-10.

INVALIDES - SEINE
VUE TOUT PARIS
100 m², séjour + chbre, park., asc., balc., soleil. 354-95-10.

RUE UNIVERSITÉ
dans hôtel restauré APPARTEMENT *EXCEPTIONNEL* environ 400 m² dble hauteur sous plafond, boiseries, possib. division. Tél. 261-16-60.

13e arrdt

GOBELINS
BEAU 2 P., CONFORT, 40 m². BON PLACEMENT. 544-58-38.

15e arrdt

HOPITAL VAUGIRARD
3/4 Pièces, cuisine, bains, chauffage indépendant, soleil.
BOURDAIS. 562-51-32.

ORIGINAL DBLE LIVING
3 chbres, bains, w.-c. et dches, *5e ét., sans asc.,* CALME. Px 580.000 F. 577-98-85.

CONVENTION Séjour + 2 ch., imm. récent, 3e ét., 350.000 F compt. + *4.800 F mens. viager* ou 750.000 F prix total. 266-19-00, 8, r. La Boétie (8e)

16e arrdt

VUE SUR VILLA MOLITOR
très beau 4 Pièces, tt cft.
BOURDAIS 562-51-32.

AVENUE FOCH
8 PIÈCES, 280 m².
Immeuble pierre de taille. Exclusivité exceptionnelle.
KFR 296-88-88.

MUETTE, 8 P. LUXE
230 m², profession libérale. MICHEL & REYL. 265-90-05.

17e arrdt

ETOILE S/JARDIN PRIVATIF
MAISON 4 PIÈCES
90 m² tt cft, fond cour. 1.100.000 F. 550-34-00.

18e arrdt

CAULAINCOURT
Imm. pierre de taille, GD 2 PIÈCES, tout *confort* magnifiqu. rénové, PPTAIRE S/PLACE MARDI, 13-18 H, 113, R. CAULAINCOURT.

LAMARCK-CAULAINCOURT
2 et 3 PIÈCES, ASCENS.
LIBRES ET OCCUPÉS
Tél. 526-54-81.

20e arrdt

GAMBETTA SAINT-FARGEAU
7e ét., asc., appt 3 p. cuis., s. de bains, 76 m² + loggias, park. 610.000 F. Tél. 562-05-55.

78-Yvelines

Parc MAISONS-LAFFITTE, appt ensol., 4/5 p., 96 m², cave, park extér. 700.000 F. Ag., *962-50-95 ou 958-92-72.*

appartements achats

ÉTUDE RIVE GAUCHE
Clientèle sélection. à satisf. 122, bd Raspail, Paris-6e. Tél. : 222-70-63, 20e année.

ACHÈTE 3-4 Pièces *comptant, Paris.* Bon quartier. URGENT. Mme LEULIER : 261-39-78, ou le soir : 900-84-25.

RECHERCHE *1 à 3 P., Paris,* préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. : 873-23-55, même le soir.

Pour clients sérieux, PAIE COMPTANT, APPTS ttes surf. et IMMEUBLES, à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e. 566-00-75.

locations non meublées offres

Paris

A LOUER, 17e, 2 PIÈCES 37 m², 1.600 F. + charges. Téléphone : (75) 71-31-70.

Région parisienne

LE CHESNAY, propriété sur 2.400 m², 8 pièces, tt confort. 8.000 F. Tél. : 233-51-03.

NEUILLY-S/SEINE, appt 3 p., 100 m, bois, 1er ét., visite sur place, samedi 31, 13 h.-17 h. 45 bis, rue J.-Dulud (ag. s'abst.)

pavillons

PARTICULIER VEND PAVILLON 3 pièces, 75 m², mezzanine, salle de bains, W.-C., tout confort, très calme, verdure, cellier extérieur, parking couvert. Épinay-sous-Sénart (91), Le Pré-aux-Agneaux. Prix 280.000 F. Téléph. le soir : 046-61-56.

locations non meublées demandes

Paris

Association APLL recherche chambre pour étudiants. 33, place Maubert, Paris 5e. Téléphone : 326-77-51.

Peintre cherche : local ou pièce claire sans confort dans 15e arrondissement si possible. Loyer minimum.
Ecr. s/nº 6207 *le Monde* Pub., *service ANNONCES CLASSÉES,* 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Région parisienne

Étude cherche pour CADRES VILLAS, pav. ttes banl. Loyer gar. 5000 F. max. 283-57-02.

fonds de commerce

Pyrénées-Orientales (66) Saint-Cyprien-Plage dans station balnéaire en expansion, restaurant brasserie saisonnier. Excellent emplacement. 975.000 F.
Perpignan magasin de cuis. équipées particulières, 80 m² sur artère principale. Excellents résultats. 325.000 F. Agence SAINT-CYP CATALAN, (68) 21.03.29. *13, rue Eugène-Delacroix,* 66 Saint-Cyprien-Plage.

Je prends ma retraite
Vends fonds de restaurant alsacien à Périgueux, gastronomie alsacienne. Unique dans toute la région. Très bonne affaire garantie. Matériel état neuf. Prix 480.000 F. (16-53) 08-62-01 ou 08-34-59.

boutiques

Recherche MURS LIBRES à Paris. Téléphone : 538-98-15.

villas

MESNIL-LE-ROI, maison 1920 *sur 800 m², 4/5 P., 140 m²* surf. habit., 2 bains, 2 w.-c., ss-sol total, gar. 840.000 F. Agence. 962-50-95.

bureaux

Locations

BUREAUX MEUBLES
Sièges de stés av. secrétariat Tél. Télex. Toutes démarches pour création d'entreprise.
ACTE S.A. 261-80-88 +
BORDEAUX, (56) 81-96-80.

8e ÉT. CHAMPS-ÉLYSÉES
Domicil. R.M., R.C., S.A.R.L. A partir de 150 F. CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS. Tél., télex toutes démarches. C 2 E - 562-42-12.

VOTRE SIÈGE SOCIAL, 8e
LOYER 150 A 300 F/MOIS
TELEX - SECRÉTARIAT
SERVICES SÉRIEUX
AGECO - 294-95-28.
R.C. PARIS, 319.127.080.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat, tél., formalités
CONSTITUTION
de société TELEX
S.M.P., 268-08-90.

DOMICILIATIONS et SIEGES SOCIAUX
BUREAUX meublés - TELEX
Permanence téléphonique
CONSTITUTION STES
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293.60.50
C P A 355.17.50

hôtels particuliers

L'AMBASSADE DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE -
Désire acheter ou louer pour *service culturel, un hôtel particulier* dans la limite de 1.000 m² convenablement situé dans le 5e, 6e, 7e, 8e, 16e ou 17e arrd. Envoyer offres au Service de *L'AMBASSADE D'ARABIE SAOUDITE,* Service Culturel. *1, r. André-Pascal, 75016 Paris.*

locaux industriels



ÉCOLE TECHN. PRIVÉE
Région Centre, vastes locaux en excellent état centre ville, très bonne réputation, faible concurrence, bonne rentabilité, cherche acquéreur même en cours d'année scolaire.
Ecrire sous nº T 30.032 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e).

propriétés

VAUCRESSON
Part. vd pptè réc., perf. état, décoration raffinée, très gd living, 4 chbres, 3 bns, salle de jeux, logt gard. s/ 1.100 m² env. jdin à l'anglaise, gar. Px élevé justif. 257-37-98.







هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

AFFAIRES

SELON UN RAPPORT DES PROFESSEURS LUCHAIRE ET ROBERT

Le projet de loi sur les nationalisations ne serait pas contraire à la Constitution

Selon un rapport de deux professeurs de droit, MM. François Luchaire et Jacques Robert, qui leur avait été demandé par le gouvernement, les deux principaux griefs formulés sur le plan juridique contre les nationalisations («atteinte au droit de propriété et au principe de l'égalité devant la loi») « ne sauraient résister à un examen approfondi du droit positif et de la jurisprudence de notre pays ». *Dans ces conditions, estiment les deux experts, le projet de loi sur les nationalisations devrait passer avec une relative aisance l'obstacle éventuel du Conseil constitutionnel.*

« *Il ne nous semble pas que l'opération de nationalisation envisagée par le projet gouvernemental puisse se heurter sérieusement à une quelconque exception d'inconstitutionnalité, qui serait tirée d'une violation d'un droit fondamental et exclusif de propriété solennellement garanti* » par l'article 17 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, disposant notamment que « *la propriété est un droit inviolable et sacré* ».

« *Il est pour le moins difficile en 1981 de soutenir que la propriété est restée un droit inviolable et sacré* », estiment les auteurs du rapport, citant une série de cas où on lui porte atteinte : importance des prélèvements fiscaux, interdictions de construire, droits de préemption reconnus à certains..

Ils soulignent, en outre, que le Conseil constitutionnel n'a jamais fait référence à cet article 17, alors même qu'il y avait été invité (affaire de la fouille des véhicules).

D'autre part, ajoutent-ils, la nationalisation est une technique relativement nouvelle et « *la déclaration* (des droits de l'homme) *ne saurait donc — à l'évidence* » *la concerner* ».

La nationalisation est d'ailleurs prévue par l'article 34 de la Constitution qui dispose, que « *la loi fixe les règles concernant (...) les nationalisations d'entreprises et les transferts de ropriété d'entreprise du secteur public au secteur privé* » (ce dernier passage est d'ailleurs évoqué à propos de la rétrocession des filiales de Paribas et de Suez).

Mieux, le préambule de la Consititution de 1946 oblige même à nationaliser « *tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a, ou acquiert, les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait* ».

Celle-ci est toutefois tempérée par la « *nécessité publique* » qui doit être constatée en cas de nationalisation aux termes de l'article 17 de la déclaration des droits de l'homme.

Mais, c'est au Parlement que revient d'apprécier l'existence de cette nécessité publique, estiment les deux professeurs et, selon eux, « *il ne semble pas* » que le Conseil constitutionnel puisse lui substituer sa propre appréciation.

Le principe de l'égalité, affirmé dans la déclaration de 1789, le préambule de la Constitution de 1946 et dans les articles de la Constitution de 1958, « *n'est pas dépourvu de toute ambiguïté* », estiment MM. Luchaire et Robert.

De nos jours, « *le principe d'égalité se nuance de plus en plus pour cadrer avec l'évolution du progrès et les aspirations du plus grand nombre* », ajoutent-ils en se fondant sur la jurisprudence de ces dernières années.

Ils en tirent donc un certain nombre de conséquences : à propos de la distinction opérée entre banques françaises et étrangères (les secondes échappant à la nationalisation). Ils soulignent que l' « *inégalité de traitement entre sociétés sous contrôle étranger et sociétés sous contrôle français s'explique par leur différence de situation* ».

MM. Luchaire et Robert abordent ensuite le problème de l'indemnisation des actionnaires, qui doit être « *juste et préalable* », selon la déclaration des droits de l'homme.

Pour déterminer le caractère juste de cette indemnité, il faut savoir de quoi le propriétaire a été prvié, expliquent-ils. Selon eux, il n'a été dépossédé que de ses actions, et en aucun cas de l'actif de la société. Cet argument, explique-t-on de bonne source, permet ainsi de répondre à ceux qui réclament que la formule d'indemnisation prenne en compte les actifs consolidés.

En ce qui concerne le caractère préalable de l'indemnisation, les autres se réfèrent à la jurisprudence (1939, 1945 et 1969 après l'indépendance de l'Algérie) qui a autorisé des nationalisations sans versement préalable.

« *Il ne s'agit donc plus aujourd'hui d'entendre par indemnité préalable, le versement impératif, avant la dépossession d'une certaine indemnité compensatoire. Seule la fixation du montant et des modalités d'attribution de l'indemnité de nationalisation sont requises préalablement à l'opération.* »

En outre, ils soulignent qu' « *aucune disposition constitutionnelle n'impose une indemnité en argent* ». — (*A.F.P.*)

Le conflit social chez British Leyland

LES NOUVELLES PROPOSITIONS PATRONALES DIVISENT LES SYNDICATS

Londres (*A.F.P.*). — Après deux semaines de négociations, interrompues puis reprises au dernier moment, entre la direction et les syndicats de British Leyland, les ouvriers de l'entreprise, officiellement en grève depuis le dimanche 1er novembre, doivent se prononcer, le mardi 3 novembre, sur de nouvelles propositions salariales formulées dans la nuit de samedi à dimanche à l'issue de pourparlers « marathon » entre les deux parties.

Les ouvriers se voient offrir maintenant une augmentation de salaire de l'ordre de 5,1 %, essentiellement par le biais d'une extension des primes de productivité, soit un peu plus de 1 % de hausse par rapport à la dernière offre — repoussée — de la direction. Les syndicats réclamaient au départ environ 20 % d'augmentation.

Les deux syndicats qui représentent le personnel ouvrier de Leyland sont divisés sur la question de savoir s'ils doivent recommander ou non à la base d'accepter ces dernières propositions.

Sir John Boyd, secrétaire général du syndicat A.U.E.W. (Amalgamated Union of Engineering Workers), a annoncé qu'il demanderait à ses adhérents de voter mardi pour la reprise du travail, tandis que M. Alex Kitson, responsable du T.G.W.U. (Transport and General Workers Union), se refuse à encourager les siens à accepter les dernières propositions.

De son côté, Sir Michael Edwardes, le patron de Leyland, a appelé les ouvriers à reprendre le travail en dépit des piquets de grève aux portes des usines. Il a aussi annoncé qu'il retirerait ses menaces de liquider la firme et de licencier le personnel gréviste si les débrayages ne se prolongeaient pas.

En rachetant une part de la société financière Sung Hung Kai

Le groupe Paribas veut sauvegarder ses intérêts en Extrême-Orient

La Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas a acheté, à la fin de la semaine dernière, une part supplémentaire de 2 % dans le capital de la puissante société Sung Hung Kai Finance, déjà 30 %, dont 10 % par l'intermédiaire de sa filiale Paribas-Suisse. Après la prise de contrôle de cette filiale par des intérêts étrangers, Paribas voyait sa part dans Sung-Hung Kai Finance revenir à 20 % et risquait de ne plus être représentée au conseil d'administration.

L'achat de 2,5 %, pour un montant de 30 millions de dollars de Hong-Fong (30 millions de francs) doit permettre à Paribas de sauvegarder son contrat d'association avec Sung Hung Kai, véritable empire constitué par M. Fung King Hey, contrat qui, depuis deux ans et demi, a permis une expansion considérable des activités de la banque française en Extrême-Orient.

Il faut voir, dans cette opération, la volonté de la nouvelle équipe de direction de Paribas, coiffée par M. de Fouchier, de sauvegarder les activités étrangères du groupe en limitant les conséquences de la perte des contrôle des deux filiales étrangères, belge et suisse.

Cependant la plainte émanant du ministre du budget et concernant des transferts illicites en Suisse opérés par la Banue et Paris et des Pays-Bas n'a pas encore été officiellement déposée.

Le communiqué du ministère du budget

Un communiqué diffusé le 30 octobre par M. Laurent Fabius indiquait :

« *Les services de la direction générale des douanes ont mis en évidence, au cours d'enquêtes de routine dans les établissements bancaires, des infractions particulièrement graves en matière de réglementation des changes de la part de membres de la Banque de Paris et des Pays-Bas :*

» *1) Des responsables de cette banque ont, en 1980, proposé à un industriel de transférer au Canada un stock de trente-cinq mille pièces d'or d'une valeur de 29 millions de francs, que celui-ci détenait en France. Ces responsables ont, avec l'accord de l'intéressé, fait transférer à l'étranger les pièces d'or en les mettant dans des sacs. Avant d'être transférées en contrebande, les pièces ont été stockées dans les locaux de la banque. A cette occasion, le responsable de l'opération a remplacé à l'insu de son client des pièces d'or d'une très grandes valeur par des pièces courantes d'un prix plus faible.*

» *La banque a été payée par le versement d'une commission à sa filiale en Suisse.*

» *Le ministre délégué chargé du budget a décidé de saisir la justice de ce dossier qui met en cause la responsabilité pénale de dirigeants de la banque et de leur client. Une plainte est donc déposée entre les mains du procureur de la République à Paris.*

» *2) D'autre part, une enquête approfondie a permis de constater que des responsables de la banque ont organisé un réseau parallèle et clandestin de transferts illicites de fonds en Suisse pour le compte de certains de leurs clients.*

» *Ce système, qui a fonctionné pendant plusieurs années pour un nombre important de clients, a permis d'exporter frauduleusement hors de France des sommes considérables.*

» *Cette affaire met en cause la responsabilité pénale de plusieurs dirigeants de la banque. La direction des douanes instruit le dossier, qui comprend de nombreux clients, dont une grande partie ont reconnu les faits.*

» *Le ministre délégué chargé du budget a décidé que la justice serait saisie de l'ensemble de cette affaire. La plainte sera déposée prochainement : des opérations matérielles importantes sont en effet nécessaires pour pouvoir présenter au procureur de la République un dossier complet.* »

UN NOUVEAU «PLAN VOSGES»

Un groupe canadien va créer mille emplois à Saint-Dié et à Épinal

De notre correspondant

Epinal. — « Ce que la droite n'a pas réalisé en vingt-trois ans, ce que le « plan Vosges » n'a pas apporté, nous l'avons obtenu après cinq mois de pouvoir », *a déclaré dimanche 1er novembre, à Pair-et-Grandrupt, une petite commune de la région de Saint-Dié, M. Christian Pierret, député (P.S.) des Vosges, à l'issue d'une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé la création très prochaine de près de mille trois cents emplois qualifiés, dont un millier par le groupe canadien Mitel.*

Plus généralement, les Vosges bénéficieront d'une série de mesures visant à améliorer la situation économique, comme l'a confirmé une lettre de M. Pierre Mauroy, en date du 31 octobre. On compte dans ce département treize mille quatre cents demandes d'emploi non satisfaites à la fin de septembre (+ 47 % n un an). Toutefois, depuis la rentrée, une très légère reprise est constatée.

Le gouvernement a autorisé le groupe canadien Mitel, spécialisé dans la fabrication de commutateurs téléphoniques, à s'installer en France, à Saint-Dié (six cents emplois) et à Epinal (quatre cents). Des projets qui, s'ils se réalisaient, pouraient se traduire réalisaient, pourraient se traduire par d'autres créations d'emplois

Mitel a, de surcroît, accepté d'installer dans les Vosges des activités de recherches et de développement. La firme canadienne, qui investira 150 millions de francs en trois ans, a signé un accord avec la coopérative ouvrière A.O.I.P. (Association des ouvriers de l'industrie de précision). Elle s'est aussi engagée à exporter 60 % de sa production et à ne s'intéresser qu'au marché privé de la commutation.

Autre décision, celle d'installer à Saint-Dié un magasin d'habillement pour l'armée de terre, soixante-cinq salariés seront embauchés dans une année environ.

Enfin la reprise de l'activité d'Ancel-Seitz, de Grange-sur-Vologne, par le groupe Jacques Estérel est confirmée.

En ce qui concerne les établissements du groupe Boussac-Saint Frères, « *le gouvernement veillera en temps voulu à ce que des investissements de modernisation et de diversification soient engagés afin de préserver le maximum d'emplois* », précise M. Pierre Mauroy dans la lettre qu'il vient d'envoyer aux responsables du département :

« *(...) Le gouvernement*, ajoute le premier ministre, *avec le Fonds social européen a décidé d'apporter son concours à la mise en place d'un important programme de formation et de développement.* » Ce programme, établi sur trois ans, est estimé à 25 millions de francs. La délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale va mettre en place à Saint-Dié, très prochainement, un délégué pour l'emploi.

Le gouvernement est, d'autre part, décidé à aider le département des Vosges en favorisant son désenclavement. Il apportera à titre exceptionnel les deux tiers du financement (hors part urbaine de la déviation de Saint-Dié. La ville de Saint-Dié bénéficiera d'un concours exceptionnel du FIAT (Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire) de 1 million de francs.

Un crédit de 11 millions de francs sera dégagé en 1982 pour l'amélioration de la R.N. 45 à la sortie sud de Saint-Dié, et des études techniques pour la mise à deux voies entre Saint-Dié et Saulcy seront réalisées l'an prochain.

YVAN COLIN.

SOCIAL

POURSUITE DES MOUVEMENTS DE GRÈVE DANS LES CAISSES D'EPARGNE

Les personnels en grève à la Caisse d'épargne de Paris depuis le 29 octobre ont décidé samedi de reconduire leur mouvement jusqu'au 3 novembre, à la suite de l'échec des discussions engagées au ministère du travail entre M. Jacques Viet, directeur général de la C.E.P., et l'intersyndicale. Un porte-parole de la direction souligne que c'est la première fois dans l'histoire de la C.E.P. que celle-ci réclame l'arbitrage du gouvernement en vue de débloquer un conflit. Les revendications portent essentiellement sur la réduction de la semaine de travail à trente-cinq heures avec embauche correspondante de cent cinquante personnes. Selon les syndicats, la grève était suivie samedi par 75 % des employés ; cinquante-quatre agences sur cent ciquante étaient fermées, précise la direction.

De son côté l'intersyndicale des Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône a également décidé la poursuite du mouvement de grève suivi depuis jeudi dernier dans les cent vingt bureaux du département. Les organisations syndicales réclament notamment la titularisation des auxiliaires, une embauche plus importante, de meilleures conditions de travail et le respect des accords statutaires et du droit syndical.

● *Suppressions d'emplois.* — Près de deux cents emplois sur quatre cents seraient supprimés à l'usine Rhône-Poulenc de Colmar à la suite de la décision de la direction du groupe d'abandonner la fabrication de fibre acrylique dans son usine du Haut-Rhin.

● *Ordonnances d'évacuation d'usines occupées.* — Le juge des référés de Mulhouse a ordonné, vendredi 30 octobre, l'évacuation de l'imprimerie Braun (deux cent soixante-dix salariés), occupée par les grévistes depuis le 27 octobre. Le tribunal de Tulle, de son côté, a ordonné l'évacuation des fonderies Montupet, en Corrèze (cinq cents salariés), que les grévistes occupent depuis le 23 octobre.

● *Grève des douaniers italiens du tunnel du Mont-Blanc.* — Les douaniers italiens du tunnel sous le Mont-Blanc ont décidé de se mettre en grève à partir du 2 novembre et pour une durée indéterminée.

LOGEMENT

L'AVENIR DES CITÉS D'HABITAT SOCIAL

« Le plus grave n'est peut-être pas encore arrivé »

C'est un nouveau cri d'alarme qu'a poussé M. Albert Denvers, président de l'Union nationale des fédérations d'organismes H.L.M., devant les « premières assises pour l'avenir des cités d'habitat social », que son association vient de réunir à Paris, avec le concours de six institutions (1), et qui ont été solennisées par la présence, lors de la séance de clôture, de M. Pierre Mauroy, premier ministre, de Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale, et de M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement.

Déjà, au congrès de Strasbourg, en 1979, M. Denvers avait posé cette question : « *Ne pensez-vous pas que, un jour, quelque chose peut exploser en France du côté du logement, comme quelque chose a explosé, voici onze ans, du côté de l'université ?* » A la lumière des événements qui se sont produits ces derniers temps, notamment à la cité des Minguettes, dans la banlieue lyonnaise, le président de l'Union nationale des H.L.M. affirme aujourd'hui : « *Que l'on ne s'y trompe pas : le plus grave n'est peut-être pas encore arrivé. Les révoltes de jeunes, l'inquiétude des hommes et des femmes privés d'emploi, l'exaspération de ceux qui estiment, à juste titre, qu'ils ont droit à une vie paisible et à un logement décent, peuvent y conduire* ».

Un problème d'ensemble

M. Pierre Mauroy n'a pas dit autre chose, en déclarant : « *Oui, le désespoir de beaucoup, l'angoisse de beaucoup d'autres, l'inquiétude des responsables locaux, le désarroi des gestionnaires H.L.M., le sentiment d'impuissance des personnels sociaux, tout cela, le gouvernement le comprend. Un défi nous est lancé. Nous le relèverons* ». Certes, la très grande majorité des 2 800 000 logements du patrimoine locatif H.L.M. sont « sans histoires ». Certes, aussi, une cinquantaine d'opérations de réhabilitation sont actuellement menées, avec des réalisations exemplaires comme au Mans, à Woippy (Moselle) ou à la Grande-Synthe (Nord). Mais les experts estiment qu'aujourd'hui 300 000 logements sont « *en danger* » et que 300 000 autres seront demain dans une « *situation critique* », si rien n'est fait.

Tous les participants de ces « premières assises » en sont convenus : le problème du logement ne peut être isolé. En d'autres termes, on ne peut séparer, si l'on ose dire, le bâti du vécu. « *La lutte contre la mise en marge de millions d'habitants des quartiers d'habitat social va de pair avec la lutte contre le chômage* », a souligné le premier ministre. M. Mauroy a ajouté : « *Les problèmes sont ceux de populations délaissées, cantonnées à l'écart de la ville, dans des zones mal reliées au centre, mal irriguées en services, en commerces, en équipements sociaux, culturels et sportifs. Les problèmes sont ceux de classes surpeuplées, de stages de formation inadaptés, d'établissements scolaires considérés jusqu'ici comme déclassés, de bandes d'adolescents désœuvrés, de jeunes – notamment de jeunes d'origine étrangère – sans horizon, sans perspectives.* »

Déjà, le remarquable rapport de M. Gabriel Oheix, conseiller d'Etat, ancien délégué à l'emploi, avait attiré l'attention sur les risques d'une explosion sociale si rien n'était entrepris, notamment en direction de la deuxième génération d'immigrés, des jeunes chômeurs, des femmes seules chefs de famille et, d'une façon générale, envers tous les laissés-pour-compte, qui viennent chaque jour grossir les rangs des assistés. Un rapport qui mériterait d'être examiné par le gouvernement, même s'il a été établi (*le Monde* du 14 mars) sous l'ancien pouvoir.

Pour M. Jacques Richard, vice-président de l'Union nationale des H.L.M., « *ni les organismes, ni les élus, ni les travailleurs sociaux, ni les usagers, ni l'administration ne détiennent, séparément , la réponse magique. Mais agir ensemble n'est pas toujours facile. Il nous faut renoncer aux domaines réservés* ». M. Richard a, entre autres, proposé la création de « groupes locaux interpartenaires », chargés de diagnostiquer les problèmes des quartiers d'habitat social, et de mettre en place une commission nationale pour assurer le « suivi » de ces assises. Sur ce dernier point, satisfac*tion a été donnée par* le premier ministre. Cette commission, qui regroupera l'ensemble des partenaires réunis lors de ces assises, ainsi que les représentants des administrations concernées, sera présidée par M. Hubert Dubedout, député et maire (P.S.) de Grenoble.

« Une nécesaire réforme »

Le vice-président de l'Union nationale des H.L.M. s'est également déclaré convaincu que « *les interventions sur les quartiers dégradés, ou en voie de l'être, ne peuvent venir d'en haut, de règles administratives, de crédits sectoriels* ». Pour M. Richard, seuls les responsables d'une ville, voire d'un quartier, peuvent cerner les difficultés locales. Ils devraient pouvoir prendre des initiatives, même – mais cela est-il possible ? – en dehors des cadres réglementaires ou législatifs. « *Il faut revoir les conditions d'attribution des logements H.L.M. au niveau de la commune et même du quartier* », a aussi estimé M. Mauroy, qui s'est d'autre part déclaré partisan d'une « *nécessaire réforme du conditionnement* », qui serait remplacée par « *un contrat souple liant la puissance publique au gestionnaire de logements* ».

Le premier ministre a enfin souligné que le plan intérimaire de deux ans, avec la création, notamment, de « zones d'éducation prioritaire », *prenait en compte les quartiers* d'habitat social. Le gouvernement, a-t-il conclu, « *donnera les moyens* » d'assurer la réhabilitation économique *et sociale des cités les plus défavorisées*. Les congressistes se sont séparés sur cette promesse.

MICHEL CASTAING.

(1) L'Association des maires de France, la Caisse nationale des alloca*tions familiales*, le *Commissariat général* au Plan, la Fédération nationale des agences d'urbanisme, la Fédération des sociétés d'économie mixte, l'Union nationale interprofessionnelle du logement.

AUTOMOBILE

En France

LA PRODUCTION DE VOITURES A BAISSÉ DE 15 % DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

La situation de l'industrie automobile en France devient préoccupante. Au cours des trois premiers trimestres de cette année (et par comparaison avec la même période de l'an dernier), la production de voitures particulières et commerciales – 1 884 000 – a diminué de plus de 15 %, les exportations ont reculé de 12 % et les immatriculations – 1 334 000 – de 4,5 %.

En rapprochant ces deux derniers pourcentages, force est de constater que, si la demande globale a diminué, ce sont les voitures nationales qui en ont fait les frais, car les importations, elles, ont progressé vivement. En effet, durant les neuf mois considérés, les achats en France de voitures de marques étrangères ont augmenté de 18 %, et, depuis le début de l'année, le taux de pénétration du marché national par ces dernières est de 27,4 % (contre 22 % en 1980).

La chambre syndicale des constructeurs d'automobiles, qui note une légère amélioration de la situation pour le seul mois de septembre, croit y voir l'amorce d'une reprise. Les résultats de septembre indiquent probablement qu'« *un point bas a été atteint* » et qu'une « *amélioration lente et progressive* » devrait se préciser dans les pays européens, et singulièrement en France.

Au cours des prochains mois, les constructeurs français devraient marquer à nouveau des points dans les pays européens, où pour le moment ils disposent de deux atouts supplémentaires : d'une part, la mise sur le marché de nouveaux modèles (Renault 9 ; Samba chez Talbot) et, d'autre part, le réajustement du franc par rapport à certaines devises à l'intérieur du Système monétaire européen. Cela pour le court terme. Mais combien de temps durera ce second avantage ? Pour le court terme, « *l'alourdissement des charges qui pèsent sur l'usager* » – selon la chambre syndicale – pourrait compromettre ces perspectives plus favorables. Toutefois, l'accroissement des charges sociales, non compensé par des gains au moins équivalents de productivité, pourrait être plus dommageable pour le développement à moyen terme de l'industrie automobile nationale. On se le cache moins à présent chez les constructeurs français.

A. T.

Le marché du véhicule utilitaire léger *sera le prochain enjeu* de la bataille entre constructeurs *européens et japonais*

Il ne se passe pas de jours qu'un constructeur de véhicules n'annonce améliorations, « restyling », modifications de la motorisation, voire profond remaniement de l'un ou de plusieurs de ses modèles. C'est l'un des recours auxquels peut faire *appel* une firme pour relancer une vente défaillante de l'une ou de l'autre gamme ou répondre aux initiatives d'une au*tre marque concurrente. Parallèle*ment, les bureaux d'études mettent au point des modèles nouveaux qui verront le jour quatre ans après la mise en étude du projet et préparent à plus *long terme* un avenir que commande le problème essentiel de l'énergie.

Chaque Salon de l'auto – Paris, *Francfort, Genève, Londres, pour ci*ter les principaux – offre en alternance chaque année un panorama de la production *mondiale* qui ne réserve que rarement de très grosses surprises, car les constructeurs ne se croient plus forcés de réserver à ces expositions le soin de révéler obligatoirement l'existence d'un nouveau modèle. *Ces phénomènes concernaient jusqu'ici essentiellement* les voitures particulières, objets de l'attention du grand public, or, ils touchent désormais aussi le créneau des utilitaires légers et moyens. A cela une raison essentielle : la bataille qui oppose depuis quinze ans sur les marchés du véhicule les constructeurs japonais aux autres producteurs s'est déplacée. Elle concerne maintenant un secteur particulier, déjà difficile à conquérir puis à occu*per : celui de ces petits véhicules à* usage multiple, bien souvent utilisés par de simples particuliers.

Mise en commun des études

Après la régie Renault, qui, depuis *septembre 1980, a renouvelé sa* gamme européenne d'utilitaires (Trafic et Master) en offrant 70 versions possibles de véhicules allant de 800 à 1 800 kg de charge utile, Peugeot et Citroën avec leurs « J 5 » et leurs « C 25 » prennent à leur tour l'offensive à laquelle s'associe Fiat. En effet, ces deux modèles de base, qui sont commercialisés sous de multiples versions (82 modèles différents) également, sont assemblés en Italie à Val-di-Sangro, et les trois construc*teurs européens ont mis en commun* leurs travaux d'études et leurs moyens d'industrialisation.

Autrefois « rustiques », tous ces *utilitaires légers font appel aux solu*tions déjà utilisées pour les voitures particulières et maintenant éprouvées : traction avant, moteur transversal, freins à disque, boîte à 4 et 5 vitesses. Rien ne manque, pas même le confort très soigné pour lequel Mercedes avait déjà fait précédemment des efforts particuliers.

Tout cela s'explique par un marché porteur bien que difficile. En France les véhicules pesant moins de 3,5 tonnes ont vu leurs ventes pas*ser en trois ans de 250 000 exem*plaires à 300 000. Pour le premier semestre de 1981, 36 000 immatriculations ont été enregistrées. En Europe, ce même type de véhicules a représenté 300 000 exemplaires en 1980. Mais, parallèlement, on a constaté qu'en dix ans la part du marché détenu en Europe par les marques japonaises dans ce *secteur* n'a cessé d'augmenter. Ce phénomène se révèle encore plus frappant sur le marché africain (1). *Pour* beaucoup de constructeurs, le Japon *ne* peut qu'accentuer sa pression, contraint par une certaine stagnation *mondiale du marché des voitures* particulières, dont il subit lui-même les effets après des années de très grande expansion, et par les *mesures* de « protection » prises par plusieurs pays européens à l'égard *de* ce secteur.

Dans une étude très récente effectuée par la firme américaine Ford, on relève que la production japonaise de véhicules utilitaires est passée de 300 000 unités en 1960 à plus de 2 100 000 exemplaires en 1970 et à *plus de 4 000 000 d'exemplaires en* 1980, tous gabarits et poids confondus. Les moins de 3,5 tonnes représentent 75 % de la production totale...

La réplique

Comme ce fut le cas pour la voiture particulière, seule l'exportation peut permettre aux usines japonaises de maintenir leur cadence, mais l'on constate aussi que les constructeurs nippons renforcent actuellement leurs capacités, livrant par là leurs ambitions. D'où cette inquiétude et l'intérêt particulier porté par les constructeurs européens à ce type de véhicules, dont la conduite – autre particularité – ne réclame pas de permis de conduire spécial et bénéficie de conditions fiscales avantageuses.

Selon l'étude de Ford, tandis que les exportations européennes ont diminué de 125 000 unités (– 36 %) en quatre ans, les exportations japonaises d'utilitaires ont progressé de 63 % (500 000 unités).

C'est dire l'ampleur de la bataille qui s'engage, chaque constructeur redoutant des retombées sociales qui s'ajouteraient aux difficultés qu'ils connaissent déjà. A moins que la réplique sur le plan commercial ne vienne modifier les conditions du combat.

C. L.

(1) Voir à ce propos l'étude d'*Afrique Industrie*, n° 239, octobre 1981.

CONJONCTURE

LE MARCHÉ DE L'OR, UN MOIS APRÈS LA LEVÉE DE L'ANONYMAT

• Les transactions ont diminué de plus de 60 %
• Les cours ont fléchi de 15 à 20 %

Un mois après la décision prise le 30 septembre dernier de lever l'anonymat des transactions sur l'or, il est possible de dresser un premier bilan de cette disposition, qui a eu pour effet, outre la surprise, d'entraîner une chute des cours de 15 % à 20 % sur le marché officiel. Dans le même temps, le volume d'affaires a diminué largement de moitié, sans que les investisseurs cèdent, pour autant, à la panique, comme on aurait pu le craindre après les nombreuses rumeurs alarmistes colportées, de-ci de-là, depuis plusieurs semaines, et dont les motivations profondes dépassent largement les lois mécaniques du marché.

Au lendemain de la suppression de l'anonymat qui couvrait jusqu'à présent les transactions sur l'or, les cours du métal fin ont baissé de 5 % environ à Paris, le 1er octobre, un recueil certes important mais qui n'avait rien de catastrophique de l'avis même des professionnels... et des conseillers de la Rue de Rivoli, qui craignaient une chute beaucoup plus lourde.

Depuis, ce mouvement de baisse s'est progressivement accentué, à tel point que le lingot, qui se situait à 94 795 F le 30 septembre dernier, se repliait à 90 500 F au lendemain de la levée de l'anonymat pour atteindre le palier des 85 000 F le 13 octobre, puis les 80 000 F le vendredi 30 octobre, soit une baisse un peu supérieure à 15 % en l'espace d'un mois.

Dans le même temps, le napoléon, qui est un peu le symbole du marché parisien, compte tenu de l'image qu'il conserve dans l'esprit de ceux que l'on persiste à appeler les « petits porteurs », s'est retrouvé à un cours de 749 F vendredi dernier, contre 899,90 F le 1er octobre et 946 F la veille, perdant ainsi près de 21 % de sa valeur, tandis que l'on négociait plus que cent à deux cents lingots par séance et mille à deux mille napoléons, c'est-à-dire le tiers du volume d'affaires habituel.

La nette contraction du chiffre d'affaires réalisé depuis plusieurs jours sur le marché officiel constitue en effet l'élément le plus important de la situation nouvellement créée. Il est bien évident que dans ces conditions, en raison du faible volume offert, tant à l'achat qu'à la vente d'ailleurs, il suffit de peu de chose pour faire fléchir les cours de l'or à Paris, qui se sont ainsi singulièrement rapprochés de ceux pratiqués sur les principales places financières.

De fait, la « parité », en d'autres terme le cours de l'once d'or calculé sur notre marché, ressortait à 439,62 dollars l'once vendredi 30 octobre, contre un cours officiel de 429 dollars à Londres le même jour, soit une « prime » ramenée à 2 % ou 3 % au fil des jours, alors qu'elle pouvait atteindre jusqu'à 20 % précédemment.

« Un écart beaucoup trop important que l'on constatait depuis plusieurs semaines, même si la crainte d'une dévaluation du franc français pouvait effectivement inciter certains investisseurs à se prémunir en procédant à des achats sur notre place », affirme-t-on à la Compagnie parisienne de réescompte (C.P.R.), qui fait pratiquement la pluie et le beau temps sur le marché officiel, où elle assure une bonne moitié des transactions.

« Même si on avait décidé de conserver l'anonymat, il n'était plus possible de continuer à acheter à Paris, compte tenu des prix pratiqués ailleurs, et un réajustement devait inévitablement s'opérer », ajoute-t-on, estimant au passage que le volume d'affaires devrait maintenant se stabiliser aux alentours des 10 à 20 millions de francs qui se traitent quotidiennement à la corbeille.

Ces chiffres ne sont certes pas les plus bas que le marché ait connus, et le volume des transactions a pu tomber à 9 millions de francs au cours d'une ou deux séances particulièrement « creuses » au mois de mars dernier, voire à peine 5 millions tel jour de janvier. Ils représentent cependant une diminution de 60 % à 70 % par rapport au volume moyen qui se traitait habituellement sur le marché, avec, pour conséquence indirecte, d'entraîner d'indéniables difficultés financières dans les officines spécialisées. Pour certaines d'entre elles, l'activité a été réduite aux deux tiers, et on envisage de procéder d'ores et déjà à quelques licenciements de personnel, même si les analyses qui sont faites à présent sur l'avenir du marché sont plus mesurées qu'au début du mois.

« Le marché est sans doute squelettique mais il apparaît plus équilibré ; le courant vendeur s'est un peu tari et, depuis deux ou trois jours, on constate même une légère reprise de certains cours », admet-on rue Vivienne, où tiennent boutique la plupart des spécialistes. *« Maintenant que la question de l'anonymat ne se pose plus, l'or est devenu un produit comme les autres, mais son image de valeur-refuge n'a pas été véritablement entachée par ce que la clientèle a pu considérer, dans un premier temps, comme une inquisition dans son patrimoine, faute de véritable campagne d'explication »*, souligne-t-on, mettant l'accent sur les conséquences psychologiques inévitables qu'il fallait attendre de cette mesure, quand on sait combien les Français semblent tenir à la première place qu'ils défendent farouchement au « hit-parade du bas de laine ».

« Banaliser le métal précieux »

Face à l'accusation qui leur a parfois été faite d'avoir voulu *« tuer le marché »*, les pouvoirs publics n'ont pas cherché à se défendre sur ce terrain. En fait, ils ne sont pas mécontents de cette désaffection peut-être temporaire, à l'égard du métal précieux, même si elle leur fera perdre quelques recettes.

En 1980, ce sont 200 millions de francs qui ont pris le chemin de la Rue de Rivoli au titre de la taxe de 6 % qui frappe les ventes de métal fin. Un montant relativement peu élevé par rapport à l'ensemble du budget national et qui se trouvera encore amoindri l'année prochaine en raison de la chute du chiffre d'affaires réalisé par les officines qui paient cette taxe.

En fait, la levée de l'anonymat sur les transactions avait pour objectif essentiel de supprimer une échappatoire possible à l'impôt sur la fortune, dont on ne savait pas encore qu'il allait se réduire comme peau de chagrin.

A l'évidence on a joué la « banalisation » de l'or, sachant pertinemment que l'obligation dorénavant faite au client de porter sa carte d'identité en sautoir n'aurait qu'un effet limité, étant donné que le marché officiel ne représente après tout, que 1 % à 2 % du montant total des lingots et napoléons que les Français ont su, de tout temps, enfouir au plus profond de leur champ de luzerne et... de leur subconscient.

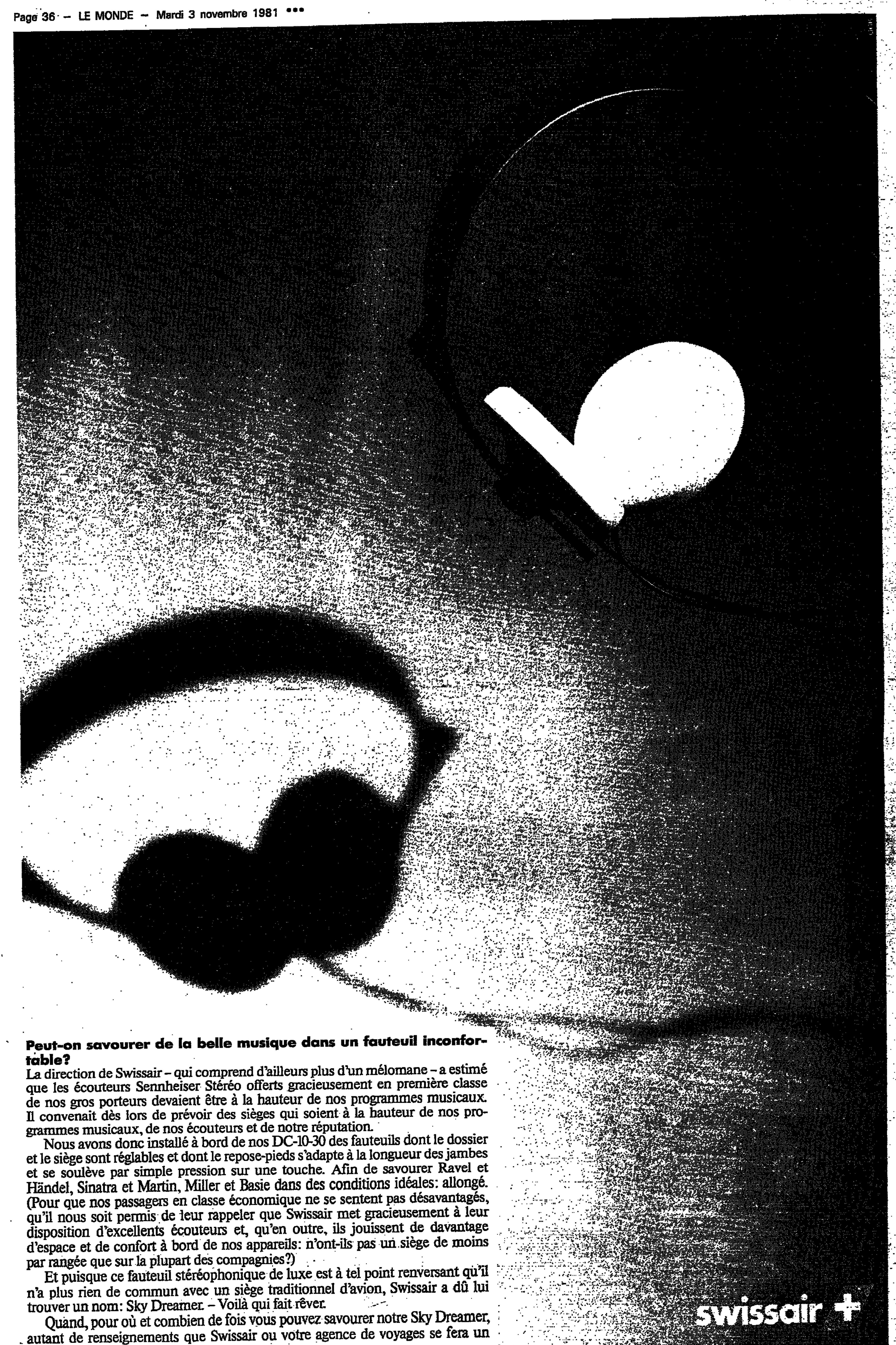
« L'or a un bel avenir devant lui », affirme-t-on avec un bel entrain dans les boutiques spécialisées qui ont pignon sur rue autour de la Bourse. En dépit de quelques fluctuations prévisibles, l'orientation à la hausse des cours apparaît inévitable en raison des incertitudes monétaires et d'une inflation galopante qui resteront encore le lot des principaux pays occidentaux au cours des prochains mois.

L'avenir du marché parisien, lui, est plus incertain, même si les développements observés sur certaines places étrangères militent en faveur d'un rôle accru dévolu au métal précieux, comme ce sera le cas à Tokyo, où s'ouvrira au début de l'année prochaine un marché de l'or à terme.

Pour l'instant, spécialistes et professionnels s'ingénient à mettre en avant les avantages que, selon eux, continue à offrir l'or en tant que placement traditionnel. Tout en ayant parfaitement conscience que ces récentes dispositions peuvent entretenir une certaine rétention sur des achats d'or, jugés « stériles », économiquement parlant, alors que l'action des pouvoirs publics vise plutôt à favoriser l'orientation de l'épargne vers des formes d'investissement plus « utiles » à long terme, telles que les obligations. En 1980, le marché obligataire parisien a fourni pour un total de 110 milliards de francs de financement un chiffre qui sera ramené à 100 milliards de francs cette année, selon les propos tenus à l'Assemblée nationale par M. Delors, au cours du débat budgétaire. Mais, en 1982, c'est un montant sensiblement supérieur qu'il faudra recueillir sur le marché, compte tenu du seul déficit budgétaire, qui est estimé à 95 milliards de francs en 1982 et auquel viendront sans doute s'ajouter en partie les inévitables déséquilibres de la Sécurité sociale et de l'assurance-chômage.

SERGE MARTI.





Peut-on savourer de la belle musique dans un fauteuil inconfortable?

La direction de Swissair – qui comprend d'ailleurs plus d'un mélomane – a estimé que les écouteurs Sennheiser Stéréo offerts gracieusement en première classe de nos gros porteurs devaient être à la hauteur de nos programmes musicaux. Il convenait dès lors de prévoir des sièges qui soient à la hauteur de nos programmes musicaux, de nos écouteurs et de notre réputation.

Nous avons donc installé à bord de nos DC-10-30 des fauteuils dont le dossier et le siège sont réglables et dont le repose-pieds s'adapte à la longueur des jambes et se soulève par simple pression sur une touche. Afin de savourer Ravel et Händel, Sinatra et Martin, Miller et Basie dans des conditions idéales: allongé. (Pour que nos passagers en classe économique ne se sentent pas désavantagés, qu'il nous soit permis de leur rappeler que Swissair met gracieusement à leur disposition d'excellents écouteurs et, qu'en outre, ils jouissent de davantage d'espace et de confort à bord de nos appareils: n'ont-ils pas un siège de moins par rangée que sur la plupart des compagnies?)

Et puisque ce fauteuil stéréophonique de luxe est à tel point renversant qu'il n'a plus rien de commun avec un siège traditionnel d'avion, Swissair a dû lui trouver un nom: Sky Dreamer. – Voilà qui fait rêver.

Quand, pour où et combien de fois vous pouvez savourer notre Sky Dreamer, autant de renseignements que Swissair ou votre agence de voyages se fera un plaisir de vous fournir.

هكذا من الأصل

Le Monde

régions

UNE PROPOSITION AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

L'exposition universelle de 1989 pourrait être organisée simultanément dans plusieurs régions de France

L'Ile-de-France, le Nord, les rivages de l'Atlantique et le Languedoc-Roussillon seront-ils les points d'ancrage de la prochaine exposition universelle, qui devrait être organisée en 1989, comme vient de l'annoncer le président de la République (« le Monde » du 26 septembre) ? C'est du moins la proposition que formule le rapport rédigé par un groupe de travail présidé par M. Robert Bordaz, ancien président du Centre Georges-Pompidou et ancien commissaire général du pavillon français à Montréal, sur l'organisation d'une telle manifestation en France. Ce rapport a été transmis à M. François Mitterrand par M. Jack Lang, ministre de la culture. C'est, en effet, le 9 décembre prochain que le Bureau international des expositions, dont le siège est à Paris, doit annoncer le nom du pays qui organisera la prochaine exposition universelle.

C'est en juillet 1978 que l'association Exposium, présidée par M. Robert Bordaz, et qui compte dans ses rangs M. Roger Taillibert, architecte, François Mathey, conservateur en chef de musée, et Claude Mollard, conseiller référendaire à la Cour des Comptes et, aujourd'hui, chargé de mission au cabinet de M. Lang, lance l'idée d'organiser une exposition universelle. Au mois de novembre de la même année, après une réunion de travail à laquelle participaient MM. Paul Delouvrier, Jean-Pierre Fourcade et Robert Bordaz, la décision fut prise de proposer au président de la République l'organisation en 1985 d'une exposition sur le thème de « l'ouverture sur le troisième millénaire ». Le 18 novembre, cette proposition est remise à l'Elysée. Et le 21 novembre, M. Valéry Giscard d'Estaing annonce au gouvernement son intention d'organiser « l'exposition de l'an 2000 »... en l'an 2000.

L'association ne se tient pas pour battue. Elle intervient auprès de M. René Monory, ministre de l'économie, et lui propose d'envisager une autre exposition qui aurait lieu toujours en 1985 et serait une sorte de réédition de l'Exposition des arts décoratifs de 1925. Le ministre donne son accord. L'association commence aussitôt une vaste prospection, rédige un rapport et le transmet à l'Elysée. Aucune réponse ne sera donnée à ces nouvelles propositions.

Arrive le 10 mai. M. Marcel Dassault affirme à la tribune de l'Assemblée nationale : « *Une exposition universelle, c'est cinquante millions de clients étrangers qui viendraient en France dépenser leurs devises et acheter nos produits. Et une exposition, ça laisse des souvenirs* ». C'est vrai.

Celle de 1878 nous a légué le Trocadéro ; celle de 1889, la tour Eiffel et celle de 1900, pour laquelle débutèrent les travaux de construction de la première ligne de métro, le pont Alexandre III, le Petit et le Grand Palais. Si la capitale renonça au cours de ces dernières années à ces grandes manifestations, elle n'en organisa pas moins d'autres expositions, comme celle des arts décoratifs, l'Exposition coloniale en 1931, dont le souvenir subsiste dans le bois de Vincennes avec le vieux musée des colonies (devenu Musée des arts africains et océaniens), et l'Exposition des arts et techniques en 1937 à l'occasion de laquelle fut inauguré le palais de Chaillot. Ces grandes rencontres internationales sont des « expositions spécialisées » et non universelles, comme celles qui furent organisées à Bruxelles en 1958 et à Montréal en 1967.

« Droits de l'homme... Droits au progrès »

Le projet présenté au président de la République propose comme thème de la future exposition, coïncidant avec le bicentenaire de la Révolution française, « Droit de l'homme... Droit au progrès ». Cette manifestation durerait six mois, d'avril à septembre 1989. Soixante à quatre-vingts millions de visiteurs seraient attendus et pourraient participer aux cinq cents à mille colloques ou congrès organisés à cet effet. Selon l'étude du groupe de travail, c'est près de 15 milliards qui tomberaient ainsi dans les caisses de l'Etat à la fin de l'exposition « *sans compter*, affirme M. Bordaz, *la création de milliers d'emplois et de millions d'heures de travail* ».

La prochaine exposition universelle, estime le rapport remis au président de la République ne doit plus être organisée en un lieu unique mais être répartie sur plusieurs sites dispersés sur l'ensemble du pays. « *Bref, ce serait la France, toute la France et pas seulement Paris, cette éternelle vedette internationale, qui recevrait le monde* », souligne avec quelque emphase le rapport. Le visiteur pourrait donc trouver en 1989 une exposition universelle répartie entre la mer du Nord, l'Atlantique et la Méditerranée. Des pavillons seraient installés en région parisienne, notamment à Marne-la-Vallée sur 150 hectares et à Nanterre-la-Défense sur 225 hectares. Cette partie de l'expo auraient des ramifications dans le Centre Pompidou, à La Villette et à Bercy. Un pavillon historique serait aussi ouvert au Champs-de-Mars et consacré aux grandes heures de la Révolution. Trois grandes manifestations seraient organisées en province : « l'avenir de la vie urbaine » autour de Lille et d'Arras, « l'océan et le devenir de l'homme », dans la région de Nantes et de La Rochelle et « vers une civilisation des loisirs » à proximité de la côte méditerranéenne entre Perpignan et Marseille

La question se pose de savoir si l'on peut, à ce point, décentraliser une exposition universelle. Les pays représentés accepteront-ils de se disperser dans plusieurs régions ? Les municipalités intéressées seront-elles disposées à faire les investissements nécessaires ? Le rapport Bordaz ouvre un débat qui est loin d'être terminé.

J. P.

FAITS ET PROJETS

MANIFESTATIONS A GOLFECH ET A CHOOZ.

Qu'elles soient acceptées ou non par les communes, qui les environnent, les centrales nucléaires en projet continuent de susciter une certaine agitation. Ainsi comme nous le rapporte Catherine Laurens, notre correspondante à Toulouse, plus d'un millier de personnes ont accueilli aux portes de la ville, samedi 31 octobre, les quarante marcheurs antinucléaires partis de Golfech, dans le Tarne-et-Garonne, quelques jours plus tôt. Après avoir défilé dans le calme une délégation a été reçue par M. Alex Raymond, président du conseil régional et député (P.S.) de la Haute-Garonne. M. Raymond a indiqué que des entretiens seraient organisés les 6 et 7 novembre prochain avec les organisations concernées. Puis le conseil régional, qui par deux fois a déjà exprimé son hostilité au projet, se réunira pour un nouveau vote.

A Chooz, dans les Ardennes une centaine de personnes, appartenant à différentes associations opposées à la construction d'une nouvelle centrale, ont également manifesté samedi. Une délégation a été reçue par le directeur de la centrale actuellement en service, et lui a remis un questionnaire détaillé sur les incidents et accidents survenus aux installations depuis 1967 ainsi, que sur l'état de santé des habitants de la région.

L'INDRE VEUT ÊTRE RATTACHÉ AU LIMOUSIN

Le conseil général de l'Indre a, la semaine dernière, demandé officiellement que le département quitte la région Centre pour être rattaché à la région Limousin. Cette demande, présentée par M. André Laignel, le président socialiste du conseil général de l'Indre, a été adoptée à l'unanimité.

« *La région Centre*, dit le vœu voté à cette fin, *qui est une des plus grandes régions de France, ne s'appuie sur aucune identité culturelle et sociologique, économique, ou même géographique. Elle est composée de six départements très différents, dont la vocation, les préoccupations et les perspectives n'ont que peu de points communs, pour ne pas dire aucun. Ces différences se traduisent dans la réalité par des inégalités graves entre les dix départements. Le département de l'Indre voit chaque année sa population diminuer, alors que la région Centre a connu, entre 1970 et 1980, la plus forte croissance démographique des régions françaises.* »

Les élus du Limousin paraissent accueillir favorablement cette demande. En revanche, on a noté la réaction du conseil général du Cher qui fait partie de la région Centre et qui réuni, le 27 octobre à Bourges, s'est « indigné » d'une telle initative. — *(Corresp.)*

MOINS D'ACCIDENTS SUR LES ROUTES.

Le ministère de l'intérieur vient de publier les statistiques concernant les accidents de la circulation en 1980.

Le nombre officiel des accidents (248 469) est en légère diminution par rapport à 1979 (253 208), soit — 1,9 %. Le nombre des tués augmente très faiblement : 12 543 (12 480 en 1979) ; le nombre des blessés diminue : 339 632 (347 918 en 1979).

Dans le même temps, le trafic automobile s'est accru de 2,5 % sur l'ensemble du réseau routier et le parc automobile comprend 21 606 500 véhicules (19 918 000 en 1979).

Dans les grandes villes, le nombre de conducteurs et passagers motorisés à deux roues, tués par accident, a baissé dans des proportions importantes. La diminution est surtout sensible chez les conducteurs et passagers de cyclomoteurs.

La principale cause des accidents corporels est l'inobservation de la priorité (17,80 %) ; vient ensuite la vitesse excessive (13,51 %), puis les infractions commises par les piétons (8,40 %), enfin la conduite en état d'ivresse (4,91 %).

UN T.G.V. DE L'EST ?

Les infrastructures de transport sont un élément du bien-être social. Partant de ce constat, cent soixante-dix élus locaux et régionaux des vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe, réunis à Strasbourg où était organisée la seizième session des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (*le Monde* du 1er et 2 novembre), ont souligné la nécessité d'une véritable coordination des politiques nationales dans ce domaine.

Ce débat a été l'occasion de reparler du projet européen destiné à renforcer le rôle européen de Strasbourg. Le rapport adopté par la conférence, demande un effort particulier pour la desserte de cette ville. M. Chenard, maire socialiste de Nantes, le rapporteur, a préconisé une « *relance énergique* » du dossier Europole, liaison ferrée ultra-rapide reliant entre elles les villes de Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg, Bâle et Genève. M. Chenard s'est en outre montré favorable à l'idée d'un T.G.V. de l'Est qui permettrait à partir de Paris de gagner Strasbourg avec la même rapidité que par l'avion.

La conférence a demandé le raccordement du réseau autoroutier français et allemand par un pont autoroutier au sud de Strasbourg et la prolongation de cet axe vers Paris via Nancy (l'axe Nord-Sud et l'achèvement du canal grand gabarit Rhin-Rhône. — *(A.P.)*

NOUVEAUX TROLLEYBUS A NANCY.

La semaine dernière ont eu lieu à Nancy les premiers essais d'un nouveau modèle de trolleybus articulé, qui sera mis en service en octobre 1982, et est construit par Renault-Véhicules Industriels.

Ce véhicule est équipé de deux moteurs interchangeables : un moteur électrique de 185 kilowatts et un moteur Diesel de 220 ch. C'est surtout la traction électrique qui sera utilisée avec des innovations notables. Les performances en côte de ce véhicule de 17,40 m de long pour un poids total en charge de 27 tonnes seront : 45 kilomètres/heure en rampe de 4 %, 35 kilomètres/heure à 8 %, et 25 kilomètres/heure à 12 %. La consommation sera réduite par deux astuces techniques : les véhicules descendants fourniront une partie de l'énergie nécessaire aux véhicules montants, et l'énergie habituellement consommée au freinage sera récupérée. Cette consommation sera très attentivement étudiée par un poste de « commande centralisée ». Lorsque la tranche d'électricité achetée par abonnement à E.D.F. sera épuisée, les trolleybus utiliseront alors leur moteur Diesel. En octobre 1982, lors de la mise en exploitation des deux premières lignes, quarante-huit trolleybus articulés bimode de ce genre seront livrés à Nancy. — *(Corresp.)*

RÉGIONS

ILE-DE-FRANCE

Paris dans ses murs

Dix ans de travaux

La reconquête de l'Est

L'arrivée du T.G.V. gare de Lyon, le lancement dans les prochaines semaines par la mairie de Paris des travaux pour l'aménagement du bassin de l'Arsenal, la rénovation — en cours — des entrepôts de Bercy, les projets concernant La Villette et les réflexions du ministère de la culture sur l'avenir de la place de la *Bastille prouvent que la reconquête de* l'Est parisien, sans cesse annoncée mais toujours retardée, est désormais engagée.

D'ici dix ans, en effet, ces vieux quartiers de la capitale auront réussi leur mutation. Après des siècles de mépris — conséquence de l'histoire, — l'Est parisien n'aura plus rien à envier à l'Ouest.

A la fin de la guerre de Cent Ans, Paris, qui s'est développé concentriquement à partir de l'île de la Cité, trouve ses limites avec la Bastille, une forteresse que trois cents plus tard un roi — Louis XVI — songera à raser. *Puis la capitale gagne du terrain* en englobant dans ses murs les villages installés sur son pourtour. La Révolution et la Commune accréditeront, à raison, la tradition frondeuse de ces quartiers. Au cours des siècles, ouvriers et artisans se partagent donc les pavés de l'Est alors que l'Ouest s'embourgeoise. Mais, aux alentours des années 60, des discours bien vite envolés se font entendre pour sortir l'Est parisien de son ghetto. Des rapports, bien vite remis dans les cartons, sont publiés pour réclamer « *un nécessaire rééquilibrage* » de la capitale et de la banlieue.

Il existe donc une prise de conscience, mais aucune volonté politique. Et soudain les choses *s'accélèrent. Il n'est pas possible*, en effet, que le T.G.V. arrive dans ce quartier de la gare de Lyon rongé par les passages insalubres de l'îlot Chalon qui bordent la célèbre tour de l'horloge. Bercy, malgré son charme, ne doit pas rester en friche et le bassin de l'Arsenal ne peut plus servir d'entrepôts. Enfin, des études sont lancées pour aménager en « coulée verte » l'ancienne ligne de chemin de fer de la gare de la Bastille. Bref, la mairie de Paris décide de frapper un grand coup *dans le douzième arrondissement*, un secteur limitrophe du Val-de-Marne. Ici donc, entre la Nation et la Bastille, la gare de Lyon et le bois de Vincennes, se trouve *le point d'ancrage d'une* vaste opération d'aménagement qui doit, selon la municipalité, rééquilibrer l'Est parisien. Alors qu'au nord-est la Villette, avec son parc et son musée, réalisés par l'Etat, aérera ces autres quartiers de Paris tenus trop longtemps à l'écart du développement de la ville.

La rénovation de l'îlot Chalon est liée à celle de la gare de Lyon. Les nouvelles voies du T.G.V. se situent, en effet, directement aux abords de ce secteur, qui est un des plus insalubres de la capitale. Situé à l'intérieur d'un périmètre délimité par le boulevard Diderot, l'avenue Daumesnil, la rue de Rambouillet et la rue de Chalon, cet îlot, peuplé essentiellement de travailleurs migrants d'origine africaine et de restaurants chinois, prolonge le parvis de la gare. La destruction totale des passages et des cours qui forment la plus grande partie de ce secteur avait été à l'origine envisagée. Cette solution est aujourd'hui abandonnée par la mairie. Les nouveaux édiles de la capitale ont en effet préféré lancer une opération qui combinerait la rénovation et la réhabilitation de certains immeubles dont l'état ne mérite pas la destruction. Le Paris de Carco ne disparaîtrait donc pas totalement de ce quartier. C'est ainsi que les bâtiments qui forment la façade de l'îlot boulevard Diderot et avenue Daumesnil, *ainsi que des immeubles* des rues Hector-Malot, Jean-Bouton, Guillaumot et passage Gatbois, seront conservés.

Une grande place formée par le parvis de la gare et une partie de la rue de Chalon sera créée. Réservé aux piétons, ce vaste espace comprendra des aménagements particuliers qui *permettront aux taxis et aux* véhicules d'accompagner les voyageurs aux trains. C'est-à-dire que les conditions d'accès et de stationnement aux abords de la gare de Lyon, particulièrement difficiles aujourd'hui, seront notablement améliorées.

Le bassin de l'Arsenal

Entre la Bastille et la gare de Lyon se trouve le bassin de l'Arsenal, qui occupe les anciens fossés de la forteresse. Ici, le canal Saint-Martin termine sa course. La mairie a décidé de rénover ce site injustement oublié au cours de ces dernières années. Ce plan d'eau va donc être mis en valeur grâce à la réalisation, sur la berge, d'un jardin de neuf mille mètres carrés qui répondra ainsi à la demande en espaces verts mal satisfaite dans ce quartier et par la création d'un port de *plaisance qui fait actuellement* défaut à Paris. Ces travaux seront terminés en 1983. Non loin de l'Arsenal et de la gare de Lyon s'étalent, le long de la Seine, les entrepôts de Bercy. Ici, ce sont d'abord des souvenirs. La cathédrale Notre-Dame ne sera commencée que trente-cinq ans plus tard et la forteresse de la Bastille deux cent trente-six ans après, lorsqu'en 1134 un écrit de Louis VI mentionne pour la première fois le nom de Bercy à propos d'une île, *insula de Bercilliis*, envahie périodiquement par les crues de la Seine.

C'est également une eau-forte et un tableau que l'on peut voir au musée Carnavalet. La première représente le château de Bercy, construit au dix-septième siècle par Louis Le Vau (demeure qui fut rasée en 1861). Le second montre la barrière de Bercy, édifiée par Claude-Nicolas Ledoux. C'est enfin le négoce du vin installé dans de petits pavillons que bordent des allées pavées portant les noms des vignobles les plus célèbres de France. Mais *dans le Bercy d'aujourd'hui*, l'activité intense qui se manifestait hier encore n'est plus qu'un souvenir. Les grues, en effet, ont remplacé les tonneaux. La mairie de Paris a donc décidé de réaliser, sur les 40 hectares que représentent les anciens entrepôts, un palais des sports (4 à 5 hectares), un parc de 10 à 15 hectares, des logements sociaux, et de maintenir une activité « viti-vinicole » à l'est de ce secteur.

Les travaux sont commencés pour réaliser le palais des sports étudié par les architectes Andrault, Parat, Guvan et Prouve. Il devrait être terminé au cours du premier semestre 1983. Le parc, lui, sera situé au centre des entrepôts. Le réaménagement de cette partie de Bercy, tel que l'a présente la mairie, prévoit la protection des grands alignements plantés formés par sept cents arbres et le respect de la trame du dix-huitième siècle, avec, notamment, ses voies pavées. Enfin, divers bâtiments, témoins de l'ancienne activité vinicole, seront conservés, notamment ceux qui se trouvent en bordure de la rue Dessort, de la cour Saint-Julien et de la cour Saint-Emilion. Dans la partie nord de Bercy, notamment le long de la rue Pommard, *seront réalisés deux mille logements sociaux* situés en partie sur les entrepôts et en partie sur des terrains appartenant à la S.N.C.F. Cette opération permettra d'animer la charmante place Lachambeaudie, bien isolée actuellement. Mais que faire du parc ? Les grands espaces verts dessinés à la Vilette et sur les terrains Citroën (15e arrondissement) seront réservés à la promenade. Pour Bercy, le maire de Paris semble plutôt vouloir un parc animé. Bref, M. Chirac qui réclamait pour les Halles « *un jardin qui sente bon la frite* » voudrait retrouver, à Bercy, les guinguettes. L'exposition universelle, prévue en principe pour 1989, devrait donc permettre de lancer ce parc.

Chalon, l'Arsenal, Bercy, La Villette, le dispositif est donc en place pour l'avenir. Arrive le 10 mai, et M. Jack Lang, *conseiller de Paris, s'installe rue* de Valois. Encore vierge et non engluée dans les dossiers, son équipe se met au travail. Foisonnent alors au ministère de la culture divers projets. On réexaminera « la tête » de la Défense, mais on confirme l'aménagement de La Villette. C'est, si l'on peut dire, l'écume de la vague. Car le président de la République évoque, au cours de sa récente conférence de presse, la création d'une cité internationale de la musique. Cette cité devrait normalement ouvrir à La Villette, là où justement on a décidé, sous le septennat précédent, d'installer un auditorium après l'avoir chipé aux Halles. Mais M. Lang et son équipe n'ont pas abandonné le *projet de réaliser un grand équipement* public dans la capitale. Peut-être cette cité internationale. Sur les terrains Citroën (23 hectares) — il y a de la place — ou sur d'autres terrains répertoriés actuellement par la rue de Valois ? Mais aujourd'hui à Matignon et dans les différents ministères s'est installé un gouvernement socialiste avide de symboles.

Le choix de l'emplacement pour construire cet équipement conduit donc logiquement à penser à la Bastille. Ce vaste carrefour où aboutissent le faubourg Saint-Antoine et le boulevard Henri-IV, la rue de Lyon, qui prolonge la gare, les boulevards Bourdon et de la Bastille, qui enserrent le bassin de l'Arsenal, les boulevards Beaumarchais et Richard-Lenoir, qui mènent à la République, et la rue de la Roquette, qui conduit au Père-Lachaise. Une place bien froide, sans aucun caractère, mais considérée comme un haut lieu de l'histoire populaire de la capitale. Quel symbole serait, en effet, l'inauguration en 1989 d'un grand équipement international par un tel gouvernement sur les lieux mêmes où la forteresse honnie fut abattue, après des péripéties plus burlesques que tragiques, et où reposèrent les victimes des émeutes de 1830. Mais peut-on construire un tel équipement à l'emplacement de la gare de la Bastille désaffectée *et propriété de la S.N.C.F. et sur* ses abords ? Les architectes ne risquent-ils pas, en effet, de se heurter à l'étroitesse des lieux ?

Ce projet ne manque cependant pas d'allure. Car il aurait pour voisin immédiat le bassin de l'Arsenal réaménagé et la gare de Lyon avec son T.G.V. Enfin, des portes de la nouvelle construction partirait, en direction du bois de Vincennes, la « coulée verte » réalisée sur les anciennes voies de chemin de fer et qui ferait de l'avenue Daumesnil les « Champs-Elysées » de l'Est parisien.

JEAN PERRIN.

Réponses

Quand je passe porte des Ternes...

Que faire de Paris ?, se sont demandé, de façon opposée, MM. Jacques Ellul et Charles Dubois (in le Monde du 30 octobre).

Pour le premier, « il faut amener les Parisiens à quitter Paris » (que le gouvernement s'installe en province !) ; pour le second, il faut qu' « enfin Paris retrouve son âme », perdue par la suppression des Halles, la construction du « machin » de Beaubourg, des tours du front de Seine et l'ouverture des restaurants grecs rue de la Huchette...

N'exagèrent-ils pas un tantinet ? Tous les deux...

Le gouvernement en province ? Oui, il y a déjà eu le roi de Bourges et à Bourges, le gouvernement de la défense nationale à Tours, l'Assemblée à Versailles et le gouvernement de et à Vichy. Mais on remarquera aussitôt que ce fut dans des péripéties dramatiques de notre histoire. Quand tout va bien, le gouvernement est naturellement établi sur les rives de la Seine ; quand tout va mal, il les abandonne ; et cet abandon est précisément la signature des malheurs nationaux. MM. Mitterrand et Mauroy s'établissant à Toulouse, mauvais signe.

Amener les Parisiens à quitter Paris, au besoin par le biais d'un impôt « fort » qui chasserait les plus pauvres — voilà bien une idée de professeur d'université ! Oh ! J'ai entendu aussi bien jadis à la Sorbonne... Mais là n'est pas la question.

M. Ellul pense-t-il au crève-cœur que représenterait pour ceux qui sont nés à Paris, de parents, grands-parents et arrière-grands-parents parisiens, l'abandon de leur ville — cette ville dont ils connaissent par cœur tous les quartiers, où ils ont passé leur enfance, leur adolescence, leur maturité, où ils passeront leur vieillesse avant d'être mis en terre à côté des leurs... Peut-il concevoir que pour un Parisien de Paris — oh ! ils ne sont guère nombreux ceux dont la famille s'installa dans la ville avant la Révolution de 1789 — seuls comptent le paysage de sa ville, l'air qu'il y respire, les bruits familiers qu'il écoute. Quand il m'arrive de pèleriner dans ma ville, les dimanches d'été, je fais immanquablement les mêmes tours : de la rue Lhomond à la rue de l'Essai, du passage de la Duée à la rue Berton, où revivent les souvenirs de mon grand-oncle Victor qui, vers les années 35 (il avait quatre-vingt-cinq ans) me racontait comment il fit le coup de feu, avec les francs-tireurs des Ternes, contre les Prussiens pendant le siège de Paris, celui de ma grand-mère qui, le jeudi, allait chercher le lait du petit déjeuner à la ferme des Gobelins, celui de mon grand-père qui avait vu Napoléon III aux Tuileries.

Quand je passe porte des Ternes, je revois le bastion, vestige des fortifications de M. Thiers, avec sa vieille caserne de pompiers enserrée dans Luna-Park, et le petit troupeau de chèvres qui broutaient l'herbe devant l'octroi : ma mère me donnait quelques sous pour acheter un fromage au chevrier...

C'est dire à M. Dubois que le « machin » de Beaubourg, les tours du front de Seine, celles de la faculté Jussieu ou de Montparnasse, les choses en forme de maisons de la rue de Belleville ou de la rue de Flandre, le Parisien ne les voit pas : peu importe que ces tubes de tôle ou ces tubes de béton se soient substitués à des maisons familières — ils sont comme s'ils n'existaient pas. La tour Eiffel ne m'a jamais gêné, et Dieu sait si elle est le truc le plus laid de la capitale !

Le Parisien de 1981, s'il est obligé, dans certains cas, de voir sa ville avec les yeux du souvenir et non pas avec le regard « objectif » du « visiteur » à qui le Paris moderne anonyme rappelle d'autres villes modernes non moins anonymes, ce Parisien-là sait bien encore où se trouvent les rues sans béton ni odeurs de merguez, les jardins sans guitaristes, les maisons sans tonitruantes radios ; mais celles-là, il se les garde et ne les quittera que pour mourir. Dans sa ville et non pas en province.

PIERRE BOURGET,
Parisien de Paris.

QU'EST-CE QU'UNE GRANDE CITÉ ?

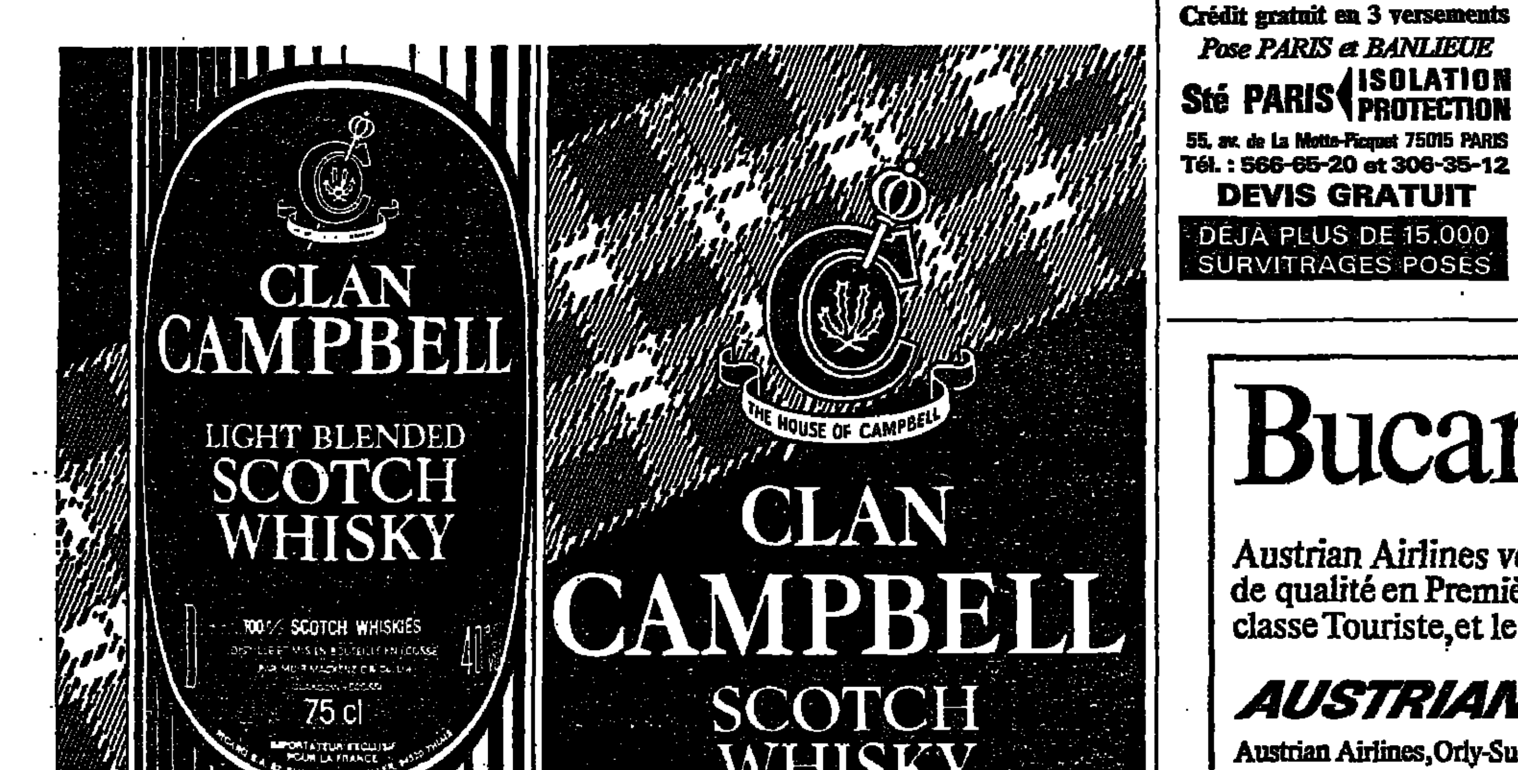
On constate, chez M. Jacques Ellul, une méconnaissance totale de ce qu'est une grande cité — l'idée fausse, courante chez nos « écologistes », que la (grande) ville est l'ennemie de la vie. A ce sujet, M. Ellul pourrait se reporter à l'excellent article de son voisin de page, M. Claude Dubois.

Il faut que la « province » vive, mais Paris aussi est une province, avec son terreau, ses secrets, son « âme », si l'on tient à employer ce mot. Que gagnerait la « province » à ce que Paris ne soit plus qu'une mosaïque de ghettos, où quelques snobs viendraient visiter les exclus ?

Le Hugo des Misérables n'a jamais nui à Barbey d'Aurevilly ni Prévert à Giono. C'est quand Paris était vivant que la province était vivante.

La haine de Paris est stupide et suicidaire. Loin de « faire éclater » Paris, il faut en faire un lieu de vie, c'est-à-dire de rencontres et de communauté.

M. MERCIER,
Paris.





هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

RÉTROMANIE

La photographie dans tous ses appareils

Comme toutes les collections de curiosités, les appareils photo ont un triple intérêt : esthétique par leur aspect, technique par leurs mécanismes, historique par l'époque qu'ils représentent dans une production qui s'étend sur plus d'un siècle.

Les premières chambres ont leur beauté, faite d'un cadre d'acajou et de renforts de cuivre, avec un gros soufflet en accordéon, qui éloigne ou rapproche l'objectif de la plaque sensible. Puis vinrent les caméras de voyage, plus légères, destinées aux premiers chasseurs d'images, telles que le Dubroni à laboratoire incorporé, apparu en 1864. Dès cette époque, la recherche de la miniaturisation aboutit à de nombreux gadgets pour reporters, pour détectives ou pour espions. Les appareils stéréoscopiques, qui donnent l'illusion de la troisième dimension grâce à la vision binoculaire, montrent la richesse d'invention de cette époque.

Avec Georges Eastman, apparaissent les premiers Kodak, simple boîte à films souples, qui permettent aux néophytes de réussir leurs photos en appuyant sur un bouton. Puis les « foldings », appareils pliants à pellicule sur rouleau, commencent à foisonner dons le monde entier entre les mains des amateurs. A partir de 1925, le petit format (24 × 36) donne naissance à une nouvelle génération d'appareils, où triomphe le Leica. Dix ans plus tard, les pellicules Kodachrome et Agfacolor déploient sur les reflets du monde l'arc-en-ciel des couleurs, en attendant d'autres inventions, telles que le Polaroïd (1948), qui délivre l'image en quelques secondes, ou les appareils étanches, qui mettent l'univers marin à la portée du regard.

Les collectionneurs se divisent en trois grandes familles : les émotifs, les techniciens et les bricoleurs. Mais tous, animés de cette étrange passion : la « caméraphilie »..., pour ne pas dire la « caméra-folie ». Les amoureux de la beauté en boîte cherchent les chambres directement héritées de Daguerre. C'est dans la catégorie des appareils antérieurs à 1880 que les prix sont les plus élevés : de 2 000 F à 20 000 F et davantage. Mais ce sont aussi les pièces rares qui sont assurées de la plus grande valorisation. Une caméra anglaise de 1885 avec obturateur à guillotine vaut, par exemple, 3 000 F.

Egalement recherchés, les « stéréo » font aussi de bons prix : jusqu'à 30 000 F pour les chambres en bois à double objectif. Mais les appareils métalliques gainés de cuir sont plus accessibles : de 1 000 F à 2 500 F pour un Verascope de 1894, un stéréo-spido de Gaumont de 1898 ou un stéréo-panoramique de Leroy de 1903.

Les esprits mécaniciens n'ont d'yeux que pour les appareils perfectionnés comme les Perfekta, les Contax ou les Retina. Les appareils miniatures, très recherchés voici quelques années, ont perdu la vedette au profit d'appareils plus prestigieux, où brillent les noms de Leica ou du Suédois Hasselblad — dont les prix s'échelonnent de 3 000 à 20 000 F, — un Sigriste, qui tire au 1/10 000 de seconde, vaut de 15 000 à 25 000 F.

« *Le marché des appareils anciens, parti de New-York voici une dizaine d'années, commence à peine à gagner la France, qui n'a jamais été un pays novateur en matière de collections,* nous dit un collectionneur devenu marchand, M. Jean-Claude Sieg. *Mais les Japonais et les Allemands sont déjà bien placés et toujours avides de rafler les pièces de qualité qu'ils payent au prix fort.* »

Il ne faut donc pas trop compter découvrir l'oiseau rare sur ce marché aux illusions, où les antiquaires spécialistes réservent souvent leurs meilleures pièces aux grands amateurs internationaux qui, sans cesse, les sollicitent. Il n'en reste pas moins que le marché des appareils photos est actuellement très « porteur », comme on dit à la Bourse, c'est-à-dire qu'il ne peut que se développer dans les prochaines années.

Aux amateurs nous conseillerons toujours de demander conseil aux marchands spécialisés, qui, passionnés eux-mêmes, ne trahiront jamais la confiance d'un débutant.

GERSAINT.

MUSEES : Bièvres (Essonne), à la mairie, Chalon-sur-Saône, musée Nicéphore-Niepce.

SPECIALISTES : Michel Auer, marché Paul-Bert, Saint-Ouen ; Pierre Bris, 35, rue de la Mare-à-l'Ane, Montreuil ; Léon Herchtritt, marché Vernaison, Saint-Ouen ; Fontaines de Niepce et Daguerre, 28, rue André-del-Sarte, 75018 Paris ; Michel Cipière, 26, boulevard Beaumarchais, 75011, Jean-Claude Sieg, Louvre des antiquaires, 75001 ; J.-F. Botel, Club du Leica, 2, rue des Joncs, 78630 Orgeval ; Phot-antik, 117, boulevard d'Haussonville, Nancy ; Nicéphore, 17, rue Saint-Jean, Lyon ; Ciné Hito-ohoto, 24, avenue Maupassant, Juan-les-Pins.

FOIRES ET SALONS D'ANTIQUITES

Rosny II (93) : 4-14 novembre ; Namur (Belgique) : jusqu'au 8 novembre ; Metz (57) : 7-11 novembre ; Toulouse (31) : 5-15 novembre ; Lyon (Stalingrad) : 8-11 novembre ; Clermont-Ferrand (63) : 9 novembre, Boulogne-Billancourt (92) : 11-22 novembre ; Givors (69) : 11 novembre ; Vourey (38) : 13-16 novembre ; Restigné (37) : 15 novembre ; la Défense (92) : 18-28 novembre ; La Ferté-Alais (91) : 21-22 novembre ; Reims (51) : 27-29 novembre ; Paris (Bastille) : 27 novembre-6 décembre.

JOURNAL OFFICIEL

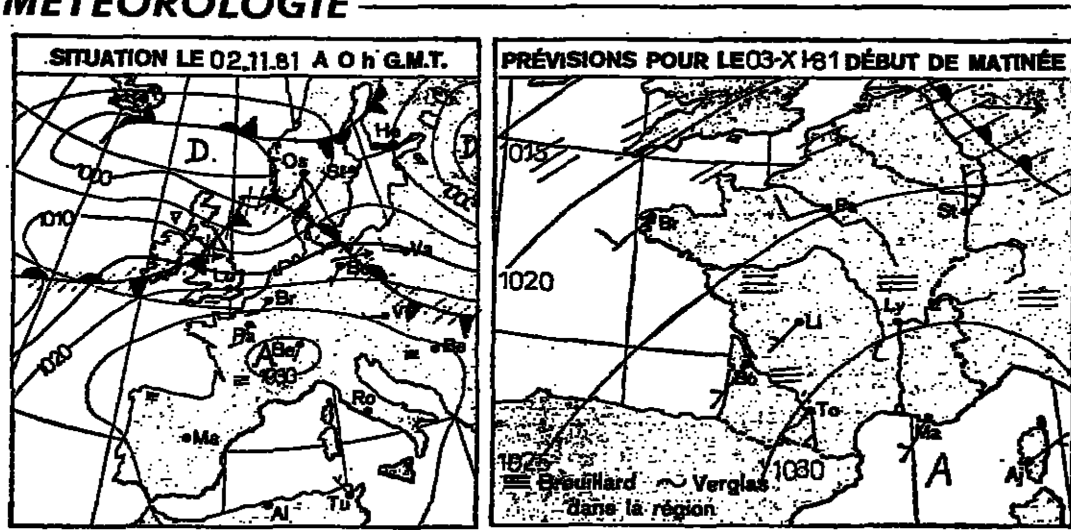
Sont publiés au *Journal officiel* du 1er novembre 1981 :

DES DECRETS

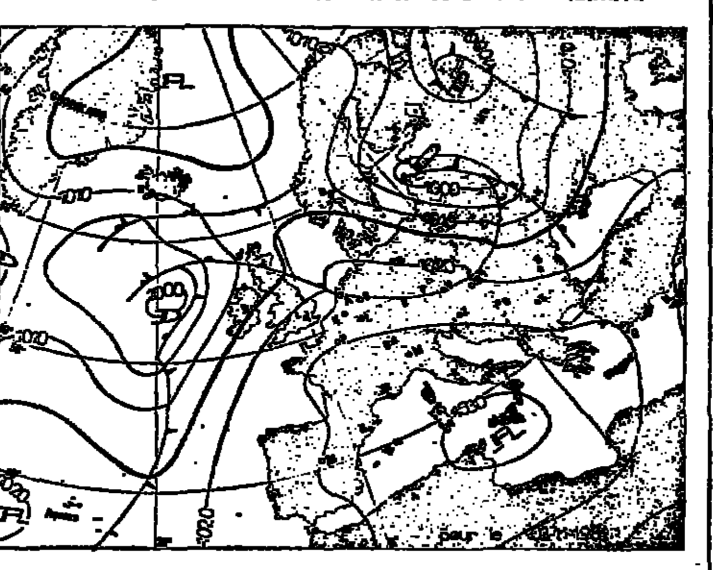
● Portant publication de l'échange de notes franco-luxembourgeoises en date des 4 et 30 juin 1981 relatif à la création d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés à Dudelange-Zoufftgen ;

● Modifiant un précédent décret relatif à l'exercice du droit de préemption de la Société bretonne d'aménagement rural (SBAFER) à l'occasion d'adjudications volontaires dans divers départements.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 3 NOVEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le lundi 2 novembre à 0 heure et le mardi 3 novembre à 24 heures :

Les hautes pressions, qui se sont formées de la Méditerranée à la France, continueront à protéger notre pays de la partie active du courant perturbé qui circule de l'Atlantique aux îles Britanniques et à l'Europe centrale. L'air maritime doux qui alimente ce courant ne persistera plus que sur nos régions septentrionales.

Mardi, les nuages resteront assez abondants le matin du nord de la Bretagne au nord du bassin Parisien et à nos frontières du Nord et du Nord-Est, avec un aspect brumeux. Quelques bruines tomberont près des côtes et des frontières. Dans la journée, quelques éclaircies locales se développeront. Dans la soirée ou la nuit suivante, le ciel se couvrira en Bretagne à l'avant de nouvelles pluies mieux organisées. Sur le reste de la France, le temps sera bien ensoleillé après la dissipation des brumes et des brouillards matinaux.

Le début de matinée sera un peu frais dans les régions bénéficiant d'éclaircies, mais dans l'ensemble les températures maximales seront supérieures aux normales pour cette époque de l'année.

Le lundi 2 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 027,5 millibars, soit 770,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 1er novembre; le second, le minimum de la nuit du 1er au 2) : Ajaccio, 21 et 14 degrés ; Biarritz, 22 et 11 ; Bordeaux, 19 et 9 ; Bourges, 16 et 7 ; Brest, 14 et 13 ; Caen, 17 et 13 ; Cherbourg, 15 et 12 ; Clermont-Ferrand, 19 et 7 ; Dijon, 15 et 6 ; Grenoble, 17 et 6 ; Lille, 15 et 13 ; Lyon, 15 et 6 ; Marseille, 20 et 8 ; Nancy, 14 et 12 ; Nantes, 15 et 13 ; Nice, 20 et 13 ; Paris-Le Bourget, 16 et 16 ; Pau, 22 et 8 ; Perpignan, 24 et 7 ; Rennes, 17 et 13 ; Strasbourg, 17 et 8 ; Tours, 18 et 14 ; Toulouse, 21 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 9 degrés ; Amsterdam, 14 et 13 ; Athènes, 24 et 14 ; Berlin, 12 et 9 ; Bonn, 15 et 13 ; Bruxelles, 15 et 13 ; Le Caire, 27 et 16 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 9 et 7 ; Dakar, 29 et 25 ; Genève, 12 et 8 ; Jérusalem, 21 et 11 ; Lisbonne, 23 et 8 ; Londres, 17 et 13 ; Madrid, 24 et 3 ; Moscou, 6 et 1 ; Nairobi, 28 et 15 ; New-York, 15 et 10 ; Palma-de-Majorque, 23 et 8 ; Rome, 22 et 10 ; Stockholm, 3 et 3.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3051

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I							■		
II									■
III			■						
IV								■	
V									
VI		■				■			
VII					■		■		
VIII				■				■	
IX					■				
X			■						■
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Musique contemporaine. Base d'échafaudage. — II. Qui ne franchit plus le seuil des palais modernes. — III. Note. L'un est pourvu d'une détente, l'autre la provoque. — IV Tend la main. — V. Cocotte ou sauteuse. — VI. Il fut d'or (vraisemblablement à l'époque où ce métal n'était pas encore connu). Ses hommes portent la robe et ses représentants l'uniforme. — VII. Se paie d'audace envers une personne empruntée. Personnel. — VIII. Plante. Pronom. — IX. Langue. Fait la part du meilleur et du pis. — X. Participe. Ne coupent pas les cheveux en quatre, mais en deux. — XI. Dont la mise est de belle facture (Les messieurs en savent quelque chose !).

VERTICALEMENT

1. La dame aux camélias. — 2. Tel un angle ouvert ou un esprit fermé. Son tonnerre est de meilleur augure pour l'abondance des foudres. — 3. Lois purement conventionnelles. Traites acquittées sur la somme d'un voyage organisé. — 4. Même funèbre, il finit par s'égailler. Gigantesque sablier. — 5. Tient, à la fois, du braque et du dingo. A connu la débâcle dans la campagne des Flandres. — 6. Chef barbu qui, jadis, commandait tous les ras. Ne marche pas toujours comme sur des roulettes. — 7. Celui qu'on y enferme ne tardera pas à être piqué. On le sollicite rarement dans être gêné. — 8. Matière de statue. Pour éviter d'être poursuivi, mieux vaut la suivre. Baie. — 9. Ne se prête généralement que sur parole.

Solution du problème n° 3050

Horizontalement

I. Billevesées. Bot. — II. Inoubliable. U.S.A. — III. Bit. Rafle. Sfax. — IV. Loi. Infinitif. — V. In. Le. En. Le. — VI. Dételа. Tsé-tsé. — VII. Thèses. Vœux. Et. — VIII. Hôte. Thiers. Tir. — IX. Eté. O.N.U. Séné. — X. Cessez-le-feu. Us. — XI. Altitude. Trot. — XII. En. Tus. Hérons. — XIII. Rural. Lésines. — XIV. En. Ion. Mer. Os. — XV. Six. Fléau. On. Té.

Verticalement

1. Bibliothécaires. — 2. Inion. Hôtel. Uni. — 3. Loti. Détester. — 4. Lu. Lèse. Sinaï. — 5. Ebriété. Set. Lof. — 6. Vlan ! Est. Zut. N.J. — 7. Eiffel. Hold-up. — 8. Sali. Avinées. Ma. — 9. Ebène. Œuf. Leu. — 10. El. Inter. Ether. — 11. Se. Sus. Ures. — 12. Silex. Orion. — 13. Buffet. Teutons. — 14. Osa. Seins. Ne. — 15. Taximètre. Issue.

GUY BROUTY.

BREF

CONCOURS

PRIX INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE. — L'Institut national du logement (I.N.L.) organise en 1981-1982 un prix international d'architecture ayant pour but de faire connaître au *grand public et aux* milieux du secteur de la construction des réalisations qui répondent aux conceptions actuelles dans le domaine du logement.

Les œuvres présentées par des ressortissants des pays membres de la C.E.E. doivent être réalisées dans les territoires européens et avoir été entamées après le 1er janvier 1976.

★ S'inscrire avant le 12 février 1982 à l'Institut national du logement, 10, boulevard Saint-Lazare, B 1030 Bruxelles. Téléph. : 02-218-45-70.

DEUX-ROUES

UNE MUTUELLE D'ASSURANCES POUR LES MOTARDS EN COLÈRE. — Quelque deux cents délégués des « motards en colère » ont réuni leurs assises nationales pendant le week-end au Mans. Ils ont décidé de créer une mutuelle d'assurances ainsi qu'une coopérative d'achat.

Pour financer cette mutuelle, 5 millions de francs sont nécessaires ; une campagne d'adhésions a été lancée.

Les « motards en colère » demandent, en outre, une réforme du permis de conduire, permettant notamment aux jeunes de seize ans de piloter des motocyclettes 125 centimètres cubes, avec des épreuves pratiques pour les grosses cylindrées.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 4 NOVEMBRE

« Notre-Dame », 15 h., façade portail central, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg.

« La mosquée racontée aux enfants », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite, Mme Hulot.

« Hôtel de Miramion », 15 h., 47, quai de la Tournelle, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Histoire du cinéma », 15 h., Palais de Chaillot (Aproche de l'art).

« Montagne Sainte-Geneviève », 15 h., métro Cardinal-Lemoine (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Camondo », 15 h., 63, rue de Monceau (Mme Ferrand).

« Energie solaire », 15 h., métro Saint-Paul (P.-Y. Jaslet).

« La Conciergerie », 15 h. 30, 1, quai de l'Horloge (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La Conciergerie », 14 h. 45, 1, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).

« Saint-Germain-des-Prés », 14 h. 30, 2, rue de Mabillon (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

17 h., palais du Louvre, M.-J. Le Gall : « Nouvelles informations sur la préparation de l'histoire de Jules César, de Napoléon III ».

19 h., Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, MM. R. Sorin et Haïm Vidal Sephina : « Elias Canetti et Clarisse Nicoïdski ».

19 h. 30, amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, docteur J. Donnars : « Vivre en 1981 » (Université populaire de Paris).

ÉCHECS

Au championnat du monde

LA ONZIÈME PARTIE EST NULLE

« *Il y a,* disait le poète, *plus d'aventures sur les soixante-quatre cases que sur toutes les mers du globe.* » Quel contraste en effet entre la calme dixième partie du championnat du monde d'échecs jouée à Mérano (Italie) et la onzième, où le même résultat final découle d'un tout autre jeu.

Victor Kortchnoï, candidat au titre, jouait avec les blancs. C'était donc à lui de « faire le jeu », et l'on aboutit rapidement à une de ces positions déséquilibrées qu'il affectionne et où chacun des deux adversaires semble tour à tour au bord du gouffre. Mais Anatoly Karpov trouva les meilleurs coups et, au trente-sixième mouvement, Kortchnoï était en passe de perdre son avantage d'un pion et dut accepter la nullité.

L'atmosphère s'est à nouveau tendue en Italie où l'on a pris connaissance d'informations en provenance de Leningrad : la femme de Kortchnoï, qui n'a toujours pas obtenu son visa de sortie, et dont le fils est toujours détenu pour avoir refusé de satisfaire à ses obligations militaires, se plaint de la constante surveillance policière dont elle est l'objet et de ce que son téléphone a une fâcheuse tendance à tomber trop souvent « en dérangement ».

Le président de la Fédération internationale des échecs a confirmé que les Soviétiques lui avaient indiqué que les deux visas seraient accordés, mais sans qu'aucune date puisse être précisée. La guerre des nerfs continue.

La douzième partie se dispute lundi. Karpov mène toujours par quatre victoires à une et doit, pour l'emporter, marquer deux nouveaux points.

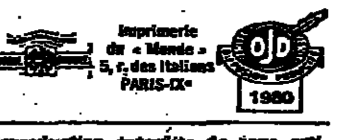
Onzième partie
Blancs : Victor KORTCHNOI
Noirs : Anatoly KARPOV
Gambit de la dame

1. ç4	é6		19. Dd2	F×a3
2. Cç3	d5		20. D×a5	T×a5
3. d4	Fé7		21. F×f6	Fb4+
4. Cf3	Cf6		22. Rf1	g×f6
5. Ff4	0-0		23. T×d4	Té5
6. é3	ç5		24. g4	b5
7. d×ç5	F×ç5		25. c×b5	Fb7
8. Dç2	Cç6		26. f3	Tfé8
9. Td1	Da5		27. Fd1	T×b5
10. a3	Fé7		28. Rg2	Rg7
11. Cd2	é5		29. Rf3	Fa5
12. Fg5	d4		30. Tf1	Té7
13. Cb3	Dd8		31. h3	h6
14. Fé2	a5		32. Fç2	Tç7
15. é×d4	a4		33. Tç4	T×ç4
16. C×a4	C×d4		34. b×ç4	Tb4
17. C×d4	é×d4		35. ç5	Fç6
18. b3	Da5+		Nulle.	

La Bourse de Paris est close lundi 2 novembre en raison des fêtes de la Toussaint.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 1er-2 novembre 1981 a été tiré à 483 944 exemplaires.

Athènes fait ajourner la décision concernant l'envoi de forces européennes dans le Sinaï

L'annonce de la participation de quatre pays de la Communauté européenne, dont la France, à la force multinationale de paix dans le Sinaï, qui devait être faite ce lundi 2 novembre, a été ajournée à la suite de nouvelles objections de la Grèce.

Le gouvernement italien a déjà annoncé, vendredi 30 octobre, son intention de participer à la force qui, en application des accords de Camp David et du traité de paix égypto-israélien, doit surveiller le Sinaï après l'évacuation complète de ce territoire égyptien par l'armée israélienne en avril prochain (*le Monde* daté 1er-2 novembre). Dans des déclarations similaires, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et à nouveau l'Italie devaient annoncer, ce lundi, la même intention tout en expliquant les motifs, l'esprit et la portée de ce geste. Simultanément l'Europe des Dix en tant que telle, par voix du Foreign Office (la Grande-Bretagne présidant actuellement le Conseil de la Communauté) devait prendre « *bonne note* » de cette décision en l'approuvant d'une façon nuancée. C'est ce dernier texte qui est remis en question.

Si la plupart des Etats membres approuvent sans réserve la décision des quatre participants, ce n'est pas le cas de la Grèce, qui n'a jamais établi de relations diplomatiques avec Israël et qui craint d'indisposer les Etats arabes en « *se compromettant* » dans la mise en œuvre des accords de Camp-David. Bien que cette position grecque soit traditionnelle, le nouveau gouvernement socialiste de M. Papandréou tient, semble-t-il, à la rendre plus nette ; il s'apprêterait d'ailleurs à prendre des initiatives à l'égard de l'O.L.P. et d'Israël.

Ce contre-temps de dernière minute ne semble pas trop émouvoir le gouvernement français, qui espère qu'un accord pourra intervenir avec Athènes d'ici à quelques jours. Il reste à savoir ce que feraient Paris, Londres, Rome et La Haye si la Grèce maintenait un « veto » à l'approbation communautaire.

Le secrétaire au Foreign Office, lord Carrington, qui doit partir mardi pour l'Arabie Saoudite discuter au nom des Dix du plan Fahd — l'initiative la plus prometteuse à leurs yeux pour aller au-delà des accords de Camp David — ne pourra faire état que d'une façon officieuse de la position des Quatre et des Dix sur le contrôle du Sinaï.

Déjà cette position soulève de vives objections dans le monde arabe. M. Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe la critique (*lire en page 3 l'article de Paul Balta*). Samedi à Damas, le gouvernement syrien a publié le communiqué suivant : « *L'intention annoncée par certains pays européens de participer à la force du Sinaï représente un sérieux changement de politique. Elle constitue également une participation réelle aux accords de Camp David et nuit sérieusement aux intérêts vitaux de la nation arabe. En conséquence, le gouvernement syrien a décidé de soulever la question au prochain somme tarabe (qui doit se réunir à Fès fin novembre) et d'y rechercher une position arabe unie à l'égard des pays participants à la force.* »

Dimanche, toute la presse syrienne réclamait des « *sanctions* » contre les participants à la force du Sinaï. A Moscou, la *Pravda* du même jour écrit : « *Le jeu hypocrite des pays de la Communauté européenne à propos d'une « politique indépendante » au Proche-Orient es ten train de prendre fin.* »

MAURICE DELARUE.

● *Mille trois cents pêcheurs sont portés disparus* dans le Goudjerat, sur la côte ouest de l'Inde, à la suite d'une tempête, qui a fait rage dans la région, a annoncé, lundi 2 novembre, l'agence de presse P.T.I. — (*Reuter.*)

● *Seize mineurs* noirs ont trouvé la mort dans un accident survenu samedi 31 octobre, dans une mine d'or, près de Johannesburg, en Afrique du Sud, tandis que cinq des trente-deux blessés sont dans un état critique, a annoncé dimanche un porte-parole de l'*Anglo-American*.

L'accident a été provoqué par la rupture du câble d'un ascenseur qui remontait une équipe à la surface. La cage a fait une chute de 160 mètres et s'est écrasée dans une galerie située à 3 500 mètres de profondeur. — (*A.F.P.*)

« Les conditions de la reprise économique sont réunies » affirme M. Pierre Mauroy à Limoges

De notre envoyé spécial

Limoges. — M. Pierre Mauroy s'est rendu, lundi 2 novembre, en Limousin, deuxième étape de son « tour de France » contre le chômage. S'adressant, dans la matinée, aux élus et aux représentants des organisations professionnelles, et syndicales de la région, réunis à la préfecture de Limoges, le premier ministre a notamment déclaré : « *Les conditions de la reprise sont réunies. Tout au plus subsiste-t-il, comme ces brouillards matinaux qui peinent à se dissiper, une ombre de morosité héritée de ces dernières années. Car cela fait pratiquement cinq ans que nous baignons dans le pessimisme, que nous nous replions sur nous-mêmes, que nos investissements se tarissent. La France ne pouvait continuer plus longtemps dans cette voie (...). C'est pourquoi le choix de la relance, la volonté de relance de notre économie, sont partagés par les chefs d'entreprises et le gouvernement. Les ultimes réticences doivent disparaître. Il n'y a plus de raisons d'hésiter.*

» *Souvenez-vous du tableau apocalyptique qui était tracé, avant les élections, de l'économie française en cas de succès de la gauche ! A l'heure qu'il est, le pays devrait être paralysé par les grèves, ruiné par une inflation galopante, dépourvu d'épargne et recettes monétaires !* »

M. Mauroy a alors dressé un bilan de la politique économique et sociale conduite jusqu'à présent par le gouvernement : « *La reprise économique est au rendez-vous (...). L'inflation n'a marqué aucuni accélération par rapport à la tendance du début de l'année. Elle demeure certes excessive, mais tel était l'héritage (...). La gauche qui dans le passé, notamment en 1936 et 1945, n'avait pas su éviter un dérapage inflationniste, a tenu ce front. Le franc et l'évolution de la masse monétaire ont été contrôlés (...). Les circuits d'épargne fonctionnent bien et le deficit de notre balance des paiements demeurera, en 1981, dans des limites raisonnables et ne devrait pas dépasser 1,7 % du produit intérieur brut. Voilà des faits qui me permettent de dire : il n'y a plus de raisons d'hésiter, engageons-nous ensemble dans la relance.* »

Le premier ministre a précisé d'autre part ne le gouvernement se propose de réduire la durée hebdomadaire du temps de travail « *à trente-six heures au 1er septembre 1983* »

ALAIN ROLLAT.

Le Centre d'information dont le premier ministre a annoncé la création diffusera une liste de prix de référence régionale

De notre correspondant

Lille. — En inaugurant le samedi 31 octobre à Lille le salon du confort ménager, M. Pierre Mauroy, premier ministre, a annoncé la création d'un « *centre d'information sur les prix* ».
sdrétuob sdrétu elaoin

Le premier ministre a déclaré : « *Faites jouer la concurrence, renseignez-vous davantage... achetez mieux, c'était les slogans du précédent gouvernement. Seulement, il faut aller plus loin et ne pas se contenter de bons conseils si on veut lutter efficacement contre la vie chère. Il faut dire la vérité sur les prix.*

» *Aussi devons-nous entreprendre une véritable réforme des règles de l'étiquettage et de l'affichage pour tous les produits et dans tous les magasins. De cette façon, le public pourra, dans l'avenir, mieux se repérer et acheter en parfaite connaissance de cause. Il s'agira là de l'un des meilleurs moyens de lutte contre l'inflation. Nous pensons créer un important centre d'information sur les prix, un travail technique demeure à accomplir pour y parvenir et d'importantes difficultés doivent être surmontées, mais nous y parviendrons.* »

Cette pratiuqe des prix de références était déjà utilisée par les associations de consommateurs, mais leurs relevés et conclusions étaient contestés par les professoinnels. Cette fois, le travail sera opéré par les agents de l'administration, ce qui devrait lui assurer un caractère incontestable. Pour les produits à rotation rapide, les légumes et fruits frais par exemple, l'information sur les prix pourrait être donnée chaque jour ou tous les deux jours. Le prix de référence serait alors calculé à partir des prix de gros et en incluant les marges des détaillants. Pour les produits à rotation plus lente, la liste des prix de références serai tétablie à partir des revlevés aes prix effectivement pratiqués

Le Centre d'information sur les prix, dont la *création a été* annoncée par M. Mauroy, pourrait voir le jour d'ici trois ou quatre mois. Il s'agira de diffuser, le plus largement possible, et donc par l'intermediaire de la télévision notamment, une liste régionale de prix de références, pour les denrées alimentaires et les biens d'équipement de la maison. Ctte liste permettra au consommateur individuel de situer le niveau des prix pratiqués par le magasin dans lequel il se trouve. Elle donnera aux associations de consommateurs des éléments d'information pour leurs actions collectives. Enfin, elle devrait inciter les magasins à jouer la baisse comme argument de concurrence.

LA GÉNÉRALE OCCIDENTALE VA CÉDER AU GROUPE SHELL SA FILIALE APPLICATION DES GAZ

Le groupe de la Générale occidentale, dirigé par M. Jimmy Goldsmith, va céder au groupe pétrolier anglo-néerlandais Shell sa filiale Application du gaz (A.D.G.), sous réserve des autorisations nécessaires.

La société A.D.G. est le premier fabricant et distributeur français, sous la marque Camping gaz, de petits emballages (*réservoirs et cartouches*) contenant du gaz, bien connus des campeurs, des randonneurs, des alpinistes et des naviteurs de plaisance, sans oublier tous ceux qui les utilisent en dépannage. Elle fabrique également des appareils de cuisson, d'éclairage, de chauffage et de réfrigération sur un marché beaucoup plus concurrencé. Avec un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions de francs, dont 59 % à l'étranger, elle dispose de plus de cent cinquante mille postes de vente dans cent huit pays, et a réalisé un bénéfice de 22,6 millions de francs en 1979-1980.

Le groupe de la Générale occidentale avait acquis le contrôle d'Appli*cation des gaz (50 % environ)* en 1979, lorsque sa filiale, la Banque occidentale d'industrie et de commerce, présidée par M. Gilbert Beaux, avait absorbé la SOFINEX, banque d'affaires du Crédit lyonnais, qui détenait le contrôle.

MM. Goldsmith et Beaux n'avaient pas caché que ce genre d'activité ne leur était guère familier, et que leur groupe ne tarderait pas à le céder, ce qui avait fait naître des rumeurs d'O.P.A. ou de cession en 1980 et au début de 1981, toujours démenties. La cession a fini par se faire, au prix de *183 millions* de francs environ, à une une filiale de Shell, Utilisation rationnelle du gaz.

U.R.G., qui distribue les produits Butagaz, et se trouve être le principal fournisseur de gaz A.D.G. pour le remplissage de ses réservoirs.

● *Les discussions ont repris, ce lundi matin 2 novembre*, entre la direction et les syndicats de Renault - Sandouville (Seine-Maritime), où de nouveaux débrayages ont eu lieu dans l'atelier de sellerie.

Par suite d'une modification de l'organisation des chaînes, les ouvriers de cet atelier protestent contre le « *temps de cycle* », c'est-à-dire les cadences qui leur sont imposées. Les syndicats demandent l'embauche de cent soixante personnes. La direction locale n'a proposé, pour l'instant, que dix créations d'emploi et, vendredi soir 30 octobre, les ouvriers ont occupé les bureaux jusqu'à 22 heures.

A B C D : F G H

هكذا من الأصل

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 11439 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

DIMANCHE 8 NOVEMBRE 1981



Manifeste pour réconcilier le pouvoir et l'avant-garde

Des écrivains, des peintres, des musiciens, des architectes, des acteurs... ont décidé de réunir des États généraux de la culture pour proposer au gouvernement de créer de « nouveaux espaces culturels » consacrés à la création. L'un des animateurs du mouvement explique pourquoi cette « utopie séculaire » peut devenir réalité.

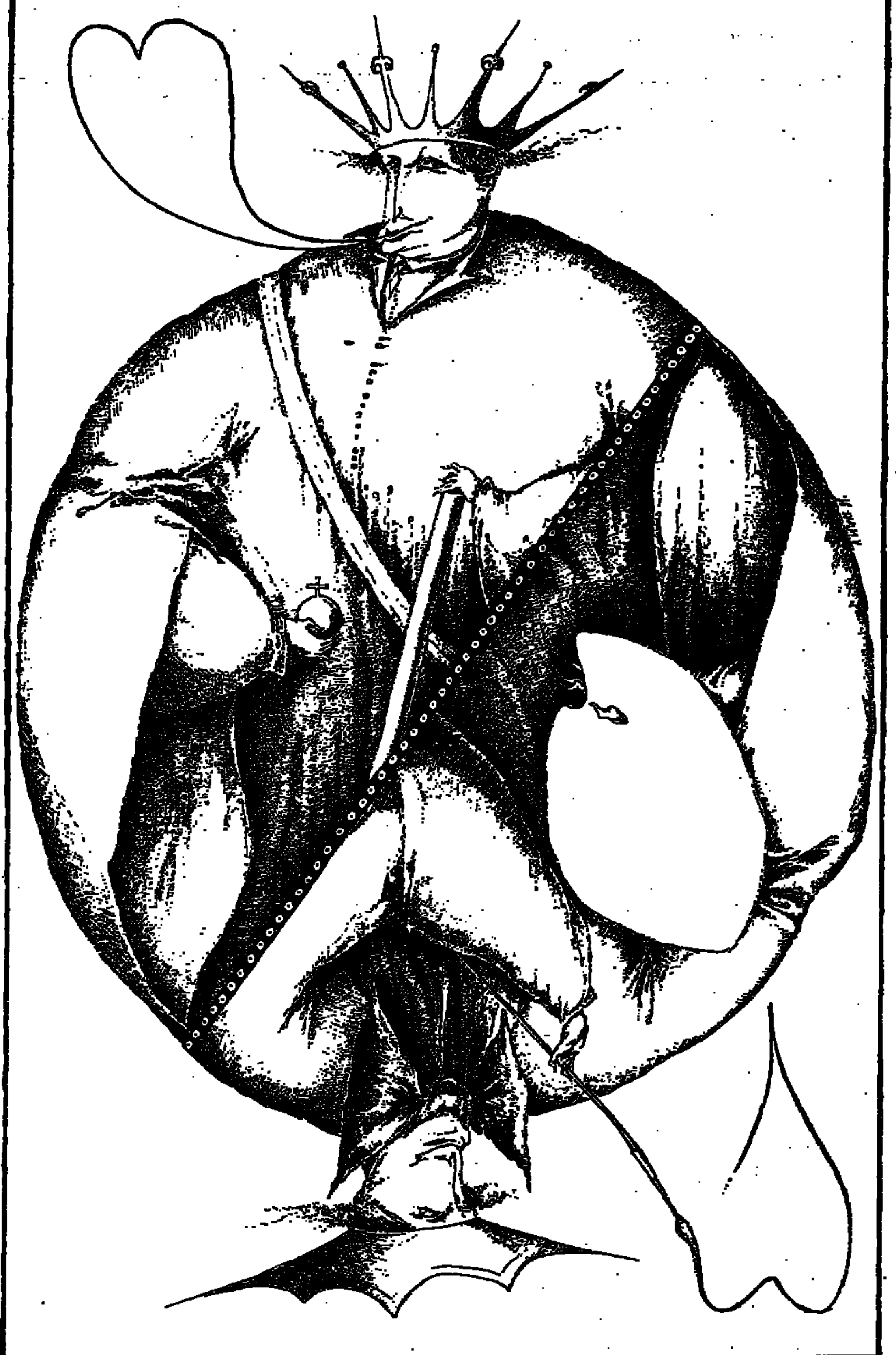
JEAN-JACQUES LEBEL

AUCUN discours politique ou poétique n'a jamais pu coller exactement à la réalité des faits, mais certains discours sont moins mensongers que d'autres, et c'est parce qu'elle a cru à l'un de ces discours-là que la majorité des Français a voté pour les socialistes. Aujourd'hui, les râleurs professionnels poussent leur rengaine : « *Plus ça change, plus c'est la même chose.* » Il aurait fallu que leur soit livrée, clef en main, sans qu'ils aient levé le petit doigt, une société entièrement neuve. Et il y a ceux ou celles qui ont compris qu'il dépend directement d'eux que la société existante se transforme ou bien sombre dans le marasme. Ceux-là et celles-là ont perçu l'abolition de la peine de mort comme le signe irréfutable que quelque chose d'essentiel – pas TOUT, bien sûr – avait déjà commencé à changer.

Cela ne signifie pas que la crise aiguë, terminale ou passagère, du capitalisme industriel puisse être jugulée par quelques mesures réformistes, loin de là. Cela voudrait plutôt dire qu'il est devenu possible de lutter efficacement pour décoloniser la vie quotidienne et pour que les espaces sociaux qui ont été confisqués ou déniés aux simples citoyens sous l'ancien régime leur soient rendus. Il n'est pas « fou » de lutter pour que les villes reviennent à leurs habitants – trop souvent expulsés pour faire place à la spéculation immobilière – dès lors qu'au Larzac ou à Plogoff le pouvoir a arbitré en faveur des habitants de ces lieux, contre l'armée et contre l'E.D.F. Le nouveau gouvernement n'a cessé de chanter les louanges de l'initiative individuelle ou collective, notamment à propos de la vie associative à laquelle il semble accorder une fonction dynamique, qui devrait faire contre poids à l'apathie de l'administration.

Il ne fait plus de doute que le président de la République et la plupart des membres de l'actuel gouvernement tiennent à mettre fin à la guerre que le régime précédent faisait à la liberté de création, à la liberté tout court. Ils en appellent à la créativité de tous, de telle façon que l'invention de nouveaux modes de production et de diffusion, la mise en place de dispositifs culturels neufs, ne semblent plus relever uniquement d'un rêve impossible. Le discours du pouvoir ne se pose plus en ennemi juré de l'utopie socialiste-libertaire que tout créateur digne de ce nom porte en lui.

C'est à Lautréamont qu'on doit le programme politique des États généraux : « *La poésie doit être faite par tous et non par un (1).* » Et un des premiers architectes de la cité idéale fut Claude-Nicolas Ledoux sans oublier Charles Fourier et les saint-simoniens. Et voilà que cette utopie séculaire n'est plus reléguée au rayon des suppléments d'âme et des slogans désuets. Le pouvoir socialiste semble vouloir adopter à l'égard de la création une attitude diamétralement opposée au souverain mépris qui a caractérisé le pouvoir giscardien. Le refus de l'art officiel et de la culture d'État – toujours synonymes de médiocrité sous n'importe quel régime – atteste que le pluralisme culturel va enfin pouvoir prendre un essor réel. La recherche artistique devra désormais être encouragée au même titre que la recherche scientifique. Les philosophes et les artistes qui, pour produire du multiple, vivent quotidiennement en conflit avec l'un – l'État, l'Église, l'administration... – auraient tort de ne pas s'intéresser de très près à la bataille contre les structures et les mentalités féodales.



ALAIN LETORT

Les organisateurs des États généraux de la culture ont, pour leur part, relevé ce défi historique. Complètement indépendants des partis et des syndicats, ces écrivains et artistes sont peu suspects de servilité à l'égard de quelque instance suprême que ce soit – ils ont tous, depuis toujours, pendant la guerre l'Algérie, mai 68 ou depuis, pris physiquement position pour la liberté. Ils ont décidé, une fois de plus, de mettre la main à la pâte.

D'ores et déjà, une pléiade de groupes de travail et d'action s'est constituée. La commission danse est en pleine effervescence de même que le groupe musées, qui a réactualisé son remarquable rapport, datant de 1977, sur la faillite des institutions culturelles et sur les moyens d'y remédier. Toutes sortes d'associations naissent, prennent contact, se fédèrent et entreprennent des actions concertées. La musique, la peinture, la poésie, le théâtre, la photographie, le cinéma, les écomusées, la vidéo, la radio se revitalisent mutuellement. La littérature au féminin, les établissements scolaires alternatifs, les revues dites d'« avant-garde »... Cela commence à bouger de toutes parts. Individuellement ou déjà regroupées en associations multiprofessionnelles, créateurs ou bien gestionnaires déjà responsables de comités d'entreprise, de théâtres ou de publications, chacun avec son énergie et son désir spécifiques entre dans la composition de ce mouvement d'ensemble.

Quelles réactions ce mouvement provoque-t-il ? Négatives du côté du vieil *establishment* culturel, où les féodaux de gauche et les féodaux de droite, tous conservateurs, s'accordent à saboter les efforts de ceux qu'ils jugent trop remuants. Positives du côté du public, c'est-à-dire des « usagers », qui a tout à gagner d'une modernisation des équipements collectifs, d'un changement de mentalité et d'une transformation qualitative des rapports qu'ils entretiennent avec l'art en tant qu'objet de délectation. Positives aussi, du côté du nouveau pouvoir politique, ainsi qu'on l'a constaté en écoutant MM. François Mitterrand et Jack Lang, qui cherchent intelligemment à s'allier aux forces vives de la culture, alors que leurs prédécesseurs s'étaient contentés de la caution intellectuelle de quelques laquais, quelques mandarins et quelques zombies académiques. C'est plus qu'une nuance, c'est un saut qualitatif. Le nouveau pouvoir socialiste voudra-t-il et pourra-t-il se défaire du conservatisme inhérent à la culture dominante, y compris dans les bastions institutionnels de la gauche ? Cela dépendra autant de nous tous que de lui.

Aux États généraux de la culture, en tout cas, il y a une volonté délibérée de renouer avec l'esprit de 89, avec la gouaille du Père Duchesne, avec la démocratie directe. Le propos n'est pas le même que celui des États généraux du cinéma de 1968, ou des États généraux de la philosophie, qui ne concernaient que la défense de catégories professionnelles déterminées. D'autres États généraux de type corporatiste, plutôt intéressants d'ailleurs, ont eu lieu en plusieurs régions, et, l'été dernier, il y a eu au Festival d'Avignon des rencontres théâtrales. Ces différents travaux ont tous buté sur le même obstacle : le pouvoir exorbitant des énarques et, pour tout dire, la dictature bureaucratique exercée par les fonctionnaires (ministériels, régionaux, municipaux ou autres) sur la création. La suradministration est le trait caractéristique de la situation coloniale. C'est ainsi que s'instaure toujours la dépendance, financière autant que politique, qui maintient les peuples et les individus en esclavage. Inutile de souligner en quoi ce dispositif colonial est incompatible avec les notions de socialisme et de liberté.

(Lire la suite page XIV.)

(1) Les Etats généraux de la culture sont un mouvement composé d'écrivains, de peintres, de musiciens, de danseurs, d'architectes, de gens du théâtre ou du cinéma. Sa première séance plénière s'est déroulée à Paris, à l'Ecole spéciale d'architecture, le 13 juin 1981. Deux cent cinquante artistes et intellectuels y ont participé. Les Etats généraux du Sud se sont réunis le 31 octobre, à Marseille, au Théâtre de la Criée.

Ecrire aux Etats généraux de la culture, C/O Stock 2, 14, rue de l'Ancienne-Comédie, 75006 Paris.

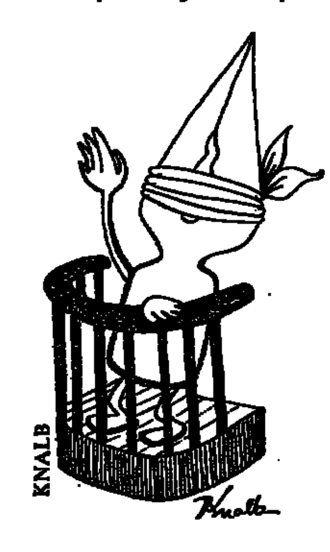
COURRIER

L'électrochoc n'est pas une «torture»

La lecture de l'interview du professeur Th. Szasz, dans *le Monde Dimanche* du 11 octobre, risque, à mon avis, de faire du tort à bien des malades. Répandre dans le public l'idée que les traitements psychiatriques sont des « *tortures* » va certainement aggraver l'anxiété des nombreux malheureux qui, quoi qu'on fasse, devront, un jour ou l'autre, être hospitalisés en service psychiatrique.

Nous vivons une époque où crier au scandale est à la mode et recueille toujours un certain succès dans l'opinion, mais il convient d'examiner les problèmes médicaux sans passion, à la lumière de l'observation scientifique.

Je ne suis nullement un contempteur systématique de



l'antipsychiatrie. Ce mouvement a été utile et a contribué à améliorer l'organisation des hôpitaux psychiatriques ainsi que l'approche des malades mentaux. Mais, comme il arrive souvent aux novateurs, les antipsychiatres, dans leurs élans vers le progrès, ont souvent été trop loin.

En arriver, comme ils le font, à nier la réalité même de la maladie mentale, à prétendre qu'elle est une « fiction », un « mythe », est aussi contraire à la vérité biologique et psychologique que le serait, par exemple, la croyance aux démons. Il s'agit bel et bien d'une absurdité, surtout à une époque où l'on vient précisément de démontrer, d'une manière absolument péremptoire, que l'un des syndromes le plus fréquents, la psychose maniacodépressive, est héréditaire et déterminée par un gène situé sur le bras court du chromosome X. Les résultats remarquables obtenus par les sels de lithium dans le traitement de cette *maladie* est une autre preuve de son organicité. (...)

Le psychiatre réussit le plus souvent à faire accepter par le malade les traitements qu'on lui propose. Ce n'est que dans certains cas graves, heureusement relativement rares, de troubles de la raison qui rendent le sujet incapable de tout jugement et parfois socialement dangereux que l'hospitalisation doit être imposée.

Mais, même dans ces cas, on s'efforce encore de *faire accepter* le traitement. Ce n'est jamais de force, par exemple, qu'on applique un électrochoc, traitement qu'il est d'ailleurs tout à fait faux de se représenter comme une « torture », et qui n'a plus de « choc » que le nom, depuis qu'on peut le pratiquer sous narcose et curarisation. En outre, il est de plus en plus abandonné, au profit des médicaments antidépresseurs. (...)

Dr JACQUES LEY
(Bruxelles).

Inquiétant

Nous n'avons pas l'intention de réfuter l'opinion bien connue de Thomas Szasz sur le « Mythe de la maladie mentale » *(le Monde Dimanche* du 11 octobre). Elle a ses mérites ; elle a attiré l'attention sur le pouvoir psychiatrique et l'utilisation politique de ses techniques.

Mais on ne peut laisser passer, dans un journal d'aussi grande audience que *le Monde*, ce qui est écrit dans cette interview sur l'électrochoc et le suicide.

L'ÉLECTROCHOC. – Si on abandonne un instant la philosophie et la politique pour les réalités cliniques, on peut affirmer :

1) Que la psychose mélancolique, qui est intermittente et dont maintenant on guérit, est probablement la maladie qui fait le plus souffrir : ne plus avoir d'intérêt pour quoi que ce soit, se sentir indigne, coupable, inutile, et ne penser qu'au suicide, seule façon d'échapper à un tel supplice, sont des réalités auxquelles le médecin est confronté. Ayant à sa disposition les moyens de guérir, peut-il vraiment, sans faillir à sa mission, abandonner le malade à son sort triste et tragique, sous prétexte qu'il refuse toute assistance ?

2) Les antidépresseurs actuels ont fait de tels progrès qu'ils nous permettent la plupart du temps de soulager et guérir ces malades. Mais il arrive que ces médicaments ne soient pas efficaces, que leurs effets secondaires entraînent une fatigue physique qui renforce la conviction du malade qu'il est incapable de vaquer à ses occupations habituelles. Et cela peut durer un, deux ou trois ans, pendant lesquels il fait l'objet d'une surveillance particulièrement aliénante (dans l'hypothèse d'un suicide). Alors, on a recours à l'électrochoc, qui transforme le malade en dix à quinze jours. Redevenu euphorique, confiant en lui, il retrouve toutes ses activités et remercie l'équipe soignante.

3) On cache de moins en moins au malade le traitement qu'on lui applique. Tout au plus emploie-t-on le terme d'électronarcose, tellement certains auteurs, comme Thomas Szasz, ont présenté ce traitement comme un acte barbare et détériorant et lui ont donné une fâcheuse réputation.

4) Il est absolument faux de dire que l'électrochoc comporte une « *souffrance infligée au cours de l'opération* ». Il est pratiqué en effet sous anesthésie générale et curare, ce qui supprime même toute appréhension.

5) Il est tout aussi faux d'invoquer les « *dégâts irréparables* » de ce traitement, dont on connaît bien les contre-indications, en particulier d'ordre cardiovasculaire. On rapporte seulement des troubles de la mémoire, transitoires, toujours réversibles en un mois environ. On peut citer de nombreux intellectuels, des chercheurs, qui ont pu reprendre leurs activités avec la même efficacité.

LE SUICIDE. – Le « *droit au suicide* » peut en effet se discuter, sauf dans le cas où le suicide fait partie d'une maladie bien connue et décrite depuis longtemps : la mélancolie. Le suicide en est un symtôme et souvent une fatalité, comme l'inflammation péritonéale dans une appendicite non traitée. Alors, dans ce cas, il s'agit bien, oui, d'une « *calamité* », n'en déplaise à l'auteur, en reprenant son terme.

Et que dire du *suicide collectif*, ou altruiste, que connaît bien l'auteur et qu'il ne mentionne curieusement pas ? Il est fréquemment rapporté dans les journaux : un père ou une mère de famille tue le conjoint et (ou) les enfants avant de se suicider, pour leur éviter le mal de vivre qu'ils éprouvent. Ne doit-on pas prévoir et éviter cette éventualité, qui fait partie de la psychose mélancolique ?

Le sujet a-t-il son libre arbitre et, alors, est-il normal de courir le risque qu'il tue parce que c'est sa conviction ? S'il est « maître de sa mort », est-il aussi maître de celle des autres ? Ou ne vaut-il pas mieux éviter ces tueries parce qu'elles sont le fait d'un malade ?

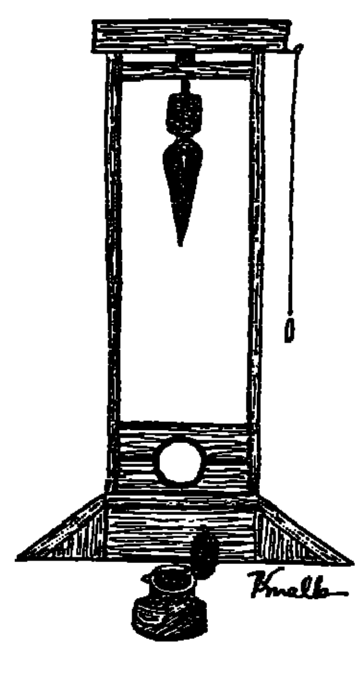
Parler du suicide en général, qu'il soit logique, réactionnel ou pathologique, n'a pas de sens. Quand le médecin est confronté au risque d'un suicide, il doit être libre de toute idéologie, de tout dogmatisme. Son devoir est d'abord de soulager la souffrance, même si celui qui souffre ne l'a pas appelé, et d'utiliser tous les moyens de guérison. N'est-il pas inquiétant que des auteurs comme Thomas Szasz ne soient pas plus touchés par cette souffrance ? De quel côté est la torture ?

Docteur COULONJOU,
neuropsychiatre,
professeur honoraire des universités.

Hommage

J'y étais...

Oui, j'y étais. Après avoir erré dans la campagne genevoise couronnée des ors d'octobre, nous venions enfin de découvrir la petite synagogue cachée dans le cimetière de Veyrier. Comme la cérémonie avait commencé, j'ouvris précautionneusement la porte et, pendant un bref instant, je crus entendre la voix d'Albert Cohen, mais c'était celle de l'officiant lisant des passages de son œuvre. Curieusement, il avait les mêmes intonations que l'écrivain qui reposait dans son cercueil recouvert de drap noir. Dans la pénombre, un cierge éclairait de sa flamme vacillante quelques visages en pleurs.



Dans l'un de ses derniers entretiens, il confiait aux journalistes (1) qui l'interrogeaient : « *Tous mes livres ont été un combat contre la mort. Il n'y a pas un seul de mes textes où la hantise de la mort ne soit présente. Tout en écrivant tel de mes livres, je me vois raide dans le cercueil de luxe et j'en veux aux stupides enterreurs du costume dont ils m'ont sûrement revêtu et qui n'est pas le plus beau...* » Or, lorsqu'on ôta le drap, je vis un simple cercueil de bois blanc, certainement le plus modeste qui fût, que, après les dernières prières funèbres, on allait recouvrir de cette terre suisse qu'Albert Cohen avait choisie. J'aime à croire que, au lieu du costume redouté, il portait une de ces belles robes de chambre qu'il affectionnait.

Ce fou de la langue française ne nous parlera plus, mais ses livres sont là, bien vivants, eux, et le resteront pour notre plaisir, celui de nos enfants et de nos petits-enfants. Une personne à qui j'avais prêté mon préféré, *le Livre de ma mère*, qui m'avait tant émue, me dit en me le rendant : « *Mais, votre Albert Cohen... il dit toujours la même chose !* » Je ne m'en étais pas aperçue. Pour moi, *le Livre de ma mère*, c'était un cri d'amour, et que fait l'amoureux sinon se répéter ? Je m'étonne qu'aucun des critiques qui se sont penchés sur l'œuvre d'Albert Cohen n'ait fait un rapprochement avec la musique répétitive. *Le Cantique des cantiques* n'est-il pas un perpétuel recommencement ?

L.M.P.
(Genève).

(1) « Les amours fous d'Albert Cohen », *le Monde Dimanche* du 6 janvier 1980.

Pourquoi discréditer les émigrés latino-américains ?

A propos de la nouvelle « *Un vrai révolutionnaire* » parue dans *le Monde Dimanche* du 18 octobre, une mise au point nous a semblé nécessaire.

Il se trouve que nous connaissons effectivement un Mota, exilé chilien, arrivé à Paris en 1973, travaillant dans « *une grande usine de parfums* », et une Magali, sa compagne. Seulement voilà, le « *poste brillant* » c'est celui d'emballeur ; les « *heures supplémentaires* », il les passe auprès de ses enfants à leur apprendre le monde ; la « *petite église d'Alforville* » n'a jamais vu le mariage de Mota et Magali qui se sont unis sans le secours d'aucune autorité. Quant aux portraits esquissés du « *révolutionnaire embourgeoisé* » et de la « *féministe avide de mariage* », ils semblent trop stéréotypés pour pouvoir avoir le moindre rapport avec la réalité.

Alors, quel est le but de l'auteur de cette nouvelle ? Pourquoi chercher à discréditer, à travers cette histoire fallacieuse, les émigrés latino-américains dans leur ensemble ? Est-ce la haine ou l'envie qui l'a poussé à la médisance ? Pourquoi faire de cette personne existant réellement un terroriste, au risque de lui poser des problèmes pour son emploi en France ?

Allons, M. Moreyra, vous avez beaucoup de talent, et le succès semble vouloir vous sourire ; pourquoi utiliser ce succès contre des gens qui, s'ils n'ont pas votre chance, n'en ont pas moins besoin de conserver leur intégrité. Vous n'avez pas le droit, sous prétexte de création littéraire, d'essayer de la leur enlever.

JUAN CARLOS SOLORZANO
(Paris).

Géographie sacrée

Libre à M. Hofer-Bury, de Castelnau, de trouver pédantes et confuses les émissions culturelles diffusées par FR 3 le dimanche soir. J'avoue, pour ma part, avoir vécu quelques-uns de mes meilleurs moments de téléspectateur en regardant « Géographie sacrée ». Densité du commentaire, splendeur des images, choix excellent du fond musical : tout y était. On pouvait, certes, trouver ici et là une période oratoire un peu longuette, une interprétation symbolique un peu forcée... Mais rendons grâce tout de même aux réalisateurs et à FR 3 de nous permettre d'échapper – et ce dès 20 heures 30 – à l'éternel dilemme Louis de Funès ou variétés bâclées...

GUY FEQUANT
(Rethel).

Plongez avec Hélène

Hélène Foyen (« Plongez avec Hélène à Flic-en-Flac », *le Monde Dimanche* du 4 octobre) nous a écrit car elle estime que le récit donné de son « *aventure* » à l'île Maurice donne « *une image très sombre, très froide de son travail* ». Hélène se réjouit d'avoir reçu « *un courrier nombreux, sympathique, mais... apitoyé* » et veut rassurer ses amis « *connus et à connaître* ». Elle s'estime « *heureuse et fière de* [son] *bonheur libre, de* [son] *entreprise de plongée où* [elle peut] *jouer les femmes-orchestres dans l'émerveillement renouvelé du soleil, de l'eau et des fonds sous-marins* »... Elle signale – mais nos lecteurs nous avaient déjà excusés de l'énormité de notre erreur – que l'île Maurice est à 12 000 kilomètres de la France et non... 70 !

● *Rectificatif.* – Une erreur dans l'enquête de Muriel Ray « Travail : le changement au féminin » *(le Monde Dimanche* du 18 octobre) : 55 % (et non 65 %) des « chômeurs » sont des chômeuses.

PARTI PRIS

Les mots pour le dire

Quand on ne vit pas comme l'on pense, on finit par penser comme on a vécu, disait, ou à peu près, un Paul Bourget dont il reste moins de romans que de formules.

Il en a toujours été ainsi. Mais peut-être aujourd'hui, où les choses vont vite, plus qu'hier : les uns et les autres se sont, au cours d'une même vie, et parfois en quelques années, obligés d'accorder leurs pensées et, ce qui est parfois plus difficile, leurs propos à l'évolution rapide de leur morale sociale.

Quelle mère de famille, bourgeoise ou non, eût osé évoquer il y a vingt ans en public le fait que sa fille ou son fils vivait avec une personne du sexe opposé sans être au préalable passé devant M. le maire et, éventuellement, M. le curé ? Or une minorité croissante des couples actuels ne sont pas mariés. Le vocabulaire a perdu en cours de route « amant », « maîtresse », « couple illégitime » et le poids de réprobation, pour ne pas dire la malédiction, que portait ces termes.

Sans pour autant les remplacer. Concubin est exact, neutre, mais vraiment pas joli. Ami, amie est vraiment trop ambigu. Et le pudique « celui (ou celle) avec lequel (laquelle) elle (ou il) vit » est une périphrase quelque peu collet monté. Celui (ou celle) qui trouvera un terme adéquat pour remplacer dans ces cas encore particuliers mari et femme, époux ou épouse, rendra un signalé service aux familles et facilitera bien des conversations.

Etant entendu que la plupart des intéressés directs, eux, s'en moquent.

Il reste à savoir si la découverte d'une terminologie rassurante ne risquerait pas d'étendre le phénomène. Il est admis, de nos jours, que du fait que les choses ont un nom, qu'on en parle et qu'on en écrit, elles entrent aussitôt dans la norme. Dure responsabilité pour le journaliste, n'était la constatation inverse : il ne suffit pas de cacher les choses pour qu'elles cessent d'exister.

JEAN PLANCHAIS.

VOUS ET MOI

Je ne suis pas anglo-saxon

A Saint-Fulcran, j'ai renoncé à toute tentative d'expliquer, lors des visites de mes amis écossais et gallois, que ceux-ci ne sont pas des anglais. Il ne faut pas être pédant ; les Fulcranais sont convaincus que Cardiff et Edimbourg sont en Angleterre, et que la jupe de tartan va avec le chapeau melon. Soit. D'ailleurs, je n'ai jamais pu apprendre la différence entre la Grande-Bretagne et le Royaume-Uni...

Mais ma prudence habituelle ne réussit pas à m'empêcher d'essayer de dire aux Parisiens ce que c'est qu'un Anglo-Saxon ; ou du moins d'expliquer ce qu'anglo-saxon signifie en anglais. Évidemment, un mot veut dire ce qu'on veut qu'il dise, et bien que les Français n'aiment pas qu'on appelle le mousseux espagnol du champagne, ils vous servent de l'emmenthaler comme gruyère, et sont libres de parler du cinéma anglo-saxon tout comme je suis libre d'appeler Boileau un Esquimau. Mais il vaut mieux être excentrique exprès, plutôt que par inconscience.

Donc : il y a très longtemps, les habitants de la moitié sud de mon île natale étaient de paisibles Bretons. Les Romains vinrent, virent et vainquirent, sans beaucoup influencer ces aborigènes peu brillants. Néanmoins, ceux-ci apprécièrent fort la muraille et les garnisons romaines qui empêchaient les terribles Écossais de descendre du Nord, armés de dagues, de massues et de dents. Mais enfin les Romains partirent, les sauvages en jupe franchirent la muraille, pillant, violant et ululant ; et les Bretons appelèrent les Saxons à leur aide, comme des moutons qui, crainte du chien, embauchent des loups. Les Saxons quittèrent l'Elbe – c'était vers l'an 450, – chassèrent les Écossais, chassèrent également les malheureux Bretons, s'installèrent confortablement et se nommèrent Anglo-Saxons. Se lamentant en leur langue celtique, les Bretons durent camper dans des endroits déserts, hérissés du pics et de ronces, perpétuellement soumis à un crachin propice aux rhumes : l'Irlande, le pays de Galles, la Bretagne du continent. Où ils restent. On peut les oublier, si on est bien convaincu que ni eux ni leur descendance (les Kennedy, par exemple) ne sont des Anglo-Saxons.

Tout alla plus ou moins bien pendant six cents ans. Bourrus, hirsutes, les Anglo-Saxons se débrouillaient. Une langue laborieuse (désinences : trois genres grammaticaux) suppléait aux grognements et bruits divers qu'ils émettaient. Ils avaient même une sorte de littérature, lue à présent – et principalement pour ses verbes irréguliers – par les seuls étudiants de l'histoire linguistique. Foncièrement bonnes, ces brutes, mais manquant de charme.

Puis, seule date à retenir : 1066, bataille de Hastings. Guillaume le Bâtard devint William the Conqueror. *Civilisation ?* (C'est un mot bien anglais, pas du tout anglo-saxon.) Une langue nouvelle se forma lentement, débarrassée de complications grammaticales anglo-saxonnes et françaises, riche en quasi-synonymes (*sheep* et *calf* pour le paysan qui s'occupait des bêtes ; mouton/*mutton*, veau/*veal* *pour le noble dégustateur normand* ; on pourrait emplir des pages avec des exemples où l'anglo-saxon avait, et le français moderne a, un seul mot là où l'anglais en a deux, de signification utilement ou poétiquement différente). Le citoyen d'origine anglo-saxonne se trouvait – ce n'était que justice – au bas de l'échelle sociale. Mais au bout de deux cents ou trois cents ans, il devenait fréquentable, évolué ; enfin, comme le gratin ex-normand, Anglais.

En certains cercles, même aujourd'hui, il est plus élégant de s'appeler Vavasour, Grosvenor, Montgomery ou Cholmondeley que Biggs, Bloggs, Thatcher ou Winterbottom. Daisy Smith, s'établissant dans la grande galanterie, s'appelle Zygène de la Filipendule. Je ne sais pas si je suis descendu d'Henri le Hérisson, ami du Conquérant et comte de Tooting (devenu Harrison, puis Harris), ou d'un roturier anglo-saxon Harry (Harry's son, etc.). Si c'est ce dernier, je répète :

Kind hearts are more than [acronets
And simple faith than [norman blood...

(Un cœur généreux vaut mieux qu'une couronne ducale, et une foi simple vaut mieux que du sang normand...)

Bon. Si on m'a suivi jusqu'ici, on comprendra pourquoi tout anglophone sursaute lorsqu'un Français appelle V. S. Naipaul un écrivain anglo-saxon. On débat pour savoir si on doit classer Naipaul parmi les cinq meilleurs écrivains anglophones vivants, ou seulement parmi les dix meilleurs ; je signale que, né à Trinidad sous l'Empire britannique, dans une famille indienne, diplômé d'Oxford, il se prénomme Vidiadhur Surajprasad. Ses œuvres géniales, comme celles de Faulkner, de Shakespeare et de Styron – pour ne citer que des William – ne rappellent en presque rien ni la civilisation ni la littérature anglo-saxonnes, mortes en 1066.

Ces sacrés Anglo-Saxons, quand même – ils avaient trouvé un nom mémorable. Comme Kodak, Omo, Coca-Cola. Si seulement le Français averti voulait bien se servir de ce mot comme il se sert des mots Visigoth, Franc, ou Scythe, et non pas comme synonyme d'anglo-américain ou anglophone... Et s'il n'aime pas ces deux mots-là, je viens d'inventer à son intention *normanglo-saxicain*, avec l'espoir que *le Robert* du futur le citera, avec la mention *le Monde* 1981.

JOHN HARRIS.



J.K/MAGNUM

Signes

Les nouveaux Janus

par FRÉDÉRIC GAUSSEN

EN bouleversant le paysage politique, les dernières élections ont soudain fait comprendre que — silencieusement mais profondément — la société française avait bougé.

Comment s'est fait ce changement ? Quels ressorts profonds de la société ont été à ce point modifiés ? La lecture du volume *Français, qui êtes-vous ?*, publié par la Documentation française sous la direction de Jean-Daniel Reynaud et Yves Grafmeyer, permet de s'en faire une idée (1). L'une des constatations principales qui s'en dégage est que nous avons assisté à un démantèlement progressif des blocs qui, pendant longtemps, ont figé la société française. Notre pays se caractérise par l'ampleur des distances qui séparaient les individus, selon la catégorie à laquelle ils appartenaient : patrons et ouvriers, bourgeois et paysans, catholiques et libres penseurs, hommes et femmes... Ces distinctions existent toujours, mais elles se sont réduites. La rigidité ancienne a fait place à une fluidité relative. Les individus sont de moins en moins conditionnés par une appartenance unique, par une étiquette. Ils relèvent d'influences multiples, vivent simultanément dans des univers naguère antagonistes. Ils refusent de se voir imposer les normes et les interdits d'un groupe. En voici quelques exemples.

∴

RATS DES VILLES ET RATS DES CHAMPS. Après avoir été un pays essentiellement agricole, la France a connu la « fin des paysans ». Cette mutation a créé une agitation des destins individuels qui, vue avec un peu de recul, donne le vertige. Une fringale de mouvement a saisi ce peuple qui a la réputation d'être casanier. De 1968 à 1975, un Français sur trois a changé de commune et près d'un sur dix a changé de région. Villages abandonnés, régions déséquilibrées, villes hypertrophiées... Tout cela est connu. Mais ces migrations accélérées n'entraînaient pas pour autant une mutation biologique des rats des champs en rats des villes. Les anciens paysans installés en ville conservent des attaches rurales. Beaucoup gardent des comportements, des modes de vie, des façons de se nourrir qui sont ceux de la campagne. Et une fois à la retraite, ils retournent au village.

En même temps, le thème de la nature n'a jamais été aussi vivant. Les gens des villes aspirent à avoir leur jardin et à cultiver leurs légumes. Sortis de leur bureau ou de leur usine, ils aiment retouver le soir l'odeur de la terre ; pour le week-end et les vacances, ils sont heureux de rendre visite aux parents restés à la ferme.

Emportés par la vague écologique, jeunes et moins jeunes rêvent de retour aux champs. Les « néo-ruraux » prennent la relève des paysans et tentent de redonner vie aux terres délaissées. Dans les villages, les « résidents secondaires » côtoient les agriculteurs et le dialogue s'ébauche tant bien que mal. Par-dessus les murs ou les haies, les uns et les autres s'épient, se défient — puis se copient. Le mode de vie des ruraux ressemble de plus en plus à celui des « urbains ». On fait les courses dans les mêmes magasins, *on achète les mêmes produits*, on vit dans les mêmes meubles et on utilise les mêmes appareils ménagers.

Ainsi le vieil antagonisme entre gens des villes et paysans s'estompe. Ce rapprochement se retrouvera lors des scrutins électoraux, les différences entre circonscriptions rurales et urbaines se faisant moins tranchées.

CELUI QUI CROYAIT AU CIEL ET *CELUI QUI N'Y CROYAIT PAS. Tout* au long de la IIIe République, l'Eglise s'est efforcée d'encadrer la société catholique dans un réseau d'institutions (écoles, associations, groupements professionnels...). Il fallait préserver la spécificité des catholiques face à l'Etat républicain et leur permettre de résister aux influences corrosives des courants libres penseurs. Cette organisation a été d'une remarquable efficacité, l'appartenance au catholicisme engendrant des comportements typés dans tous les domaines de la vie personnelle, professionnelle et politique. Aujourd'hui encore, le fait de se désigner comme catholique est dans les sondages d'opinion, un critère étroitement associé au conservatisme en matière politique ou morale.

Malgré tout, l'emprise de l'Eglise sur les individus s'est considérablement relâchée. *Bien des catholiques* ne sont nullement prêts à suivre ses injonctions (pour la contraception, par exemple). On a vu les responsables des mouvements d'action catholique — en particulier chez les jeunes — entrer en rébellion contre la hiérarchie. Nombre d'entre eux ont joué un rôle important dans les mouvements politiques et syndicaux de gauche (surtout à la C.F.D.T. et au P.S.). La Jeunesse agricole chrétienne a contribué de façon déterminante à la modernisation de l'agriculture française — entraînant une rupture avec l'idéologie conservatrice qui triomphait dans les campagnes sous l'emprise des notables locaux. L'école catholique elle-même a profondément évolué, mettant l'accent sur la pédagogie plus que sur la transmission de la foi.

Ainsi la « contre-société » catholique s'est peu à peu disloquée ; s'ouvrant sur l'extérieur, elle a été soumise à des influences divergentes ; elle a cessé d'être pour ses membres le seul refuge, la référence exclusive.

OUVRIERS ET BOURGEOIS. Autre « contre-société » de la France d'hier fortement ébranlée : le prolétariat. Longtemps les ouvriers se sont considérés comme des exclus. Soumis à l'éternelle oppression du capital et de la bourgeoisie, ils se voyaient condamnés à arracher par la lutte les moyens élémentaires de la survie et de la dignité. Ce sentiment de marginalité collective est loin d'avoir disparu, mais la classe ouvrière a été écartelée par l'évolution technologique. Une partie a été entraînée par l'essor industriel. Hautement qualifiés, bien organisés et bien rémunérés, les ouvriers des secteurs de pointe et des grandes entreprises industrielles se rapprochent, par leur niveau de vie et leurs aspirations, de la moyenne bourgeoisie. Parallèlement à cette évolution, une autre partie de la classe ouvrière connaît une situation de plus en plus précaire, subissant de plein fouet les aléas du développement capitaliste (immigrés, jeunes sans qualification, travailleurs temporaires, femmes passées sans formation de la ferme à l'usine...).

∴

Les paysans, les catholiques, les ouvriers... trois catégories de la population qui ont cessé de vivre en vase clos. On aurait aussi pu prendre l'exemple des femmes, des jeunes, des retraités... De plus en plus nombreux sont ceux qui refusent d'être soumis à des définitions étroites. Qui veulent abolir les frontières, vivre plusieurs vies à la fois. L'homme moderne découvre la complexité. Il se veut Janus : un œil sur l'avenir, l'autre sur la tradition. L'éclatement des ghettos ne signifie pas que les déterminismes sociaux ont disparu, ni que chacun s'intégrerait dans une société de masse uniforme. Les classes sociales, les familles spirituelles et idéologiques existent toujours. Mais leur cohérence interne est moins grande et leur emprise sur les individus en déclin.

Les mouvements en profondeur de la société française ont conduit au changement politique. Le parti socialiste a été l'expression de cette nébuleuse socio-politique, de cette nouvelle société française à la fois plus floue et plus solidaire, travaillée par ce lent processus de fusion. Ses divergences internes et ses hésitations reflètent les contradictions de ses composantes sociales, attachées à l'héritage d'une vieille civilisation et avide d'accéder à la modernité. Elles montrent qu'un mouvement de cette ampleur ne peut se faire qu'à un *rythme mesuré*, par ajustements progressifs. Les Français ne veulent ni être coupés de leur passé, ni être frustrés de leur avenir.

Mais l'avènement de cette société de masse, organisée autour d'une classe moyenne ascendante et maintenant majoritaire, s'accompagne d'une marginalisation progressive de catégories sociales fragiles — sous-prolétaires, chômeurs, jeunes en rupture, handicapés — de moins en moins représentées par les grandes organisations politiques, syndicales et culturelles. C'est dans ces zones périphériques que se trouvent sans doute les plus grands risques de fracture. L'exemple d'autres démocraties occidentales nous montre que l'unanimisme est un rêve. Les collectivités apparemment les plus unies peuvent aussi produire des situations de violence. Le désespoir guette les exclus du progrès, les *réfractaires* ou les traînards qui ne parviennent pas — ou qui se refusent — à suivre le cortège. Que la société française paraisse de plus en plus chanter à l'unisson ne doit pas rendre sourd aux discor*dances et aux appels au secours des* solitaires. ■

---

(1) *Français qui êtes-vous ? Des essais et des chiffres.* La Documentation française. 495 pages.

Ce livre très complet contient trente et un articles de sociologues, d'économistes, d'historiens organisés autour de quatre grands thèmes : « Classes, castes et territoires » ; « L'entreprise et les relations sociales » ; « Institutions et mœurs » ; « Education et vie intellectuelle », ainsi que de nombreux tableaux statistiques.



J.Y.H.

AUJOURD'HUI

Fous et criminels

Environ neuf cents non-lieux sont prononcés chaque année envers des criminels ou des délinquants ayant agi « en état de démence ». Que deviennent-ils ?

MIREILLE DEBARD

L'ATTENTE en prison depuis des semaines, des mois. Un jour, un inconnu se présente. Il est psychiatre. Un entretien d'une heure, parfois moins. Quelques feuillets dactylographiés. Décisifs. C'est l'expertise psychiatrique. Sa fonction initiale, séparer les « fous » des « criminels ». *« Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister »*, dit l'article 64 du code pénal depuis 1810 (1).

Peu à peu, la mission de l'expert psychiatre s'étendait. En 1905, la circulaire Chaumié introduisait une nouvelle question : l'expert doit dire si *« la responsabilité du sujet est atténuée »*. En 1958, le code de procédure pénale en ajoutait trois autres : le sujet présente-t-il un état dangereux ? Est-il accessible à une sanction pénale ? Est-il curable ou réadaptable ? *« Des notions ni juridiques ni psychiatriques, mais disciplinaires »*, selon Michel Foucault (2). Désormais, l'expert intervient aussi sur la sanction pour la moduler, la prolonger par différentes prises en charge, la renforcer.

Prostré

Fou ? Pas fou ? Demi-fou ? Nommés généralement par deux, les experts trancheront. *« Il n'existe aucun repère clinique décisif permettant de classer en toute objectivité un individu dans le champ du pathologique ou dans celui du normal. Il en résulte que la décision de l'expert sera neuf fois sur dix entachée de considérations subjectives et dictée finalement par un jugement moral »*, écrit Michel Landry (3). Qu'advient-il de ceux qui, jugés « en état de démence », échappent à la justice ?

Mâcon, le 29 janvier 1981. Il est 23 heures environ. Les voitures du procureur de la République, du juge d'instruction, du directeur départemental des polices urbaines s'arrêtent au pied d'un immeuble, à côté d'un car de police. Nicolas, trente ans, vient de tuer Sophie. Elle avait vingt ans. C'était sa compagne. Ils s'étaient rencontrés quelques années plus tôt dans un établissement psychiatrique. Ils étaient arrivés à Mâcon il y a quinze jours à peine. Chômeurs. Isolés. Elle l'irritait. Il la soupçonnait de sorcellerie. Il lui a tiré une balle de carabine en plein cœur. Puis il l'a traînée par les pieds jusqu'au bas de l'escalier et l'a abandonnée sur le trottoir, ses vêtements de nuit remontés jusqu'aux aisselles. Deux témoins prévenaient le commissariat.

A l'arrivée des policiers, Nicolas apparaît à l'étage, dans le cadre lumineux de la porte-fenêtre. Vêtu d'un simple jean. Il descend, mains en l'air. Prostré. Le juge d'instruction l'interroge sur place. Le lendemain, le médecin psychiatre l'examine à la maison d'arrêt. Il certifie que Nicolas n'est pas en état de supporter la détention. Le juge d'instruction le fait alors transférer pour expertise au centre médico-psychologique régional (C.M.P.R.) de la prison Saint-Paul à Lyon.

Le 3 mars, les experts rendent leur rapport. Nicolas était en état de démence au moment de l'action, au sens de l'article 64 du code pénal. Le juge d'instruction prononce un non-lieu. Il classe le dossier. Le procureur prévient le préfet de Saône-et-Loire qui ordonne un internement d'office, selon la loi de 1838. Fin mars, une ambulance vient cueillir Nicolas à la maison d'arrêt et le conduit à l'hôpital psychiatrique de sa ville d'origine pour un temps indéterminé. C'est le processus habituel.

De moins en moins

Combien d'affaires semblables ? Chiffres du ministère de la justice : huit cent cinquante à neuf cents non-lieux prononcés chaque année en application de l'article 64. Environ deux cents par les cours d'appel de Paris et de Versailles, une soixantaine par celle d'Aix-en-Provence, une trentaine par celle de Toulouse ou de Lyon... Après le non-lieu, l'internement d'office ne suit pas obligatoirement. Le sujet que les experts n'auront pas estimé *« dangereux pour l'ordre public ou pour lui-même »* repartira tout simplement chez lui.

Parfois, rien d'officiel, mais un simple coup de téléphone, une liaison souple, et une « prise en charge » de secteur interviendra éventuellement dans des cas de délits minimes. Il semble qu'en bout de chaîne le nombre de condamnés à l'hôpital obligatoire s'amenuise encore. A titre indicatif, le service de réglementation des malades mentaux de la préfecture du Rhône a décidé pour l'année 1980 quatre placements d'office après application de l'article 64.

Mais, bien sûr, il faut tenir compte du chiffre noir : les affaires classées sans suite par le parquet et néanmoins assorties d'un placement d'office demandé par le maire ou le commissaire de police. Les infractions suivies de non-lieu qui ont cependant amené la famille du prévenu, voire une assistante sociale, à faire une demande de « placement volontaire » (c'est toujours un placement administratif régi par la loi de 1838, par conséquent contrôlé par le préfet). Enfin, les incidents internes aux hôpitaux – et pas toujours connus – réglés par des mutations ou des mesures disciplinaires.

Depuis quelques années, les experts ont tendance, disent-ils, à « responsabiliser » davantage. C'est-à-dire à envoyer devant les tribunaux des prévenus qui, il y a dix ans à peine, auraient bénéficié d'un non-lieu. Le docteur Broussole, chef de service à l'hôpital du Vinatier et le docteur Lamothe, médecin du centre médico-psychologique des prisons de Lyon, attribuent l'un et l'autre cette diminution des applications de l'article 64 à deux raisons. La première procède d'une réflexion criminologique qui conduit les experts à une démarche axée sur *« le respect de l'identité du prévenu »*, qu'on admet capable de comprendre et de vouloir son acte.

La seconde découle de l'évolution de l'hôpital psychiatrique. L'asile est devenu « centre psychothérapique ». Il a ouvert ses portes. Il s'est construit sans murs. Il ressemble à une cité peuplée de vieillards et de calmes. On y vient de moins en moins contraint (4). Mais cette ouverture s'accommode mal de la présence de délinquants un peu violents, un peu remuants, *« qu'il faut maintenir »*. Alors les experts, qui sont en même temps des praticiens, préfèrent les voir en prison plutôt que dans leur service. Une thèse de médecine soutenue récemment par Mme Agnès Piernikarch (5) confirme cette évolution : le nombre moyen annuel de non-lieux prononcés en application de l'article 64 dans le département des Pyrénées-Atlantiques était de 7,25 de 1966 à 1969, de 1,5 de 1970 à 1973 et de 1 à partir de 1974. Avec une diminution très nette depuis 1969 des non-lieux prononcés avec un diagnostic de « déséquilibre psychique ». L'application de l'article 64 est donc un fait exceptionnel.

Après le non-lieu, le « criminel » hospitalisé devient un « malade » comme les autres. La fin de l'internement ? A plus ou moins brève échéance. Décidée par le préfet, sur avis du médecin de l'hôpital, lorsque ce dernier aura évalué la guérison, ou tout au moins une amélioration telle que le malade puisse vivre à l'extérieur, sans trop de « risques ». Les critères de santé mentale ne sont pas les seuls retenus. Des internements peuvent être prolongés pour des raisons « d'ordre public ». Parfois, la famille ou le quartier s'opposent à une sortie à l'essai. Quant aux intéressés... Les uns s'évadent. D'autres, imaginant trop bien les difficultés de réinsertion après des années de mise à l'écart, s'installent à l'asile.

A vie

Toujours dans la thèse d'Agnès Piernikarch portant sur les 46 non-lieux (crimes et délits) prononcés au titre de l'article 64 de 1966 à 1978 dans le département des Pyrénées-Atlantiques, on relève que 24 personnes sont restées moins d'un an en hôpital psychiatrique ; 10 de un à trois ans ; 7 entre trois et dix ans ; 3 plus de dix ans.

Plus noir est le constat du docteur Jeannine Boscredon (6). A travers le livre de la loi d'un hôpital du Tarn, elle a parcouru cent trente-cinq ans d'histoire, de 1838 à 1973. Sur 15 000 hospitalisations, seulement 91 hommes internés après un homicide ou une tentative d'homicide ; 39 ont quitté l'hôpital pour le cimetière ; 21 ont été transférés dans un autre établissement ; 7 sont encore internés ; 3 récidivistes ont été condamnés, dont un guillotiné ! Quant aux autres, internés pour la plupart pour une tentative d'homicide, ils sont sortis au bout d'un séjour d'au moins dix ans et parfois lobotomisés. Encore aujourd'hui, estime le docteur Boscredon, si l'auteur d'un meurtre placé après non-lieu dans un hôpital parisien a quelques chances d'être libéré un jour, interné dans certains hôpitaux de province, il ne sortira jamais.

Revanchard

Pour Charles, tout a commencé sur la place du village. Une bagarre avec le forgeron à propos d'un terrain qu'ils se disputaient. Charles s'était d'ailleurs relevé avec une épaule cassée. Son adversaire, indemne. La provocation était mutuelle. Mais Charles avait la réputation d'être violent et revanchard... donc dangereux. Le maire le fait interner aussitôt en placement d'office. L'affaire, qui aurait pu se terminer en correctionnelle avec une amende et un peu de prison avec sursis, est classée par la justice. Charles est à l'hôpital. Il rumine contre son adversaire une rancune tenace. Il n'en finit pas de menacer. Victime, il passe pour celui qui risque de tuer. Étiqueté délirant, il s'enferme dans son amertume... sept ans. Sept ans, il est resté en placement d'office.

C'était à Lyon, en juillet 1963. Djamella avait alors trente-six ans. On l'avait trouvée en fin d'après-midi sur son lit, immobile, silencieuse. A l'autre bout de la pièce, le corps de son cinquième enfant, un garçon de quatre mois, dépassait de la poubelle. Décapité. Djamella est embarquée en garde à vue. Dans la nuit, l'interprète traduit sa déclaration aux policiers. *« Je suis devenue folle tout à coup car le petit criait et je ne pouvais supporter ça. Je l'ai frappé avec le marteau, puis j'ai pris le couteau et je lui ai enlevé la tête. »*

Djamella est incarcérée deux jours. « Hébétée », elle refuse de marcher, de manger. Elle est alors internée en placement d'office. Côté justice, un non-lieu. Trois semaines plus tard, son état s'améliore. Le 7 décembre 1963, Djamella rentre définitivement chez elle. Comme garantie, une surveillance médicale hebdomadaire et une mesure d'assistance éducative prononcée par le juge des enfants. Mesure de protection levée en 1965, puisque tout va bien. Entre-temps, Djamella a donné naissance à deux enfants. Aujourd'hui, elle a cinquante-quatre ans. Elle a gardé l'habitude de venir chaque année en consultation à l'hôpital.

Freddo et Maurice

Liberté éphémère pour certains. Pris dans une valse-hésitation hasardeuse, ils passent, selon les circonstances et les expertises, à l'hôpital ou en prison. Et de l'un à l'autre. Celui-ci est mis en prison pour un bris de vitrine, et quelques mois plus tard en hôpital de sûreté pour une tentative d'homicide. Celui-là est interné en placement d'office pour un premier incendie volontaire, et poursuivi en justice pour le second.

De cambriolages en suicides ratés. De la psychiatrie à la prison. Combien de pirouettes dans la vie de Freddo ? Il avait dans les vingt ans. Il venait juste de finir une peine et s'était fait aussitôt hospitaliser en placement libre. Parmi ses compagnons de chambre, le vieux Maurice. Un vrai roman, la vie du grand-père. Dans les années 40, une dure captivité en Allemagne, puis des délires méchants. Il a tué un homme, en a blessé deux autres. Les non-lieux successifs « article 64 » l'ont conduit à l'hôpital psychiatrique près de Grenoble. C'est là que, dans une nouvelle crise, il blesse un infirmier, s'arrose d'essence et craque l'allumette. On le tire du feu pour l'expédier en hôpital de force à Montfavet.

Deux, trois ans ont passé. Plus calme, il est revenu en hôpital psychiatrique « ordinaire ». Troqué contre un autre malade estimé plus dangereux que lui. Mais Maurice garde toujours cette angoisse qui le prend parfois : la peur d'être sodomisé... Freddo et Maurice sont devenus des amis. Le vieil homme est content. Jusqu'au jour où, repris par sa peur inouïe, il poignarde Freddo dans le dos. Freddo, blessé, est soigné en chirurgie. Sa mère veut porter plainte. Peut-être pourrait-il toucher une pension ? Au moins une petite indemnité ? Le psychiatre la dissuade. L'affaire ne transpirera pas. Maurice s'attend au pire, l'hôpital de force, la mort peut-être ? Il est simplement muté dans un service de femmes... Il y passe quelques années tranquilles, se préservant simplement des curieuses ou des voleuses en changeant chaque semaine le cadenas de son armoire. Il est mort, il y a quelques mois. Une crise cardiaque. Trente-cinq ans d'hôpital...

Freddo, de son côté, n'avait pas digéré du tout la justice interne de l'établissement. A peine guéri, il veut se venger. Un soir, il revient avec une carabine à canon scié. Il menace les infirmiers, ligote le surveillant général, s'empare de sa voiture. Il fonce chez lui, force la porte de la gardienne de son immeuble, la tient en otage, téléphone au procureur, à la radio, aux journaux... L'aventure se termine dans le car de police. La section syndicale des infirmiers proteste fort contre le manque de sécurité dans le travail. Cette fois, Freddo aura droit au procès. Avec les autres dossiers qui attendaient, cela fait une interdiction de séjour et trois ans de prison. Il est sorti récemment. On ne le disait pas trop pour ne pas apeurer le petit monde de l'hôpital.

Hôpitaux de force

En prime, pour les sujets « difficiles », un voyage au mitard de la folie. L'hôpital de secteur habituellement désigné pour recevoir les internés d'office après non-lieu a refusé cet accueil. Cela se produit quand l'établissement est récemment construit. *« Comment faire face sans murs, avec des cloisons minces, des accès grands ouverts et si peu de personnel ? »*, disent infirmiers et médecins. Ou bien, le voisinage vit encore sous le coup du drame trop choquant. Ou encore les experts ont noté en mention spéciale que l'individu est vrai-

ment « *très dangereux* »... Reste alors la déportation dans un hôpital de sûreté (7).

Ils sont quatre « hôpitaux de force », comme on les appelle parfois : le service Henri-Colin à Villejuif, le quartier « Boissonnet » à Cadillac (Gironde), les blocs de « Montdevergues » à Montfavet (Vaucluse), les quartiers de Lauzier et Cabanis à Sarreguemines (Moselle). Environ sept cents hommes et quarante femmes enfermés pour des années d'oubli. Hauts murs électrifiés, sauts-de-loup, cellules photoélectriques, sas et portes blindées. Selon la définition, l'hôpital de sûreté est destiné à maintenir et à « traiter » les malades « difficiles » répertoriés dans la circulaire ministérielle n° 109 du 5 juin 1950. Des « médicaux-légaux » et d'autres, expédiés après une bagarre, des violences, ou tout simplement parce qu'ils perturbent « *l'atmosphère psychothérapique d'un service* ».

Dans 80 % des cas, on arrive donc en sûreté muté d'un autre hôpital psychiatrique. Un dossier appuie la demande, avec exper-



tises, rapport du médecin, et au besoin les coupures de presse relatant « l'affaire » qui a motivé le déplacement. Il s'agit de convaincre le médecin du quartier de force et le préfet que l'homme est « vraiment dangereux ».

Une commission des sorties (composée de trois médecins psychiatres nommés par le ministre de la santé) décide du retour en placement d'office dans l'hôpital psychiatrique d'origine, qui a gardé souvent intacte la réputation de « dangerosité » de l'ancien perturbateur et ne tient pas compte de son évolution. Aussi médecins et infirmiers ne sont-ils pas pressés de le voir revenir. Entre l'accord de la commission et le départ, trois mois ou plus passent encore.

Mais l'exclusion du fou meurtrier se veut parfois définitive et prend alors des allures de « mise à mort sociale ». Dans l'année 1976, une petite ville de province tremblait. Une voix anonyme au téléphone inventait de fausses nouvelles, fausses morts, fausses catastrophes. Une voix anonyme qui faisait courir la police et les pompiers. Le corbeau fut découvert. C'était un homme de vingt-quatre ans environ, qui ne savait ni lire ni écrire. Peu de temps après, il poussa dans la rivière un garçon de treize ans, qui se noya. Les experts conclurent à l'irresponsabilité. L'homme fut envoyé à Sarreguemines. Deux ans plus tard, le médecin du service de sûreté estima que son état lui permettait de regagner l'hôpital psychiatrique de son secteur en placement d'office. Il écrivit au préfet et au procureur de la ville. Le procureur fit procéder à une enquête des renseignements généraux. La population se révéla tellement hostile à ce retour que le transfert fut refusé. L'homme dut attendre encore deux ans à Sarreguemines et fut muté dans un hôpital d'une région voisine.

En somme, c'est toujours l'enfermement. « Délinquants psychopathes » en prison, au mieux dans son annexe psychiatrique. « Déments dangereux » à l'hôpital en service de sûreté. L'avant-projet de réforme de l'article 64 du code pénal ne semble pas, jusque-là, proposer autre chose qu'une meilleure organisation et un contrôle plus strict de ces deux modes d'enfermement.

Certains parleront d'un privilège de la folie. Il est parfois invoqué par les familles des victimes qui font appel d'une décision de non-lieu pour obtenir la poursuite de l'action judiciaire (8). Et une condamnation, à la mesure de la peur que les faits ont inspirée. ■

(1) Voir M. Addad et M. Benezech, « L'irresponsabilité pénale des handicapés mentaux - Législations française, anglaise, israélienne et des U.S.A. » (Litec-droit).

(2) Michel Foucault, notamment dans *Histoire de la folie* (Plon), *Surveiller et punir* (Gallimard).

La revue *Actes* n° 5/6 1974, « Magie blanche et robe noire ».

(3) Michel Landry, *le Psychiatre au tribunal* (Privat).

(4) Exemple : l'hôpital psychiatrique du Vinatier (Lyon) à vingt ans d'intervalle. 1951 : 2 179 entrées, dont 75 placements libres, 583 placements volontaires et 1 521 placements obligatoires ; 1979 : 6 500 entrées (l'augmentation s'explique en partie par la fragmentation des séjours), dont 6 152 placements libres, 300 placements volontaires et 48 placements obligatoires.

(5) Agnès Piernikarch, « Etude de quarante-six dossiers de délinquants ayant bénéficié de l'article 64 du code pénal », thèse soutenue à la faculté de médecine de Toulouse.

(6) Jeannine Boscredon, « Etude de quatre-vingt-treize homicides ou tentatives d'homicide à partir de la population d'un hôpital psychiatrique départemental de 1838 à 1973 », thèse soutenue en 1975 à la faculté de médecine de Toulouse.

(7) Voir *l'Information psychiatrique*, n° 2, février 1979, article de Cohen, Boissenin et Renaux. *Psychiatrie aujourd'hui*, n° 7, février 1972 « Psychiatrie univers pénitentiaire ». Dominique Thome : « Histoire et réalité quotidienne d'un quartier de sûreté, le service Cabanis à Sarreguemines », thèse soutenue en 1981 à la faculté de médecine de Strasbourg.

(8) Cet appel s'explique d'autant moins que l'action civile peut toujours s'exercer. « *Celui qui a causé dommage à autrui alors qu'il était sous l'empire d'un trouble mental n'en est pas moins obligé à réparation.* » (Loi du 3 janvier 1968.)

LABORATOIRE

A Gradignan : l'écologie en actes

Gradignan, en Gironde, est devenu un laboratoire d'écologie appliquée. Espaces verts, maison de la nature, éducation des jeunes et des adultes...

PATRICK CHASTENET

ON pourrait très bien ne jamais s'y arrêter. Gradignan fait partie de ces endroits que l'on traverse. Une ville ? Non, une route nationale bordée d'une place, d'une église et de quelques boutiques... Le pur anonymat en somme ! Depuis la construction de la rocade menant à l'autoroute A-10, Gradignan n'est même plus le passage obligé vers Bayonne, vers l'Espagne. Et pourtant... A y regarder de plus près, cette commune mérite le détour.

A 9 kilomètres au sud de Bordeaux, Gradignan abrite vingt-cinq mille personnes dispersées sur un peu moins de 1 600 hectares et fonctionne comme un véritable laboratoire d'écologie appliquée. Rien d'étonnant donc à ce que l'on retrouve un scientifique à sa tête : René Canivenc, le maire, est professeur d'endocrinologie à l'université de Bordeaux-II. Alors que son prédécesseur favorisa l'urbanisation de la ville – dont la population a doublé entre 1970 et 1980,– il doit à présent « *mettre le pied sur le frein* ». Le développement urbain s'est trouvé canalisé par une zone d'aménagement concerté (ZAC), et le long des grands axes routiers. L'ancienne commune rurale est restée « ville verte », malgré certains secteurs à densité élevée. « *Toutes nos H.L.M. sont construites en pleine verdure, et il est interdit de faire des immeubles de plus de quatre étages* », précise le maire.

Au début du siècle, Gradignan était occupé par de grandes propriétés viticoles. « *Le vin y était assez ordinaire, et, faute d'argent, à la différence des grands châteaux, les propriétaires ne purent relancer leur exploitation après l'épidémie de phylloxéra. La bourgeoisie bordelaise acheta donc ces terrains pour une bouchée de pain. Et, en 1960, on pouvait encore acquérir certaines propriétés pour 1 F le mètre carré.* » Par la suite, compte tenu de l'augmentation des frais d'entretien, elles furent livrées aux promoteurs ou, pour bon nombre d'entre elles, laissées à l'abandon.

La règle des quatre cinquièmes

Désireuse de freiner une occupation anarchique du sol et de préserver un patrimoine naturel, l'équipe municipale édicta la règle des quatre cinquièmes. « *Chaque fois qu'une propriété comprend au moins 5 hectares, l'acheteur doit ramener tous les droits à construire sur le cinquième de la surface, soit 1 hectare. Le reste étant désormais inconstructible, les promoteurs ne font pas de difficultés pour nous le céder gratuitement. Quant aux vieilles familles bordelaises, elles conservent le château ou la gentilhommière et nous abandonnent les quatre cinquièmes du terrain, avec la charge pour nous de les entretenir.* »

Ce système présente le triple avantage d'empêcher la spéculation foncière, de limiter l'urbanisation grâce à un coefficient d'occupation des sols très faible (0,03) et d'offrir aux administrés de vastes espaces naturels. Ainsi, ayant su profiter de conditions d'acquisition exceptionnelles, Gradignan dispose aujourd'hui d'une dizaine de parcs communaux représentant quelque 130 hectares accessibles au public et ouverts aux activités les plus diverses. Simple promenade pour certains, sport sur les 57 hectares du parc de Mandavit, locaux municipaux dans le parc de l'Ermitage, club du troisième âge et siège d'une association sportive pour le parc du Moulin d'Ornon, station d'initiation à la défense de l'environnement et de la nature (SIDEN) abritée par le parc du Moulineau... Au total, 53 mètres carrés d'espaces verts par habitant, soit plus du double de la moyenne nationale.

La municipalité développe également une action pédagogique en direction des enfants et des adultes. Sans aucun doute, René Canivenc a une sérieuse propension au prosélytisme. Ainsi cette maison de la nature, la SIDEN.. « *Cet outil éducatif s'avère très utile. Je trouve qu'il est dommage d'arriver à quarante-cinq ans sans pouvoir reconnaître un chêne d'un frêne. Moi, ça me tord les boyaux...* » Coup d'œil interrogateur... Sauvé par l'âge ; il est encore temps de s'affranchir. « *J'ai toujours été choqué*, poursuit le maire, *de rencontrer des enfants qui connaissent par la télé tous les animaux exotiques, mais qui ignorent le cerf, le daim, la taupe ou le renard.* » Son raisonnement est simple : pour défendre la nature, il faut la connaître ! La SIDEN comprend donc un département animalier réunissant principalement la faune que l'on peut trouver dans la région. Et, pour bien montrer que « *la nature est un tout* », les animaux sont classés en espèces, sous-espèces, familles et variétés.

La rivière sauvée

Une exposition sur l'abeille, organisée par la maison de la nature, a drainé deux mille six cents visiteurs en trois semaines : ce qui donne la mesure de certains temps forts de la politique d'initiation à l'environnement. Les animaux, mais aussi les plantes, puisque la station comprend un département végétal où sont présentées les plantes céréales, officinales et médicinales, ainsi que les fleurs rustiques et les fleurs de culture. Des promenades-découvertes dans les espaces boisés permettent également aux scolaires d'identifier sans erreur les chênes, les pins, les robiniers, les marronniers, les charmes, les aulnes, les saules, les cèdres et autres platanes. Pour une fois, la forêt ne cache pas l'arbre !

Par tous les moyens, la mairie tente de faire participer les jeunes à ces activités d'éveil. Les douze-quatorze ans viennent en stage pour apprendre à tailler les vergers, défricher un sentier, entretenir les arbres ou prendre des empreintes... Le mercredi, les plus petits viennent apporter à manger aux bêtes ou cultiver leur potager. Quant aux adolescents, ils peuvent participer durant les vacances scolaires à des chantiers de nature. Ces jeunes, nourris et logés par la commune pendant une semaine, devront en contrepartie se livrer à des travaux de débroussaillement ou d'entretien des berges de la rivière.

Avec l'Eau-Bourde et l'histoire de sa réhabilitation, on touche peut-être à l'aspect le plus spectaculaire de la politique de préservation du patrimoine de Gradignan. L'Eau-Bourde n'est rien de moins qu'une rivière dans la ville. Ce petit cours d'eau de 23 kilomètres de long prend sa source dans les terrains sablonneux du massif forestier des Landes girondines et vient se jeter dans la Garonne, au lieudit les Douze-Portes, à Bègles. Une faible pente permettait une domestication facile et, déjà au dix-neuvième siècle, huit moulins à aubes utilisaient la force motrice de son cours à des fins industrielles. Ces activités se sont perpétuées jusqu'au milieu du siècle : fabrication de glace, sciage du bois, tournage des obus, et même des tanneries, fermées en 1952.

Leur suspension progressive a entraîné l'abandon de tous les ouvrages de régulation : les vannes se sont détériorées, les biefs se sont enlisés et les ronces ont envahi les berges. La direction départementale de l'équipement proposa alors tout bonnement de faire disparaître l'Eau-Bourde. Aujourd'hui, non seulement elle renonce à ce projet, mais elle approuve les méthodes de lutte antipollution du maire. Au lieu de multiplier les stations d'épuration, les employés municipaux ou des bénévoles procèdent tous les trois mois à un épandage de craie. « *La craie de Champagne permet de dissoudre la vase. Elle restitue à la rivière sa propreté initiale et lui apporte le calcaire qui lui fait défaut* », nous explique le secrétaire de mairie.

Les unes après les autres, les roues à aubes se remettront à tourner. Le moulin du parc du Moulineau produit déjà l'énergie nécessaire au fonctionnement de la maison de la nature. Les serres municipales du Moulin d'Ornon seront chauffées à partir de la rivière et la pisciculture y reprendra ses droits. Les écrevisses du C.N.R.S., les esturgeons du Centre d'étude du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts (CEMAGREF) et les alevins de la Fédération de pêche viendront cohabiter dans les anciens viviers désaffectés d'Ornon. La vallée de l'Eau-Bourde retrouve la vie !

Parmi les réalisations futures, il en est une qui paraît particulièrement ingénieuse. L'entretien des 55 hectares de bois et des 45 hectares de prés pose des problèmes à la municipalité. On a donc émis l'idée de remplacer les tondeuses mécaniques par un troupeau itinérant de moutons. Pourquoi des moutons ? Parce que ces herbivores seront surveillés par un berger communal qui fera également office de garde champêtre. On évitera donc l'achat d'un nouveau tracteur, tout en faisant des économies de personnel. A la différence de la tondeuse, le mouton est silencieux et non polluant. De plus, le troupeau apportera de l'engrais naturel aux espaces verts et un supplément d'animation pour les habitants...

« *Mais, finalement, René Canivenc, vous êtes écologiste ?*

Qu'est-ce que cela veut dire « écologiste » ? Je crois que tous les maires sont écologistes. Il y a des gens qui découvrent l'écologie à travers la politique. L'écologie, ce n'est pas dans les discours qu'on la trouve, mais sur le terrain. Si vous voulez voir ce que c'est, venez dimanche ! En compagnie du maire de Canejan et des conseillers municipaux, on va procéder à une vaste opération de débroussaillement. »

Elégante façon de nous dire qu'au lieu d'en causer... ■

CROQUIS

Voitures parlantes

Sous le grand ciel bleu californien, l'autoroute à huit voies serpente suavement entre les collines qui bordent la baie de San-Francisco.

Périodiquement, comme pour imprimer l'inconscient de l'automobiliste, la signalisation rappelle l'existence de la réglementation fédérale en matière de vitesse, sans toutefois provoquer chez les conducteurs le réflexe du « lever le pied », bien connu sur notre continent. Ici, rien de tel, et chacun continue sa route, respecteux des 55 miles autorisés, sans pour autant se sentir frustré de n'avoir pu apporter la démonstration de la puissance de sa cylindrée.

Pour peu, on s'enriuierait presque sur ces voies royales, s'il n'y avait ce nouveau jeu qui fait fureur, et qui pourrait se résumer de la façon suivante : « Découvrez-moi en lisant ma plaque minéralogique ».

Il faut dire aussi, pour comprendre la dimension ludique de ce nouveau passe-temps des routes, que les plaques en question n'affichent pas une numérotation anonyme mais portent des combinaisons de lettres et de chiffres librement choisies par les propriétaires des véhicules.

Cette irréversible avancée des libertés individuelles que permet l'immatriculation personnalisée suscite un engouement croissant chez les Américains, et particulièrement parmi les Californiens, puisque déjà plus de neuf cent mille d'entre eux, sur les treize millions d'automobilistes que compte l'État, ont opté pour ce système. Il leur en coûte le versement d'une taxe annuelle de 25 dollars et un effort d'imagination pour trouver une formule originale, et amusante si possible, dans laquelle se reflète un aspect de leur personnalité, le sens de leur humour et, plus fondamentalement, le besoin d'être bien dans leur peau, pour ne pas dire dans leur automobile.

Ainsi, tel membre du corps médical roule-t-il, non sans ironie, avec l'immatriculation « IFILPXS » (1), tandis qu'un chômeur, peut-être avec l'espoir de croiser son futur employeur, affiche sur ses plaques « UNMPLYD » (2). Plus prosaïquement un Français, installé non loin des vignobles californiens, fait part de ses penchants naturels dans sa langue d'origine « G SOIF » alors qu'une resplendissante limousine, conduite par une créature de rêve, laisse planer l'ambiguïté avec la numérotation « IMXPNSV » (3).

Toutes les combinaisons ne sont pas pour autant autorisées par l'administration californienne, au sein de laquelle un service spécial a été constitué à cet effet. Sous réserve que le numéro n'ait pas déjà été pris par un autre automobiliste, ce qui est chose fréquente, le postulant à l'immatriculation personnalisée doit, pour obtenir satisfaction, recevoir l'agrément d'une commission qui examine sous tous les angles la formule proposée.

La multiplicité des groupes ethniques installés sur les rives du Pacifique ne facilite pas sa tâche, qui consiste à vérifier que les numéros demandés soient conformes aux règles élémentaires de courtoisie. Si les principales injures formulées en espagnol et même en chinois sont désormais connues des services administratifs, il n'en va pas de même pour certains idiomes peu répendus pour lesquels il est fréquemment fait appel au concours des spécialistes de langues étrangères.

L'aspect financier de l'opération est en effet loin d'être négligeable puisque chaque année plusieurs millions de dollars viennent alimenter les caisses de l'État. Même si la mise en place du système a nécessité un équipement informatique et du personnel supplémentaire, l'expérience se solde par un excédent, directement affecté à un fonds pour la lutte contre la pollution et pour l'entretien des espaces verts. Du côté de la police, les sentiments sont aussi unanimes ; les plaques personnalisées sont plus faciles à lire et à mémoriser et évitent certaines confusions fâcheuses dans l'identification des contrevenants. Preuve en est l'arrestation, largement relatée par la presse locale, d'Anthony Gordon.

Aperçu au moment où il montait dans son véhicule, après avoir cambriolé un motel, il fut aisément identifié grâce à un témoin dont l'attention avait été retenue par la singularité de son immatriculation. Il est vrai que celle-ci ne laissait aucun doute sur les intentions du conducteur puisqu'il y était inscrit « 1MEVIL » (4).

BERNARD TANDEAU.

(1) *I fill prescriptions* : J'exécute des ordonnances.

(2) *Unemployed* : Au chômage.

(3) *I am expensive* : Je coûte cher.

(4) *I am evil* : Je suis méchant.

IMAGINATION

Élevage collectif dans les Pyrénées

On accuse souvent le monde agricole d'individualisme. A Aulon (Hautes-Pyrénées), les éleveurs se sont groupés pour réaliser des bâtiments d'élevage qui serviront à tous.

JACQUES GOUT

POPULATION : cinquante - quatre habitants ; nombre d'enfants inscrits à l'école : quatre ; altitude : 1 200 mètres ; situation : au bout d'une route ne desservant aucune autre commune. Le diagnostic semble facile. Apparemment, Aulon (Hautes-Pyrénées) fait partie de ces petits villages de montagne condamnés à n'être plus qu'un souvenir. C'est ce à quoi les habitants d'Aulon n'ont pas voulu se résigner. Aujourd'hui, ils se lancent dans une expérience exemplaire à plus d'un titre : la construction de bâtiments d'élevage communautaires.

Alors qu'ils auraient pu facilement se jeter dans les bras du tourisme, les habitants d'Aulon ont, à l'instar de leur maire, considéré que c'était la survie de l'agriculture qui demeurait prioritaire : « *Bien sûr, nous pensons au tourisme, mais seulement après avoir assuré le développement agricole* », déclare Maurice Dubarry, un enseignant amoureux de son village et qui s'est beaucoup dépensé depuis son accession à la mairie. C'est qu'il fallait une bonne dose de volonté et de persuasion, aussi bien pour tenir la porte fermée aux nombreux promoteurs attirés par l'or blanc et la beauté du site que pour faire le siège des administrations et promouvoir un projet de développement agricole original.

Maurice Dubarry explique que c'est l'activité agricole qui maintient la permanence de la population au village. C'est elle qui s'exerce trois cent soixante-cinq jours par an et assure la pérennité des paysages. De leur côté, les cinq éleveurs de la commune sentaient plus ou moins confusément qu'il leur fallait faire quelque chose. On accuse souvent le monde agricole d'individualisme excessif : les agriculteurs d'Aulon ont su mettre leurs efforts en commun pour réaliser des bâtiments d'élevage qui serviront à tous. Dans ce contexte d'agriculture de montagne, voilà qui bouleverse les habitudes.

Priorité budgétaire

Jusqu'à cette année, être éleveur à Aulon, comme dans la plupart des villages de montagne, s'est traduit par une vie particulièrement rude durant l'hiver. De la mi-octobre à la fin mai, les bêtes sont réparties dans des granges disséminées dans la montagne. Et si ces granges, construites en pierre du pays sur deux niveaux pour recevoir les vaches en bas et le foin en haut, séduisent le regard des touristes, elles signifient pour les gens du pays un travail très pénible. Il faut y aller deux fois par jour pour soigner les bêtes et y travailler sans lumière dans des conditions rudes. De plus, leur accès est rendu souvent malaisé par la neige. Chaque agriculteur possède plusieurs granges disséminées dans la montagne à proximité des prés de fauche. Le bâtiment commun, installé à proximité des habitations, permettra de faire le même travail en deux fois moins de temps.

« *Plus besoin de faire boire les bêtes une à une* », souligne Jean-Claude Fisse, l'un des éleveurs. « *On pourra s'entraider lorsque l'un d'entre nous sera malade, alors que c'était impossible jusqu'à maintenant, faute de temps* », ajoute François Mur, un autre éleveur d'Aulon. Mais, pour construire ces bâtiments communs, il faut de l'argent. Et ce ne sont pas les éleveurs qui, même en se regroupant, sont en mesure de financer une telle réalisation. Aussi, le maire a-t-il défendu le projet avec acharnement pour trouver des subsides.

Le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR) a versé 480 000 F, ce qui représente la totalité des crédits du département pour une année. L'établissement public régional a accepté de garantir un prêt du Crédit agricole à taux bonifié d'un montant de 540 000 F. L'autofinancement s'élève donc seulement, pour la première tranche (deux étables et une bergerie), à une somme de 190 000 F. Et encore, le prix payé par les agriculteurs est plus faible. Ils ont en effet constitué avec la commune une société d'intérêt collectif agricole (SICA) qui sera propriétaire des bâtiments. Les parts revenant à chaque éleveur correspondent à 8 400 F, mais il a été prévu que 6 300 de ces 8 400 F pourraient être remplacés par la contrevaleur en heures de travail. Une formule judicieuse qui permettra aux éleveurs de participer aux travaux de construction les moins spécialisés.

Le coût reste élevé pour la commune, qui bénéficie heureusement des ressources procurées par les coupes de bois. La population s'est montrée unanime pour accepter que ce projet devienne la priorité du budget communal. L'achat du terrain et l'élargissement du chemin d'accès ont pu se faire à l'amiable, sans aucune déclaration d'utilité publique.

Gîtes ruraux

Quant aux granges, qui vont perdre leur raison d'être, elles ne seront pas abandonnées pour autant. Le projet est de les rénover pour les aménager en gîtes ruraux. Voilà un processus complet susceptible de faire école dans les communes de montagne et qui retient actuellement l'attention de beaucoup d'élus locaux, comme des paysans de montagne.

Cependant, à Aulon, on ne s'en tient pas là. Si les étables et la bergerie commune vont rendre l'hiver moins pénible, il faut aussi penser à l'été. La montagne est vaste et pourrait nourrir beaucoup plus de bêtes qu'elle n'en reçoit actuellement. Il est prévu de créer en 1982 une cabane de berger afin d'assurer une permanence dans les estives. Cette cabane comprendra une partie pour héberger les bêtes malades. Elle accueillera, en plus du berger, quelques randonneurs pour la nuit.

Jusqu'à maintenant, les troupeaux d'ovins étaient restreints – en dépit d'un vaste domaine d'été – à cause des difficultés rencontrées pour garder les bêtes en hiver. Celles-ci sont parfois placées dans des fermes des vallées à des conditions qui sont devenues de plus en plus défavorables au fil des années. La bergerie commune jouera là aussi un rôle important pour modifier la situation.

Après avoir assuré la survie de son activité économique fondamentale, Aulon va se préoccuper de recevoir un nombre accru de vacanciers. Grâce à l'aménagement d'un vaste domaine skiable contigu à celui de Saint-Lary, le succès semble assuré. Là encore on trouve une formule de financement inhabituelle. Aulon a fermé la porte aux promoteurs et se contentera de louer ses aménagements à Saint-Lary pour un montant qui couvrira le remboursement des emprunts nécessaires à la réalisation des équipements. C'est Saint-Lary qui, de son côté, mènera une opération immobilière assurant les rentrées. Aulon se gardera la construction d'unités d'hébergement plus modestes, à l'échelle de la commune. ■

LA VIE EN ROSE

Les femmes de ménage de La Rochelle

Les femmes – et en particulier les chômeuses – vont bénéficier de stages de reconversion en plus grand nombre. A La Rochelle, une vingtaine de femmes de ménage apprennent l'espoir.

MARYSE WOLINSKI

PLACE aux femmes dans la formation professionnelle ! Les stages et contrats emploi-formation du « Plan avenir jeunes », devront bénéficier pour 60 % au moins à des jeunes femmes ; un quota revendiqué après le 10 mai par le ministère des droits de la femme, approuvé par le conseil des ministres du 17 juin et mis en application dès la publication des décrets, courant août.

Une première action du ministère confié à Yvette Roudy menée avec efficacité et diligence. Preuve d'une combativité nouvelle dans ce ministère ex-condition féminine où l'on ne craint plus semble-t-il de ruer dans les brancards de la tradition. Reste que cette « première », qui institue une « discrimination positive », cette fois, en faveur des femmes, est une véritable mesure d'urgence, justifiée par le taux croissant du chômage féminin : les deux tiers des moins de vingt-cinq ans inscrits aux Assedic sont des femmes, de même que 80 % des demandeurs d'emploi enregistrés depuis moins d'un an (1).

Une aubaine donc ce quota pour bien des jeunes chômeuses, sans formation ni qualification qui, si elles sont âgées de moins de vingt-six ans ou seules, veuves, divorcées, séparées, *chefs de famille – conditions* pour en bénéficier – seront rémunérées à 90 % du SMIC. Même rémunération dans les stages pratiques organisés en entreprises et ouverts à toutes, sans condition ainsi que dans les stages de réinsertion professionnelle, qui vont fleurir à travers le pays, sous les auspices du ministère. A l'instar peut-être d'une expérience intéressante, conduite depuis le printemps dernier à La Rochelle.

Ici, dans le fief du ministre de l'environnement, Michel Crépeau, les associations, divers organismes de quartiers, travailleurs sociaux ont une certaine pratique de la réflexion en commun et sont habitués à se concerter pour mener à bien des projets.

Mi-temps

Ainsi deux spécialistes en formation de la Mission d'éducation permanente, soucieux d'offrir des stages appropriés à un public défavorisé, ont réuni dès le printemps 80, un collectif de travail, composé de représentants des centres sociaux des points chauds de la ville, du CREAV (Centre de recherches et d'études audiovisuelles) et du centre municipal d'accueil et de recherches sociales, afin de cerner les besoins des Rochelaises en matière de formation. Après nombre de réunions et enquêtes menées dans les quartiers les plus déshérités, le collectif a bâti un projet de stage rémunéré destiné à une catégorie de travailleuses totalement isolées et oubliées, les femmes de ménage. Un des rares recours aujourd'hui pour les Rochelaises sans qualification, dans une ville où le chômage féminin est à son point culminant, après la fermeture de quelques rares entreprises employant des femmes. Un travail à horaires souples, organisé parfois à leur gré et qui leur donne la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle, mais sans promotion ni avenir.

Pour mener à bien l'expérience, vingt femmes seulement ont été recrutées, en fonction de leur activité et de leur désir de changement, mais aussi de leur volonté de s'investir dans un *groupe. Agées de vingt-deux à* quarante-six ans, elles sont, à une exception près, mères de famille, certaines divorcées ou en instance de séparation. Afin d'échelonner le stage sur un temps suffisamment long (six mois), le collectif a choisi la formule du mi-temps, permettant ainsi aux stagiaires de garder leur emploi, financièrement indispensable pour nombre d'entre elles.

Les objectifs fixés : rompre l'isolement dans lequel ces femmes sont enfermées, insatisfaites mais passives devant la situation vécue, mieux les armer en tentant de lever les obstacles. Parmi ceux-ci, un sentiment de culpabilité vis-à-vis des maris et des enfants, un complexe d'infériorité et d'incompétence, une méconnaissance du monde du travail et de la législation, une crainte enfin d'aborder des emplois traditionnellement masculins. Leur apprendre à connaître leurs droits et à se défendre, à modifier leurs comportements, mettre en valeur leurs connaissances et leur savoir-faire, les sensibiliser à d'autres activités, d'autres techniques, éventuelles ouvertures professionnelles.

Il aura fallu plus d'un an aux responsables du collectif pour obtenir de la préfecture le financement nécessaire au bon fonctionnement de leur projet. Des lenteurs qui devraient disparaître désormais avec les nouvelles consignes du ministère des droits de la femme. Mais, compte tenu de l'accord tardif du financement, l'expérience a été envisagée sur deux temps, entrecoupés par les vacances d'été : d'avril à juillet et de septembre à décembre.

Claudette, Evelyne, Nicole, Annick, Marie-José et les autres stagiaires rochelaises ont repris en septembre, et avec enthousiasme, le chemin du stage et de l'espoir. « *Cet espoir*, dit Evelyne, *nous l'avons rencontré au cours des premiers mois de stage. Depuis, la vie n'est plus tout à fait ce qu'elle était. Nous ne sommes plus la bonne de tout le monde, nos maris, nos employeurs, nos enfants. Des consommatrices naïves. Nous voilà affranchies, affirmées !* »

Nombreuses sont celles qui parlent de leur « *transformation* ». Dans la vie familiale d'abord. Claudette comme Annick ont institué le partage des tâches ; elles ne se sentent plus coupables si elles « abandonnent » leurs enfants pour une soirée, histoire d'aller toutes ensemble *au théâtre ou écouter* une conférence... Dans la vie quotidienne ensuite. Connaissant désormais leurs droits d'employées, de consommatrices, de femmes – acquis bien souvent grâce aux informations recueillies au cours d'enquêtes qu'elles ont elles-mêmes réalisées, – elles s'estiment plus fortes, plus hardies pour affronter les agressions, les difficultés. Evelyne a réglé un vieux compte avec son garagiste et Branca avec son employeur. Elles ont eu gain de cause.

Autre raison de cette transformation, une meilleure acceptation de leur image, une prise de conscience de leurs possibilités, mais aussi de leurs manques, après un travail de déblocage et d'expression, d'entraînement à la communication, effectué à l'aide de la vidéo, avec le concours du CREAV. D'abord timorées, terrorisées par l'image découverte sur l'écran, elles se sont bientôt familiarisées avec les jeux de rôles et l'analyse de leurs comportements. Tout comme à l'atelier corporel où elles ont appris la relaxation et les massages. Finis les tranquillisants emportés au fond du sac ou des poches et avalés pendant les séances. Il aura suffi d'une conférence passionnante et d'une rencontre inoubliable avec le professeur Laborit, à la M.J.C., pour comprendre les angoisses dont elles sont victimes et remettre en question les petites pilules-miracles et leur bonheur factice.

La chance

Avant l'été, elles ont commencé à se former dans des secteurs tout à fait nouveaux pour elles : la menuiserie, la mécanique, la restauration d'entreprise, l'imprimerie, l'horticulture sous serres. Formation poursuivie à la rentrée de septembre. Claudette et Evelyne « *travaillent dur* » aux serres de la ville : tailler, repiquer, bouturer, marcotter, rempoter,... les diverses occupations d'un jardinier. L'enthousiasme de Claudette a conquis les employés municipaux plutôt sceptiques les premiers jours. Evelyne est plus réservée. Son rêve : conduire un bus. Ce n'est pas facile dans la région, mais elle est sûre d'y arriver.

Car elles croient en leur chance, elles y pensent tout en effectuant ces travaux. Betty en salopette, les mains tachées de cambouis, courbée sous le capot d'une Fiat, bricolant le filtre à air, sous les rires goguenards des élèves du LEP qui accueille les stagiaires. Comme Catherine, du haut de son échelle, tapissant avec soin les murs du dortoir du foyer des jeunes travailleurs.

Après ? Trois pistes leur sont proposées. Continuer leur activité de femmes de ménage, mais dans de nouvelles conditions ; se tourner vers une autre formation professionnelle ; ou – pourquoi pas – décider de travailler en équipe, échangeant leurs compétences et leurs techniques, et monter un atelier de prestations de services. Pour celles qui seraient tentées de suivre cette troisième solution, séduisante mais difficile, les responsables du collectif sont décidés à les seconder, revendiquant une aide de la municipalité, destinée aux emplois d'utilité collective et prolongeant le stage de trois mois. Le temps de s'initier à la gestion, à la comptabilité, aux méthodes d'organisation et de se mettre en route. Des hypothèses qui en font rêver plus d'une. Mais passeront-elles à la réalisation ? Silence... Des ressuscitées mais pas encore des battantes. ■

(1) Chiffres communiqués par le ministère des droits de la femme.

مكذا من الأصل

هكذا من الأصل

DEMAIN

L'informatique face au vide juridique

La société s'informatise très vite. Souvent en marge du droit : les banques de données et les logiciels sont pillés, les droits d'auteurs ignorés. Il est urgent de donner un statut à l'effort intellectuel.

ERIC ROHDE

SOIXANTE milliards de francs. C'est le total probable des « dépenses informatiques » qui seront réalisées l'année prochaine en France. Six fois plus qu'en 1972 ; 3,4 % de la production intérieure brute contre 1,7 % : l'importance économique de l'informatique ne cesse de croître. Elle s'impose dans la vie sociale sous des formes extrêmement diverses : traitements de gestion, aide à la conception, commande numérique de machines, calculs scientifiques, gestion de réseaux, banques de données, programmes de jeux, et bien sûr les ordinateurs, gros ou petits, qu'on voit rarement mais qui sont omniprésents (1). Pas de professions ou de catégories qui ne soient touchées : les ingénieurs comme les ouvriers, les petits commerçants ou les P.M.E., comme les grandes surfaces ou les grosses entreprises, les médecins, les architectes, les notaires et les avocats, les professeurs et les écoliers, tous à un degré différent sont concernés ou le seront sous peu par l'informatique qui, elle, s'intéresse déjà à tout le monde.

On pourrait donc croire qu'une éclosion de cette ampleur repose sur un socle juridique bien étayé, que des lois strictes et des règlements précis indiquent à chaque acteur jusqu'où ne pas aller trop loin, qu'enfin soient réunies toutes les conditions d'un développement équilibré, juste, de l'informatisation. Il n'en est rien.

Quand elle ne surgit pas dans un vide juridique, l'informatique bouscule toujours les principes des lois auxquelles on pourrait l'assujettir. A quelques exceptions près, rien dans l'arsenal des textes existants n'a vraiment été conçu pour l'accueillir. « *Qu'à cela ne tienne*, pourrait-on répliquer, *mettons-nous à jour !* » Fort bien, mais il se trouve que la tâche est plus ardue qu'il n'y paraît.

Le prix des idées

La difficulté tient au fait qu'on ne sait pas vraiment ce que sont ces *informations* que manipule l'informatique (2), que malaxent les ordinateurs. Le problème est subtil. Prenons un exemple :

L'informatique, on le sait, est constituée pour une grande part de programmes sans lesquels les ordinateurs ne seraient rien. Ils représentent aujourd'hui les deux tiers du marché informatique, dans certain cas moins, souvent plus. Or on est incapable d'attribuer aux concepteurs de programmes un droit de propriété. Pourquoi ? Parce que les programmes sont immatériels.

Un programme, ou logiciel, c'est une suite de données et d'instructions de traitement. Ces éléments sont présents dans l'ordinateur sous la forme d'impulsions électriques de basse tension dans le (ou les) processeur(s). Avant d'être utilisés ils sont stockés dans des mémoires magnétiques. Ils peuvent encore apparaître à l'écran, ou être édités par une imprimante. Mais en tant que tels ils ne sont rien. La raison d'être d'un programme est dans ses résultats, dans ce qu'il permet de faire. D'ailleurs, « *la phase programmation qui apparaît la plus complexe au néophyte est en pratique la plus simple*, comme le note François Wallon dans la revue *Expertises*. *C'est au cours de la phase d'analyses que se dessine la valeur et l'originalité du logiciel en cours de mise au point* » (3). Autrement dit, ce qui fait le prix d'un programme, ce sont les idées qu'il recèle. Il s'agit là de quelque chose qui n'est pas mesurable, parce que non divisible : qu'est-ce qu'une « moitié d'idée ? »

Les auteurs de programmes, qu'ils soient seuls ou travaillant au sein d'une société de service et conseil en informatique (S.S.C.I.), sont donc fréquemment pillés parce que aucun droit ne protège leurs créations. Les logiciels sont en effet exclus du champ des brevets derrière lesquels s'abritent habituellement les propriétaires de biens industriels « *nouveaux* », de même qu'on ne peut réellement leur accorder la protection qui est concédée à la protection d'œuvres littéraires ou artistiques « *originales* ».

Les brevets ne s'appliquent pas aux idées mais seulement à des procédés physiquement descriptibles. Cette règle souffre toutefois des exceptions. « *A condition*, remarque Xavier Linant de Bellefonds dans un ouvrage récent (4), *que le caractère indissociable de l'ordinateur et du programme soit évident et que le programme soit alors considéré comme l'accessoire de l'ordinateur et non l'inverse* .» En principe, ces restrictions éliminent donc les logiciels d'application pour n'admettre que les logiciels de base, souvent figés dans les composants.

Œuvre d'art

L'auteur souligne la situation paradoxale à laquelle on risque de se trouver confronté et qui verrait la brevetabilité refusée à un logiciel (d'application) conçu pour la mise au point d'un autre logiciel, celui, par exemple, d'un microprocesseur, lui brevetable !

Œuvre impalpable, un logiciel peut-il bénéficier des dispositions réglementant l'exploitation des œuvres de l'esprit ? Certains le pensent. Ils se fondent sur l'exégèse qui consiste à étendre la notion de création à « *quelque chose* » qui ne puisse se laisser appréhender par l'un des sens humains fonctionnels. Peut-on assimiler un programme à une toile ou à une partition ? Le point est controversé. Ce qui constitue la réalité d'une œuvre d'art originale ce n'est pas (comme en informatique) le matériel employé, mais sa forme. Or, s'il est vrai que l'écriture d'un logiciel est presque toujours différente d'un programmeur à l'autre, ce qui importe surtout, la finalité d'un logiciel, c'est de parvenir à un résultat. Pour un même problème, le programme de X ou de Y, pourtant dissemblables, peuvent être aussi bon l'un que l'autre. Peut-on protéger une forme si celle-ci n'est pas déterminante ? Un copieur n'a d'ailleurs aucun mal à maquiller son plagiat, en modifiant quelques détails d'un logiciel sans avoir à retravailler le problème pour lequel il est conçu.

Quoi qu'il en soit, la loi du 11 mars 1957, s'appliquant uniquement à la reproduction et non à l'utilisation, aux seules personnes physiques et non aux sociétés, reste mal adaptée aux logiciels. En réalité, comme le remarque Xavier Linant de Bellefonds, « *le perfectionnement et la diversification des logiciels ont totalement déconcerté les moyens d'analyse des droits contemporains* ».

Cette question révèle bien le genre de problème que l'informatisation de la société pose au droit. Des problèmes nouveaux qui demandent souvent plus qu'une simple actualisation des textes. En l'occurrence, il faudrait pouvoir donner un statut à l'effort intellectuel. Le fait qu'il n'existe pas est reconnu par beaucoup de spécialistes comme étant un frein important au développement de l'informatique.

Le plus souvent les logiciels d'une entreprise ne sont pas considérés comme un investissement. La tradition comptable les a ravalés au rang des frais. Si bien qu'ils ne figurent généralement pas à l'actif des bilans et ne peuvent donc pas être amortis. D'où des problèmes de financement que subissent surtout les petites et moyennes entreprises. Nombreux sont les dirigeants qui se plaignent de ces difficultés à l'Agence de l'informatique (ADI), organisme public proche des utilisateurs. « *De plus en plus souvent*, dit Jérôme Huet, responsable juridique de l'ADI, *les banquiers imposent aux petits patrons des cautionnements sur leurs biens personnels.* » La raison en est simple : plus un système informatique est élaboré et adapté aux besoins spécifiques d'un établissement, plus il est cher et moins sa valeur marchande sur le marché est élevée en cas de non-solvabilité soudaine de la société.

Le développement de systèmes d'informations automatisées réveille aussi d'anciens démons, auxquels le droit n'avait que partiellement réglé leur compte. Telle la question des droits d'auteur et les banques de données.

Jusqu'où s'étend le droit de regard d'un auteur sur l'exploitation de son œuvre ou son intéressement ? Jusqu'à présent, les mentions qui pouvaient en être faites – titres, résumés ou extraits ne dispensant pas de se reporter à l'original pour en connaître le contenu – étaient admises. Avec ses énormes puissances de traitement, l'informatique a donné une autre dimension au problème.

« Œuvre dérivée »

« Grâce à l'ordinateur, les documents répertoriés dans des mémoires magnétiques peuvent aisément être utilisés pour fabriquer d'autres publications destinées au public. Le préjudice peut être double : moral, si les extraits choisis, ou les résumés constitués, ou la présentation qui en est faite, ne reflètent pas l'esprit de l'œuvre ; patrimonial, si la publication secondaire se substitue complètement ou en partie à l'original.

Ainsi *le Monde* a-t-il obtenu gain de cause contre la société canadienne Microfor, dont l'index *France-Actualités* constituait une « *œuvre dérivée* » susceptible de lui « *porter atteinte* » par « *la sélection des articles, le choix des mots-clefs et la teneur des résumés* ». L'arrêt (du 2 juin 1981) de la quatrième chambre de la cour d'appel de Paris indique donc qu'un tiers ne peut se livrer à n'importe quelle manipulation sur l'œuvre intellectuelle d'autrui sans son consentement. Cela méritait sans doute d'être reconnu à l'ère de l'informatique.

Il eût cependant mieux valu, pour les parties d'alors comme pour les « producteurs » d'informations et les « serveurs » de demain, que des règles claires délimitent nettement les droits légitimes et les justes devoirs de chacun. L'informatique documentaire n'en est encore qu'à ses débuts, et ce précédent jurisprudentiel a pour effet de freiner l'essor des banques de données. En l'absence d'un code de conduite faisant droit aux prérogatives de chacun, certains promoteurs de banques de données hésitent à développer leurs systèmes. Ainsi la chambre de commerce et d'industrie de Paris a-t-elle limité son fonds de documentation économique « Isis » à des références bibliographiques accompagnées de courts résumés. « *Nous avons dû nous borner à ne donner que des indications de contenu, jamais l'information en elle-même en raison de l'état actuel du droit* », explique Dominique Bagge, directeur de l'information économique et des relations communautaires. D'autres responsables de banques de données font preuve de moins de scrupules.

Combines

Pour limiter les risques de poursuite, on se débrouille comme on peut. Pour contourner le copyright, certaines banques demandent directement aux auteurs d'articles de rédiger eux-mêmes de substantiels résumés. Procédure qui a, en outre, l'avantage de diminuer les frais d'indexation et de limiter le recours à des professionnels de la documentation.

D'autres, qui puisent dans des revues, généralement assez spécialisées et plutôt sur la corde raide, « concèdent » des encarts publicitaires comme prix de leur piratage. Certains « serveurs » de banques bibliographiques encore expédient à leur clientèle les photocopies des documents répertoriés, mais en évitant d'employer enveloppes et papiers à en-tête...

Encore ces combines apparaissent-elles comme dérisoires en regard de certains enjeux. L'information, valeur marchande abstraite, est aussi un « passe-muraille ». « *Les échanges internationaux d'informations (...) échappent largement aux règles traditionnelles du commerce des produits, mais, faute de moyens de mesure adéquats, leur portée reste sous-évaluée. (...) Absence de règles du jeu, pas de contrôle douanier, pas de prix de transfert, pas de procédures antidumping, pas de normes comptables.* » Sans minimiser la nécessité vitale de la libre circulation des informations, Alain Madec, président de la commission (interadministrative) sur les flux transfrontières de données, entendait, en écrivant ces lignes (5), souligner la portée de toute absence de régulation à l'échelle des communications internationales. Nul ne peut en estimer l'importance. On la suppose considérable, mais on est certain qu'elle ira croissante. « *Aujourd'hui déjà, les bénéfices pétroliers ou les eurodollars peuvent naître sur n'importe quel ordinateur-hôte. Des flux transfrontières totalement libres peuvent conduire à terme, plus encore que les échanges de produits, à la mise en cause du principe de territorialité fiscale, voire au dépérissement des Etats-nations.* »

L'économie marchande de l'informatique est souvent une « *économie souterraine* », remarque Pierre Leclercq, magistrat de la direction des affaires civiles et du sceau (ministère de la justice). Comment peut-on y remédier ? Dans certains cas, il est indéniablement possible de faire évoluer les dispositions juridiques en vigueur.

Ainsi suffirait-il au ministère du travail de rédiger un simple décret pour préciser le droit de regard du comité d'entreprise dans les projets d'informatisation conçus par la direction d'une société. Le droit du travail se borne en effet à évoquer la « transformation importante découlant de la modification de *l'outillage* ou de l'organisation du travail ». Il n'avait pas prévu l'ordinateur (6).

L'an dernier, on adapta le code civil en retouchant prudemment le droit de la preuve pour faciliter les transactions électroniques. Le seuil de 50 francs, au-delà duquel son article 1341 exigeait l'apposition d'une signature pour constituer la preuve de l'authenticité d'un document, fut relevé à 5 000 francs. Dans le même esprit, on pourrait imaginer encore certaines adaptations pour concilier la règle avec les réalités nouvelles de la technologie, comme en matière comptable ou dans le domaine du droit d'auteur.

Sur-réglementation

Sans doute faut-il cependant se garder de généraliser ces accommodements au coup par coup. Car on risquerait de privilégier les intérêts de certains groupes sociaux plus avancés dans la réflexion et plus à même de faire prévaloir leur point de vue.

La profession de la banque, par exemple, est en ce moment demandeuse de règlements limitant la responsabilité des établissements en cas de défaillances des moyens de paiements électroniques futurs comme la « carte à mémoire ». A qui incombera là le risque technologique ? Il est peu concevable que ce soit aux seuls usagers, qui n'interviennent en rien dans les choix. En outre, « *le danger serait d'aboutir à une sur-réglementation comme en immobilier, par exemple, qu'il faudrait de plus réviser à chaque évolution de la technologie* », commente Pierre Leclercq.

Hier, une réglementation pour la télévision par câbles, une autre, hâtive, pour la « citizen band » ; aujourd'hui, une non moins précipitée pour les radios privées locales ; demain, une loi de circonstance pour les banques de données et le vidéotex, et, après-demain, une autre encore pour les satellites ? Il n'est plus possible de raisonner uniquement en fonction du support. Dans un avenir entrevisible, tous les moyens de gestion et de communication du savoir se mêleront dans de mêmes entrelacs au centre desquels il y aura toujours des ordinateurs. Dès lors, il faudra bien que l'on définisse ce que sont ces « informations » dont parlent les informaticiens, qui peut quoi et qui est responsable de quoi.

Le président de la République et le ministre de la technologie et de la recherche ont, à juste titre, souligné qu'après une politique industrielle il convenait d'inaugurer une politique de l'utilisation de l'informatique.

Un groupe de travail mêlant des spécialistes d'horizons divers est en voie de constitution à l'instigation de Pierre Leclercq et de Philippe Lemoine, responsable de la branche « Informatique et société » de la mission à l'informatique. Sa tâche va consister à essayer d'apporter des réponses aux problèmes que pose au droit l'informatisation de la société.

Toute la difficulté résidera dans le choix entre les initiatives nécessaires qui encadreront son développement – en le contenant dans des normes qui restent à définir – et une attitude consistant à laisser s'exprimer ce que François Mitterrand a nommé la « *demande sociale* ». ■

JEAN-PIERRE CAGNAT,

(1) Le dernier chiffre connu du parc français est de 94 045 unités au 1er janvier 1981 ; il marque une augmentation de 26 % par rapport au 1er janvier 1980.

(2) La définition de l'informatique donnée en 1962 par l'Académie française est la suivante : « *Science du traitement rationnel, notamment par des moyens automatiques, de l'information considérée comme le support des connaissances humaines et des communications dans les domaines technique, économique et social.* »

(3) N° 29, avril 1981. *Expertises*, 55, boulevard de La Villette, 10 A 5, 75010 Paris.

(4) *L'Informatique et le Droit*, Presses universitaires de France.

(5) *Le Monde diplomatique*, décembre 1980.

(6) Voir *le Monde dimanche* daté 22-23 février 1981.

VIDÉO

Images en stock

Entre la hi-fi et les microcassettes, la vidéo des prochaines années va causer quelques surprises. A commencer par l'enregistrement et le stockage des images.

FRANK VERPILLAT

BIEN que les technologies progressent rapidement dans les domaines de l'électronique, de l'informatique et de la vidéo, il se passe plusieurs années entre le prototype et la série lancée dans le grand public. Il est donc possible d'envisager ce que seront les matériels et la consommation d'images dans la prochaine décennie. En commençant par les divers moyens de stockage dont nous disposerons d'ici là.

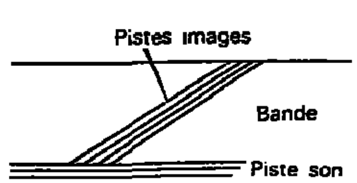
Le constat technologique qui veut que, en ce genre de domaine, le prix baisse (ou tout au moins reste constant en francs « érodés » au fil des années), tandis que la qualité et la fiabilité augmentent, reste valable pour la vidéo future. Deux types d'évolutions sont déjà sensibles : une augmentation de la qualité des images (qui débouchera vers la haute définition — c'est-à-dire plus de mille lignes (1) et la « consommation » de celles-ci sur grand écran), et une diminution du format d'enregistrement. On peut rapprocher cette évolution de celle des matériels sonores qui s'étendent maintenant du petit magnétophone à cassettes jusqu'à l'énorme chaîne de plusieurs dizaines de milliers de francs.

Les magnétoscopes sont actuellement la seule solution pratique d'enregistrement des images, que ce soit dans le domaine professionnel ou chez les téléspectateurs. Ils sont fondés sur le même principe que les magnétophones : une tête magnétique (petit électroaimant de puissance variable) défile contre la bande et y crée une aimantation résiduelle proportionnelle au courant qui la parcourt. A la lecture, une autre tête passe devant la bande enregistrée. Les petits « dipôles magnétiques » — qui ne sont autres que des aimants — induisent dans la tête un courant proportionnel à celui qui leur a donné naissance.

Jusqu'à présent, de même qu'il est difficile de tracer sur une feuille un trait plus étroit que le pinceau qu'on utilise, il n'était pas question de délimiter sur la bande des « domaines magnétiques » élémentaires plus étroits que l'entrefer des têtes, soit environ un micron. Étant donné que la fréquence à transmettre est de l'ordre de 5 mégahertz (pour le matériel professionnel), une simple multiplication montre qu'il faut une vitesse relative tête-bande de 5 mètres/seconde. C'est évidemment difficile à réaliser dans le cadre d'un défilement longitudinal de la bande (encore que certains appareils de ce type commencent à apparaître sous le nom de L.V.R. : *Longitudinal Video Recorder)*, et il a fallu adopter le système du tambour de têtes rotatif : les têtes sont portées par un tambour cylindrique autour duquel la bande vient s'enrouler en hélice. L'axe du tambour n'est pas perpendiculaire à celui de la bande, ce qui fait que les pistes magnétiques que tracent les têtes sur la bande sont inclinées.

C'est le mouvement de rotation du tambour (1 500 ou 1 800 tours/min. selon les standards) qui détermine la vitesse de 5 m/s, le défilement de la bande n'étant plus qu'un simple mouvement d'*avance*, qui permet de disposer les pistes parallèlement les unes aux autres.

Il semblerait que de grands bouleversements soient attendus



dans ce principe en associant, par exemple, un entrefer et un microlaser, ce qui permettrait de descendre sous le micron fatidique, et donc de diminuer les 5 m/s en question. Actuellement, on sait ainsi enregistrer des informations avec une densité beaucoup plus grande..., mais on ne sait pas les lire ! Nul doute cependant que, sinon la prochaine du moins une des générations des matériels à venir ne bouleverse ce mode d'enregistrement, débouchant par exemple sur un vidéodisque magnétique.

Petit format

Les chercheurs n'en sont pas encore là. Le magnétoscope 1/2 pouce que nous connaissons (V.H.S. et Bétamax) va devoir faire face prochainement à l'assaut de plusieurs formats 1/4 de pouce. Les premiers à occuper le terrain sont le matériel portable fabriqué par la firme japonaise Funaï (diffusé par Technicolor) et le format 2000 de Philips (sous forme d'une cassette 1/2 pouce réversible, c'est-à-dire deux 1/4 de pouce juxtaposés). Avec le Video Movie, Sony a proposé récemment le prototype d'une nouvelle catégorie de matériels : les magnétoscopes placés *à l'intérieur* d'une caméra. Cependant, pour Sony, ce Vidéo Movie n'est destiné qu'au reportage. Les images pourront être ensuite montées sur un Bétamax et exploitées en 1/2 pouce.

Un certain nombre de fabricants (dont Matsushita) préparent des matériels 1/4 de pouce aussi performants que l'actuel 1/2 pouce, dont ils gardent en particulier la définition « théorique » de deux cent quarante lignes par image.

Quels seraient les avantages d'un tel format ? Une légèreté accrue des magnétoscopes portables (le Funaï-Technicolor en est la preuve, mais tout n'a pas été dit dans ce domaine) et une baisse sensible du prix de la cassette. Ce dernier point n'est évidemment à prendre en considération que pour les acheteurs de bandes vierges, puisque le prix de la matière première est totalement marginal dans le prix d'une cassette préenregistrée...

On murmure également chez les constructeurs que le véritable intérêt d'un nouveau format pourrait être cette unification des standards que tous les usagers attendent désespérément depuis la sortie concurrentielle des deux formats 1/2 pouce, V.H.S. et Bétamax. Si les principaux constructeurs parvenaient vraiment à un accord, ce nouveau format aurait alors de grandes chances de supplanter rapidement les matériels existants. Mais il faudra tenir compte des quelques dizaines de millions de possesseurs de 1/2 pouce dans le monde, qui verraient leurs magnétoscopes et leurs vidéothèques frappés d'obsolescence...

Pour pallier cet inconvénient (de taille !) et travailler dans le sens de cette « vidéo hi-fi », qui apparaîtra immanquablement avec les premiers satellites, certains laboratoires étudient des appareils utilisant les actuelles cassettes 1/2 pouce, et permettant, en plus d'enregistrements sophistiqués, la compatibilité avec les standards actuels, tout au moins en lecture — comme les premiers électrophones permettaient la lecture des microsillons et des vieux 78 tours par un simple retournement de la cellule.

Alors 1/2 pouce hi-fi ou 1/4 de pouce normal ? Ou même enregistrements sur bandes plus étroites, encore impensables aujourd'hui ? Nous l'avons vu, les divers modèles de magnétoscopes seront probablement beaucoup plus différents les uns des autres qu'aujourd'hui. Une chose reste pratiquement sûre : la cassette, bien qu'onéreuse en matière première et longue à copier, existera encore dans dix ans...

A plus long terme, d'autres modes de stockage s'imposeront vraisemblablement, et en tout premier lieu le disque, qui présente un tel nombre d'avantages qu'on comprend le fantastique intérêt qu'il a soulevé chez les constructeurs. Le disque est en effet économe en matière première. Sa fabrication est pratiquement instantanée, et il présente en outre la possibilité d'un accès immédiat à n'importe quelle image d'une face (et même des deux, en ce qui concerne le système Thomson).

Les distributeurs y verraient même un autre avantage, plus mercantile : les machines actuelles (tout comme une platine audio) étant incapables d'enregistrer des images, cela signifie un coup d'arrêt au piratage (encore qu'un magnétoscope suffise pour recopier le contenu d'un disque...). Malheureusement, il semblerait que cette impossibilité d'enregistrer la télévision ait un peu refroidi les acheteurs potentiels aux États-unis et que, ces derniers mois, la plus vaste opération publicitaire jamais vue dans ce domaine depuis l'invention de la télévision ait plus ou moins débouché sur un fiasco relatif... La leçon à tirer de l'affaire semble bien être que le véritable vidéodisque grand public sera enregistreur ou ne sera pas.

On se souvient (2) que les systèmes en présence se répartissent autour de deux grands principes : optique (Thomson, Philips, Pioneer), et capacitif (J.V.C., R.C.A.). Dans le système optique, un rayon laser réfléchi ou diffracté par la face du disque transmet ainsi les informations du signal vidéo. Il n'y a pas de contact pointe-disque. Au contraire, dans le système capacitif, ce signal est lu sous la forme de variations de capacité entre le disque (conducteur) et la pointe-électrode.

Le système capacitif a peu de chances de devenir enregistrable. Mais, outre le système à laser (un rayon lumineux vient frapper une feuille très mince de métal et la fait évaporer localement), d'autres solutions sont envisageables : l'enregistrement magnétique ou photographique. Dans ce dernier cas, le rayon viendrait insoler un disque photosensible qui serait relu grâce à une cellule photoélectrique.

D'autres améliorations attendent dans les laboratoires, tel ce dispositif remplaçant la tête mobile par un rayon laser orientable, qui explorerait toute une plage du disque sans déplacement de pièces mécaniques... Ces pièces en mouvement sont en effet les ennemis de la vidéo. Chères à réaliser, peu fiables, leur inertie interdit toute recherche très rapide.

Consommer autrement

L'idéal serait, comme en informatique, de pouvoir disposer de mémoires entièrement immobiles, qui permettraient un accès instantané à n'importe quelle image. Mais le nombre d'informations représentant une heure et demie de programme vidéo est très grand (environ trente mille milliards...), et aucune mémoire informatique n'est capable aujourd'hui d'emmagasiner une telle masse d'informations. (Par exemple, les « mémoires de trames » utilisées par les professionnels pour leurs trucages numériques ne contiennent que quelques fractions de seconde, pèsent plusieurs kilos, et valent quelques centaines de milliers de francs.) Il s'en faut de tant, à vrai dire, qu'on pourrait douter de voir le problème résolu dans la décennie. Mais ce secteur fait partie des recherches de pointe, et la situation pourrait bien évoluer rapidement.

Ainsi, rien n'est joué quant à la manière de stocker des images à domicile. Au sein d'une société télématisée, le besoin d'images (qui n'est que l'une des facettes du besoin d'information) augmentera à coup sûr, et la consommation s'en fera d'une manière de plus en plus décentralisée, c'est-à-dire que chacun pourra disposer à sa demande du programme de son choix (ce qui n'est ni le cas de la télévision actuelle ni celui des salles de cinéma). Paradoxalement, le stockage à domicile n'est peut-être qu'une étape transitoire. En effet, lorsque sera effectué le maillage complet des réseaux de vidéocommunication — que ce soit sous forme de câbles, de fibres optiques ou de petits faisceaux hertziens, — il deviendra sans doute possible de demander un programme quelconque à l'un ou l'autre des « serveurs », qui pourront en effectuer la diffusion à l'intention d'un très petit nombre de téléspectateurs. Pourquoi, alors, s'embarrasser de cassettes ou de disques, alors qu'il est possible d'obtenir n'importe quel film dans les cinq minutes ?

Lorsque ces images éclatées, qui pourront, à la demande, occuper tout un mur ou apparaître sur un récepteur grand comme un agenda, seront enfin vues d'une manière « active », alors la civilisation dont parlait McLuhan pourra sortir des limbes. Souhaitons que quelqu'un ait encore assez de temps pour se souvenir de McLuhan... ■

(1) *Le Monde Dimanche* du 20 septembre 1981.

(2) *Le Monde* du 13 octobre 1976 et du 21 avril 1979 ; *le Monde Dimanche* du 20 janvier 1980 et du 17 mai 1981.

CRIBLE — par Annie Batlle

REPÈRES

Les vins au laser

Les ingénieurs de Science Spectrum Inc. (Santa-Barbara, U.S.) travaillent sur la dispersion de la lumière laser par les particules microscopiques présentes dans diverses solutions. Leurs études sur le vin semblent prouver qu'il existe une corrélation étroite entre les courbes de dispersion des vins et leur qualité. Avec l'apparition du « laser tastevin », il sera désormais inutile de donner sa langue aux chais ! *(Science et vie,* octobre 1981, 5, rue de la Baume, 75008 Paris.)

Effets pernicieux de la caféine

Des psychologues de l'université de l'Oklahoma ont fait une enquête auprès des étudiants sur leur absorption journalière de caféine. Ils ont formé quatre groupes : 1) les abstinents ; 2) les faibles consommateurs (moins d'une tasse par jour sous forme de café, thé, cola, ou chocolat) ; 3) les consommateurs modérés (ceux qui absorbent l'équivalent d'une à quatre tasses par jour) ; et 4) les forts consommateurs de caféine (au-dessus de cinq tasses par jour).

Il ressort de l'étude que ce sont les forts consommateurs de café qui déclarent éprouver le plus d'effets pernicieux dans les domaines psycho-physiologique (troubles gastro-intestinaux et respiratoires, eczéma...) et intellectuel. Ils ressentent, toutefois, moins d'anxiété que les consommateurs modérés. Chacun de ces deux groupes, consommateur fort ou modéré, éprouvent plus d'anxiété qu'aucun des deux autres groupes. Mais ce sont les résultats scolaires qui sont le plus dramatiques. Plus l'absorption de caféine est élevée, moins les résultats sont bons. *(Psychologie,* 8, rue de Choiseul, 75001 Paris.)

BOITE A OUTILS

Le mariage du XXIe siècle

Dans la tradition d'Arthur C. Clarke, d'Isaac Asimov et de Carl Sagan, un livre de Joseph Peltom sur le mariage de l'ordinateur, des communications mondiales et de l'homme, *Global Talk.* L'auteur appartient à l'Organisation internationale des télécommunications. Il examine l'impact des nouvelles technologies sur tous les aspects de la vie quotidienne, sur la vie économique, politique et sociale.

Il étudie plus particulièrement les communications, les satellites et les technologies spatiales, et dessine la société du XXIe siècle qui aura intégré la télévision à trois dimensions, le contrôle des robots par le cerveau humain et la télépathie. C'est à la fois un travail de spécialiste et d'enquêteur, clair, enlevé, précis. (Harvester Press Limited, 16, Ship Street, Brighton, Sussex, England).

Nourriture, nutrition

Porter un regard neuf sur l'éducation en matière de nourriture et de nutrition était l'objet d'un séminaire organisé à Dar-Es-Salaam en 1978 par l'Union internationale des sciences de la nutrition (UISN). Le résumé du rapport de la réunion est publié dans le dossier de septembre-octobre de la Fondation internationale pour le développement des alternatives (IFDA). Ce texte n'a rien perdu de son actualité. Jusqu'à ce jour, les éducateurs en nutrition se sont principalement occupés de quelques aspects pratiques. Il est nécessaire, comme cela était souligné à Dar-Es-Salaam, qu'ils élargissent leurs horizons et prennent conscience de leur rôle potentiel dans la formulation de politiques qui conduiront à une amélioration réelle de la situation nutritionnelle, dans des contextes socio-culturels différents.

On peut obtenir le texte complet du séminaire (en anglais) à : Institute for nutrition research, University of Oslo, P.O. Box 1046, Oslo 3, Norway. (IFDA, secrétariat : 2, place du marché, CH-1260 Nyon, Switzerland. Tél. 41 (22) 61-82-82.)

Cheminer dans le tiers-monde

Un guide bibliographique et documentaire publié en avril 1981, *Economie et Sociologie du tiers-monde,* doit permettre aux chercheurs de cheminer dans la multitude d'ouvrages et de publications consacrés au tiers-monde. Il a été élaboré sous la direction de Pierre Jacquemot, avec Elsa Assidon, Karima Dekhli et Marc Michel Raffinot. Après une introduction nuancée sur la théorie du développement, il présente 25 manuels d'initiation et analyse les ouvrages de référence de 32 auteurs.

Enfin, il recense 2 000 ouvrages sélectionnés et classés en 27 rubriques thématiques et 18 rubriques régionales.

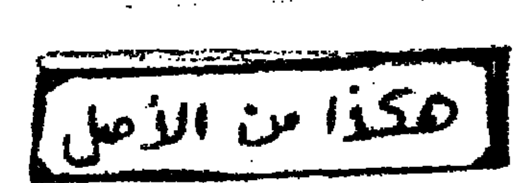
En annexe, on trouve des listes de sources bibliographiques, de revues, d'annuaires spécialisés, un inventaire des principales sources statistiques et un lexique trilingue (français, anglais, espagnol) de 500 termes spécialisés. Editions l'Harmattan, 18, rue des Quatre-Vents, 75006 Paris. Tél. : 354-79-10).

BLOC-NOTES

Bureautique et environnement

L'Association internationale pour l'amélioration du cadre de travail et son environnement organise le jeudi 12 novembre 1981 un colloque sur « Bureautique, cadre en conditions de travail ». Quatre tables rondes simultanées se dérouleront sur les thèmes suivants : Quels services pour quelles entreprises ? Bureautique, entreprises et utilisateurs ; Bureautique et poste de travail ; Pour un nouveau cadre de travail. Placé sous le patronage du ministre du travail et du ministre des P.T.T., le colloque aura lieu au Palais des congrès, porte Maillot, à Paris.

A.C.T.E, 91 bis, avenue de la Résistance, 93340 Le Raincy. Tél. : 302-44-11.



هكذا من الأصل



JEAN-PIERRE GAUZÈRE

LAOS

Vientiane une capitale pauvre

Paisible, un peu morne, la capitale du Laos d'aujourd'hui, vue par un expert qui y fait de fréquents séjours.

HUGUES TERTRAIS

« *SON sac est plein d'argent* » : cette unique réaction d'un enfant de Vientiane nous voyant contempler le Mékong depuis le quai Fa-Ngum – avec un sac contenant en fait quelques appareils – en dit plus long que toutes les statistiques. Comme cette remarque lancée par une vendeuse de légumes au marché, que nous venions de photographier : « *Si tu m'envoies la photo, je te donne ma fille.* » Vientiane est bien la capitale de l'un des pays les plus pauvres du monde.

En descendant de l'avion à l'aéroport de Wattai, desservi trois fois par semaine depuis Bangkok et autant depuis Hanoï, il ne faut pas s'attendre à trouver l'une de ces villes monstrueuses dont parfois le tiers-monde a le secret : au Laos, où trois millions sept cent cinquante mille habitants sont dispersés sur un territoire grand comme la moitié de la France, et demeurent à 80 % paysans, l'urbanisation apparaît comme un phénomène quasi marginal.

La ville s'allonge sur 7 à 8 kilomètres dans un coude du Mékong, face à la Thaïlande, qui contrôle l'autre rive. Pas de grands immeubles aggressifs dans le centre, ni de quartier de la gare – il n'y a pas de chemin de fer au Laos. Mais de larges avenues ombragées, sur lesquelles s'écoule une paisible circulation, et ce côté décrépit que les constructions de Vientiane semblent avoir toujours eu. Les herbes ont eu raison de certains trottoirs, ailleurs des plaques de boue en tiennent lieu : de telles trombes d'eau s'abattent sans prévenir à la saison des pluies, de jour comme de nuit, que cet aspect de la ville n'est finalement pas très surprenant. Le soir venu, les noctambules, que les caprices de la météorologie n'ont jamais découragés, se retrouvent dans les restaurants et cinémas du quartier de Hay-Sok.

Il est difficile de dire si la cité s'organise autour des grands ministères et de l'ancienne résidence royale, qui abrite aujourd'hui les services du chef de l'Etat Suphanouvong, ou bien si elle s'est construite autour des quelques grandes pagodes qui se dressent dans les mêmes quartiers : le Vat-In-Peng, dont le décor extérieur, qui vient d'être restauré, est resplendissant ; le Vat-Sisakhet, dont les toits étagés abritent quelques trésors d'art et de littérature religieuse ; et, juste à côté, le Vat-Phra-Kéo, construit au seizième siècle, détruit, reconstruit, qui abritait le bouddha d'émeraude, dont les Siamois s'emparèrent à la fin du dix-huitième siècle, et qui, protégé par une série de bouddhas alignés dans la galerie extérieure, reste ce qu'il était depuis déjà longtemps : un musée national de l'art sacré.

Le bridge et le billard

C'est en 1563, pour se rapprocher des Siamois avec lesquels il venait de conclure un traité d'alliance, que le roi Setthathirat décida de transférer sa capitale de Luang-Prabang à Vientiane. Et Vientiane devint le théâtre des relations parfois orageuses qu'entretenaient le Siam et le Laos, avant qu'Auguste Pavie ne se fasse céder par le premier, en 1893, le contrôle sur l'essentiel du pays. C'est à Vientiane que se fixa le résident supérieur français, quelques années plus tard, intégrant le Laos, mais sans jamais chercher à le mettre en valeur, à l'Union indochinoise que les Français dirigeaient depuis Hanoï. Par la suite, après la seconde guerre mondiale, alors que les armes continuaient de ravager le pays, Vientiane tenta à trois reprises de mettre sur pied un régime neutraliste, mais en vain. Aujourd'hui, dans l'ancienne résidence du premier ministre qu'il occupe toujours à Vientiane, sur les bords du Mékong, le prince Souvanna Phouma, qui en fut l'instigateur, partage son temps, de son propre aveu, entre sa fonction officielle de conseiller du premier ministre, le bridge et le billard. La République démocratique populaire lao, alliée du Vietnam depuis 1977, ne renie pas son passé.

La rapidité avec laquelle on peut faire à pied le tour du centre-ville est trompeuse : pour loger les deux cent mille habitants que l'on dénombre officiellement, Vientiane s'est étendue vers l'intérieur, au-delà du baroque arc de triomphe qui se dresse au bout de l'avenue Lan-Xang, vers le That-Luang, le vieux monument bouddhique. Certains de ces quartiers ont d'ailleurs des allures de grands villages. Les rues en terre qui s'y enfoncent ont tant d'ornières et de nids-de-poule qu'une bicyclette a presque toutes les chances d'aller plus vite qu'une automobile. Çà et là des baraques en bois aux toits de tôle ondulée, ailleurs des villas plus cossues. Depuis la proclamation de la République, fin 1975, et la coupure des crédits occidentaux qui a suivi, les potagers et les animaux comestibles se sont multipliés. Canards, oies et autres volatiles de basse-cour sont ici chez eux.

Assez nombreux sont ceux qui n'ont pas supporté la vie devenue difficile dans la capitale, ni résisté à la tentation du départ, et qui ont tenté leur chance de l'autre côté du Mékong. Environ seize mille cinq cents n'ont pu aller plus loin et se trouvent actuellement dans le camp de Nong-Khai, en Thaïlande, parfois depuis plusieurs années. Mais sans doute plus pour longtemps, Bangkok ayant décidé l'été dernier de fermer ce camp à la fin de cette année ; sous les auspices du haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, un petit courant de rapatriement s'organise, certes très modeste, mais qui va grandissant.

Un capitaliste et des bonzes

Qui vit à Vientiane aujourd'hui ? Les « producteurs » de biens artisanaux ou industriels sont sans doute les moins nombreux, mais sans être négligeables ; car, si l'industrie ne représente que 10 à 12 % du revenu national, l'essentiel des fabriques se concentre à Vientiane ou dans ses environs, notamment sur la route de Tha-Deua, où accoste le bac qui vient de Nong-Khai. Il y a donc une part d'ouvriers dans la population de la capitale, et même quelques patrons : M. Bouachang Inthavong par exemple ; propriétaire et directeur d'une soierie installée à une cinquantaine de kilomètres au nord de Vientiane, il est, selon l'expression consacrée, l'un des derniers « capitalistes nationaux » du Laos et partage son temps entre Vientiane et la villa qui jouxte son usine.

Autre catégorie, mais qui n'a rien à voir sinon qu'elle reste numériquement faible : celle des bonzes, regroupés en communautés dans les pagodes de la ville et qui participent notamment aux grandes campagnes d'alphabétisation. Sans doute le bouddhisme lao a-t-il perdu depuis longtemps l'essentiel de son dynamisme, mais au petit matin, entre 6 h 30 et 7 heures, on peut croiser les moines en file indienne dans leur tournée d'aumône rituelle. Une tournée qui d'ailleurs, comme en Thaïlande, ne doit plus rien au hasard, les bonzes sachant manifestement très bien où trouver les dévotes qui leur ont préparé de la nourriture.

Il y a aussi des commerçants bien sûr, sans quoi Vientiane ne serait pas une ville. Certes, à voir le nombre de rideaux de fer tirés en permanence dans les rues du centre – mais ils le sont depuis plusieurs années, et la ville s'y est habituée, – il est clair que de nombreux petits commerçants, étrangers ou nationaux, ont quitté les lieux. Mais il en reste d'autres, notamment sur les marchés. L'ancien marché central, sur l'avenue Lan-Xang, sert aujourd'hui pour les biens de consommation courante, venus souvent de Thaïlande. Les marchandes de fruits et légumes sont revenues alentour. Peut-être d'ailleurs à cause des autocars dont c'est ici la gare centrale, sur le terre-plein qui sépare le marché de la poste. Les rotations sont en effet devenues fréquentes depuis qu'un nouveau système de rémunération a été mis en vigueur, fin 1979 : « intéressés » à leur travail, les chauffeurs ont appuyé sur l'accélérateur.

Le principal marché de produits alimentaires est maintenant, depuis plusieurs années, celui de Nong-Douang, l'ancien marché du soir. Une foule affairée y circule dans des allées vite recouvertes de boue à la saison des pluies, entre les étals de pain, de fruits de toute sorte, de bananes innombrables, de viande, de légumes ou de poisson – un poisson que les femmes vont acheter quotidiennement à quelques dizaines de kilomètres au nord, sur le lac de retenue du barrage de la Nam-Ngun. A l'extérieur du marché se tiennent des sortes de « puces », où, par définition, tout peut être vendu ; un réfrigérateur par exemple, et plus généralement des produits moins encombrants.

Ci-devants

Le noyau principal de la population de Vientiane se compose de fonctionnaires, qui se répartissent surtout dans les nombreux bureaux et ministères de l'administration centrale. C'est là que l'on s'efforce de sortir le pays d'un siècle de léthargie économique ; de trouver les clés qui pourraient permettre de mettre en valeur le riche potentiel énergétique et en matières premières du pays ; de s'exercer à la planification centrale – ce qui n'est pas simple dans une économie encore largement de subsistance ; de mettre sur pied finalement une véritable économie nationale. Mais, dans les bâtiments ministériels, les conditions de travail sont tout sauf luxueuses, ne serait-ce qu'en matière d'équipement de bureau. Les communications, aussi, sont lentes avec le reste du pays. Et, de l'avis officiel, les cadres compétents manquent.

Pour compenser en partie cette pénurie, il y a des experts étrangers. Mais ceux-ci sont surtout des techniciens. Alors, les dirigeants de Vientiane ont adopté une attitude originale : rappeler nombre de hauts cadres de l'ancien régime qui se trouvaient ces dernières années en « rééducation » à Vieng-Say, dans le nord du pays, et réemployer dans leurs anciennes compétences ceux qui acceptaient de jouer le jeu. De nombreux « anciens » peuplent ainsi les bureaux du ministère de l'agriculture, le plus important ministère du pays. M. Soukpraseuth Sithimolada, que nous y avons rencontré, était avant 1975 conseiller d'ambassade et fut notamment en poste à Washington et à Londres ; il vient de retrouver sa maison de Vientiane après quatre années d'absence et a désormais la charge, au ministère, de la coopération internationale en matière forestière.

Leur lourde tâche n'empêche pas les fonctionnaires d'avoir quelques activités complémentaires, à vrai dire fort utiles. Rétribués en moyenne 300 kips (entre 150 et 200 F), 600 au niveau du ministre, recevant d'autre part du riz à taux préférentiel, les agents de l'Etat, comme tout le monde, doivent se débrouiller pour subvenir eux-mêmes à une partie de leurs besoins : il est trop onéreux d'aller tous les jours au marché ; nombreux sont donc ceux qui cultivent leurs légumes ou ont leur petit élevage. Et, le samedi, ils se prêtent la main pour procéder au nettoyage des ministères et de leurs abords.

Ainsi Vientiane continue-t-elle de vivre à son rythme paisible et, en attendant de pouvoir conduire un véritable décollage économique, s'efforce de diriger la nation. Elle prépare aussi les fêtes de fin d'année. Il y a d'abord fin novembre les fêtes du That-Luang ; organisées selon un très ancien rituel, cette année à partir du « 8e jour de la lune croissante du 12e mois de l'an 2524 de l'ère bouddhique », ces réjouissances très populaires durent une semaine, en même temps qu'une foire internationale se tient sur la vaste esplanade du monument. Quelques jours plus tard, le 2 décembre, c'est la république qui est célébrée, et la fête, cette fois, peut durer toute la nuit. ■

REFLETS DU MONDE

LE SOIR

Une entreprise démesurée

Une firme d'architectes de Chicago travaillerait, selon le quotidien belge *le Soir*, sur les plans d'un super gratte-ciel dont la hauteur atteindrait quelque 700 mètres. L'investissement serait de 1,25 milliard de dollars (7 milliards de francs) pour cet édifice de 169 étages, dont la hauteur dépasserait de 244 mètres celle du bâtiment actuellement le plus haut du monde, la tour « Sears », à Chicago. Une option aurait déjà été prise pour le terrain où serait édifié le gratte-ciel, au nord de la ville.

Mais à quoi servira donc une entreprise aussi démesurée ?

ASSOCIATED PRESS

Les plus économes de la terre...

Loin devant les Belges, les Allemands de l'Ouest et les Japonais, les Suisses sont toujours les habitants les plus économes de la planète, a révélé l'Institut international des banques d'épargne.

L'agence Associated Press, qui donne cette information, indique que, d'après l'I.I.B.E., les bas de laine suisses contiennent en moyenne et par tête 14 461 dollars (82 428 FF) en épargne, dépôts à terme et bons d'épargne contre 9 043 dollars (51 545 FF) pour les Belges, 8.748 dollars (49 864 FF) pour les Japonais et 7 931 dollars (45 207 FF) pour les Allemands. Les Français n'occupent que le huitième rang mondial avec 5.285 dollars (30 124 FF). Pourtant, dans l'absolu, la minuscule Suisse est une puissance mineure par rapport aux États-Unis, au Japon ou à l'Allemagne de l'Ouest.

D'après l'I.I.B.E., l'épargne continue à bien se porter et même à augmenter en dépit des effets négatifs de l'inflation. Le montant total de l'épargne aux États-Unis atteignait à la fin de 1980 1 259 533 000 000 dollars (environ ce qui représente 7 200 milliards de FF) contre 1 021 596 000 000 dollars au Japon et un total de dépôts de 488 237 000 000 dollars en Allemagne de l'Ouest et 92 119 000 000 dollars pour les Suisses, qui sont infiniment moins nombreux.

EUROPEO

Anthropologie du football

Selon l'hebdomadaire de Milan *Europeo*, l'homme est naturellement footballeur. Telle est du moins la thèse soutenue par un anthropologue britannique devenu célèbre après la publication de son *Singe nu*, Desmond Morris. « *Il explique comment lui est venue l'idée : un jour je me trouvais au stade de Vérone pour assister à une partie de football et, pendant la mi-temps, un* tifoso *(supporter) a voulu connaître mon sentiment sur la tactique de l'équipe. Il ne s'est même pas aperçu qu'il parlait à un Anglais. Or, je lui répondis par gestes et fus parfaitement compris.* » De cette anecdote, Morris tira la conclusion de « *l'universalité implicite du phénomène football* ». L'*Europeo* synthétise les conclusions de l'anthropologue : « *Le football est une tribu, la balle est une arme, le but la proie, et l'équipe est une bande de chasseurs.* »

ЛИТЕРАТУРНАЯ ГАЗЕТА

Ceci explique cela

La Gazette littéraire, organe de l'Union des écrivains soviétiques, lance cette semaine un cri d'alarme. « *Plus personne en U.R.S.S. ne veut écrire de livres pour enfants. On ne trouve plus en U.R.S.S. d'auteurs compétents pour la littérature enfantine. Des mesures ont été prises par les autorités notamment pour inciter écrivains et psychologues à collaborer, mais sans résultat. Ce phénomène risque de faire perdre le goût de la lecture aux nouvelles générations* », s'inquiète *la Gazette littéraire*, qui conclut sur une note ironique et amère : « *Si les enfants ne veulent plus naître chez nous* (allusion à la chute de la natalité), *c'est qu'ils ont peur de s'ennuyer, faute de belles histoires.* »

QUÉBEC

Villes à vendre

De la côte nord du Québec aux confins du Labrador, la crise frappe de plein fouet l'industrie du fer. Elle met en péril l'existence du port minéralier de Sept-Iles et a contraint une compagnie minière américaine, unique employeur à Schefferville, à se séparer de la moitié de son personnel.

GILLES MARTINEAU

LE temps s'est arrêté une fois pour toutes à Schefferville, posée entre lacs et forêts à 1 500 kilomètres au nord de Montréal. Un trappeur indien avait rapporté, dès 1937, un échantillon de minerai de fer. Alors la mine, avec ses pelles, ses pioches, ses bulldozers géants, prit possession de la région – peuplée d'Indiens montagnais et naskapis (1) – qui s'étend de Sept-Iles, à l'embouchure du Saint-Laurent, jusqu'à Schefferville, aux confins du Labrador.

Les réserves étaient évaluées à 300 millions de tonnes au lac Knob et à 2 milliards de tonnes au lac Carol, justifiant une entreprise, confiée à une compagnie américaine (2), qui devait coûter 1 milliard de dollars, mobiliser sept mille ouvriers de 1950 à 1954 et faire d'une région inexploitée la plus prospère du Canada. Le fer exerce alors la même fascination que l'or un siècle plus tôt ; les ressources sont immenses, les salaires largement supérieurs à ceux qui sont offerts ailleurs.

Etonnante épopée pour ces pionniers qui ont construit la voie de chemin de fer longue de 573 kilomètres – le Quebec North Shore and Labrador Railway, – *« bétonné le fond des lacs, aplani le dos des montagnes, égalisé les cimes, jeté des ponts sur les ravins et les gouffres* (3) *»*, édifié les centrales hydro-électriques de Mehinek et de Marguerite, pour faire de Sept-Iles un port capable de recevoir, toute l'année, des minéraliers géants, et de Schefferville l'un des plus gros producteurs de fer du Canada.

Vient la récession. La crise de l'automobile aux Etats-Unis frappe de plein fouet Schefferville et sa région ; la production tombe de 12 millions à 4 millions de tonnes. La compagnie ferme trois gisements et licencie six cents des mille deux cent cinquante ouvriers. Aujourd'hui, on ne travaille plus que de juin à septembre, ce qui amènera l'Iron Ore Company à modifier la rétribution de son personnel et à proposer des contrats annuels.

« Brasser le pommier »

A Sept-Iles, la même compagnie, qui a investi 450 millions de dollars dans les activités portuaires et l'industrie de transformation, ferme les portes de l'usine de boulettage (4) et du concentrateur. Conséquence directe : trois cent cinquante ouvriers sont réduits au chômage ; mais, plus grave, près de deux mille emplois touchant principalement le commerce seront supprimés.

La ville prend alors une allure fantomatique ; ses rues sont désertes, ses magasins du boulevard Laure, les Galeries montagnaises et le centre commercial sont vides, quand ils n'ont pas définitivement fermé. Partout fleurissent les pancartes « appartement à louer » ou « maison à vendre ». La situation est si préoccupante que les compagnies d'assurances déclarent la région *« zone de trop haut risque »*, qu'elles se refusent désormais à garantir.

Du coup, l'émoi s'est emparé de la population, et un comité d'action regroupant des membres des syndicats et de la chambre de commerce parle de *« l'évacuation symbolique de la ville »*, d'une journée pour *« attirer la sympathie de l'opinion publique »* et forcer *« le gouvernement à agir »*. Toutes choses dont doute fort M. André Coutu, commissaire industriel, qui préconise des initiatives destinées à *« mettre une épine dans le pied des politiciens »*. *« En termes directs,* dit-il, *il va falloir faire du tapage et créer de la vague. En québécois, ça veut dire « brasser le pommier ». Pourquoi ? Parce que à la lumière des événements, j'ai la conviction que personne ne fera jamais rien pour nous. Surtout pas nos politiciens dans leur tour d'ivoire de Québec ou d'Ottawa. »*

L'année dernière encore, Sept-Iles comptait une trentaine de milliers d'habitants. On estime aujourd'hui que, depuis le début de 1981, le tiers de la population, faute d'emplois, a été contraint de quitter la ville. Où est le temps où les experts s'extasiaient devant sa fulgurante ascension ? Mille cinq cents habitants en 1949, vingt-trois mille en 1970, combien en 1990 ?

A Schefferville, la situation n'est pas aussi dramatique, car la compagnie minière supporte à elle seule le poids de la ville et a tiré les conséquences des licenciements. En ramenant à 4 millions de tonnes la production de fer, elle considère qu'*« il s'agit d'un palier à partir duquel elle peut repartir du bon pied »*, dit M. Claude Viens, directeur des relations publiques.

Dans son plan de relance, I.O.C. a tenu compte du préjudice subi par ses employés et *« racheté les maisons dont ces derniers étaient les propriétaires pour les louer de 50 à 70 dollars par mois »*. Elle a construit, en outre, des studios qu'elle a proposés à ses ouvriers pour 25 dollars !

Philanthropie ? Sûrement pas. A Sept-Iles, elle n'est que l'un des employeurs ; à Schefferville, où elle est pratiquement chez elle, elle estime pourtant que la ville est *« victime de la crise économique générale »* sans qu'elle en soit directement responsable.

« La situation actuelle ne peut pas être définitive », pense cependant M. Claude Viens, qui fonde son optimisme sur la capacité de l'homme à résoudre ses propres difficultés. *« D'autres gisements,* dit-il, *sont encore inexploités ; l'entreprise attend des jours meilleurs et... le feu vert de ses actionnaires. »*

A Schefferville, on n'est pas aussi optimiste, tout en constatant, comme cette employée de l'hôtel Royal dont le mari travaille pour un temps encore chez I.O.C., que *« la compagnie a fait son devoir »* et qu'*« on ne peut rien lui reprocher »*.

En licenciant la moitié de son personnel, I.O.C. n'a pas pour autant exorcisé le mal dont semble souffrir le plus la ville : son isolement. A Sept-Iles, racontent les auteurs de *la Grande Aventure du fer*, *« il y a du grouillement, de la vie ; mais à Gagnon, mais à Wabush, mais à Labrador-City, c'est déjà l'isolement. A Schefferville, c'est l'oppression de la solitude et du dénuement presque complets »*.

La compagnie a tenté d'y remédier en construisant un complexe culturel et sportif dont elle vient de *« reprendre la gestion à la suite des difficultés économiques »*. Paradoxalement, la proximité de milliers de lacs et de la forêt, fréquentés surtout, semble-t-il, par les chasseurs de caribous et les pêcheurs, n'offre guère d'occasions d'épanouissement. Trop, c'est trop : une nature immense et écrasante.

Le Boeing-137 de Québecair, qui assure une liaison quotidienne avec Montréal, via Sept-Iles et Québec, ne suffit pas à rompre cet isolement ; pas plus que le train minéralier, véritable convoi de western, qui, deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, « descend » vers Sept-Iles pour « remonter » le mardi et le vendredi. Distance de 573 kilomètres qu'il effectue en un minimum de douze heures.

Les Indiens et les Blancs

A cet isolement s'ajoute le mur d'incompréhension qui s'est dressé, au fil des années et des difficultés, entre la communauté blanche et la communauté indienne. La ville, qui comptait en 1980 près de cinq mille habitants, n'en totaliserait plus que trois mille, dont huit cents Indiens rassemblés dans le village de Matimekush (pêcheur en montagnais). C'est peu dire qu'entre les deux « clans » s'est développé un climat de méfiance. Le voyageur qui prend, pour la première fois, le train à Sept-Iles ne s'y trompe pas. Les Blancs montent dans les wagons de queue, les Indiens dans les wagons de tête. On se parle, c'est vrai, mais sans chaleur. Brièvement. Certes, officiellement, la ségrégation n'existe pas, mais, dans la réalité, on ne se côtoie même pas.

Chacun dans son wagon, les Blancs, qui sont des chasseurs, jouent aux cartes, accusent les « sauvages » d'*« être des fainéants qui profitent des allocations de « bien-être » et des largesses du gouvernement du Québec »*. Les Indiens rétorquent que les « maudits Blancs » les *« ont dépossédés de leur terre sur laquelle ils sont nés »*, et que leur souci est de *« vivre en paix »*. Pendant ce temps, imperturbable, le « policier » du train, immense et corpulent gaillard, veille au bon ordre. Car les Blancs craignent toujours que les Indiens, qui sont de *« gros buveurs de bière »* ne fassent *« le coup de poing »*. Paradoxalement, on ne vend ni bière ni alcool dans ce train !

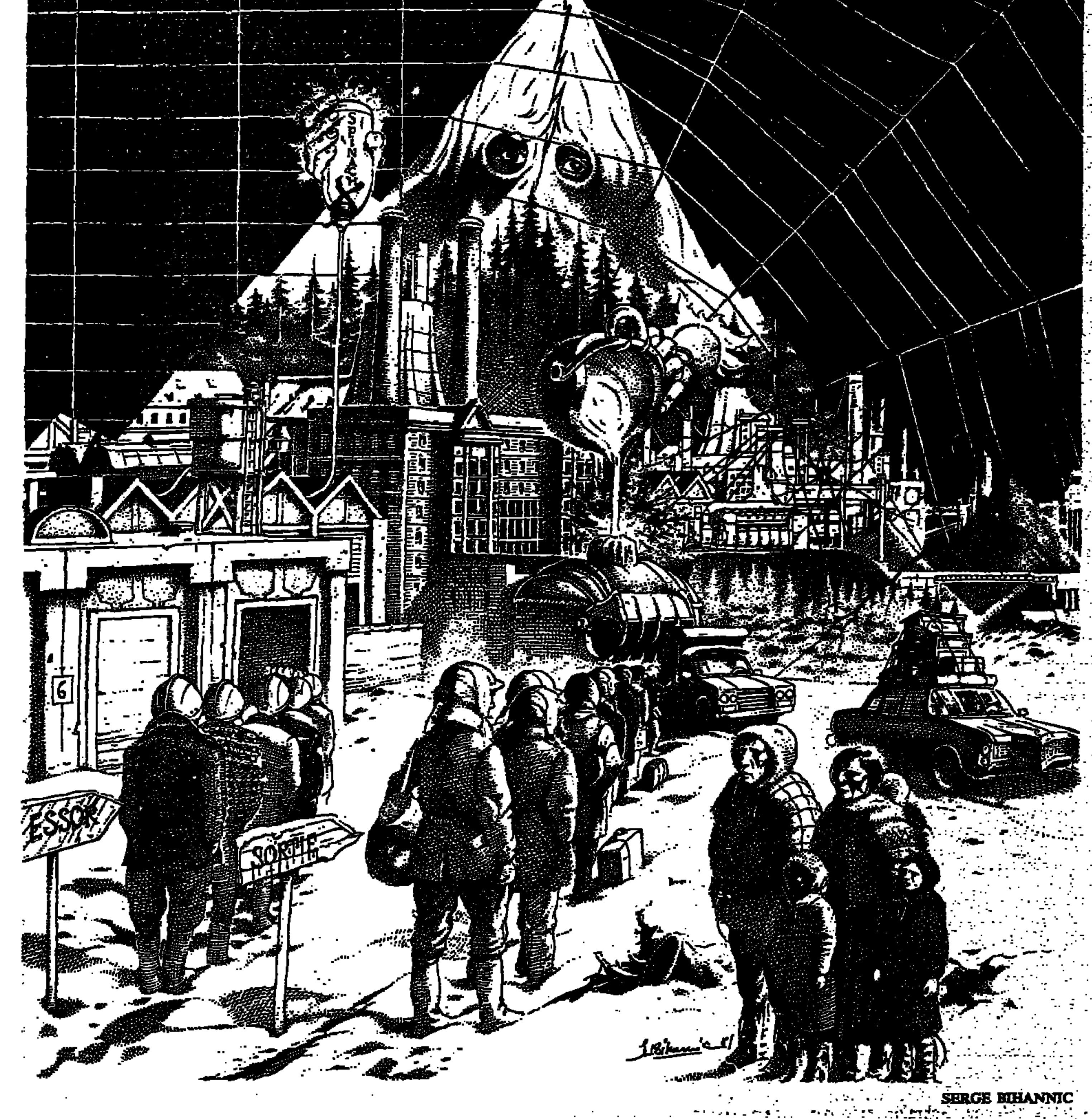
Si les Montagnais admettent sereinement qu'ils bénéficient du « bien-être », c'est pour mieux affirmer qu'*« ils ne demandent rien »*, que leur plaisir est d'*« aller au bois vivre sous la tente et chasser »*. Le plus souvent, pourtant, le chômage ne les préoccupe pas. 80 % des leurs ne travaillent pas, et la compagnie minière concède que, dans les gisements de Schefferville, *« elle n'emploie que de vingt à trente Indiens, autant en raison de leur manque de qualification que de son refus d'embaucher »*.

La revendication des Indiens porte davantage sur leurs conditions de vie dans la réserve de Matimekush, d'une propreté douteuse et d'une conception – baraques alignées en arc de cercle – concentrationnaire. Ils préféreraient, disent-ils, réintégrer les bungalows plus humains que leurs grands-parents ont refusé d'abandonner. Mais ce qu'ils reprochent le plus aux Blancs, c'est de nier leur identité culturelle, de les ridiculiser en assimilant leurs ancêtres à une *« peuplade de sauvages »*. Aucune indemnisation ne pourra jamais compenser ce qu'ils considèrent *« comme une blessure »*.

Problème qui dépasse largement le cadre de la région et que contribuent à entretenir les bruits les plus insensés. N'assure-t-on pas que *« la ville pourrait être rachetée par les Indiens »* ?

Dans cette atmosphère à la fois tendue et feutrée, dans un climat économique incertain, Schefferville essaie de trouver d'autres débouchés. La compagnie minière cherche des marchés qui lui permettraient de se dégager de l'emprise des Etats-Unis, indispensable et encombrant voisin, et tourne ses regards vers l'Europe et le Japon.

Le maire de la ville, M. Charles Begin, employé chez I.O.C., remet à l'ordre du jour des idées émises il y a quelques années et préconise une stratégie de développement susceptible de sortir la région de l'impasse. Il propose la *« prolongation de la ligne de chemin de fer jusqu'à Fort-Chimo »*, situé à 350 kilomètres au nord de Schefferville, dans la baie d'Ungava, ce qui *« permettrait le développement des mines de fer, de cuivre, de zinc et de nickel, l'alimentation au sud des fonderies de Gaspé (cuivre) et de Valleyfield (zinc), et favoriserait la création d'une ville nouvelle, l'utilisation des ressources de gaz naturel avec la construction d'un pipe-line longeant l'actuelle ligne de chemin de fer, et l'adjonction, au projet hydro-électrique de la rivière Caniaspicau, d'une route rejoignant Schefferville »*. Des travaux qui exigeraient, selon M. Begin, un investissement de plusieurs milliards de dollars. Mais qui est prêt aujourd'hui à payer ce prix pour sauver une région qui a eu à peine le temps de naître ? ■



SERGE BIHANNIC

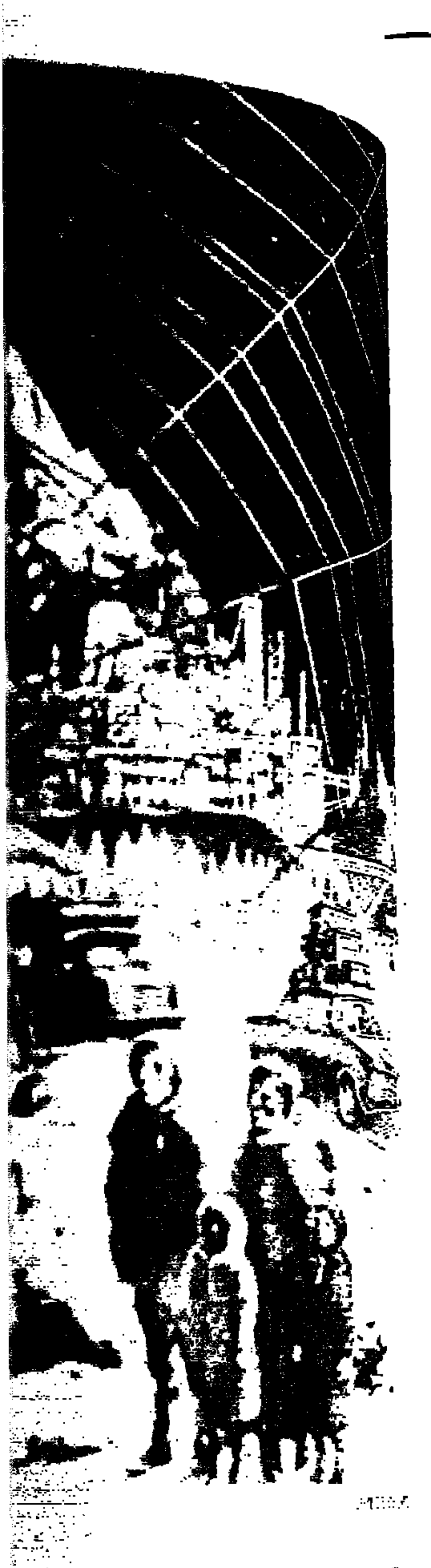
(1) Les Montagnais, évangélisés par des missionnaires catholiques, sont francophones et originaires des environs de Sept-Iles ; les Naskapis, évangélisés par des pasteurs anglicans, sont anglophones et originaires de la région de Fort-Chimo.

(2) Iron Ore Company (I.O.C.), née de la réunion de la Hollinger North Shore Exploration, de cinq autres compagnies minières et de plusieurs groupes d'assurances, à laquelle le gouvernement du Québec loue le droit de prospecter et d'exploiter les gisements.

(3) *La Grande Aventure du fer*, éditions Leméac, 126 pages, 60 F environ.

(4) Agglomération du minerai sous forme de petites boules rondes convenant mieux à l'alimentation des hauts fourneaux.

هكذا من الأصل



CHRONOLOGIE

Octobre 1981 dans le monde

La chronologie établie par Philippe Boucher et Édouard Masurel paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres figurant entre parenthèses indiquent la datation du numéro du « Monde » où est rapporté l'événement cité.

ÉTRANGER

1 – LIBAN : L'explosion d'une voiture piégée provoque plus de quatre-vingts morts à Beyrouth (du 2 au 5).

1 – R.F.A. - R.D.A. : L'espion Gunter Guillaume, gracié à Bonn, est renvoyé en Allemagne de l'Est (3 et 4-5).

3 – IRLANDE DU NORD : Les détenus républicains de la prison de Maze suspendent leur mouvement de grève de la faim : dix d'entre eux sont morts en cinq mois. Tandis que Londres accepte certains aménagements du régime carcéral en Ulster, l'IRA fait exploser, le 10, une bombe dans le centre de Londres : deux personnes tuées et une quarantaine blessées (du 4 au 8, 13 et 15).

4 – C.E.E. : Les parités sont réajustées au sein du Système monétaire européen (S.M.E.) : le mark et le florin sont réévalués de 5, 5 % ; le franc français et la lire sont dévalués de 3 % (6 et 7).

5 – SOUDAN : Le président Nemeiry dissout l'Assemblée nationale populaire et annonce l'élection dans un délai de deux mois d'un nouveau Parlement de 156 membres contre 366 précédemment, tandis que, depuis un mois, des milliers d'« indésirables, vagabonds, chômeurs, homosexuels et criminels », ont été interpellés. Ces arrestations seraient en fait dirigées contre les opposants clandestins qui bénéficient de l'appui de la Libye (7 et 10).

7-8 – FRANCE-R.F.A. : M. Helmut Schmidt, reçu par M. François Mitterrand dans sa résidence personnelle de Latché, souligne l'ampleur de l'accord entre la R.F.A. et la France (8, 9 et 10).

13 – SAHARA OCCIDENTAL : Le Front Polisario attaque la position marocaine de Guelta-Zemmour, en utilisant, selon Rabat, une douzaine de chars lourds et des fusées sol-air de fabrication soviétique. Après le retrait des forces sahraouies, dû à une contre-offensive marocaine, le roi Hassan II accuse la Mauritanie de servir de base arrière au Polisario (à partir du 15).

14 – NORVÈGE : M. Kaare Willoch, dont le parti conservateur a remporté les élections législatives des 13 et 14 septembre, présente au Parlement le gouvernement minoritaire homogène qu'il a formé le 1er (3 et 16).

La course aux armements

2 - M. Ronald Reagan présente un plan de modernisation des forces stratégiques américaines qui vise à « restaurer une marge de sécurité » à l'égard de l'U.R.S.S. Moscou dénonce une « brutale escalade de la course aux armements nucléaires » (4-5, 6 et 7).

10 - A Bonn, une manifestation pacifiste rassemble près de trois cent mille personnes (du 10 au 13 et 20).

21 - Le président Reagan se défend de s'être montré, dans des propos tenus le 16, partisan d'une « guerre nucléaire limitée » en Europe et réaffirme qu'il considère « toute menace militaire contre l'Europe comme une menace contre les Etats-Unis eux-mêmes » (21, 22 et 23).

24-25 - Les grands défilés pacifistes organisés à Londres, le 24, à Bruxelles, Paris et Rome, le 25, ont rassemblé de cent à trois cent mille manifestants, dépassant généralement les espoirs des organisateurs (27).

16 – PAYS-BAS : Le gouvernement de M. Andreas Van Agt, installé le 11 septembre, remet sa démission avant même d'avoir reçu l'investiture du Parlement (17).

16 – ISRAEL : Mort de Moshe Dayan, ancien ministre, qui fut le vainqueur, en 1967, de la guerre de six jours (18-19 et 20).

17-19 – FRANCE-ETATS-UNIS : A l'issue de ses entretiens avec M. Ronald Reagan à Yorktown (Virginie), M. François Mitterrand affirme que l'*« amitié franco-américaine »* n'est pas *« menacée »*, même si l'opposition sur les relations Nord-Sud est aussi clairement exprimée que l'accord sur les questions de défense et les rapports Est-Ouest (du 16 au 21).

18 – GRECE : Le parti socialiste panhellénique (PASOK) remporte les élections législatives : il obtient 172 des 300 sièges contre 92 dans la précédente Assemblée. M. Andréas Papandréou, chef du PASOK, forme, le 21, un gouvernement homogène socialiste (du 16 au 23).

19 – ESPAGNE-FRANCE : Paris suspend pour trois mois les importations d'huile espagnole : l'intoxication due à l'huile frelatée a déjà causé en Espagne la mort de 162 personnes en cinq mois et demi. Quinze mille personnes auraient été contaminées (2, 9, 18-19 et 21).

19 - 21 – FRANCE-MEXIQUE : M. François Mitterrand, en visite officielle au Mexique, affirme la volonté de la France de contribuer au développement du tiers-monde. Le 20, il lance, à Mexico, un « message d'espoir à tous les combattants de la liberté » (21, 22 et 23).

20 – BELGIQUE : L'explosion d'une bombe près d'une synagogue d'Anvers tue deux personnes et en blesse une centaine d'autres. La police belge relève des analogies avec d'autres attentats antisémites en Europe dont celui commis le 3 octobre 1980, rue Copernic, à Paris (21, 22 et 24).

20 – PROCHE-ORIENT : M. Yasser Arafat, en visite à Moscou, obtient que l'U.R.S.S. accorde le statut diplomatique à la représentation de l'O.L.P. (21 et 22).

22-23 – SOMMET NORD-SUD : Vingt-deux chefs d'État et de gouvernement représentant toutes les régions du monde, à l'exception du bloc soviétique, réunis à Cancun, au Mexique, s'entendent pour ouvrir au sein des Nations unies des *« négociations globales »* sur un nouvel ordre économique international. La procédure à suivre n'est cependant pas définie (du 17 au 27).

23 – TURQUIE : Une assemblée consultative chargée d'élaborer une nouvelle Constitution est mise en place alors que les anciens partis politiques ont été dissous, le 16, par les militaires au pouvoir depuis septembre 1980 (17, 18-19 et 25-26).

27 – FINLANDE : M. Urho Kaleva Kekkonen, président de la République depuis 1956, renonce à ses fonctions pour raisons de santé (28 et 29).

28 – ETATS-UNIS-ARABIE SAOUDITE : Le Sénat américain autorise la vente de cinq avions-radars AWACS à l'Arabie Saoudite : c'est un succès pour le président Reagan qui, malgré l'opposition d'Israël, avait mené une ardente campagne pour surmonter les réticences du Congrès (2, 3, 6, 7, 16, 17, 30 et 31).

29 – OPEP : Les treize pays membres de l'OPEP s'entendent sur un prix de référence du pétrole brut de 34 dollars valable jusqu'au 31 décembre 1982. L'Arabie Saoudite, qui a accepté une hausse de 2 dollars de son tarif, annonce une réduction de sa production (29, 30 et 31/X, 1-2/XI).

29 – TCHAD : Le président Goukouni Oueddeï demande le retrait total, avant le 31 décembre, des troupes libyennes du Tchad. Le 22, M. Mitterrand avait réclamé, de Cancun, l'envoi *« d'urgence »* d'une force interafricaine dépendant de l'O.U.A. et, le 27, M. Cheysson avait reconnu que la France apportait un *« soutien logistique »* au gouvernement du Tchad (à partir du 24).

30 – SUÈDE : L'U.R.S.S présente ses *« regrets »* à Stockholm après l'échouage, le 27, d'un sous-marin soviétique dans les eaux territoriales et dans une zone militaire suédoises (à partir du 29).

La question polonaise

7 – Le congrès de Solidarité s'achève par l'adoption d'un programme de transformation totale de la vie économique et politique. Le 2, M. Lech Walesa avait été élu président du syndicat avec 55 % des voix (du 3 au 9).

8 – M. Claude Cheysson, en visite en Pologne, s'entretient avec MM. Kania et Walesa, ainsi qu'avec des représentants de l'Église (du 8 au 12).

14-22 – Voyage de M. Lech Walesa en France à l'invitation des syndicats (du 14 au 22).

18 – Le général Wojciech Jaruzelski, chef du gouvernement et ministre de la défense, est élu premier secrétaire du parti en remplacement de M. Stanislaw Kania, mis en minorité par le bureau politique (18-19 et 20).

29 – Solidarité, constatant que *« la situation économique et sociale du pays est critique »*, demande à ses adhérents de *« cesser immédiatement toute action de grève »*. La veille, une grève d'avertissement d'une heure a été suivie dans tout le pays (30 et 31).

La révolution iranienne

2 – L'hodjatoleslam Ali Khameneï, chef du parti républicain islamique, est élu président de la République avec 95 % des voix (du 3 au 6).

12 – Amnesty International affirme que le nombre réel des exécutions en Iran dépasserait largement les 3 350 cas recensés officiellement depuis la chute du chah en février 1979 (14).

29 – Le Parlement approuve la nomination de M. Mir Hossein Moussavi au poste de premier ministre après avoir rejeté, le 22, le premier candidat proposé par le président Khameneï, M. Ali Akbar Velayati (21, 23, 24, 29 et 30).

L'après-Sadate



CHENEZ (*le Monde* du 13 octobre).

Le 6, le président égyptien Anouar El Sadate est assassiné au cours d'un défilé militaire. Quatre hommes, dont un lieutenant, ont commis l'attentat, attribué à des fanatiques musulmans. La mort du signataire des accords de Camp David avec Israël est accueillie par des manifestations de joie dans plusieurs capitales arabes. Le calme n'est pas troublé au Caire, où le Parlement désigne, le 7, le vice-président Hosni Moubarak pour être le candidat à la succession du raïs, dont il affirme vouloir poursuivre la politique.

Le 8, à Assiout, en Haute-Égypte, de violents affrontements opposent des intégristes musulmans aux forces de l'ordre, provoquant la mort d'au moins quarante-cinq personnes parmi celles-ci. Quarante des cent membres du commando, qui ont pris d'assaut des bâtiments publics, sont arrêtés et neuf sont tués, selon les autorités.

Le 11, le général Haig, secrétaire d'Etat américain, qui avait la veille assisté aux obsèques, où étaient notamment présents MM. Menahem Begin et François Mitterrand, annonce l'organisation en novembre de *« très importantes manœuvres militaires en Égypte associant les États-Unis, l'Égypte et certains autres pays du Golfe »*. La livraison des armes commandées par Le Caire va être d'autre part accélérée. M. Haig précise qu'une mission militaire a été envoyée au Soudan, où le président Nemeiry se plaint de raids de l'aviation libyenne contre son territoire. L'administration Reagan a déjà demandé au Congrès de porter de 30 à 100 millions de dollars le montant de l'aide militaire à ce pays pour 1982. L'U.R.S.S., affirmant que sa sécurité est « concernée », condamne l'« ingérence » des États-Unis et accuse Washington de préparer une *« intervention contre la Libye »*.

Le 13, au référendum organisé pour désigner le nouveau président de la République égyptien, M. Hosni Moubarak, seul candidat, obtient 98,46 % des voix. Cependant, une épuration a lieu au sein des forces armées pour en exclure les officiers accusés de *« penchants religieux extrémistes »* et des centaines de « terroristes » musulmans sont arrêtés, dont un officier des services secrets soupçonné d'avoir *« fomenté l'assassinat du président Sadate »*.

Le 15, deux avions-radars américains AWACS arrivent en Égypte pour contrôler les frontières du Soudan et de l'Égypte avec la Libye. Ils regagnent les États-Unis à la fin du mois. (A partir du 6.)

LES PRIX NOBEL

9 – MÉDECINE : MM. Roger Wolcott Sperry, David H. Hubel (États-Unis) et Torstén Nils Wiesel (Suède) pour leurs travaux en neurophysiologie (10 et 11-12).

13 – ÉCONOMIE : M. James Tobin (États-Unis), pour son analyse des marchés financiers (14 et 20).

14 – PAIX : Le Haut Commissariat aux réfugiés (H.C.R.) des Nations unies pour l'ensemble de son action (15 et 16).

15 – LITTÉRATURE : Elias Canetti, écrivain de langue allemande, né en Bulgarie et citoyen britannique (16 et 17).

19 – PHYSIQUE : MM. Nicolas Bloembergen, Arthur L. Schawlow (États-Unis) et Kai Siegbahn (Suède) pour leurs travaux sur la spectroscopie (20 et 21).

19 – CHIMIE : MM. Kenishi Fukui (Japon) et Roald Hoffmann (États-Unis) pour l'application en chimie de la mécanique quantique (20 et 21).

FRANCE

2 – La France ratifie l'article 25 de la Convention européenne des droits de l'homme qui permet le recours individuel contre les décisions des juridictions françaises (1 et 4-5).

4 – M. Roger-Gérard Schwartzenberg est élu président du Mouvement des radicaux de gauche (4-5 et 6).

5 – M. Jacques Chirac dresse, au cours d'une conférence de presse, un réquisitoire « sans concession » de l'action du gouvernement et annonce un « projet républicain pour l'avenir » (6 et 7).

12 – A l'Assemblée nationale, la motion de censure déposée par l'U.D.F. et le R.P.R. recueille 151 voix pour une majorité requise de 246 voix (8 et 14).

12-13 – M. François Mitterrand se rend en Lorraine où il rencontre les représentants des groupes socio-professionnels. Il appelle à une mobilisation de *« toutes les forces de France »* pour permettre le *« redressement national »* (du 11 au 15).

13 – *L'Humanité* publie le projet de résolution qui sera proposé au 24e congrès du P.C.F., du 3 au 7 février 1982 à Saint-Ouen. Le comité central, qui a adopté ce texte le 9, mais entend maîtriser le débat préparatoire au congrès, a confirmé que M. Henri Fiszbin et les animateurs de Rencontres communistes *« ne sont plus membres du parti »*, malgré l'opposition d'élus et de cadres locaux (du 2 au 16).

14 – M. Bernard Attali est nommé délégué à l'aménagement du territoire (16).

14 – Le conseil des ministres approuve un vaste mouvement diplomatique, portant sur une cinquantaine de postes (1, 15 et 16).

16 – Mort de M. Edouard Depreux, ancien ministre, ancien secrétaire national du P.S.U. (18-19 et 21).

21 – Assassinat à Marseille de Pierre Michel, juge d'instruction spécialisé dans les affaires de drogue et de fausse monnaie (à partir du 22).

23-25 – Alors que les socialistes, réunis en congrès à Valence, dénoncent les résistances au changement et réclament une radicalisation du pouvoir, M. Mitterrand estime qu'il faut *« savoir gérer la durée »* (20 et du 23 au 30).

26 – M. Pierre Mauroy commence en Bretagne une campagne de mobilisation contre le chômage (18-19, 25-26, 27 et 28).

27 – Mgr Jean Vilnet succède au cardinal Roger Etchegaray comme président de l'épiscopat français (27 et 28).

Économie

6-8 – ÉNERGIE - Le gouvernement, qui a engagé sa responsabilité, obtient la confiance des députés sur son « programme d'indépendance énergétique » qui décide la construction de six des neuf réacteurs prévus par le précédent gouvernement. De violentes manifestations antinucléaires ont précédé, le 3, à Paris et le 4 à Golfech (Tarn-et-Garonne), le débat à l'Assemblée nationale (du 1 au 9).

6-8 – SYNDICATS : Le comité confédéral de la C.G.T. adopte le rapport préparatoire au 41e congrès, en juin 1982, durant lequel M. Henri Krasucki succédera à M. Georges Séguy. De profonds désaccords se manifestent et, le 14, M. Jean-Louis Moynot et Mme Christiane Gilles démissionnent du bureau confédéral (du 6 au 10, 16 et 17).

15 - SYNDICATS : M. Edmond Maire lance un « cri de colère » à France-Inter : il affirme que les « points de désaccord » entre la C.F.D.T. et le gouvernement « commencent à devenir sérieux » (16, 17 et 21).

14 – PLAN : M. Michel Rocard présente au conseil des ministres le plan intérimaire 1982-1983, destiné à assurer *« la transition entre l'ancienne et la nouvelle gestion »* (15, 16, 22 et 23).

28 – SOCIAL : Reprise du travail à l'usine Renault de Boulogne-Billancourt où 4 154 salariés avaient été mis en chômage technique, le 12, en raison de la grève des O.S. de l'atelier de montage mécanique (du 9 au 31).

Le débat sur les nationalisations

8 – L'Assemblée nationale adopte le projet de loi de finances rectificative pour 1981 qui prévoit la nationalisation des groupes sidérurgiques Usinor et Sacilor. Ce projet est repoussé par le Sénat, le 22. (10, 23 et 24).

8 – M. Marcel Dassault fait don de 26 % des actions de la société Dassault-Breguet à l'Etat, qui va devenir actionnaire majoritaire avec 51 % du capital. (9, 10, 13 et 17).

12 – MM. Pierre Mauroy et Jean-Luc Lagardère signent un protocole d'accord sur la prise de participation par l'Etat de 51 % des actions de Matra : le secteur presse sera cédé aux actionnaires privés du groupe. (14 et 17).

13 – L'Assemblée nationale commence le débat sur le projet de loi de nationalisations en repoussant l'exception d'irrecevabilité et la question préalable déposées par l'opposition. (15).

21 – M. Pierre Moussa, P.-D.G. de Paribas, démissionne de ses fonctions tandis que, le 22, la société holding helvétique Pargesa annonce qu'elle a réussi à prendre le contrôle de Paribas suisse. M. Mauroy estime que « M. Moussa a eu une mentalité d'émigré ». Le 29, on apprend que Paribas a également perdu le contrôle de sa filiale belge (23, 24 et 27 et 31).

26 – La nationalisation de cinq groupes industriels, de trente-six banques et de deux compagnies financières est approuvée par 332 voix contre 154. Trente-trois séances et la discussion, dans un climat souvent passionné, de 1438 amendements n'ont apporté qu'une seule modification importante du texte initial : la suppression, sur proposition de la commission spéciale, de l'article 33 qui prévoyait la rétrocession des filiales industrielles de Paribas et de Suez. Ces participations seront remises sur le marché dans des conditions qui seront précisées dans un autre projet de loi. (du 14 au 28).

26 – Les représentants de seize banques étrangères possédant des intérêts dans les banques nationalisables jugent insuffisante l'indemnisation proposée (28).

28 – LOGEMENT : Le conseil des ministres adopte le projet de loi organisant les relations entre locataires et propriétaires, qui crée un véritable « droit des locataires » (9, 15, 24, 29 et 30).

28-29 : Le directeur général puis le président et plusieurs membres du conseil du C.N.R.S. remettent leur démission pour protester contre l'intervention de M. Chevènement dans les nominations de directeurs scientifiques (30 et 31/X, 1-2/XI).

29 – BUDGET : A la demande de M. Mitterrand, les œuvres d'art sont exonérées de l'impôt sur la fortune instauré dans la loi de finances pour 1982 dont l'examen a commencé le 27 à l'Assemblée (à partir du 28).

CULTURE

2 – Mort de Geneviève Serreau, écrivain (2, 3 et 4-5).

5 – Maurice Béjart renonce à son projet d'école de danse à Paris (3, 7 et 8).

7 – M. Jean Gattegno est nommé directeur du livre et de la lecture, tandis que la commission Pingaud-Barreau rend publiques ses cinquante-cinq premières propositions pour une nouvelle politique du livre (9, 10 et 13).

13 – Le rapport de la commission d'orientation et de réflexion sur l'audiovisuel, présidée par M. Pierre Moinot, formule des propositions qui s'articulent autour de trois grands principes : autonomie, décentralisation, incitation à la création (7, 14, 15, 16 et 20).

17 – Mort d'Albert Cohen, écrivain (20).

24 – Mort de Bernard Gavoty, critique musical (27).

28 – M. Maurice Fleuret est nommé directeur de la musique (29).

28 – A l'Opéra de Paris, M. Paul Puaux, ancien directeur du Festival d'Avignon, devient président du conseil d'administration et M. Massimo Bogianckino succédera le 1er août 1983 à M. Bernard Lefort comme administrateur général (29 et 30).

30 – Mort de Georges Brassens (1-2/XI).



CLEFS

Les colonies exposées

Il y a cinquante ans, pour susciter des vocations coloniales et montrer à la France son empire, l'exotisme devient exposition.

PIERRE-ROBERT LECLERCQ

DEPUIS qu'en 1851 Londres organisa la première exposition internationale, ces gigantesques étalages planétaires n'ont pas manqué ; une soixantaine en un siècle. Si notre mémoire nationale se souvient de Paris 1889 avec sa Tour et de Paris 1937 avec son palais de Chaillot, elle se souvient moins de Sydney 1879 ou de Milan 1906 ; moins aussi, et c'est plus surprenant, de Paris 1931. Pourtant, l'Exposition coloniale internationale eut un succès et une importance qui n'ont rien à envier à celle qui, six ans plus tard, verra s'affronter, en sculpture imposante, au couple glorieux et pudique du pavillon soviétique les trois mâles nus et menaçants du pavillon nazi.

Inaugurée le 6 mai 1931 par le président Doumergue et son ministre des colonies Paul Reynaud, achevée le 14 novembre par un banquet et le discours du tout nouveau président Doumer, c'est au début des années 20 que l'idée de cette exposition prit forme. Internationale dans sa conception — toutes les puissances coloniales furent au rendez-vous à l'exception de l'Espagne et du Japon — elle avait aussi des raisons d'être économiques et politiques. C'est d'ailleurs en préparation à cet événement que deux ouvrages parurent en 1929, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde*, six volumes sous la direction de G. Hanotaux et A. Martineau, chez Plon, et le monumental *Atlas colonial français* édité par *l'Illustration* et préfacé par le maître d'œuvre de l'exposition, le maréchal Lyautey, nommé commissaire général.

Le vieux soldat, qui trouve là une espèce de résumé grandiose de sa carrière et une occasion de retour à la vie active, que le gouvernement avait interrompue en l'écartant du Maroc en pleine guerre du Rif, traduit la pensée des politiques et leur souci quant au problème colonial face à l'opinion. D'entrée : « *Dans notre enseignement public, les colonies tiennent trop peu de place... En particulier la période d'incroyable activité qui s'étend depuis 1871 jusqu'à nos jours est vraiment trop négligée.* » Il s'agit de réconcilier le Français et son empire. Aussi, l'exposition, comme son prélude l'*Atlas*, « *vise un triple but : faire connaître nos colonies ; les faire aimer ; contribuer à leur essor économique auquel est si intimement liée la prospérité de la France elle-même* ». Chacun doit savoir à quel point « *le devoir colonial est devenu une forme du devoir civique et patriotique* » ; l'œuvre, qui « *n'offre pas que des profits (...), exige du dévouement, de l'abnégation* » ; « *notre faible natalité ainsi que l'agrément de l'existence dans un des pays les plus favorisés du monde sont un obstacle à l'expatriation* », mais il est indispensable d'éveiller des vocations pour la carrière coloniale.

Enfin, le préfacier insiste sur le danger d'être dépendant des économies étrangères, dont nous protégerons les colonies, qui « *sont un réservoir où nous pourrons toujours puiser tout ce dont nous avons besoin* ». Et il conclut par une définition de la colonisation, « *la plus haute expression de la civilisation* », en soulignant le devoir des peuples évolués envers ceux qui ignorent « *le progrès, l'hygiène, la culture* » et que nous devons aider « *à s'élever sur l'échelle humaine* ».

Triomphe

Le commissaire général de l'exposition mène l'affaire comme une conquête. Parallèlement à l'organisation, il conduit une intense propagande qui incite les capitaux aux investissements outre-mer et la jeunesse à y transporter un enthousiasme que le chômage métropolitain n'entretient guère. Plus de cinq cent mille affiches annoncent l'événement. On édite 5 millions de cartes postales, autant de dépliants et bien plus de timbres-vignettes. Aux actualités, dans les « cinés-du-samedi-soir », on suit, semaine après semaine, les progrès des chantiers du lac Daumesnil. On s'ébaubit au spectacle de l'éléphant qui dégage du wagon la caisse où s'ennuie une girafe. La radio, à l'aube de son essor, s'empare du sujet inépuisable. Et le 6 mai, les publicitaires du commissaire ayant bien fait leur travail à l'étranger, s'ouvre, aussi internationale que coloniale, l'Exposition, conçue afin que « *se matérialise pour nos esprits un immense et heureux effort français qui se poursuit depuis un siècle (...), améliore le sort des hommes et élève leur niveau moral* », comme le dit l'académicien Georges Lecomte.

Pendant six mois, les festivités se multiplient, le succès espéré se fait triomphe. Certains jours, trois cent mille visiteurs se bousculent à Vincennes. On vient applaudir Loïe Fuller et ses ballets au goût de l'événement, les troupes mi-théâtrales mi-folkloriques du Maroc ou d'Annam, les danseuses de Tahiti, du Cambodge, d'A.O.F. ou d'A.E.F., les tam-tams de Guinée et de Madagascar. On se précipite aux séances du cinématographe — plus de cent films sur la vie des plus ou moins « sauvages ». On écoute les frères Jérôme et Jean Tharaud parler de l'Afrique du Nord, Henri Bordeaux de la Syrie, Albert Sarraut de l'Indochine, Claude Farrère de l'Afrique noire. Et sans négliger les pavillons des autres nations, on est ébloui par le « clou de l'exposition » : la reconstitution d'une partie du temple d'Angkor. Paris, la province et l'étranger se retrouvent à cette grande fête où, embellie par les innombrables défilés militaires et les fastueuses fantasias, la nécessité d'être un pays colonial s'impose aux visiteurs — près de 35 millions d'entrées pour une recette de 318 millions ! Paul Valéry n'a pas tort d'évoquer « *une impression considérable dans le pays* » et d'affirmer que l'Exposition « *a mis la nation en présence de son œuvre. Elle lui a fait concevoir sa puissance et sa responsabilité* ».

Lyautey peut être satisfait. Dans les esprits, en novembre 1931, le fait colonial est bien plus présent et mieux perçu qu'en mai. La France est prête pour dix ans d'émotions coloniales, du légionnaire fleurant bon le sable chaud à Gabin mourant pour la Bandera, en passant par le culte de Lyautey-le-Marocain et un enseignement qui ne fait plus « *trop peu de place* » aux héros des conquêtes... Sur le terrain, restent le cadre-environnement de la porte Dorée, le Musée des colonies et le zoo de Vincennes. ■

OPHÉLIE

Le voyage à Paris

(Suite de la page XVI.)

« *Que lisez-vous ?* », demanda le voyageur, comme s'il avait voulu la détourner des pensées qu'il avait fait naître. Elle lisait un roman moderne où il ne se passait rien, mais dont le style se remarquait beaucoup. Ils parlèrent de livres. Quand le train s'arrêta à Angers, quelqu'un vint ouvrir la porte. Ils tournèrent la tête ensemble et l'intrus s'en alla, ce qui les gêna tous les deux. Ils se mirent à contempler le paysage qui se remettait à défiler.

Maintenant, la jeune femme ne regardait plus la campagne où l'eau affleurait en longues traînées spongieuses, mais le reflet de l'homme dans la glace et, au-delà, cette image qui abandonnait enfin une place trop grande à l'intérieur d'elle-même pour venir s'appliquer comme un masque sur les traits de l'inconnu. Elle s'étonna de souffrir toujours autant. Quand elle avait fait part à Matthieu de ce qu'elle avait décidé, elle avait conclu avec une certaine légèreté :
« *Un jour, ce sera quelque chose de joli.* »

Car, en plus, elle avait à cette époque des préoccupations d'ordre esthétique : le beau, le laid, etc. Ce qui était beau allait avec Matthieu, le reste non. C'est ainsi qu'elle avait choisi. Mais rien n'était devenu supportable. Il arrivait encore que le matin elle pense qu'aujourd'hui elle partirait, pas maintenant, mais tout à l'heure. Et il arrivait plus souvent encore que, le soir, elle se dise demain, oui, elle le ferait. C'était avec ces petites tricheries qu'elle avait tenu et résisté jour après jour. Tout à coup, elle vit dans la glace l'image se mettre à grossir et à osciller. L'homme lui tendit un mouchoir aussi simplement qu'on donne l'heure. Quand elle le lui rendit il parut hésiter, puis, se levant, vint s'asseoir à côté d'elle. La jeune femme avait croisé les mains avec la même résolution que d'autres mettent à retrousser leurs manches, mais il ne se laissa pas impressionner :

« *Vous devriez pleurer* », conseilla-t-il.

Elle le regarda et, aussitôt, une force brutale la plia en deux. Elle pleura d'abord à petits coups s'efforçant encore à la discrétion, puis les sanglots devinrent de plus en plus violents, de plus en plus nus. Il passa un bras autour des épaules de la femme, la redressa, l'installa contre sa manche. Parfois, il l'encourageait d'un « *là* » ou d'un « *bien* », qui, répétés d'une voix lente, dénouaient des sanglots plus profonds venus de plus loin encore. Il y avait à la source de ce déferlement un tel amas, une telle accumulation de douleurs, qu'il en fut effrayé et émerveillé. S'il n'avait pas été là, elle serait peut-être morte. Un jour, elle se serait éteinte à la façon de ces feux qui s'étouffent sous les cendres qu'ils ont fait naître. Quand un contrôleur entra dans le compartiment, l'homme cacha le visage de la jeune femme. Elle fit glisser son billet dans la main de son voisin.

« *La dame ne va pas bien ?* s'inquiéta l'homme à la casquette.

— *Mais si* », dit le voyageur avec un geste qui signifiait : je m'occupe de tout.

Elle pleurait maintenant plus calmement, presque avec aisance, prononçant parfois des mots qui étaient absorbés en même temps que les larmes par le tweed de la veste. Chaque fois, l'homme répondait « *oui* » et les mots s'espacèrent. Quand le train arriva au Mans, elle se tut. Une vieille dame chercha à entrer dans le compartiment. L'homme lui lança un regard si courroucé qu'elle s'enfuit, cognant sa valise dans le couloir. Il profita de l'arrêt pour reprendre son mouchoir. Quand il se leva la jeune femme eut un sursaut

« *Je suis là*, dit-il, et, se penchant, il la couvrit de sa gabardine avant de revenir prendre place à côté d'elle. Elle s'appuya contre une épaule passablement mouillée.

— *Vous allez dormir*, affirma-t-il. »

Elle se dit qu'elle devait réfléchir, mais ne trouva pas à quoi et ferma les yeux. Ce n'est qu'après Chartres qu'elle se redressa brutalement.

« *J'ai dû m'endormir*, dit-elle mécontente, car, bien sûr, à cet instant elle lui en voulait ; inquiète, elle lissait le tailleur, cherchait son sac.

— *Vous avez le temps de vous préparer* », fit-il remarquer en ramassant l'imperméable.

Se tournant vers la vitre, elle se coiffa du bout des doigts. Soufflant ensuite énergiquement sur le bas d'une manche, elle tamponna ses yeux avec l'étoffe tiédie.

« *Quand j'étais petite, nous faisions comme ça* », expliqua-t-elle. Il songea qu'entre cette enfance et maintenant elle n'avait pas assez pleuré.

« *On ne voit plus rien* », assura-t-il quand elle eut renouvelé deux ou trois fois l'opération et, côte à côte, ils regardèrent défiler la terre brune et les routes grises qui maintenant allaient toutes vers Paris. Quand le train arriva à Montparnasse, il se leva le premier et enfila l'imperméable. Avant de quitter le compartiment, il chercha quelque chose à lui dire. Les mots qui lui vinrent à l'esprit furent : « *Dieu vous garde.* » Il trouva cela un peu solennel.

« *Dieu vous garde*, dit-il quand même.

— *Vous aussi* », répondit-elle en souriant. Il lui trouva un petit ton moqueur, ce dont il fut bien content. ■

— CATHERINE DECOURS est enseignante à Nantes. Elle doit publier un premier roman en janvier chez Olivier Orban, *le Ritz à cinq heures*. Elle a obtenu, avec cette nouvelle, un prix de l'académie de Bretagne.

هكذا من الأصل

THÉATRE

Robert Abirached et les machines dévorantes

Critique, auteur et professeur, Robert Abirached est maintenant directeur de théâtre. Son souci principal : éviter que les institutions n'étouffent la création.

COLETTE GODARD

JOURNALISTE-CRITIQUE à *l'Observateur*, il a assisté à la naissance du Festival de Nancy et a suivi son évolution ; professeur à l'université de Caen, auteur dramatique, auteur d'un essai sur *Jean Vauthier*, sur *la Crise du personnage*, le nouveau directeur du théâtre et des spectacles, M. Robert Abirached, connaît la vie théâtrale et ses mouvements de l'intérieur et de l'extérieur. Il explique comment ses activités antérieures éclairent la conception qu'il se fait de ses nouvelles fonctions.

« Comment êtes-vous venu au théâtre ?

– Mes débuts au théâtre datent de mon adolescence au collège de Beyrouth. Chez les jésuites, c'est une tradition : les élèves montent des spectacles. Bien entendu, tous les rôles sont tenus par des garçons. C'est ainsi que j'ai tenu le rôle-titre d'Andromaque. Mais ça, c'était marginal. Le goût du théâtre m'est venu plus tard, à Paris. J'étais khâgneux à Louis-le-Grand dans les années 50, période fantastique. Ma génération a eu la chance de découvrir des écritures réellement contemporaines : Beckett, Ionesco, Schéadé, Audiberti, Vauthier. Les petites salles de la rive gauche étaient toutes en activité. Je me souviens d'avoir vu *la Sonate des spectres* avec Roger Blin à la Gaîté ; nous étions une dizaine.

– Les salles vides ne vous paraissent pas un critère d'élitisme ?

– Nous avions conscience de faire partie des *happy fews*, puisque nous savions apprécier des auteurs méconnus. Mais je n'oppose pas le théâtre à petite et à grande audience. J'allais tout aussi bien voir *le Cid* à Suresnes. A deux ans près, Jean Vilar démarrait le T.N.P. à Chaillot, après avoir joué au Poche, au Vieux-Colombier... Ma génération a vécu cette mutation, la révélation de Brecht, les derniers feux du Cartel. J'ai vu à l'Athénée trois ou quatre spectacles de Louis Jouvet avant sa mort, et le dernier Dullin à l'Atelier, c'était l'*Archipel Lenoir*.

» A cette époque, également, les revues – y compris la très officielle *N.R.F.* – étaient ouvertes aux jeunes. J'étais encore à Normale quand j'ai commencé à écrire dans *Etudes* des critiques, de longs articles d'une dizaine de pages, davantage centrés sur la littérature dramatique que sur la représentation. En 1964, un peu par hasard, je suis entré à *l'Observateur*. Un hebdomadaire impose un rythme tout à fait différent, c'est là que j'ai vraiment fait mon apprentissage.

» Ma « chance historique » a été d'arriver dans un moment où il y avait à découvrir Lavelli, Garcia, Maréchal, Chéreau, à se battre pour eux, comme dix ans plus tôt l'avait fait Jacques Lemarchand pour d'autres. Nous étions quelques-uns à mener le même combat. A mon avis – mais il n'engage que moi, – la critique ne peut pas s'institutionnaliser. Elle exige une grande capacité de fraîcheur, une *totale* disponibilité. Pendant que je travaillais à *l'Observateur*, ma vie était telle que j'avais du temps à donner, j'avais le temps d'entrer dans les coulisses, de rencontrer, de connaître les artisans de la représentation.

Carence

» Quand ma pièce *Tu connais la musique* a été montée, j'ai participé très étroitement au travail des acteurs, et ça m'a passionné. J'en ai gardé des images inoubliables, de ces choses qui ne se reproduisent pas, et pour de telles émotions, le théâtre est insurpassable. Dès que la pièce s'est jouée, j'ai abandonné la critique journalistique. De toute façon, j'avais une lassitude de ce côté-là, et ma vie avait changé. J'ai profité de ce qui m'est apparu être un avertissement du destin. Passer à autre chose me semblait naturel, enfin passer à un autre stade : l'écriture, l'enseignement du théâtre. J'ai continué à y aller, mais une cinquantaine de fois dans l'année, ce qui n'a rien à voir avec le rythme du critique professionnel. Et je choisissais.

– Avec le recul, comment jugez-vous l'action de la critique ?

– Il y a deux façons de l'exercer. Soit on attribue un label d'excellence, ou d'infamie, ou encore le point zéro de l'indifférence. Soit on accompagne un travail en train de se faire, dès sa naissance et jusque dans ses erreurs. On l'a fait pour les metteurs en scène, moins pour les auteurs. Pourtant, des auteurs qui ont la connaissance physique du théâtre, il en existe plus qu'on ne croit. Cette carence s'explique par des raisons historiques : le secteur privé ne pouvait plus assumer de risques financiers ni suivre le développement du secteur public subventionné, qui, lui, se croyait obligé de passer par le patrimoine français et étranger.

» Je pense d'ailleurs que la critique a évolué, en ceci qu'il y a un retour à l'impressionnisme contre lequel nous nous sommes battus, nous qui voulions des bases objectives. Cette évolution il est vrai, a suivi celle des hommes de théâtre. A partir de 1968 – souvenez-vous de la formule de Planchon : « *Le pouvoir aux créateurs* », – ils ont repris leurs billes, se sont repliés sur eux-mêmes, dans leur coin.

– Et ils se sont multipliés à ce point qu'il est devenu impossible de s'informer sur tous, donc d'informer.

– La profession dans son ensemble revendique une plus grande attention, davantage de place dans les journaux. Le phénomène de désinformation est un cercle vicieux auquel il est indispensable d'échapper. Le théâtre est démoralisé. Quand il y avait un public socialement et culturellement homogène, pour Giraudoux ou Anouilh, c'était différent. Aujourd'hui, il y a *des* publics, on ne connaît plus l'usage d'une pièce, et c'est déconcertant. La pédagogie brechtienne à laquelle nous avons cru s'est effondrée, n'a pas été rajeunie ni remplacée. En dix ans, nous avons assisté à une accélération vertigineuse des expériences : improvisations, expression corporelle, création collective, remise à plat du jeu des acteurs, tentation d'Artaud, théâtre visuel, d'intervention, du quotidien... Des innovations qui se chevauchent et se contredisent, alors que Vilar pouvait espérer trouver assez facilement un consensus puisqu'il avait tout à fabriquer.

» Je pense que l'on peut redonner au théâtre ses objectifs, c'est pourquoi je suis heureux de la place que j'occupe. Je ne suis pas certain de réussir, mais si l'on peut réussir, c'est aujourd'hui ou jamais. Jamais on n'a vu autant de jeunes gens attirés par les métiers du théâtre.

Réhabiliter le théâtre amateur

– Mais n'est-ce pas l'effet d'un désarroi et du besoin de l'exprimer ?

– Un désarroi qui traduit celui de la société tout entière – en particulier depuis 1968 – et qui s'est manifesté surtout dans le secteur subventionné. Les raisons pour lesquelles ce secteur a été créé, liées à l'esprit de la résistance et à une positivité reconnue, ces raisons ont changé de nature, se sont brouillées, sont devenues moins nettes.

» Le ministère doit apporter une aide, peut devenir un bureau d'idées, de contacts, mais ce n'est pas par décret que viendra l'âge d'or. Les talents ne manquent pas, mais la situation est inquiétante. Le saucissonnage institutionnalisé – théâtres privés, compagnies fauchées, centres dramatiques à budgets amenuisés, théâtres nationaux un peu mieux pourvus, – ce cloisonnement est réducteur, négatif, entraîne une dégradation du niveau professionnel parce que le jeu est faussé, rend impossible toute sanction. Or celle-ci est indispensable et ne peut s'exercer que si chacun possède les moyens de montrer ce qu'il sait faire.

» Le fond de ma pensée est qu'on ne restaurera le théâtre professionnel qu'en réhabilitant le théâtre amateur, en lui redonnant son identité et un budget. Aujourd'hui, même les troupes universitaires, pour travailler, doivent émarger au budget des compagnies professionnelles. Aujourd'hui, si on veut faire du théâtre, on n'entre pas dans un système économique, mais dans un système de subventions. Elles sont nécessaires, mais ne doivent pas déresponsabiliser ceux qui les obtiennent.

». Il ne faut plus que les spectacles des centres dramatiques se répètent à Paris pour éviter de payer les défraiements des comédiens. Jeanne Laurent a raison quand elle rappelle que la décentralisation se fonde sur la présence de comédiens dans une ville. Il ne s'agit pas de revenir au passé, il ne s'agit pas non plus de s'enfermer dans les structures existantes. Les institutions ont leur rôle à jouer, il faut empêcher qu'elles ne deviennent des machines dévorantes. Nous devons inventer des formes fécondes, productrices et qui laissent des traces.

– Votre fonction a-t-elle modifié la manière dont vous concevez le théâtre ?

– Je suis plus sensible aux données structurelles, au gâchis, à la bureaucratisation, aux compartimentages, à l'isolement de certains centres dramatiques, à la persistance de points aveugles...

– Quand vous étiez critique, étiez-vous plus attentif aux personnalités exceptionnelles ?

– Je suis attentif au tissu théâtral, aux troupes qui accomplissent un travail continu, quotidien, dans une région – en tenant compte bien entendu des qualités artistiques. Mais il faut établir une modulation entre le service rendu et la nécessité de ce service. Un grand nombre de spectacles honorables n'ont pas l'audience qu'ils méritent parce qu'on ne leur accorde pas l'attention qu'ils méritent. Sans se montrer cuistres ou démagogiques, les critiques pourraient pratiquer une pédagogie du public, ne pas se borner à lui signaler l'exceptionnel. Même si la notoriété des vedettes est justifiée, la course au vedettariat est malsaine. » ■

L'archipel et le continent

BERNARD DORT

LE théâtre parisien est, pour l'instant, le lieu d'une curieuse et involontaire confrontation. Après les inévitables comédies de boulevard, moins nombreuses cette année que d'habitude (des succès de l'an passé, comme *l'Intoxe*, de Françoise Dorin, tiennent encore l'affiche ; le Boulevard serait-il devenu bisannuel, comme le Salon de l'auto ?), c'est le monumental *Peer Gynt* d'Ibsen, monté par Patrice Chéreau avec le T.N.P. de Lyon-Villeurbanne et présenté au Théâtre de la Ville, qui a ouvert la saison. Ensuite, du Théâtre du Rond-Point au Centre Pompidou, en passant par des salles de la périphérie (Saint-Denis, la Cartoucherie de Vincennes), se sont succédé, au rythme d'une première chaque soir, les représentations organisées par le Festival d'automne à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de Samuel Beckett.

Rien de plus dissemblable que cette poussière de Beckett et la montagne de *Peer Gynt*. Côté Beckett, voilà une vingtaine de textes dont certains ne durent pas un quart d'heure : par exemple, *Va et vient*, ce « dramaticule », donné dans le texte original anglais, occupe une quinzaine de minutes ; mis en scène par l'auteur et Jean-Marie Serreau lors de sa création française au Petit-Odéon, en 1965, il ne dépassait pas les trois minutes... Et ces textes vont de pièces presque traditionnelles (*Fin de partie* est comme un reflet exténué du *Roi Lear*), à de simples arguments scéniques (les *Actes sans paroles*), à des monologues et à des récits non écrits pour la scène – avec un avantage pour ces derniers...

Côté Ibsen, rien qu'une pièce, mais quelle pièce : près de sept heures de spectacle, réparties sur deux soirées ! Et une succession d'aventures qui conduisent Peer Gynt du réel à l'imaginaire, de Norvège en Afrique, de la raison à la folie et qu'accompagne un flot de paroles, le commentaire infini et multiple de Peer Gynt sur sa destinée (ce doit être là le rôle le plus long du répertoire). Une œuvre qu'Ibsen tenait pour ce qu'il a « *écrit de plus fou* » et dont les modèles sont le *Don Quichotte* et les deux *Faust* de Goethe, et l'équivalent à l'époque, *la Tentation de saint Antoine*, de Flaubert. Bref, le « continent »-Ibsen, face à la nuée d'îlots qui constituent l'« archipel »-Beckett.

Ce ne sont pas seulement les textes qui font contraste : en cherchant bien, on pourrait même trouver au dernier acte de *Peer Gynt* quelques accents pré-beckettiens. Ce sont aussi les spectacles : la manière de concevoir et de pratiquer, ici et là, le théâtre.

Une mise à nu

Les spectacles Beckett reposent sinon sur un refus du théâtre du moins sur une méfiance à l'égard de tout effet extérieur, de toute image et de tout geste trop délibérément théâtraux. Prenons les plus réussis et aussi les plus singuliers parmi ceux que j'ai vus : ceux des Mabou Mines (1). Dans *le Dépeupleur*, David Warrilow, qui en a aussi fait l'adaptation, avec le metteur en scène Lee Breuer, à partir du récit qui porte ce titre (en anglais, le spectacle s'intitule *The Lost Ones*), raconte à une soixantaine de spectateurs, emprisonnés dans un cylindre de caoutchouc mousse noir, l'existence et l'« impensable fin » d'un petit peuple captif, parvenu au dernier degré de l'exténuation. Warrilow dit, posément, le texte de Beckett. Il montre aussi, à l'aide de figurines minuscules, de la taille d'un ongle, les efforts de ces créatures pour continuer à vivre dans le cylindre où elles sont enfermées et pour tenter, vainement, de le fuir. C'est presque une leçon de choses, à une échelle microscopique. Warrilow nous l'administre avec un mélange de tendresse, d'humour et de cruauté. C'est qu'il est aussi le manipulateur et, peut-être, le bourreau de ces homuncules.

Mais voilà que, soudain, il se dépouille de ses vêtements et devient tout pareil à l'un d'entre eux, son corps nu, hâve, abandonné... Il était une sorte de dieu ; il n'est plus qu'un parmi ces « vieux vaincus ». Nous dominions le spectacle, de toute la distance qui nous sépare des mini-figurines ; nous voilà, maintenant, à leur dimension. Nous ne sommes pas autres qu'elles. Presque rien ne s'est passé. Mais le théâtre s'est, pour ainsi dire, retourné. Il nous garantissait le confort et la supériorité du spectateur. Tout cela s'est effondré : Warrilow est là, assis parmi nous, nu, comme une créature du *Dépeupleur*. Gênant et troublant, car nous ne pouvons pas ne pas nous reconnaître en lui.

Dans *Come and Go (Va et vient)*, également mis en scène par Lee Breuer, le contraire se produit. Ici, ces trois femmes assises sur la scène paraissent d'abord bien réelles. Elles se livrent à un petit ballet : l'une sort, les deux qui restent se rapprochent, échangent quelques mots sur la troisième, puis se chuchotent quelque chose que nous ne percevons pas, celle qui était sortie rentre, une autre sort, et ainsi de suite, trois fois... Cela pourrait n'être qu'ingénieux. Mais, dans le spectacle des Mabou Mines, ce ne sont pas ces trois actrices que nous voyons : c'est seulement leur image, reflétée par un grand miroir qui tient lieu de scène. Elles, elles sont derrière nous. Ce « dramaticule » en devient poignant : le théâtre n'y est plus présence, mais absence.

Par là, certains de ces spectacles Beckett rompent avec ce qui s'était figé en une théâtralité beckettienne conventionnelle : j'entends le confort misérabiliste et métaphysique, la grisaille et le vide propret... de représentations de *En attendant Godot* ou de *Fin de partie*. Ils réintroduisent un jeu, un humour qui s'en prennent aux certitudes de la représentation. Ils nous interrogent jusque dans notre position de spectateur.

Une somme

A l'inverse, le *Peer Gynt* d'Ibsen monté par Chéreau joue sur cette situation et la transforme en jouissance. Ici, tout est de grande dimension : le projet ibsénien, l'œuvre, le spectacle, l'interprétation. Le lieu, composite, assemble le concret et l'abstrait : une passerelle de planches reposant sur des décombres au premier plan, la façade d'un palais palladien doublée d'un escalier majestueux, des toiles peintes, un mur marqué d'une étoile... Et sur cette scène, tantôt nue, tantôt recouverte d'une toile qui imite des étendues neigeuse ou le désert, tantôt transformée, par l'effet d'un vélum bleu-noir et de soufferies, en une mer déchaînée, passent hommes et animaux (un vrai cheval et un vrai porc), paysans norvégiens et capitalistes à la Jules Verne, personnages pittoresques comme ceux d'une « tranche de vie » naturaliste ou entités issues d'une méditation symboliste... Parti « à la recherche de soi-même », Peer Gynt rencontre tout et tous, sans jamais se trouver. Il fait le tour du monde, de cet univers du dix-neuvième siècle où l'ancien et le nouveau se côtoient encore, sans se mêler, comme l'histoire et le mythe.

Chéreau nous donne tout cela à voir. Il a eu le souci de ne rien couper, de tout faire jouer, de rendre tout visible : entreprise proprement gigantesque, qui n'est pourtant pas entachée de gigantisme ni d'emphase. Car ce *Peer Gynt* est un spectacle tranquille, attentif à tout, apaisé. « Chéreau parle lui-même d'une planète », d'un « continent perdu » (2). Il a réussi à le faire émerger de l'oubli. Sept heures durant, nous pouvons le parcourir des yeux, jouir de chaque détail, sans perdre de vue l'ensemble. Mais tout, ici, n'est aussi qu'illusion : Peer Gynt court après des ombres autant qu'après lui-même. Les montagnes du Maroc et les pyramides d'Egypte sont en carton. Chacun joue un rôle. Tous fabulent, Peer Gynt le *hâbleur*, le premier. C'est que ce continent est un *théâtre* : le théâtre du dix-neuvième siècle. Le même ou presque que celui que Chéreau avait construit pour sa tétralogie wagnérienne à Bayreuth. L'illusion joue à plein, d'autant mieux que Chéreau en découvre les rouages. Mais elle n'est jamais mise en doute, jamais brisée.

Ce *Peer Gynt* procède par effet cumulatif. C'est l'addition qui importe, même si celle-ci se solde, à la fin, par un zéro : le retour à la fiancée, Solveig, qui tient la place de la mère et dans le giron de laquelle rentre, littéralement, Peer – sur un plateau vide où ne demeurent plus, comme un décor dévasté, que l'escalier, les colonnes et le portique du palais. Alors, seulement, le théâtre s'efface. Mais cela est encore, pour Chéreau, une façon de l'affirmer : quelque chose, en l'occurrence le dix-neuvième siècle, ce continent théâtral, a vraiment pris fin.

Impossible de ne pas le constater : entre Beckett et Ibsen-Chéreau, entre cette réduction, ce creusement du théâtre par lui-même et cette affirmation d'un théâtre-monde, il y a comme un abîme. Pourtant ces deux pratiques coexistent. Leur coexistence caractérise même, peut-être, l'activité théâtrale, aujourd'hui. On se pose alors la question : un spectacle qui unirait les deux est-il tout à fait inconcevable ? Ne peut-on rêver d'une représentation qui renonce aux prestiges de l'image et à la fascination de la somme, sans céder, pour autant, au vertige de la fragmentation, de la mort et du silence ?

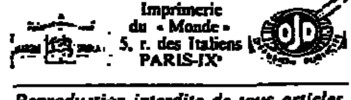
Ces temps derniers, j'ai vu un tel spectacle : c'est *l'Epopée du Mahabharata*, ce « théâtre-danse Kathakali », que la troupe de Kalamandalam a présentée à l'Opéra-Comique (3). Là, le mythe et l'histoire, le quotidien et le sacré, l'élémentaire et le raffiné, la liberté et le rituel, se conjuguaient presque naturellement. Mais une telle réussite est hors de notre atteinte. Ou peut-être n'est-elle rien d'autre qu'un mirage de l'Extrême-Orient. ■

(1) Qui ont été donnés dans le cadre des manifestations de « l'actualité de Samuel Beckett » – programme du Festival d'automne réalisé en collaboration avec Tom Bishop de la New York University – au Théâtre du Rond-Point, du 6 au 11 octobre dernier.

(2) Cf. le texte de Patrice Chéreau qui ouvre le beau livre consacré à *Peer Gynt* par l'équipe du spectacle et réalisé par Sylvie de Nussac et François Regnault, aux éditions Beba.

(3) *L'Epopée du Mahabharata* y a été donnée, au cours d'un spectacle de six heures, le 3 octobre, dans le cadre du Festival d'automne, avec le concours du Centre Mandapa et de l'A.R.A.T.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

Manifeste pour réconcilier le pouvoir et l'avant-garde

(Suite de la première page.)

Les États généraux de la culture partent du principe que le nouveau pouvoir socialiste, pour être réellement socialiste et réellement nouveau, devra mettre un terme à la dictature bureaucratique dans le domaine culturel comme dans les autres. Ce n'est évidemment pas en remplaçant des despotes de « droite » par des despotes de « gauche » que s'opérera la moindre amélioration, il suffit de regarder actuellement la télévision pour s'en assurer. Les critiques que Claude Estier a adressées aux directeurs de chaîne et aux chefs de service qui confondent encore « information ministérielle » et journalisme télévisé sont très pertinentes. On assène toujours aux téléspectateurs des discours édifiants, et, sous Mitterrand, il y a encore moins d'émissions littéraires, musicales, artistiques ou théâtrales de haut niveau que sous Giscard. De qui se moque-t-on ? Faudra-t-il faire la grève de la redevance pour obtenir de la télévision française un journalisme politique et culturel de qualité ? À l'université, à l'école, dans les musées aussi, le changement est resté un vœu pieux. Ne parlons pas de l'usine, c'est à ceux qui y travaillent de le faire sans intermédiaires.

A Bercy

Par contre, la décentralisation, lorsqu'elle sera effective et à condition qu'elle ne transmette pas simplement aux notables de province tout le pouvoir décisionnel, aura certainement des effets bénéfiques, y compris dans le domaine dont nous parlons. Cependant, si nouvelle politique il y a, Jack Lang l'a clairement formulée : « *La place sera faite au foisonnement des expériences et à la multiplication des initiatives autogérées... Nous sommes là pour permettre aux forces les plus vivantes de déployer leur pleine énergie.* » Si ce projet-là, en effet, commence à se réaliser dès maintenant, la question du socialisme et de la liberté se posera concrètement avec l'enthousiasme et la créativité que cela implique. Si, au contraire, l'obstacle bureaucratique, uniformisateur et centraliste n'est pas levé, ce discours restera lettre morte.

On l'a dit et redit : la liberté ne se revendique pas, elle s'invente. Voilà la finalité des États généraux. Ce rassemblement interprofessionnel ne cherche pas à gérer ce qui existe — les universités, les musées, les maisons de la culture et les centres culturels sont des machines irrécupérablement gangrenées par la bureaucratie, — mais à inventer ce qui n'existe pas encore, à redéfinir la fonction même de la culture, donc à inventer des instruments institutionnels nouveaux.

Revenons un instant sur un projet concret issu des États généraux, dont le ministre de la culture a parlé avec le maire de Paris : le village de Bercy. Hambourg, Bruxelles, Amsterdam, New-York et Londres ont tous, depuis longtemps, des laboratoires semblables qui sont subventionnés par les municipalités, les différents ministères, et autofinancés par leurs recettes. De grandes œuvres novatrices y ont été conçues et produites. Prenons un exemple qui les résume tous, celui d'une ancienne gare de triage londonienne, the Round House, où, il y a quinze ans, Arnold Wester, le Living Theatre, des dizaines d'autres troupes et orchestres, ont pu travailler, et où a pu avoir lieu la fameuse manifestation Dialectics of Liberation. En 1981, à Paris, il n'existe rien de ce genre si l'on excepte le Centre américain, qui, comme son nom l'indique, est un territoire étranger. On dirait que, loin de vouloir attirer à Paris le plus grand nombre possible de créateurs, on les a, jusqu'ici, poussés à s'exiler.

Nous proposons donc de créer à Bercy, autour du jardin réclamé à corps et à cris par les associations de quartier et les groupes écologistes un nouveau Bauhaus international. En clair, un ensemble transculturel composé de divers lieux de travail et de spectacles, ateliers pluridisciplinaires et salles de réunions qui réutiliseraient les entrepôts abandonnés après les avoir rénovés et adéquatement équipés. Le « recyclage » de Bercy en laboratoire de théâtre, de musique, de poésie, de peinture, de philosophie, de danse, de cinéma, de vidéo... coûterait bien moins cher que la construction du monstrueux mausolée Beaubourg, qui est certes une réussite du point de vue de l'industrie du tourisme, mais une catastrophe nationale du point de vue de la création artistique. La transformation, à Bordeaux, des anciens entrepôts Lainé en magnifique espace pictural est un exemple à suivre. A Paris et en d'autres grandes villes, il manque un lieu où inventer la culture à venir, un lieu qui échappe à la suradministration, un lieu où la liberté et la transversalité ne soient pas l'exception mais la règle.

Répondant il y a peu de temps à une enquête restée inédite d'un hebdomadaire sur la politique culturelle qu'il souhaitait voir appliquer par les socialistes, Marcel Maréchal a évoqué à juste titre la grande figure d'André Breton, l'homme-phare. Dans *la Clé des champs*, Breton écrivait : « *Il faut changer le jeu et non les pièces du jeu.* »

Le moment est venu de passer aux actes. ■

« Je m'en réjouis »

Evoquant avec Félix Guattari et Jean-Pierre Faye l'initiative des Etats généraux de la culture au micro de Radio-Tomate, le 29 septembre dernier, M. Jack Lang, avait notamment déclaré :

« Chaque fois que des groupes et des personnes s'allient pour prendre une initiative de réflexion et d'agitation, c'est un mieux, c'est un pas en avant. Notre travail, à nous, est de ce fait largement facilité. Car il n'est pas possible que de nos seuls cerveaux sortent l'alpha et l'omega de la culture de demain. Si notre volonté politique — qui est évidente — n'est pas accompagnée d'une volonté parallèle chez les intellectuels, les écrivains, les artistes, dans toutes les couches de la population, tout ce que nous ferons ce sera de l'administration. C'est-à-dire des lois, des décrets. On distribuera des fonds. Et puis, la réponse, ce sera la mort.

» En revanche, comme vous et vos amis en avez déclenché le processus, avec les États généraux de la culture, il y aura dans chaque région et à Paris des personnes décidées à prendre en main leur destin intellectuel. Je trouve cela formidable. Notre finalité n'est pas de fonctionner au service de nous-mêmes, de nous mettre au service d'une administration. Nous sommes là pour permettre aux forces les plus vivantes de déployer leur pleine énergie. Si, un peu partout, il y a des gens qui prennent en main leur destin, il suffit de donner un coup de pouce, d'apporter un peu d'aide. C'est merveilleux, et non seulement je ne m'en plains pas mais je m'en réjouis. »

» J'ajoute que vous et vos amis, en tant que citoyens, vous devez aussi poser cette question des nouveaux territoires libres à la Ville de Paris. Je vous invite à frapper à la porte de la mairie et à dire : « Voilà ce que nous proposons de nouveau et d'important, et de beau, pour le Carreau du Temple, pour le village de Bercy, pour le marché Saint-Germain. » J'ai déjà évoqué la question avec Jacques Chirac. A propos de Bercy, je lui ai fait remarquer que le « Vel' d'Hiv' » occupera moins d'un tiers de cet immense terrain. Pourquoi n'imaginerait-on pas, à côté, un village d'artistes où des jeunes et des moins jeunes pourraient présenter leurs œuvres ? Il y a là, j'en suis convaincu, la possibilité de faire quelque chose de magnifique. Je lui ai dit que nous étions prêts à apporter un concours financier à Bercy, et à d'autres lieux de Paris. Le maire de Paris m'a donné son accord pour une étude en commun de ce « Beaubourg à ciel ouvert... »

PUBLICITÉ

L'esprit des lois

CLAUDE FISCHLER

COMMENT le pastis peut-il se transformer en anisette ? Ce que les chimistes ne peuvent accomplir, la publicité le réussissait sans peine hier encore : le breuvage emplissant les verres qu'elle nous présentait avait le nom d'un pastis, la couleur du pastis, mais ce n'était pas du pastis. La radio nous répétait que « *l'anisette-liqueur Ricard* » est « *le meilleur ami de l'eau* » ; que, avec « *l'anisette Pastis 51* », on est « *heureux comme un 51 dans l'eau* ». Les magazines rappelaient, eux, que « *Pernod 45 anisette* » est « *très jeune, très frais, très Pernod* »...

La vérité est prosaïque : cette transmutation doit moins à la magie qu'à une délicate alchimie juridique. La loi française classe les boissons en cinq catégories : tout s'éclaire lorsque l'on sait que l'anisette figure dans la quatrième, pour laquelle la publicité est autorisée, alors que le pastis est dans la cinquième, où elle est interdite. La Cour de cassation a jugé la « publicité-alibi » illicite.

Outre la publicité de l'alcool, celle des médicaments, du tabac, des carburants, des opérations de crédit, des produits dangereux, des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle est encadrée et limitée plus ou moins rigoureusement par la loi.

En matière de télévision, les restrictions sont nombreuses et complexes. Tous les produits n'ont pas accès au petit écran. Les heureux élus doivent se soumettre aux règles de la Régie française de publicité (R.F.P.) dont la commission de visionnage exerce sur les scénarios un contrôle *a priori*.

Les annonceurs et les agences déploient des prodiges d'ingéniosité pour exploiter au mieux les brèches et fissures qui subsistent dans le barrage législatif. Depuis que leurs louvoiements ont été sanctionnés, les apéritifs anisés ont changé leur fusil d'épaule : Ricard donne son nom à un circuit automobile ou au bateau de Tabarly, s'étalant ainsi sur les écrans de télévision, à la une des journaux, mais c'est le nom d'une personne (Paul Ricard) et non celui d'une marque...

Le chameau fumeur

En matière de tabac, la loi Veil interdit de représenter autre chose que ce qui figure sur le paquet. Chacun peut voir en feuilletant les magazines que cette contrainte semble assez souplement appliquée. Camel a été chicané pour son chameau fumeur et rigolard. La Seita a du plaider pour défendre sa campagne pour les cigarettes *News*. Camel encore — suprême habileté — réussit à associer son nom à l'aventure et à l'exotisme : les voyages « Camel-expéditions » (Touring-Vacances) proposent « *la traversée du désert du Rajasthan en chameau et Land Rover* ». Philip Morris a choisi le mécenat en créant une fondation pour le cinéma. L'agence Alice, pour Pall-Mall, fait preuve d'une invention peu critiquable : cigarettes et paquets, mis en bandes dessinées, jouent à saute-mouton et se livrent à des espiègleries.

Les pétroliers ont apparemment fini par s'accommoder de la loi qui interdit toute publicité tendant à augmenter la consommation de carburants. Dans un premier temps, ils avaient tenté de nous convaincre que, en achetant leur essence, nous faisions en réalité des économies d'énergie... Par la suite, ils ont mis au point des campagnes « d'intérêt public » (Antar, Shell et ses « *nouveaux conducteurs* »), ou fait porter leurs efforts sur ces véritables supermarchés de la route que sont devenues les stations-service.

Mais, en publicité comme ailleurs, on ne peut s'interroger sur l'efficacité d'une réglementation sans s'assurer que ses motifs sont clairs et qu'elle s'applique également à tous.

Réglementer la publicité du tabac ou de l'alcool semble très aisément justifiable en termes d'hygiène et de santé, c'est-à-dire d'intérêt public. Les difficultés commencent lorsque l'on s'aperçoit que, à ces louables motifs, se mêlent d'autres préoccupations, d'un ordre tout différent. Revenons à la classification des alcools : on s'aperçoit que les critères qui y président sont d'une subtilité telle qu'un anthropologue stucturaliste n'y retrouverait pas ses petits. Les produits de la classe V (whisky, pastis, etc.) ne peuvent faire l'objet de publicité. Mais comment s'explique, alors, que la classe IV, qui peut en faire, comprenne des alcools tout aussi forts (entre 16 et 55 degrés) ? Et que la classe III, où figurent des apéritifs titrant environ 18 degrés, soit à nouveau strictement réglementée ? N'écoutez pas les mauvaises langues qui font sournoisement remarquer que, dans la classe IV, figurent surtout des produits bien français (cognac, armagnac, calvados, par exemple), alors que les produits d'importation (whisky, apéritifs italiens) sont réduits au silence...

Devant la Cour européenne, où la perfide Albion a traîné la France sous prétexte que cette législation était protectionniste et contrevenait au traité de Rome, nos représentants ont développé une subtile argumentation : les produits réglementés ressortissent, ont-ils fait valoir, à une catégorie culturelle spécifiquement fançaise, celle des apéritifs. Or les apéritifs sont plus nuisibles à la santé publique que les digestifs, car, par définition, ils sont consommés à jeun. La Cour n'a pas suivi cette pénétrante analyse médico-ethno culturelle. De sorte que — cruel retour des choses — la France est punie par où elle avait péché : les campagnes pour les whiskies britanniques (Johnny Walker, J and B) s'étalent depuis quelques semaines dans tous les magazines, alors que les alcools français de la classe V restent soumis à la loi !

C'est également pour des raisons largement économiques que la télévision, de l'aveu même de la R.F.P, s'est ouverte à la publicité pour le jouet au moment, précisément, où l'industrie française menaçait de s'écrouler devant la concurrence extra-européenne. Une contradiction délicate est alors apparue : comment concilier cette publicité avec la volonté affirmée et louable de protéger l'enfant contre les abus de la publicité ? La R.F.P. éprouve, elle le reconnaît, quelque difficulté à édicter des principes simples et clairs en la matière. Les enfants sont réduits au rôle de mannequins : ils ne peuvent prononcer le nom d'une marque, porter un vêtement orné d'une marque, chanter en chœur, à moins que leur voix ne soit mêlée à celles d'adultes...

Lobbies

Parmi les secteurs qui ne peuvent accéder à la publicité télévisée, figurent ceux qui ne peuvent faire l'objet d'un contrôle suffisant de la R.F.P. : l'immobilier, les cours par correspondance, les produits amaigrissants, la location de main-d'œuvre... Mais pourquoi la margarine et les ordinateurs ? (A cause des stocks de beurre européens et d'I.B.M.). Et pourquoi le tourisme ? Quand ce n'est pas le protectionnisme qui se profile derrière ces restrictions, ce sont des intérêts sectoriels ou des *lobbies*. Ainsi la presse écrite, en particulier les quotidiens régionaux, qui s'étaient opposés avec succès à l'introduction de la publicité à la télévision jusqu'en 1968 (et qui semblent avoir enregistré un nouveau succès dans l'affaire des radios libres), pèse d'un poids sans doute déterminant dans l'exclusion de la distribution (les grandes surfaces sont parmi les plus gros annonceurs) et dans celle de l'édition et des spectacles.

Lorsque la réglementation (ou ceux qui l'appliquent) se mêle de sujets touchant au « bon goût » ou aux « bonnes mœurs », on aboutit à des situations courtelinesques, qui rappellent les tribulations juridico-comiques de la censure cinématographique au temps où la longueur des baisers était strictement mesurée. On reste perplexe, par exemple, sur les fines distinctions que la R.F.P. a pu établir en matière d'hygiène féminine : elle se refuse à confondre tampons et serviettes en leur appliquant le même régime. De même, la commission de visionnage, sans doute parce qu'elle se soucie de l'appétit des téléspectateurs, demande depuis peu aux publicitaires de ne plus montrer de cuvettes de W.-C. aux heures des repas, même pour promouvoir des détartrants spéciaux.

Il existe, sans doute, d'autres solutions lorsque ni la réglementation ni l'autodiscipline corporative ne conviennent. En mai 68, le détournement de publicité avait été hissé au rang des Beaux-Arts. Au Québec aujourd'hui, la « contre-publicité » est couramment utilisée, surtout en matière de santé. En France, la puissance publique préfère apparemment d'autres solutions : c'est probablement pourquoi elle réglemente la publicité du tabac tout en continuant d'assurer sa vente... ■

ACTUELLES

La faim

« La famine commença d'étendre ses ravages et l'on put craindre la disparition du genre humain presque entier. Les conditions atmosphériques se firent si défavorables qu'on ne trouvait de temps propice pour aucune semaille. [...] Quand on eut mangé les bêtes sauvages et les oiseaux, les hommes se mirent, sous l'empire d'une faim dévorante, à ramasser pour les manger toute sorte de charognes et de choses horribles. Certains eurent recours, pour échapper à la mort, aux racines des forêts et aux herbes des fleuves. [...]

» On ne voyait que faces pâles et émaciées ; beaucoup présentaient une peau distendue par des ballonnements ; la voix humaine elle-même devenait grêle, semblable à de petits cris d'oiseaux mourants. [...] Si certains entendaient dire qu'ils se trouveraient mieux de se transporter en d'autres contrées, nombreux étaient ceux qui périssaient en chemin d'inanition. [...] Souvent même, quand ces malheureux, depuis longtemps consumés par la faim, trouvaient le moyen de la satisfaire, ils enflaient aussitôt, et mouraient. »

Cela se passait, non pas au loin, en Afrique ou en Asie — mais dans la région de Mâcon, l'an 1033, selon la *Chronique*, en latin, du moine clunisien Raoul Glaber. (Traduction d'après J. Le Goff.)

JEAN GUICHARD-MEILL

POESIE

Claude Royet-Journoud

Claude Royet-Journoud est né en 1941 à Lyon. Producteur sur France-Culture de « Poésie ininterrompue », il a fondé la revue *Siècle à mains*, qu'il a animée avec Anne-Marie Albiach et Michel Couturier. Il a publié *la Notion d'obstacle* (Gallimard), *le Travail du nom* (Maeght), *Lettre de Simy* (Fata Morgana) et a édité *Travail de poésie* dans la revue de l'université de Bruxelles.

L'amour dans les ruines

Tout reprendre à partir d'ici. De cette chaleur hésitante. De l'ombre mal repoussée. Gagnante. A contre-courant du paysage. Dans la roche qui domine.

Le retrait est tel que rien n'arrive.

Quitter la lenteur. Franchir. Les bruits ressurgissent. Obstinés ou fidèles. Masse d'énigmes que notre dos couvre. Un froid retrace ce parcours oublié de la mémoire. Des bêtes poursuivent une proie imaginaire. Détente du corps dans les abris. A même le sol que l'identité déploie.

Nuque vers soleil.

La chaleur retarde la marche par tous les angles. Rien à voir. Un prolongement absurde à travers le temps. Freiner le regard. Je les vois avancer. Se défaire sous mes yeux. Une conversation a tout autant de mérite. Le passage des voix. D'un corps à l'autre. D'une table à l'autre. Ce qui emplit la pièce, résonne, revient, rebondit. Prend de l'ampleur ou s'estompe dans la chaleur des verres.

Trois couleurs : une femelle. Sous la table. Le froid dans la main comme un récit.

Ils viennent revoir ce qu'ils n'ont jamais cessé de voir. Ils s'approchent de l'enfance. Rien ne se fait. N'avance. Lenteur et silence de la surface où il se meut. (Désigner du doigt l'emplacement de la nuit.) Des voix ? Des pas ? Elles remontent. Et ce sera l'absence. L'attente. L'étonnement devant l'étendue. (Noircir pour le nombre et la fatigue.)

J'ai beau ne pas savoir, le nettoyage passe par l'aveuglement et l'aveuglement par l'insistance. La main perfore pour enchaîner la lettre qui donnera au corps la légèreté appropriée à ce voyage.

Un bruit paisible, régulier, monotone. Un bruit qui raccroche et centre. Qui fixe la perte. Qui relie. Un bruit qui fait que l'on ne vacille pas totalement. Que l'on se retient...

Une jetée noire. Géographie grammaticale et nocturne. Agrippé à l'air sans le savoir. Alimentant la perte.

On ne sait comment l'émotion arrive, se déverse. Je le vois, contre ses fruits, debout, déchiffrant de l'œil et des lèvres des lignes à la calligraphie houleuse. Et l'impression de voir battre son cœur.

Car la répétition est aussi ce visage qui brusquement s'ouvre.

Et je te revois dans les draperies de la scène ressaisissant ton livre dans le vif de la parole. T'apprêtant, comme pour un office, à rendre la matérialité du son à ce théâtre.

La soif est une fable. Une histoire que plus personne ne raconte.

Il porte à ses livres la vérité d'un corps au point fixe. Entre sommeil et fable.

Au milieu de l'image l'espace nourrit.

Lèvres dont le mouvement atténue la sentence.

Nul portrait n'accède au feu.

Un sol sans identité.

Rien avant la mer. Une table est face au monde. Comme un ultime point d'appui. Un ultime retranchement. Ou encore, un malaise grammatical.

Des chiffres tournent à l'intérieur de la main.

C'était il y a longtemps, nous longions paisiblement la côte quand l'horizon devint dangereux. Fendant la terre. Trouant le réel... C'est dans une ligne que se résout cette énigme. C'est dans une ligne que tombe la mer et que disparaît le vertige. La perte de l'équilibre était dans l'horizon. C'était il y a longtemps. Ainsi devraient commencer tous les récits.

Ce n'est pas un livre pour vous.

(...)

GÉNÉALOGIE

Congrès à Istres

PIERRE CALLERY

RATTACHÉS à l'agglomération du nord-ouest de l'étang de Berre, 26 698 habitants furent recensés le 20 janvier 1980 à Istres. La génération précédente ne comptait, en 1954, que 8 009 âmes, dont seulement 4 903 dans le bourg principal.

Pourtant, une visite du centre, et spécialement de la vieille église, montre à l'évidence que la ville est très ancienne. La correspondance entre son développement récent et celui de la généalogie n'explique probablement pas le choix d'Istres comme lieu de réunion du VI[e] Congrès national de généalogie tenu les 16, 17 et 18 octobre derniers, mais elle se pose en symbole car, pas plus que celle d'Istres, la progression de la généalogie ne semble devoir s'arrêter.

Vu l'excentricité du lieu, la quasi-impossibilité actuelle pour les salariés de rechercher leur généalogie (1), et, *a fortiori*, de venir, tout comme pour les scolaires qui ne jouissaient pas de vacances à cette date, la participation fut importante : environ deux cents personnes de la proche région, cent cinquante venues de l'ensemble de la France, et quelques-unes de l'étranger.

Le directeur général des Archives de France, M. Jean Favier, représentait le ministre de la culture, M. Jack Lang. Le fait mérite d'être signalé : jamais auparavant la généalogie ne fut considérée en France autrement que comme une distraction futile (et même parfois nuisible). Dans ses allocutions, Jean Favier ne mit jamais en doute l'importance culturelle de cette activité. Il envisagea, mais sans y trouver actuellement de solution, le problème de l'ouverture des dépôts d'archives pendant les week-ends, afin que les salariés puissent s'y rendre (2).

Il rappela à nouveau pourquoi les directeurs des dépôts rechignaient, à juste titre, à l'envoi de photocopies (l'éclairage des appareils est si violent qu'il détruit insensiblement le document exposé), mais précisa que la photographie, elle, ne présentait aucun inconvénient. Tout lecteur, ajouta-t-il, a le droit de prendre lui-même en photographie tout document non réservé et, si le service possède l'appareillage nécessaire, de lui en demander l'exécution (facturée alors à un prix raisonnable). Plusieurs dizaines de dépôts doivent d'ailleurs être équipés prochainement d'une salle de microfilmage.

Palliatif

Quant à l'attitude à adopter en face des notaires qui n'ont pas encore versé leurs minutes anciennes au dépot des archives départementales (3), sa position est essentiellement pragmatique. Si le notaire tient tellement à ses dossiers et minutes, il doit logiquement les bien conserver. En tout état de cause, il n'est pas bon de brandir maladroitement la loi. Il vaut mieux user du maximum de diplomatie, éventuellement attendre, plutôt que de provoquer des catastrophes (en un lieu que nous ne nommerons pas, un notaire furieux envoya toutes ses minutes anciennes à la décharge publique...).

Certes, on ne peut qu'approuver, sur tout ces points, les positions du directeur général des Archives de France, toutefois certaines de ses attitudes pourraient inquiéter le généalogiste. Grand maître en histoire, au sens traditionnel, il n'est pas généalogiste. Si l'amateur, pense-t-il, ne peut momentanément se déplacer pour réaliser sa recherche, il serait raisonnable d'en entreprendre une autre... Le conseil est bon, excellent même, pour l'étudiant qui veut préparer une thèse solide. Personne, en revanche, ne le suivra qui recherche ses aïeux avec passion ! Seuls, ses ascendants l'intéressent et le mèneront finalement au bout du monde. L'échange de recherches entre amateurs de pays éloignés eût été un palliatif provisoire plus acceptable. De même, la généalogie n'est pas à la mode. La mode se démode, et la généalogie dure depuis toujours et partout !

L'informatique, très à l'honneur à ce congrès, donna l'occasion d'une remarque et d'un souhait de plusieurs congressistes-informaticiens ou non. Les minutes des notaires parisiens furent l'objet pour 1751 (et aussi pour 1741) d'une étude par l'informatique très remarquable. Toutefois, il fallut deux ans environ pour réaliser une année. Ne serait-il pas souhaitable, pour un futur travail, de se contenter du nom et prénom des contractants, de la date et de l'étude ? Cela permettrait un énorme gain de temps et de posséder ainsi, très rapidement, un fichier qui ne prendrait pas de plus en plus de retard, mais pourrait facilement être tenu à jour. Les tables du contrôle des actes du dix-huitième siècle n'étaient pas dressées avec plus de précision, celles de mariage ne comportaient même pas toujours le nom de l'épouse et, pourtant, telles qu'elles sont, elles rendent les plus grands services...

A ce désir, M. Jean Favier répondit que les « historiens » pousseraient les hauts cris..., qu'il leur fallait des données plus élaborées, que la table proposée les obligerait à regarder chaque acte. Mais les généalogistes ne doivent-ils pas étudier tel ou tel acte au milieu de beaucoup d'autres qu'il leur faut quand même regarder ?

Toujours est-il que M. Philippe Rossignol, qui présenta l'expérience informatique du recensement de la partie française de l'île de Saint-Christophe (Antilles) pour l'année 1671, considère qu'un fichier simplement nominatif des minutes notariales parisiennes pourrait être réalisé très rapidement et rendrait de grands services.

S'ajoute le fait nouveau du ralliement de la démographie historique à la généalogie : l'Ecole des hautes études a décidé de dépasser le cadre territorial (monographie paroissiale) pour réaliser des études lignagères sur l'ensemble du territoire. Jacques Dupâquier, son directeur, a lancé une enquête d'un style neuf : reconstituer la descendance patronymique d'un échantillon de trois mille couples formés au début du dix-neuvième siècle et répartis sur toute la France.

Enfin, à chaque congrès national, de nombreux ateliers fonctionnèrent : outre ceux de généalogie et démographie et de généalogie et informatique, citons celui des sources à l'étranger, la « table ronde » entre archivistes et généalogistes, les expériences de la vie des associations (création d'un réseau de chercheurs, par A. Garneau ; documentation permanente, par Y. Malarte ; projets nationaux, par Gérard de Villeneuve ; et dossier communal, par M. Bertrand), la généalogie à l'école, l'héraldique, la famille (abbé Paul Gueyraud), médecine et génétique, et – bien sûr – un atelier d'initiation à la généalogie. ■

(1) *Le Monde Dimanche* du 27 septembre 1981, page XIV, « Ouvert-fermé ».

(2) *Le Monde* daté 6-7 novembre 1977, page 17, « De la conservation des archives ».

CONTE FROID

L'acquisition

Il avait un sens des affaires si bien aiguisé qu'il était arrivé à s'acheter à bas prix une personnalité.

JACQUES STERNBERG.

Le Monde



TUDOR BANUS

Nouvelle

Le voyage à Paris

PAR CATHERINE DECOURS

EN pénétrant dans le compartiment l'homme marqua un moment d'hésitation, mais la jeune femme ne semblait pas de celles qui cherchent à lier conversation, à retenir l'attention ou à demander que l'on s'occupât d'elles d'une façon quelconque. Elle lisait. De plus elle était brune, et l'homme partageait sans doute le préjugé qui veut que l'on s'attende à des complications plutôt de la part d'une blonde. Il s'installa en face de la voyageuse. Sans lever les yeux de son livre, celle-ci eut bonne impression d'un homme capable de prendre place sans froissements de journaux, envol de gabardine et manipulations de glace. Plus tard, la légère secousse du train quittant la gare lui fit lever la tête. Derrière le Securit, les derniers quartiers de Nantes se retiraient ; en face d'elle, l'homme l'observait.

Elle était toujours étonnée de retenir, même fugitivement, l'attention de quelqu'un. Ce matin déjà, au-delà des perforations du Plexiglas, le vendeur de billets l'avait gratifiée d'un alerte « *bon voyage* ». Elle avait mis cette attention sur le compte de son nouveau tailleur. Ce qui est neuf, ou plutôt la façon que l'on a d'arborer ce qui est neuf, attire généralement le regard. Il s'agissait d'un ensemble bleu qu'elle portait avec un chemisier blanc et une lavallière. « *Tu as l'air d'une pensionnaire* », avait dit son mari. Elle n'avait pas su si cette réflexion lui avait fait plaisir ou si elle ne pouvait l'éviter.

Pendant quelques minutes elle se remit à lire. Avec le temps elle avait acquis une excellente appréciation du chemin parcouru ; aussi, à Mauves, releva-t-elle les yeux pour voir la prairie où elle était allée pique-niquer avec son mari et les enfants. C'était un jour de Pentecôte, des moutons broutaient le pré et Corentin avait eu peur. La famille n'était plus revenue de ce côté, car, maintenant qu'ils étaient plus grands, les enfants préféraient aller jusqu'à la mer par les dimanches de beau temps. Elle avait pourtant gardé la prairie dans son cœur, avec pas mal d'autres choses, et la saluait chaque fois. A cause de l'hiver, le champ se noyait de boue, la haie se faisait maigre et piquante, tandis qu'au sommet le pommier était brandi très noir.

En revenant dans le compartiment, le regard de la femme croisa de nouveau celui de son voisin, un regard un peu las. Elle pensa l'homme trop fatigué pour lire, bien qu'il ne fût pas âgé : cinquante ans environ. Celui-ci profita de l'attention de sa voisine pour signaler avec obligeance :

« *Vous avez quelque chose sous l'œil.* »

Comme prise en faute, elle porta la main vers une pommette.

« *De l'autre côté* », corrigea-t-il.

Elle essuya l'autre joue ôtant effectivement une trace de fard dont elle vérifia la présence sur son doigt.

« *Merci* », dit-elle sérieusement, car il lui aurait été désagréable de se promener avec un trait bleu sur le visage. Elle se reprocha de s'être préparée trop vite ce matin ; cela avait été pure nervosité de sa part, puisqu'elle avait eu tout le temps nécessaire. Ces voyages vers Paris prenaient une importance nécessaire. Elle les faisait pour suivre des cours et jugeait futile d'accorder trop de place à ces études. Elle se demanda si, lorsqu'elle travaillerait, elle arriverait à distinguer l'essentiel de ce qui ne l'était pas. Pour certaines choses elle était très pointilleuse. Son voisin continuait à la regarder sans que cette observation soit gênante. « *Je dois lui rappeler quelqu'un* », pensa-t-elle. Elle songea à une fille du monsieur (mais elle était un peu vieille pour le rôle), à un ancien amour (elle était trop jeune) et, comme elle n'avait ni plus ni moins d'imagination que n'importe qui, opta pour une jeune sœur morte. Cela lui parut suffisamment triste pour qu'elle cherchât à lui faire comprendre qu'elle ne lui en voulait pas de son insistance :

« *Je vous rappelle quelqu'un*, expliqua-t-elle.

— *Pas du tout*, dit-il, surpris, et, pour ôter ce que sa réponse pouvait avoir d'un peu sec, ajouta aussitôt : « *Au contraire. Enfin, je suis certain de n'avoir jamais vu quelqu'un qui vous ressemble.* »

L'HOMME s'aperçut alors qu'il venait de faire un compliment et se tourna vers la fenêtre, ce qui permit à la femme de l'observer à son tour. A ce moment, il lui apparut d'évidence qu'elle s'était trompée et que c'était lui qui lui rappelait quelqu'un. En elle il y eut la déchirure de papier arraché et le vide qu'elle connaissait bien. Elle respira avec application, regarda de nouveau. Le bas du visage... L'homme avait le bas du visage, le menton, ou alors la façon de tenir la tête... Sur le coup elle éprouva une vague d'hostilité envers l'inconnu, car il lui déplaisait que quiconque pût avoir la moindre ressemblance avec Matthieu. Il y avait là une sottise de la nature, une faute contre l'harmonie qui la heurtait violemment. Mais, à bien y regarder, ce n'étaient pas les traits de Matthieu, juste quelque chose qui suffisait à les évoquer. Elle sourit : la vie lui faisait don d'un cadeau superflu. Depuis qu'elle n'avait pas revu Matthieu, il l'habitait, et de lui elle vivait comme on vit du soleil ou d'une source ; le malheureux en face n'avait rien, mais rien à voir avec cela. Elle s'excusa :

« *C'est vous qui me rappelez quelqu'un*, corrigea-t-elle.

— *Cela doit être quelqu'un de plus jeune*, remarqua-t-il avec indulgence.

— *Mais non, il avait votre âge*, protesta-t-elle immédiatement, car elle avait été heureuse que Matthieu soit plus âgé qu'elle et ne le trahirait ni là-dessus ni sur autre chose.

— *Cette personne est morte ?* demanda-t-il, navré.

— *Non !* »

Elle avait parlé fort, répétant plusieurs fois le — non — qui conjurait le sort. Ce que l'homme venait de dire évitait bien la seule chose dont elle put avoir peur maintenant. Matthieu était son aîné et, normalement, un jour elle apprendrait sa mort. Elle essayait depuis longtemps d'apprivoiser cette idée, mais c'était là un exercice douloureux et inutile. Elle avait accepté beaucoup de choses, ou du moins vécu comme si elle les acceptait, mais cela elle ne le pouvait pas. Un soir, dans un dîner, elle avait appris que Matthieu était malade. « *Ce qu'il a ? Mais ma chère, je l'ignore. Je ne savais pas que vous le connaissiez.* » Elle avait cru devenir folle. Avec des ruses, de la patience, elle s'était renseignée. Matthieu avait guéri. Le jour où elle l'avait appris, elle aurait embrassé les murs. Et puis cela avait failli lui servir d'excuse pour courir vers lui. Il avait fallu tout traverser de nouveau. Pour rien. Un jour, Matthieu ne serait plus sur la même terre qu'elle, ce jour-là seulement ce serait fini.

Elle ouvrit la veste, décroisa les jambes. L'homme l'observait avec bonté, avec compassion lui sembla-t-il. Elle découvrit que maintenant cet inconnu en savait davantage sur elle que n'importe qui au monde, car, à propos de Matthieu, elle ne s'était jamais confiée à âme qui vive. Sa mère aurait eu peur, elle savait ce qu'un prêtre aurait dit, et elle n'était ni assez sotte ni assez égoïste pour faire porter cela à son mari. Quand, autrefois, sur les bancs du collège, on lui avait fait dépecer ligne après ligne *la Princesse de Clèves*, elle avait trouvé que cette femme était une garce. Bien sûr, pour savoir, il y avait Matthieu lui-même, mais elle avait peu d'illusions sur la faculté qu'ont les hommes à imaginer ce qu'ils coûtent.

(Lire la suite page XII.)